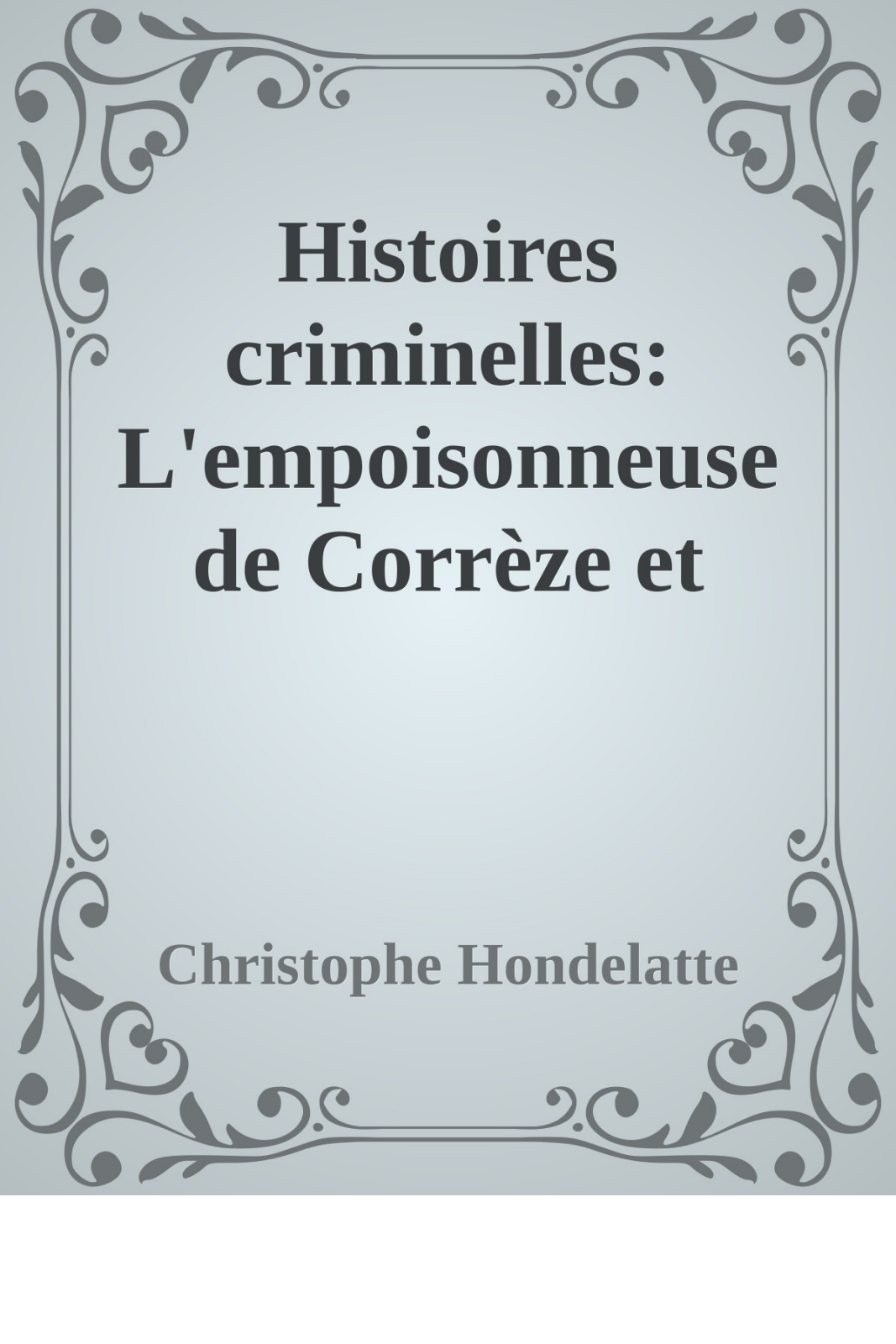


A decorative border with symmetrical floral and scrollwork patterns in a light gray color, framing the central text.

Histoires criminelles: L'empoisonneuse de Corrèze et

Christophe Hondelatte

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

Christophe Hondelatte

HISTOIRES CRIMINELLES

L'empoisonneuse de Corrèze
et autres récits glaçants

HONDELATTE
RACONTE

JC Lattès



Christophe Hondelatte

HISTOIRES CRIMINELLES

L'empoisonneuse de Corrèze
et autres récits glaçants

JClattès

Du même auteur :

Les Grandes Histoires criminelles, de Pierrot le Fou à l'affaire d'Outreau, Hors Collection, 2008.

Albert Spaggiari, le casse du siècle, Michel Lafon, 2007.

Faites entrer l'accusé, 1. La Josacine empoisonnée, Michel Lafon, 2005 ; J'ai Lu, 2007.

Faites entrer l'accusé, 2. L'Assassinat du petit Grégory, Michel Lafon, 2005 ; J'ai Lu, 2007.

Faites entrer l'accusé 3. Simone Weber, la diabolique de Nancy, Michel Lafon, 2005 ; J'ai Lu, 2007.

Faites entrer l'accusé 4. L'Enlèvement du baron Empain, Michel Lafon, 2006.

Le Cannibale de Rotenburg et autres faits divers glaçants, JC Lattès, 2017.

L'EMPOISONNEUSE DE CORRÈZE

Il est des histoires tragiques, auréolées de mystère, qui aujourd'hui encore suscitent l'étonnement. L'histoire de Marie Lafarge en fait partie. Une histoire d'amour, de haine et d'empoisonnement. Le portrait d'une femme aussi insaisissable que redoutable. Beaucoup disent que ce serait elle qui aurait inspiré à Flaubert le personnage de Madame Bovary.

Tout commence en novembre 1839, lorsque Charles Pouch-Lafarge, vingt-neuf ans, maître de forges du Glandier dans la commune de Beyssac, dont il est également le maire, se rend à Paris, pour ses affaires qui ne se portent pas très bien. Il veut faire breveter une de ses inventions, et en profiter pour trouver des investisseurs. Comme à son habitude, il séjourne à l'hôtel de l'Univers, rue Sainte-Anne. Là, loin de sa Corrèze et de son petit village de Beyssac, il tombe malade. Le matin du 18 décembre, il est pris de vomissements, de tremblements, et se retrouve incapable de quitter son lit. Bien mal en point, Charles demeure pourtant à Paris, et finit par obtenir ce fameux brevet.

Le 4 janvier 1840, de retour à Beyssac, au château du Glandier, il retrouve sa femme Marie mais doit immédiatement aller se coucher, tant il se sent mal. Le docteur Bardon, qui le connaît bien, vient à son chevet et passe même la nuit au château isolé. Il finit par conclure à une angine et s'en va après lui avoir prescrit quelques médicaments. Marie Lafarge veille son mari jour et nuit, mais son état ne fait que s'aggraver. Le 6 janvier, elle demande qu'on fasse venir un autre médecin. Le docteur Massenat est dépêché sur place, mais il ne parvient pas non plus à apporter de l'aide à Charles Lafarge. Le 10 janvier, son état est tellement critique que l'on

demande aux membres de sa famille de venir à son chevet. Le docteur Bardou est également appelé. Tous se relaient, nuit après nuit, au chevet du mourant.

C'est à l'arrivée de la famille de Charles Lafarge que les soupçons d'empoisonnement commencent à se porter sur Marie. La famille décide de ne plus la laisser seule avec Charles, et ordonne à celui-ci de ne plus rien accepter qu'elle pourrait lui proposer. Une bonne dit l'avoir vue verser une poudre blanche dans un lait de poule. Marie a bien sûr prétendu qu'il s'agissait de fleur d'oranger, mais les soupçons ne s'éteignent pas pour autant. Charles n'est même pas encore mort que la famille demande déjà l'expertise de ce fameux lait de poule au pharmacien Eyssautier. Le pharmacien n'est pas formel, mais il pense effectivement avoir décelé des traces d'arsenic dans le breuvage. Dorénavant, la famille de Charles décide d'interdire complètement l'accès de la chambre de Charles à Marie.

Le 14 janvier 1840, Charles rend l'âme. Ce même jour, son beau-frère, Léon Buffière, décide d'écrire au procureur du Roi pour lui faire part de ses soupçons et pour demander l'ouverture d'une enquête. Il vise directement Marie Lafarge dans cette lettre : « Mon beau-frère vient de succomber. Son genre de maladie, diverses substances recueillies et particulièrement l'opinion de M. Lespinas, médecin à Lubersac, font présumer un crime », écrit-il. Mais pourquoi Marie aurait-elle voulu empoisonner son mari ?

À première vue, on imagine mal pourquoi une jeune épouse, mariée depuis six mois seulement, voudrait tuer son mari. Nous sommes en janvier 1840, Charles et Marie se sont mariés le 11 août précédent. C'est tout de même surprenant... Pour tenter de démêler tout cela, il nous faut remonter bien en arrière.

À l'âge de quinze ans, Marie Fortunée Cappelle perd son père. Puis, à dix-sept ans, sa mère meurt également. Elle devient orpheline et sans le sou, ses parents ne lui ont laissé aucun héritage. Elle est prise en charge par son grand-père, en alternance avec sa tante, Mme Garat. Ils vivent à Paris, c'est donc là que la jeune fille va faire son entrée dans le monde. Marie est loin d'être idiote, elle a fait de bonnes études, parle plusieurs langues, se passionne pour l'histoire. Par-dessus tout, elle a un goût prononcé pour la littérature, et en particulier pour Lamartine. Sa vie parisienne n'est pas déplaisante : elle fréquente le grand monde, les bals, les fêtes et les rassemblements fastueux en tout genre. Et, évidemment, elle est courtisée. Une jeune femme éduquée et plutôt jolie, dans ce milieu-là, ça ne passe pas inaperçu. Mais Marie espère un mariage

romantique, et aucun de ses prétendants ne parvient à la convaincre. Les années passent, et son grand-père comme sa tante aimeraient bien ne plus l'avoir à leur charge. Mais Marie décline toutes les propositions. Certaines ne sont pas assez romantiques, certains prétendants n'ont pas l'ascendance qu'il faut, ou d'autres la font tout simplement fuir. Ça ne va jamais ! Ni avec les hommes que lui présente son grand-père, ni avec un charmant inconnu qui vient lui demander sa main dans le jardin des Tuileries.

Le temps passe. Marie a déjà vingt-trois ans, cette situation ne peut plus durer. Son oncle, M. Garat, fait appel à une agence matrimoniale. Marie feint de ne pas être au courant, ou du moins elle ferme les yeux car elle ne veut pas savoir ce qui se trame. Et puis toute la famille insiste sur les qualités de l'homme qu'on va lui présenter. Il est d'une belle lignée, il est maître de forges, il habite un château en province, il est très fortuné et il est maire de la ville de Beyssac. Quelles garanties demander de plus ? Marie, quant à elle, n'a qu'une maigre dot de 25 000 francs or à offrir.

Charles Pouch-Lafarge arrive donc à Paris début août 1839. Il entend bien se marier avec elle sur-le-champ. Il est veuf et n'a pas de temps à perdre. Les présentations sont faites avec Marie Cappelle. Le mariage est convenu en deux jours. En l'épousant, Marie renonce à la vie parisienne, aux fêtes et aux mondanités. Elle se promet à une vie provinciale. Mais elle se dit que dans un château, avec un notable fortuné, ce n'est peut-être pas si mal. Quant à ses aspirations romantiques et romanesques, elle les a vite oubliées : la perspective de devenir châtelaine a dû la convaincre.

Le 11 août 1839, alors qu'ils ne se connaissent que depuis quelques jours, Marie et Charles se marient à Paris. Dès le lendemain, le jeune couple se met en route pour Beyssac. Évidemment, à l'époque, ce genre de voyage ne se faisait pas dans la journée, il leur faut donc quatre jours pour arriver à destination. Marie n'a eu qu'une seule exigence : que sa bonne, Clémentine, la suive au château du Glandier. Elle est donc du voyage. Charles Lafarge a bien l'intention de profiter de sa nouvelle épouse et n'a pas envie d'attendre leur arrivée en Corrèze. Alors qu'ils font halte dans un hôtel à Orléans, il se montre même un peu pressant. Marie est dans la salle de bains, et voilà qu'il veut entrer. Restée à l'extérieur, Clémentine s'y oppose : « Madame est au bain.

— Je le sais, mais ouvrez-moi, insiste Charles.

— Mais monsieur, Madame est déshabillée !

— Madame est ma femme, je veux la voir !

— Je vous en prie, attendez un instant, dans un quart d'heure je serai habillée, intervient Marie.

— C'est justement parce que vous êtes toute nue que je veux rentrer ! Me prendriez-vous pour un idiot ? Marie, je veux que vous ouvriez la porte !

— Non, je n'ouvrirai pas. »

Charles se met à hurler et à pousser des jurons. Sa femme se refuse à lui, ça commence mal.

Le 15 août, après quatre jours de trajet, Charles et Marie Lafarge arrivent enfin au château du Glandier. C'est un soir d'orage, et les conditions ne sont pas idéales pour découvrir l'endroit, mais la désillusion n'est pas seulement liée à la météo. Pour commencer, le Glandier n'a de château que le nom. Historiquement, il s'agit d'un ancien monastère cartusien, fondé en 1219 mais, aux yeux de Marie, ce n'est qu'une banale maison limousine, tout au plus un manoir sur lequel on aurait collé un clocher. Charles et Marie sont accueillis par la mère de Charles, qui vit aussi au Glandier. Elle fait visiter la demeure à sa nouvelle bru. Marie est terrifiée. Les lieux sont vétustes, à peine meublés, et l'ensemble est lugubre. Le salon est tout sauf un lieu d'apparat comme elle a eu l'habitude d'en fréquenter. Au mur, des tapisseries aux couleurs passées et, pour tout mobilier, il y a cinq chaises. Marie fond en larmes. Elle comprend que ce mariage ne va pas lui apporter la vie de château dont elle avait rêvé. Et surtout, elle comprend que Charles est loin d'être aussi fortuné qu'il l'a prétendu. Tout indique qu'il est au contraire au bord de la ruine. Son habitation en donne tous les signes... Marie est bien malheureuse, elle se sent piégée. Elle a beau adresser des lettres de plaintes à sa famille, il est trop tard, elle est mariée.

En visitant la forge de son mari, elle comprend que les affaires ne sont pas florissantes. Charles Pouch-Lafarge n'est pas l'industriel doué pour les affaires qu'on lui avait vendu. Au contraire, il est criblé de dettes et sa forge est au bord de la faillite. Pour compléter le tableau, il est aidé dans son entreprise par un certain Denis Barbier, son second à la tête du Glandier, où il vit également. Voilà donc Marie contrainte de cohabiter avec la mère de Charles et son contremaître, et aucun des deux n'a l'air de l'apprécier. Au contraire, ils semblent même désapprouver le mariage de Charles. La belle-mère est désagréable et revêche, elle prétend que le Glandier est hanté pour effrayer sa belle-fille. Le contremaître, quant à lui, est froid et distant avec Marie. Pour eux, c'est une Parisienne, une bourgeoise, et ils ne comptent pas faciliter son

arrivée au château.

Pour couronner le tout, Marie découvre qu'il y a d'autres habitants au Glandier avec lesquels elle va devoir cohabiter. Les rats. Le château et la forge en sont infestés. Comme toute bonne maîtresse de maison, Marie va être chargée de s'en débarrasser. Et pour cela, elle va devoir les empoisonner. Vous me voyez venir ?

Mais pour le moment, c'est le chagrin qui l'emporte. Marie ne se voit pas vivre là, elle se dit que sa vie est gâchée. Un soir que Charles est parti fêter son mariage avec ses conseillers municipaux, elle envisage de se suicider dans sa chambre. Elle finit par envisager plutôt la fuite, et écrit une longue lettre à Charles, dont voici quelques extraits : « Charles, je vous ai indignement trompé ; je ne vous aime pas et j'en aime un autre. Mon Dieu j'ai tant souffert, laissez-moi mourir, vous que j'estime de tout mon cœur. [...] Ce soir, ayez-moi deux chevaux, dites le chemin de Brive, je prendrai le courrier de Bordeaux, je m'embarquerai pour Smyrne. Je vous laisserai ma fortune. [...] Je vous prie de ne jamais laisser soupçonner que j'existe. Si vous le voulez, je mettrai mon manteau dans un de vos précipices, et tout sera fini. Si vous voulez, je prendrai de l'arsenic. J'en ai : tout sera dit. » À la lecture de cette lettre, Charles devient fou. Il hurle devant la porte de sa femme, barricadée dans sa chambre avec sa bonne Clémentine. Il ne veut pas entendre parler de ce départ, et sans doute ne comprend-il pas grand-chose à cette lettre grandiloquente aux accents romanesques. Marie est agitée, cette nuit-là. Elle s'évanouit plusieurs fois. Clémentine tente de la calmer et de la raisonner. Marie finit par s'endormir et, résignée, abandonne ses plans de fuite et de suicide.

Après ces crises et ces disputes, la vie reprend doucement son cours au château du Glandier. Marie semble faire bonne figure avec tous, au point qu'on en oublie presque les crises d'hystérie qui ont marqué son arrivée. Peu à peu, elle quitte sa chambre et commence à s'habituer à sa nouvelle vie. D'abord, elle veille à ce que Charles adopte une apparence plus soignée que celle qu'il a eue jusqu'alors. Plus question de le voir porter tous les jours la même tenue négligée. Désormais, Charles se rase tous les jours et prend soin de ses ongles, jusque-là noircis par la crasse. Et petit à petit, Marie prend goût aux plaisirs que peut lui offrir cette vie à la campagne. Elle fait des promenades à cheval, des séjours à Tulle. Elle sympathise avec le docteur Pontier, l'oncle de Charles, qui vit à Tulle. Pontier est plus lettré et cultivé que la moyenne des Corréliens qu'elle a pu rencontrer, elle prend donc plaisir à être aux

côtés de cet homme qui étanche sa curiosité.

Un jour, ils passent tous les deux devant le palais de justice de Tulle. Marie n'a jamais assisté à un procès, et Pontier l'y accompagne. On juge ce jour-là une mère infanticide. Marie est subjuguée. Elle remarque particulièrement le jeune avocat qui défend la femme. Elle interroge Pontier : « Qui est cet homme ? Il a un merveilleux talent ! » Pontier lui répond : « Il s'agit de Charles Lachaud. Il vient de Treignac. »

Les semaines passent, et Marie finit par s'investir totalement au Glandier. Elle veut faire des travaux d'aménagement et redonner un peu d'éclat à sa demeure. Et peu importe si sa belle-mère la réprouve. Au niveau sentimental, les choses ont bien changé entre Marie et Charles. Désormais, elle lui adresse des lettres d'amour enflammées, auxquelles il répond bien sûr. Elle parle d'amour éternel, de passion. Ce n'est plus du tout la jeune femme qui prétendait vouloir le quitter par amour pour un autre. Comme gage ultime à cet amour, Charles rédige un testament, dans lequel il lègue tous ses biens à sa jeune épouse. Marie est transportée de joie. Mais ce qu'elle ignore, c'est que quelques semaines plus tard, Charles rédige un nouveau testament, dans lequel il lègue tout à sa mère et à sa sœur. Marie a elle aussi rédigé un testament. Mais un jour, elle découvre que l'enveloppe scellée a été ouverte, et remplacée par un faux testament au profit des Lafarge. Une œuvre de sa belle-mère. Marie est furieuse et, surtout, elle commence à imaginer qu'on souhaite l'éliminer. Peut-être même que c'est comme cela que la première épouse de Charles est morte : on l'aurait tuée pour son héritage...

Pour autant, Marie continue de s'activer et de s'investir. Elle prend même part aux affaires de son mari, elle sait qu'il faut les relancer. Il est en train de créer un brevet, elle l'encourage à aller le déposer. Elle se montre optimiste, confiante dans l'idée que la fortune va bientôt revenir aux forges. Et c'est dans ce contexte qu'en novembre 1839, Charles se met en route pour Paris. Et éperdument amoureuse de son mari comme elle l'est maintenant, Marie a beaucoup de mal à supporter cet éloignement. Elle ne cesse d'adresser des courriers à Charles, dans lesquels elle lui témoigne de son amour. Tous les deux échangent des missives enflammées, qu'ils agrémentent de leurs cheveux pris dans le cachet de la cire de l'enveloppe, d'un baiser et même parfois de leur propre sang. Depuis Paris, Charles signe en effet une lettre à Marie signée de son sang. On est en pleine bluette ! Emporté par cette fougue, Charles supplie Marie de poser et de lui faire adresser son portrait. Marie s'exécute et, quinze jours plus tard, Charles reçoit un colis comprenant le

portrait de sa femme, des châtaignes et une galette picarde. Ils conviennent d'un cérémonial amoureux : à minuit, ce soir-là, tous deux dégusteront de la galette picarde avant d'aller se coucher. C'est la nuit de cette petite collation nocturne et supposément romantique que Charles est tombé malade. La suite, vous la connaissez.

Pendant l'absence de son mari, au Glandier, Marie n'a de cesse de s'occuper des rats, qui envahissent toutes les pièces de la maison, faisant des ravages et mangeant tout ce qu'ils trouvent. En décembre, alors que Charles était à Paris, voici le petit mot qu'elle avait adressé au pharmacien d'Uzerche : « Je suis dévorée par les rats, Monsieur, j'ai déjà essayé le plâtre et de la noix vomique pour m'en débarrasser, mais rien n'y fait. Voulez-vous me confier quelque peu d'arsenic ? Vous pouvez compter sur ma prudence. C'est pour mettre dans un cabinet où il y a du linge. Je voudrais bien avoir quelque peu de tilleul et de fleur d'oranger. Marie Lafarge, du Glandier. » Le bon pharmacien d'Uzerche avait accédé à sa demande. Et ce, juste avant que la fameuse galette picarde qui allait être envoyée à Charles ne soit préparée.

Maintenant que Charles est rentré de Paris, les médecins défilent au château. C'est l'occasion pour Marie de leur demander de quoi exterminer les rats. Car l'arsenic ne s'obtient pas comme ça. Lorsque le bon docteur Bardon écrit un mot pour le pharmacien, plus besoin de faire des pieds et des mains pour en obtenir. Et Marie ne se gêne pas pour en demander toujours plus. Elle prétend maintenant que Charles lui-même se plaint des rats. Tous ces pas sur le parquet et dans les cloisons, tous ces bruits pour un malade presque mourant, c'est certainement très désagréable... Dans la période entre la préparation du gâteau et la mort de son mari, Marie a réussi à se procurer de l'arsenic trois fois.

Lorsque Charles meurt et que son beau-frère écrit au procureur du Roi, les conséquences ne tardent pas à tomber. Peu de temps après, un juge se présente au Glandier et cinq médecins sont nommés pour examiner le cadavre de Charles. L'autopsie a lieu dans la chambre où il est mort. À première vue, ils ne trouvent rien qui témoigne d'un empoisonnement, pas la moindre trace d'arsenic. Ils procèdent donc à des prélèvements, qu'ils analyseront plus tard. Et des scellés sont posés sur toutes les pièces à conviction possibles : principalement tous les bols de bouillon qui ont pu être donnés au malade. Les analyses prennent plus d'une semaine, mais les résultats sont là, et ils sont positifs : des traces d'arsenic ont bien été retrouvées dans l'estomac de Charles. En infimes quantités, certes. Il

n'empêche, c'était bien un empoisonnement ! Dès le lendemain, Marie Lafarge est inculpée et arrêtée par un brigadier muni d'un mandat. Elle est emmenée à la prison de Brive. Marie clame son innocence. Elle n'hésite pas, comme ça lui ressemble, à faire quelques envolées lyriques : « Je n'appartiens plus ni à ce peuple, ni à ce siècle. Mourir n'est rien... Mais servir de spectacle aux yeux du vulgaire, être sevrée de ma famille, de ma maison, de tout ce qui fait la société, le charme de la vie... »

L'arrestation de Marie fait grand bruit dans la presse. Son histoire s'est fait connaître à travers la France entière. Et c'est par le biais des journaux qu'un certain monsieur de Léautaud apprend la déconvenue de Marie Lafarge. Il va alors sauter sur l'occasion pour l'accuser d'un vol, qu'elle aurait commis des années plus tôt, à Paris. Le vol en question serait celui d'une parure de diamants qui appartenait à sa femme, avec qui Marie était amie. Persuadé qu'une femme qu'on soupçonne d'avoir empoisonné son mari pourrait tout aussi bien avoir dérobé des bijoux, il avertit le préfet de police. Une perquisition a lieu le 10 février 1840 au Glandier. Dans une cache du mur de la chambre de Marie, on retrouve la fameuse parure. C'est ainsi qu'au lieu d'un procès, Marie va en connaître deux coup sur coup. L'un pour vol de bijoux, l'autre pour empoisonnement.

Le premier procès de Marie Lafarge, pour vol de bijoux, s'ouvre le 9 juillet 1840 au palais de justice de Brive. Pour sa défense, Marie a fait appel à l'avocat qu'elle avait remarqué lors du procès de la mère infanticide auquel elle avait assisté à Tulle. Pour cela, elle lui a fait adresser un de ces petits billets dont elle a le secret : « Vous avez un admirable talent, Monsieur. Je ne vous ai entendu qu'une fois et vous m'avez fait pleurer. Alors pourtant j'étais gaie et rieuse, aujourd'hui je suis triste et je pleure. Rendez-moi le sourire en faisant éclater mon innocence aux yeux de tous. » Le brillant Me Charles Lachaud assure donc la défense de Marie pour ce premier procès. Après une semaine, elle est condamnée à deux ans d'emprisonnement. Lachaud est habile et parvient à faire annuler cette condamnation dès le mois d'août pour un vice de procédure.

Le second procès commence le 3 septembre de la même année, à la cour d'Assises de Tulle. Cette fois, il s'agit de l'empoisonnement, et le procès va durer beaucoup plus longtemps. Comme les quantités d'arsenic retrouvées étaient trop faibles, on fait exhumer le corps pour procéder à une seconde expertise. Mathieu Orfila, inventeur de la toxicologie médico-légale, vient exprès de Paris pour procéder à ces expertises. C'est un procès fastidieux pour l'époque, car il

nécessite l'exploitation de données scientifiques mal connues.

Tout au long du procès, Marie continue de clamer son innocence. L'avocat général, arguant de la perversité de Marie et du sang-froid avec lequel elle a agi, demande la peine de mort. Il dit même : « S'il y avait une peine plus élevée que la peine de mort, je n'hésiterais pas à la demander. » Marie s'affaiblit peu à peu. Le procès l'éprouve beaucoup. Après les délibérations du jury, elle n'est pas capable de venir assister au verdict. Souffrante et affaiblie, elle s'est évanouie dans sa cellule. Si elle échappe finalement à la peine de mort, elle est condamnée aux travaux forcés à perpétuité et à être exposée en place publique à Tulle. Très vite, des voix se font entendre dans la presse. Elles contestent la sentence. George Sand, par exemple, fait partie de ceux qui voient dans ce procès de scientifiques trop d'approximations. Pour elle, Marie est innocente. Son avocat, Charles Lachaud, fait également tout pour bousculer l'opinion en ce sens. Dans la prison de Tulle, Marie se désespère et vieillit à vue d'œil. En l'espace de six mois, ses cheveux ont blanchi. Elle alterne ses journées entre les travaux obligatoires, la lecture et, en fine lettrée, entreprend la rédaction de ses mémoires. Lesquels sont publiés dès octobre 1841. Entre-temps, elle a été rejugée en appel pour le vol des bijoux, et déclarée coupable. D'abord condamnée au bagne à Toulon, son faible état de santé pousse Louis-Philippe à commuer sa peine en détention criminelle à perpétuité. On l'envoie à Montpellier purger le reste de sa peine. Elle y passe neuf ans, sans jamais cesser de clamer son innocence. Là, elle contracte une tuberculose. Son état de santé se dégrade rapidement. Quand son maintien en prison devient inenvisageable, on l'envoie en maison de repos à Saint-Rémy-de-Provence. Mais sa santé ne s'arrange pas. Le 1^{er} juin 1852, Napoléon III la gracie. Marie est enfin libre, mais elle n'en a plus pour très longtemps à vivre. Le 7 septembre, elle meurt à Ussat, avant d'être enterrée à Ornolac.

Jusqu'à la fin de sa vie, M^e Lachaud, qui l'a défendue au cours de ses trois procès, est venu chaque année fleurir sa tombe.

LE MONSTRE DE MONTMARTRE

Dans le 18^e arrondissement de Paris, on se souvient encore de la série de meurtres de vieilles dames qui avait ébranlé tout le quartier et toute la ville, entre 1984 et 1987. On ne peut pas oublier ça, huit meurtres en six semaines dans un seul quartier, une épouvantable hécatombe.

Le 5 octobre 1984, Anne Ponthus, quatre-vingt-trois ans, rentre du marché. On la suit, on la pousse dans son appartement, on la bâillonne et on la ligote avec le cordon des rideaux. On la frappe au visage et sur tout le corps, avant de l'étouffer avec un oreiller. Ensuite, on retourne son appartement. Le butin ? 300 francs, 30 euros, trois fois rien. Ses voisins, sous le choc, décrivent une toute petite dame, toute menue, qui marchait très difficilement avec une canne et qui parlait souvent avec les gens, tant elle se sentait seule.

Le même jour, Germaine Petitot, quatre-vingt-onze ans, est agressée rue Lepic. Ligotée, bâillonnée, battue elle aussi... Elle survit à l'agression, mais le choc est tel qu'elle ne peut rien raconter.

Quatre jours après, le 9 octobre, les pompiers interviennent dans le quartier pour éteindre un incendie. Ils retrouvent dans les décombres le corps de Suzanne Foucault, quatre-vingt-neuf ans, pieds et poings liés, la tête enserrée dans un sac plastique. On lui a volé sa montre et 500 francs en liquide, l'équivalent de 75 euros.

Un mois plus tard, le 5 novembre, Ioana Seicaresco, soixante et onze ans, est retrouvée morte étranglée à son domicile. Son nez a été fracturé, ses côtes et sa mâchoire brisées. On l'a torturée pour qu'elle dise où se trouvait son argent, 10 000 francs en bons du trésor, envolés.

Deux jours plus tard, Alice Benaïm, quatre-vingt-quatre ans, est retrouvée étranglée, pieds et poings liés avec du fil électrique. On l'a torturée en lui faisant boire du détergent pour un butin misérable, moins de 500 francs.

Cette litanie de meurtres est insupportable, hélas, elle n'est pas terminée.

Le lendemain, à vingt mètres de là, Marie Choy, quatre-vingts ans, est trouvée torturée et étouffée, pour rien de plus que 300 francs. Et le jour d'après, Maria Mico-Diaz, soixante-quinze ans, meurt étouffée par un torchon. Son corps est couvert de coups de couteau et on lui a coupé le petit doigt. Tout ça pour 200 francs.

Le 12 novembre, on retrouve deux corps dans la même journée, dont la mort remonte à plusieurs jours. Jeanne Laurent, quatre-vingt-deux ans, et Paule Victor, soixante-dix-sept ans, sont retrouvées étouffées, la tête dans un sac plastique.

Tout le quartier est en émoi. Très vite, les soupçons se portent sur des drogués, des trafiquants. Les gens se plaignent de l'insécurité, de troubles grandissants dans le quartier. Huit morts en six semaines, et pas la moindre piste... À part des empreintes digitales. On en a retrouvé partout, dans tous les appartements, mais, quand on les compare avec celles répertoriées dans les fichiers, ça ne donne rien. Très vite, le quartier est gagné par la psychose. Le 13 novembre 1984, une centaine de policiers sont déployés dans un rayon de 1 500 mètres autour du Sacré-Cœur. Mais la police n'a toujours pas la moindre piste. Le maire du 18^e décide d'organiser une réunion d'information. Ce jour-là, près de deux mille personnes se réunissent à la mairie. Les gens ont peur, les vieilles dames surtout. Les politiques s'emparent du sujet, d'autant que l'opinion publique voit d'un œil très défavorable ce qu'elle considère comme un problème de sécurité.

Puis les meurtres cessent brusquement et, pendant un an, il ne se passe plus rien. Jusqu'en décembre 1985, où l'on retrouve Estelle Donjou, quatre-vingt-onze ans, étranglée chez elle, dans le 14^e arrondissement cette fois-ci. Quinze jours plus tard, à deux pâtés de maisons, Andrée Ladam, soixante-dix-sept ans, est retrouvée morte. Et encore cinq jours plus tard, Yvonne Couronne, quatre-vingt-trois ans... En tout, jusqu'au mois de juin 1985, on recense huit nouveaux meurtres.

À vrai dire, à ce moment-là, les policiers du 36, quai des Orfèvres, qui s'occupent de l'affaire, ne sont pas certains que l'on puisse relier

cette nouvelle vague de meurtres de vieilles dames à celle de l'année précédente. Bien sûr, dans les deux cas, le ou les assassins cherchent de l'argent et se contentent de petites sommes. Mais dans les derniers crimes, le mode opératoire est différent. Les femmes n'ont pas été ligotées, ni même torturées. Si, au début, le doute demeure, on se rend rapidement compte que les empreintes digitales retrouvées sur les scènes de crime correspondent à celles que l'on avait retrouvées un an auparavant. Désormais, les policiers en sont certains, on recherche un homme qui a agi seul. Sa dernière victime sera Geneviève Germont, soixante-treize ans, retrouvée morte en novembre 1987. Quelques jours plus tôt, une femme a survécu à l'attaque du tueur. Elle s'appelle Berthe Finalteri. Elle s'est évanouie mais, dès qu'elle a ouvert les yeux, elle s'est souvenue de tout et est en mesure de livrer une description détaillée de son agresseur. Il s'agit un métis d'environ 1,80 mètre, cheveux blonds crépus, « coiffés à la Carl Lewis », nez épaté, pommettes saillantes et anneau à l'oreille gauche. C'est très précis. Des hommes qui correspondent à cette description, il ne doit pas y en avoir des milliers. Le portrait-robot du tueur est immédiatement distribué dans tous les commissariats de Paris. C'est ainsi que l'homme va tomber.

Le 1^{er} décembre 1987, le commissaire Francis Jacob, patron du commissariat du 10^e arrondissement, discute avec des commerçants dans la rue quand soudain il aperçoit au loin, venant tout droit vers lui, un homme qui, hormis la couleur des cheveux, correspond trait pour trait au portrait-robot. Il n'hésite pas une seconde et interpelle l'homme, lui demandant ses papiers. Bingo ! Sur la photo de la carte d'identité, l'homme est coiffé à la Carl Lewis. On l'emmène au commissariat pour relever ses empreintes. En les comparant avec celles du tueur, plus de doute possible : c'est bel et bien l'assassin ! Après des années d'errance, on a enfin retrouvé le tueur de vieilles dames. L'homme s'appelle Thierry Paulin, et il est immédiatement conduit au 36, quai des Orfèvres, où commence une longue garde à vue. Thierry avoue tout de suite et reconnaît avoir commis vingt et un meurtres. Pourtant, les policiers n'en ont compté que dix-huit ! Quand on lui demande de raconter, il raconte. Comment il repérait les vieilles dames, comment il les approchait, pour leur parler. Si elles étaient trop virulentes, trop sur la défensive, trop méfiantes, il laissait tomber. Mais si elles étaient faibles, fragiles, fatiguées, il les suivait chez elles, les dépouillait et les tuait. Ce qui est incroyable, c'est qu'il se souvient de chacune d'entre elles. La tapisserie d'un appartement, la couleur des rideaux et même la couleur des

portefeuilles, il n'a rien oublié. C'est à ce moment que les policiers se rendent compte d'une erreur très gênante qu'ils ont commise. Depuis un moment, ils se demandent pourquoi Thierry Paulin a arrêté de tuer pendant un an. Eh bien figurez-vous que c'était parce qu'il était en prison ! Eh oui ! À la suite d'un différend avec son dealer, qu'il a menacé avec un pistolet et frappé avec une batte de baseball. Le dealer a porté plainte et Paulin a écopé d'une peine de seize mois d'emprisonnement à Fresnes. Il est sorti au bout de douze mois, ce qui explique la longue pause dans les crimes.

Mais s'il a été condamné, comment se fait-il que l'on n'ait pas retrouvé la trace de ses empreintes digitales, pourtant nombreuses, dans le fichier ? Tout simplement parce que l'agression du dealer a eu lieu à Alfortville, dans le Val-de-Marne, et qu'à l'époque, les fichiers d'empreintes centraux n'existent pas encore. Quand on pense que, pendant trois ans, les policiers ont procédé à des milliers de comparaisons d'empreintes, à la main, pour rien ! On l'interroge sur les différents sévices qu'ont subis les victimes, les tortures. On se demande aussi pourquoi les meurtres étaient beaucoup plus violents dans le 18^e arrondissement que dans le 14^e. « Monsieur Paulin, vous vous souvenez d'Alice Benaïm ? Vous lui avez fait boire du détergent. Pourquoi ?

— Ah non, ça ce n'est pas moi, c'est Jean-Thierry ! »

C'est ainsi que les policiers découvrent que, dans la première série de meurtres, Paulin n'était pas seul. Il était accompagné par un certain Jean-Thierry Mathurin, un complice donc, qu'ils vont immédiatement interpellier dans le 14^e arrondissement. La suite va se jouer dans le cabinet du juge d'instruction.

En interrogeant Thierry Paulin, le juge va découvrir un tueur en série qui n'entre dans aucune catégorie, une personnalité troublante, étonnante, un grand pervers.

Thierry Paulin est martiniquais. Il a vécu une enfance compliquée, instable. Il a été élevé par sa grand-mère jusqu'à ses dix ans, après quoi il est parti en Métropole rejoindre son père à Toulouse, dans le quartier du Mirail. À l'école, il a tout laissé tomber. À dix-sept ans, il devance l'appel du service militaire et est affecté au salon de coiffure du régiment parachutiste. Là, c'est compliqué. Thierry Paulin est noir et homosexuel, ce qui ne l'aide pas beaucoup à la caserne. C'est d'ailleurs pendant son service militaire qu'il va signer son premier coup. Pendant une permission, il braque une vieille épicière avec un couteau et repart avec

1 400 francs. Mais l'épicière l'a reconnu, et il s'en tire avec deux ans avec sursis et un renvoi de l'armée.

Ensuite, il part s'installer à Paris, où il va découvrir la liberté. Il trouve un boulot au Paradis Latin, un cabaret particulièrement connu pour ses spectacles de travestis. C'est là qu'il va rencontrer Jean-Thierry Mathurin, un jeune serveur guyanais de dix-neuf ans, dont il va s'enticher. Mathurin aussi en a bavé, et il est à Paris pour les mêmes raisons... Mais il a une longueur d'avance sur Thierry : il consomme de l'héroïne et se prostitue de temps à autre. Le couple enchaîne les soirées branchées en boîte et les nuits extravagantes, habillés en drag-queen. Ils vivent à l'hôtel, dans le 9^e arrondissement. Tout ça coûte de l'argent, beaucoup d'argent, et il faut en trouver. Thierry commence à dealer de la coke et de l'héroïne. Il en consomme aussi, mais moins que Mathurin, qui est défoncé du matin au soir. Et puis leur vient l'idée des vieilles dames. C'est facile à attaquer, une vieille dame, ça ne risque rien. C'est ainsi que commence l'effroyable massacre d'octobre 1984. Juste pour payer de la drogue et des soirées interlopes. Rien d'autre. Ils partent passer quelque temps à Toulouse, chez le père de Thierry, où ils continuent d'entretenir le train de vie effréné. Mais, rapidement, le père de Thierry en a marre des extravagances de son fils. Et le couple commence à battre de l'aile. Mathurin rentre à Paris. Thierry essaie de se lancer dans un spectacle de travestis à Toulouse, mais c'est un échec. Il rentre aussi à Paris, en décembre 1985, sans le sou. Il recommence à suivre des vieilles dames, pour financer des soirées mondaines où il se produit en costume noir et nœud papillon. Un peu de détente et de gloire entre deux victimes. Après chaque meurtre, il va flamber son butin dans les bars gays des Halles ou au Palace, la boîte mythique de la rue du Faubourg-Montmartre. Il paie des bouteilles de champagne avec l'argent liquide sorti tout droit du porte-monnaie de ses victimes. C'est à cette période qu'il se décolore les cheveux et commence à se coiffer à la Carl Lewis. Partout, il raconte qu'il va monter une agence de mannequins.

Avec l'argent qu'il a récolté chez Geneviève Germont, sa dernière victime, il fête son anniversaire. Il a réservé trois salles dans un restaurant du quartier des Halles et invité cinquante personnes, dont son avocat (il a été bien inspiré, il ne va pas tarder à en avoir besoin), quelques étudiants encanaillés et tout une faune d'oiseaux de nuit qui forment sa petite troupe. Le champagne coule à flots et Thierry Paulin, en spencer noir, chemise blanche et cravate, est au sommet de sa gloire. Il a payé l'addition à l'avance, en espèces, avec l'argent de la pauvre Geneviève. Comme il lui en reste encore, il

remet le couvert dès le lendemain dans un restaurant de Pigalle, où il invite vingt personnes, et le surlendemain, où, vêtu d'un grand manteau gris, il va faire la fête avec des diplomates africains. C'est sa dernière soirée d'homme libre. Tous ceux qui l'ont connu à l'époque disent qu'il était très sympathique, plein de projets, ils n'ont rien vu venir. Quand la photo de Thierry Paulin est sortie en une de tous les journaux, ils sont tombés de haut.

À la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, où il est incarcéré et inculqué pour assassinats et vols aggravés, il est à l'isolement. Dans sa cellule, plus narcissique que jamais, il découpe tous les articles qui parlent de lui. Lui qui voulait être célèbre, il a enfin réalisé son rêve ! Et, en prison, hors de question de passer pour un taulard. Il a pu se faire apporter deux sacs de vêtements. Des costumes, des chemises blanches, des nœuds papillon... Il tient à garder sa dignité. Il flambe parce qu'il sait qu'il n'y aura pas de suite, pas de procès. Thierry Paulin est déjà condamné, il a le sida. Son état se détériore très rapidement. Dépression, tuberculose, méningite... Le 16 avril 1989, à l'âge de vingt-six ans, Thierry Paulin s'éteint à Fresnes. On avait encore quelques questions à lui poser, c'est désormais trop tard. Jean-Thierry Mathurin, quant à lui, est reconnu coupable en 1991 du meurtre de neuf femmes. Il est condamné à la réclusion à perpétuité, avec une peine de sûreté de dix-huit ans. Il a été libéré en janvier 2009.

LE DERNIER GUILLOTINÉ

Cette histoire sordide commence le 9 août 1974, à Marseille. Il est 9 heures du matin et deux toutes jeunes filles se présentent au commissariat du 6^e arrondissement. Elles s'appellent Houria et Amaria. Houria parle la première. Elle a quinze ans et est d'origine algérienne. Elle est petite, menue, quarante kilos tout au plus. Et ce qu'elle raconte aux policiers est tout bonnement effrayant.

Le 28 juillet, Houria a fugué d'un foyer de Toulon, où elle vivait. Elle traînait sur le vieux port de Marseille lorsqu'un homme, au premier abord sympathique et élégant, l'a abordée. Il était accompagné de deux femmes, ça l'a mise en confiance. Il lui a proposé une cigarette, avant de lui dire qu'il pouvait l'aider. Elle était perdue, épuisée, elle n'a pas hésité bien longtemps avant de le suivre chez lui. C'est là que tout s'est gâté. « Il m'a offert un café, raconte-t-elle, puis il a commencé à me poser des questions sur mon passé. Ma fugue, mes parents, qui je connais, où j'allais... Je lui mentais, il me faisait peur. » « Il m'a donné une bière puis a ordonné à une des filles d'aller chercher un bâton. » Elle dit que l'homme a commencé à l'insulter puis à la frapper avec le bâton et avec une ceinture à grosse boucle. « Ça, c'est pour te remettre dans le droit chemin. Tu vas rester ici et obéir », aurait-il dit. Son calvaire a duré une demi-heure... et ça ne faisait que commencer. L'homme lui a ensuite demandé de se déshabiller. Il voulait « prendre sa virginité ». Elle a refusé, et l'homme lui a répondu avec un rire mauvais qu'il avait tout son temps. Les policiers prennent des notes. « Vous savez comment il s'appelle ? Où il vit ?

— Oui. Il s'appelle Hamida Djandoubi. Il vit dans un appartement au 17, rue Villas Paradis, dans le 8^e. » Elle dit aussi que deux femmes vivent avec lui, qui lui obéissent aveuglément. L'homme lui a pris ses papiers et, pendant deux semaines, l'a séquestrée, battue

et torturée avec des fils électriques dénudés. Tous les jours. À la fin, il l'a violée. « Et les deux filles qui vivent avec lui, elles n'ont rien dit ? » Non, elles n'ont rien dit. L'une d'elles est même allée voir Hamida, quand Houria lui a fait part de ses plans pour s'évader, et lui a tout répété comme un toutou. Pour se venger, il l'a déshabillée, battue, électrocutée, avant d'enduire son sexe et son anus d'harissa, une purée de piments rouges extrêmement épicée. Il a laissé Houria le supplier pendant très longtemps avant de l'autoriser à prendre une douche. La jeune fille a tout débballé d'un coup. Les policiers, atterrés, se tournent alors vers l'autre jeune fille, Amaria. C'est l'une des deux esclaves qui vit avec Hamida. Houria a réussi à la convaincre de s'enfuir avec elle. Elles montrent aux policiers leurs blessures, leurs ecchymoses, les cicatrices qui zèbrent leurs bras et leurs jambes.

Amaria connaît l'homme depuis bien plus longtemps. Elle a dix-sept ans, c'est une fille de Harkis. Elle s'était enfuie de chez ses parents, à Lodève, et Hamida Djandoubi a aussi réussi à l'attirer chez lui. Surtout, elle raconte qu'un mois plus tôt, le 3 juillet, elle a assisté à une longue scène de torture qui s'est terminée par une mise à mort. Ça se serait passé dans un cabanon à l'extérieur de Marseille. « Et la victime, vous savez qui c'était ?

— Elle s'appelait Élisabeth Bousquet. C'était une ex de Djandoubi. »

Les policiers découvrent que ces deux noms figurent dans leur registre. En mai 1973, un an auparavant, Élisabeth Bousquet a porté plainte contre Hamida Djandoubi pour proxénétisme. L'affaire n'est pas allée plus loin.

Le commissaire René Paul décide d'interpeller sur-le-champ ce Djandoubi. Il réunit ses hommes et part avec eux. Lorsqu'ils arrivent rue Villas Paradis, Djandoubi n'est pas chez lui. Ils décident de patienter un peu et finissent par le voir arriver aux alentours de 11 h 40, deux baguettes sous le bras. Les policiers lui sautent dessus. L'homme n'oppose aucune résistance. « Hamida Djandoubi, vous êtes en état d'arrestation. » Dans son appartement, ils saisissent le bâton, un fil électrique dénudé de plus de deux mètres de long et un pot de sauce harissa. Ils découvrent également deux pistolets d'alarme. Surtout, ils découvrent la deuxième jeune fille, Annie. Elle a tout juste dix-huit ans. Petite, blonde, elle a des brûlures de cigarette partout sur le corps. Elle a aussi des cicatrices à l'intérieur des cuisses. Elle dit qu'elles lui ont été infligées avec un couteau chauffé à blanc. Amaria présente elle aussi des cicatrices et elle a du

mal à marcher. Quant à Houria, sa peau est zébrée sur la quasi-totalité de son corps, elle a un orteil fracturé, et l'on retrouve des traces de harissa dans son vagin. Pour couronner le tout, le médecin qui l'examine lui annonce qu'elle est enceinte de son bourreau. Nous sommes en 1974, l'avortement est encore interdit en France. À quinze ans, elle va devoir garder l'enfant... Ces trois jeunes filles ont vécu un véritable calvaire et, pour l'instant, les policiers n'en ont eu qu'un vague aperçu.

Devant les policiers qui l'interrogent, Djandoubi ne se défile pas. Il reconnaît et il assume, froidement. Oui, il a eu un rapport sexuel avec Houria. « Mais après, je peux vous dire qu'elle était consentante. » Il reconnaît aussi les tortures et les menaces. « Mais bon, Annie, c'était une masochiste. Elle aimait quand je lui faisais mal. » Quant au meurtre d'Élisabeth Bousquet, là aussi, il assume. « Mais les gamines, elles n'étaient pas spectatrices, elles étaient plutôt complices. » Quand on lui demande de s'expliquer sur le meurtre, il répond : « Je comprends la gravité des actes que j'ai commis... Mais je tiens à affirmer que je n'étais pas dans mon état normal. » Pas dans son état normal...

Quelques années auparavant, il a perdu sa jambe dans un accident du travail. Depuis, il porte une prothèse et prend des médicaments lourds pour éviter les douleurs fantômes. « Depuis mon accident, je me sentais seul, j'avais besoin d'être aimé. Et je ne supportais pas de me sentir trahi. » Ce sera sa ligne de défense tout au long de l'instruction et jusqu'au procès. La perte de sa jambe l'aurait changé. Et, de fait, tous les gens qui l'ont connu avant l'accident en parlent comme d'un homme serviable et charmant. Les policiers ont un peu de mal à le croire. Ce tortionnaire, charmant et serviable ? Ils fouillent dans son passé pour en apprendre un peu plus.

Hamida Djandoubi est né en Tunisie en 1949. À dix-huit ans, il obtient un visa de travail et débarque à Marseille. Il travaille d'abord chez un épicier italien, qui le loge dans sa boutique, puis chez un horticulteur. Là, il emménage dans un foyer Sonacotra, un organisme principalement dédié aux travailleurs migrants. Ses employeurs de l'époque n'ont que du bien à dire de lui. « Hamida ? C'était un garçon gentil et doux. Et travailleur ! Je lui faisais tellement confiance que je lui laissais les clés de la caisse, c'est dire ! Et puis, il était très bien intégré et parlait un français remarquable ! »

L'enquête révèle aussi qu'avant de capturer et de torturer des femmes, c'était un tombeur. Le premier mot qui vient à l'esprit des femmes qu'il fréquentait à l'époque, c'est « Ah, qu'est-ce qu'il était beau... » Beau et toujours bien habillé, à la mode des années 1970, bien évidemment. Chemise à col pelle à tarte et costume cintré. Il consacrait une bonne partie de sa vie à plaire.

Ce serait donc cet accident du travail qui aurait tout changé ? Ce serait le point de bascule ? Djandoubi raconte tout aux policiers. En 1971, il travaillait chez un pépiniériste. Sa jambe s'est coincée dans la chenille d'un motoculteur et a été broyée. Les pompiers ont mis plusieurs heures à le dégager, et on a dû l'amputer sur place. Pas la jambe entière, juste le mollet droit, sous le genou. Il n'a jamais réussi à se faire à sa prothèse. Ça lui faisait mal. Alors il a commencé à mélanger les médicaments et le whisky qui, on le sait, ne font pas bon ménage. Ça l'a rendu plus agressif, plus aigri. Lui qui adorait séduire s'est senti réduit, humilié.

Et Élisabeth Bousquet, comment l'a-t-il rencontrée ? À l'hôpital justement, juste après son amputation. Il occupait la même chambre que le père d'Élisabeth, ils ont fait connaissance quand elle venait lui rendre visite. Lorsque le père a été transféré dans une autre chambre, Élisabeth est quand même venue toquer à sa porte. Elle avait dix-huit ans, c'était une fille sérieuse, elle n'avait jamais eu la moindre aventure. Djandoubi était son premier amour. On peut parler de coup de foudre : elle était mineure, elle a fugué deux fois pour le rejoindre dans son foyer, au grand dam de ses parents. Elle l'avait dans la peau. Et lui, petit à petit, a posé les bases de son emprise. En octobre 1971, il la force à coucher avec huit autres résidents du foyer, successivement, empochant au passage 20 francs à chaque fois. Elle a immédiatement porté plainte. Quand les policiers l'ont convoqué, Djandoubi leur a menti, et ils l'ont cru. « C'est elle qui a eu l'idée de se prostituer, pour pouvoir se payer des vêtements. Je reconnais que j'ai eu tort de la conduire dans les chambres, mais l'argent a été dépensé en commun. » Le procureur avait classé l'affaire sans suite. Mais Djandoubi, échaudé par cette histoire, a juré de se venger.

C'est après le départ d'Élisabeth que Djandoubi rencontre – ou plutôt recrute – Annie et Amaria. Paumées et naïves, elles quittent tout pour lui, envoûtées par ses beaux discours. Il leur parle de mariage, de projets... Amaria est la première à s'installer chez lui, à l'âge de seize ans. Elle trouve un travail dans une usine et, tous les mois, elle lui apporte sa paie. Normal, puisque c'est lui qui s'occupe de tout, qui décide tout. Aux policiers, il n'a rien de mieux à dire que : « C'est l'amour vache ! »

Annie arrive chez lui peu de temps après. Au début, elle ignore qu'elle n'est pas seule, qu'il y en a « une autre ». Djandoubi parvient à l'embrouiller avec de grandes idées dans l'air du temps. Il lui parle d'amour libre, de vie en communauté. Alors que le seul qui est libre, dans cette affaire, c'est lui ! Il met en place un jeu de rivalité pervers entre les deux adolescentes. Il en punit une et récompense l'autre, et inversement. Les voisins, bien évidemment, n'ont rien vu ni entendu. Et si les jeunes filles n'ont pas pu s'enfuir, c'est parce qu'il avait confisqué leurs papiers. Il leur parle souvent d'Élisabeth comme d'un exemple. S'il la retrouve, il leur donnera la preuve qu'on ne le quitte pas comme ça. Elle est devenue une véritable obsession pour Djandoubi.

Après l'avoir quitté, Élisabeth a enchaîné les séjours en hôpital psychiatrique et en maison de repos. Il l'a complètement détruite psychologiquement. Mais, d'une certaine manière, elle est toujours sous son emprise. Nous voici en 1973. Élisabeth s'en est sortie, elle va mieux et a même un nouveau compagnon. Pourtant, sans que rien ne puisse l'expliquer, elle retourne un jour à Marseille, directement au foyer de Djandoubi. Lui a déménagé, mais elle tombe sur Ali, son frère, qui court lui annoncer le retour de cette Élisabeth dont il parle tout le temps. Après deux ans de séparation, ils se retrouvent. Lui fait son grand numéro, il est charmant, drôle, séducteur. Il lui propose de venir visiter son nouvel appartement, elle accepte. En une minute, tous ses mois de reconstruction sont partis en fumée...

Ils arrivent rue Villas Paradis vers 14 heures. Djandoubi se sert un martini, offre une bière à la jeune femme. Annie et Amaria se sont discrètement retranchées dans la cuisine. Tout à coup, un bruit de claque les fait sursauter. Élisabeth crie et Djandoubi lui dit : « Tu te souviens de ce que je t'avais dit ! Si je te retrouve, je te tue !

— Excuse-moi ! Pardonne-moi ! Je regrette tant ! Je travaillerai pour toi ! Je t'en supplie, ne me frappe pas !

— Trop tard. »

Djandoubi lui ordonne de se déshabiller et de s'allonger sur le sol. Il appelle Annie et Amaria et leur demande de l'aider à faire de la place, de rouler le tapis et de déplacer le fauteuil. Pendant ce temps, il fume tranquillement une cigarette. Il va la torturer tout l'après-midi, sous les yeux d'Annie et Amaria. À 17 heures, il leur demande de nettoyer et de ranger l'appartement. Il se sert un nouveau martini. Sur le sol, Élisabeth gît nue, à demi consciente. Ensuite, il mange, il boit, il regarde la télévision. On est en pleine Coupe du monde, il ne va tout de même pas louper le match ! Élisabeth se

traîne jusqu'aux toilettes pour vomir. Elle en profite pour supplier Annie et Amaria de l'aider. Il suffit de passer par la fenêtre, d'aller prévenir la police. Les deux jeunes filles ne répondent pas. Quand le match est fini, Djandoubi va chercher sa voiture et la gare devant la porte. Il demande aux filles de nettoyer Élisabeth, « Je ne voudrais pas salir ma voiture. » Et les voilà partis, tous les quatre, en route pour un cabanon abandonné qu'il a repéré à Salon-de-Provence, dans l'arrière-pays. Sur place, il sort Élisabeth de la voiture. Elle ne peut pas marcher, elle est à quatre pattes. Il la frappe, il l'insulte. Arrivés au cabanon, il l'étrangle avec un foulard avant de l'abandonner sur place.

Et ensuite ? Figurez-vous qu'il est parti faire la fête à Saintes-Maries-de-la-Mer avant d'aller camper pendant une semaine.

Le corps est retrouvé quelque temps après par des enfants. Il n'est pas identifiable. Les policiers concluent à un règlement de comptes entre un proxénète et une prostituée récalcitrante. Jusqu'à ce jour d'août 1974. Maintenant, Hamida Djandoubi doit comparaître devant la justice. Et il encourt la peine de mort.

En vue de son procès, il a recruté deux avocats. L'enjeu est important, il s'agit de sauver sa tête, d'éviter la guillotine. Il lui aurait fallu un ténor du barreau. Lui a choisi Me Jean Goudareau, qui l'a déjà défendu lors de son accident du travail. Je ne dis pas que c'est un mauvais avocat. Mais il n'a jamais plaidé aux assises, il ne connaît rien au droit pénal. Sa ligne de défense, ce sera uniquement l'accident du travail. Le procès se tient devant les assises d'Aix-en-Provence, les 24 et 25 février 1977. De nos jours, un tel procès durerait au moins deux semaines. Mais à l'époque, on allait vite. Figurez-vous qu'un second procès est aussi prévu pour le 26, afin de juger Annie et Amaria pour complicité. Mais pour l'heure, on juge Djandoubi. Durant le procès, on va beaucoup compter sur les psychiatres. Le portrait qu'ils dressent de lui est terrifiant. « C'est un authentique bourreau, qui se complaît dans la douleur des autres. C'est un pervers constitutionnel, un colossal danger social. »

Le deuxième jour du procès est marqué par un incident gênant : Me Goudareau est absent au moment de plaider, coincé dans des embouteillages. Au lieu de l'attendre, le président désigne l'avocat d'Annie et Amaria. Celui-ci refuse : « Je ne peux pas, je suis l'avocat de deux victimes !

— C'est moi qui dirige le débat, je vous désigne. »

L'avocat quitte la salle, le bâtonnier vient en renfort... Finalement, Me Goudareau finit par arriver, juste à temps pour le verdict. Sans surprise, et sous les applaudissements, Hamida Djandoubi est condamné à mort. À l'annonce de sa sentence, Djandoubi reste froid, impassible. En 1977, on ne peut pas faire appel d'un jugement de cour d'assises. Djandoubi se pourvoit en cassation, mais son pourvoi est rejeté. Il n'a plus qu'à espérer la grâce du Président Valéry Giscard d'Estaing. En attendant, Annie et Maria sont heureusement acquittées, leur avocat a fait du bon boulot.

Finalement, Valéry Giscard d'Estaing décide de laisser la justice suivre son cours. L'exécution d'Hamida Djandoubi est prévue pour le 10 septembre 1977, à 4 h 40, à la prison des Baumettes à Marseille. Nous disposons d'un témoignage exceptionnel sur cette exécution. La doyenne des juges d'instruction de Marseille, Monique Mabelly, a été contrainte d'y assister. Pour la postérité, elle raconte :

« On ouvre la porte de la cellule. J'entends dire que le condamné sommeillait, mais ne dormait pas. On le "prépare". C'est assez long, car il a une jambe artificielle et il faut la lui placer [...] On assied le condamné sur une chaise [...] Un gardien lui donne une cigarette. Il commence à fumer sans dire un mot. Il est jeune. Les cheveux très noirs, bien coiffés. Le visage est assez beau, des traits réguliers, mais le teint livide, et des cernes sous les yeux. [...] Il fume sa cigarette, qui est presque terminée, et on lui en donne une autre. Il a les mains libres et fume lentement. Un gardien, jeune et amical, s'approche avec une bouteille de rhum et un verre. Il demande au condamné s'il veut boire et lui verse un demi-verre. Le condamné commence à boire lentement. Maintenant il a compris que sa vie s'arrêterait quand il aurait fini de boire. [...] Le verre est presque terminé et, dernière tentative, il demande une autre cigarette. [...] Mais le bourreau, qui commence à s'impatienter, s'interpose : "On a déjà été très bienveillants avec lui, très humains, maintenant il faut en finir." [...] La dernière cigarette est refusée, et, pour en finir, on le presse de terminer son verre. Il boit la dernière gorgée. Tend le verre au gardien. Aussitôt, l'un des aides du bourreau sort prestement une paire de ciseaux de la poche de sa veste et commence à découper le col de la chemise bleue du condamné. Le bourreau fait signe que l'échancrure n'est pas assez large. Alors, l'aide donne deux grands coups de ciseaux dans le dos de la chemise et, pour simplifier, dénude tout le haut du dos. [...]

On met le condamné debout. Les gardiens ouvrent une porte dans le couloir. La guillotine apparaît, face à la porte. [...]

À côté, ouvert, un panier en osier brun... Le corps est presque jeté à plat ventre [...] J'entends un bruit sourd. Je me retourne – du sang, beaucoup de sang, du sang très rouge – le corps a basculé dans le panier [...]

Un gardien prend un tuyau d'arrosage [...].

À 5 h 10 je suis chez moi.

J'écris ces lignes. Il est 6 h 10¹. »

Hamida Djandoubi fut le dernier condamné à mort de France. Il est aussi la dernière personne au monde à avoir été guillotinée.

Notes

1. Ce document historique inédit, remis au *Monde* par Robert Badinter, a été publié le 9 octobre 2013.

LES AMANTS DIABOLIQUES DE BOURGANEUF

Nous sommes le 23 février 1970, sur les routes de la Creuse. Il est tard mais quelques voitures passent encore. Non loin de Saint-Bonnet-Briance, un chauffeur routier remarque un épais nuage de fumée qui s'élève du fossé. Alarmé, il ralentit. Il y a eu un accident, une voiture est en train de brûler. L'homme s'arrête, se gare en hâte sur le bas-côté, et se précipite vers le véhicule pour porter secours à ses passagers.

Allongée dans l'herbe, à côté de la voiture, une femme est inconsciente. Et, encore prisonnier dans la voiture, à la place du conducteur, le corps d'un homme achève de se calciner. Son premier réflexe est de mettre la femme en sécurité sur le bord de la route, loin de la voiture accidentée. En la déplaçant, il se rend compte qu'elle est consciente. La femme a été éjectée, et elle est bien vivante. Le chauffeur alerte immédiatement les gendarmes : « Il y a eu un accident ! Oui, un accident, une voiture en feu ! Le conducteur est mort, mais la passagère s'en est sortie... Elle a été éjectée ! »

Lorsque les gendarmes et les pompiers arrivent sur les lieux, la femme a complètement repris ses esprits, et se présente immédiatement : « Je m'appelle Yvette, Yvette Balaire. Mon mari et moi sommes quincailliers à Bourganeuf. Nous étions à un congrès professionnel à Brive... René a dû s'endormir au volant, il était très fatigué... » Comprendant que son mari ne s'en est pas sorti, Yvette éclate en sanglots. Elle est emmenée à l'hôpital et placée en observation.

Dès le lendemain, la nouvelle fait le tour de Bourganeuf.

« T'es pas au courant ? René, René Balaire, le quincailleur de la grande rue ? Il est mort ! Oui, tué dans un accident de voiture ! Mais Yvette, sa femme, elle s'en est sortie ! »

Ce n'est pas très grand, Bourganeuf, un gros bourg tout au plus. Alors évidemment, Yvette et René Balaire, tout le monde les connaît. Et c'est justement pour cette raison que, d'emblée, personne ne va croire à cette histoire d'accident. Personne ! Yvette Balaire, pensez-vous ! Elle est connue pour avoir la cuisse légère, comme on dit. Et surtout, elle a un amant notoire, Bernard Cousty. Tout Bourganeuf sait bien que ces deux-là prennent du bon temps... Alors, la mort de René Balaire, entre nous... Ça doit plutôt les arranger, les deux tourtereaux.

Trois jours après l'accident, on enterre le pauvre René. Yvette est absente. On la dit en état de choc. Admettons, mais tout de même, ne pas venir à l'enterrement de son mari... Ça ne se fait pas, si ? Les rumeurs vont bon train. À vrai dire, ça faisait un moment que tout le monde se demandait ce que René faisait encore avec Yvette. Même leur mariage avait suscité l'émoi dans la ville. Yvette, à l'époque, était fille-mère d'un petit garçon, Gérald, que René avait adopté sans sourciller. Remarquez, il n'a peut-être pas eu tort de l'adopter, ce gamin, car figurez-vous que c'est lui qui, après l'accident, a écrit au procureur pour demander une enquête. Sans cela, cette affaire serait sans doute restée un malheureux accident de voiture.

Voici ce qui intrigue Gérald – et ce qui intrigue pas mal d'habitants de Bourganeuf : après l'accident, en examinant la voiture, on a constaté que la portière du passager était fermée à clef. Comment Yvette aurait-elle pu être projetée hors de la voiture ? L'enquête est lancée.

Et une enquête, dans ce genre d'affaire, commence toujours par une expertise. En examinant la voiture, pas besoin d'être Einstein pour remarquer tout de suite que quelque chose cloche. L'avant de la voiture est pratiquement intact alors que l'arrière est complètement détruit. Cela n'a pas de sens ! Quand une voiture prend feu, c'est par le moteur, donc par l'avant. La version d'Yvette commence à vaciller.

Qui dit enquête dit également autopsie. On exhume donc le corps de René. Là aussi, pas besoin d'aller plus loin pour constater qu'il y a un problème. Sur la radio, entre les lombaires, on distingue

nettement une balle de revolver. Bingo ! Ce n'était donc pas un accident. Les commères de Bourganeuf avaient raison. Mieux encore, le médecin légiste révèle que René est mort brûlé vif, qu'il respirait encore lorsqu'on a mis le feu à la voiture. Les traces de dioxyde d'azote retrouvées dans son sang ne mentent pas.

Évidemment, Yvette est immédiatement convoquée à la gendarmerie. On la fait s'asseoir et, dans un geste savamment étudié, le gendarme qui l'interroge lui met sous le nez la balle de revolver qu'on a retrouvée dans le corps de son mari. La veuve éplorée est prise de court, elle n'était pas du tout préparée à ce retournement de situation. Elle pensait avoir réussi son coup. Alors, comme un ballon qui se dégonfle, elle avoue tout. Oui, c'est un meurtre. Et ce meurtre, elle l'a monté avec son amant, Bernard Cousty.

Ni une ni deux, l'amant la rejoint en garde à vue à la gendarmerie de Bourganeuf. Et lui aussi se débîne tout de suite, et raconte l'incroyable scénario de cet assassinat.

Ce soir-là, sur le bord de la route, le couple a croisé un auto-stoppeur et a décidé de s'arrêter. Évidemment, l'auto-stoppeur en question n'était autre que Bernard Cousty, affublé d'une fausse barbe. Le déguisement était grotesque, René l'a reconnu tout de suite et s'est mis en colère, insultant sans vergogne l'amant de sa femme. Les deux hommes ont commencé à se battre. Le cocu et l'amant, un vrai vaudeville ! À un moment, René a réussi à s'emparer d'une clé à molette et s'en est servi pour frapper Bernard. Ce dernier a alors dégainé son revolver et logé une balle dans la poitrine de René. Bernard raconte la suite de cette soirée macabre : « Il y avait un pont, pas loin. On a remis le corps de René dans la voiture, à la place du conducteur, puis on l'a poussée dans le fossé. Et voilà, on l'a aspergée d'essence et on y a mis le feu. » Pour cela, ils ont dû utiliser plusieurs bidons d'essence. Ensuite, Yvette s'est couchée dans l'herbe, à côté de la voiture, et a sagement attendu qu'on les retrouve. Bernard quant à lui s'est éclipsé avec sa voiture, qu'il avait garée dans un chemin forestier, non loin de la scène du crime. Puis il est rentré chez lui, à Aubusson, non sans avoir jeté son arme dans l'étang de Chantegrelle.

Il s'en est fallu de peu pour que les deux tourtereaux passent à travers les mailles du filet. Mais ils ont été trop négligents. S'ils n'avaient pas commis la bêtise de laisser la porte passager verrouillée, s'ils avaient aspergé la voiture d'essence à l'avant et non pas à l'arrière, et si Yvette avait pris la peine de s'amocher un tout

petit peu... leur histoire aurait pu passer comme une lettre à la poste ! Le mari enterré, la voiture à la casse, et on avait un crime parfait. Mais désormais, il s'agit d'un meurtre avec préméditation, en un mot, d'un assassinat. Et il faut maintenant dénouer l'écheveau des responsabilités. Selon Yvette, c'est Bernard qui a tiré. Elle n'est que sa complice. Mais qui a eu l'idée de ce plan ? Qui a joué quel rôle précisément ? C'est ce que va tenter d'établir l'enquête en vue du procès de ceux que l'on surnomme désormais « Les amants diaboliques de Bourgneuf ».

Si l'on considère les choses froidement, quels avantages Yvette pouvait-elle tirer de la mort accidentelle de son mari ? Un bon nombre. D'abord, c'est elle qui hérite de la quincaillerie et de la maison. Elle touche également l'assurance décès que René venait de contracter, pour un montant de 270 000 francs. Et par-dessus tout, elle peut désormais vivre au grand jour son amour avec Bernard, son amant depuis cinq ans. Même si ce n'est pas elle qui a tiré – et donc tué René –, elle a tout de même joué un rôle majeur dans cette histoire. Et Bernard, alors ? Il est agent commercial chez EDF et veuf... depuis deux mois ! Sa femme Ginette a été emportée par une grippe la nuit du réveillon de Noël 1969. Elle est l'une des victimes de la grippe de Hong Kong, qui a sévi en France de 1968 à 1969 et qui a fait près d'un million de victimes dans le monde entier. Ce fameux 24 décembre, Bernard a dû faire venir le médecin deux fois : la première pour constater les symptômes de Ginette, une forte fièvre et des douleurs. La seconde pour constater le décès. Le médecin n'en était pas revenu, tout était allé si vite ! Il avait même dit à Bernard : « Une femme si jeune et en bonne santé, qui meurt d'une grippe en quelques heures... Je n'ai jamais vu ça ! » Il avait même refusé de délivrer un permis d'inhumer et avait alerté la police. Une courte enquête avait été menée. Mais à Aubusson, Bernard a bonne réputation. Le médecin avait fini par signer l'acte de décès, et l'on n'avait plus parlé de cette histoire.

Et maintenant, il n'est pas très difficile d'envisager un scénario macabre, un plan tordu. Bernard Cousty aurait-il tué sa femme avant de s'en prendre au mari de sa maîtresse ? S'agit-il d'un double meurtre ? La réponse est oui.

La scène des aveux est surréaliste. Cela fait des heures que Bernard est en garde à vue à la gendarmerie de Bourgneuf. Des heures qu'il explique comment il a tué René Balaire. Des heures qu'on lui demande de décrire le rôle d'Yvette. Il est en train de relire sa déposition, il s'apprête à la signer... Quand soudain, il lève

la tête et lâche au gendarme qui est en face de lui : « J'ai aussi tué ma femme. » Une fois de plus, on n'est pas passé loin du crime parfait !

Bernard explique que sa femme avait réellement la grippe, que le médecin ne s'était pas trompé. C'est peu après sa visite qu'il lui a préparé un bouillon, un « bouillon de 11 heures » comme on dit, dans lequel il a ajouté des barbituriques pilés. Puis il a demandé à sa fille Michelle de l'apporter à Ginette. Il faut être tordu pour demander une chose pareille à sa propre fille... Après s'être assuré que Ginette dormait à poings fermés, il a aspergé son oreiller d'une forte dose d'éther. La pauvre femme est morte asphyxiée.

Et voilà les gendarmes avec une deuxième enquête sur le dos. Ils ordonnent l'exhumation du corps de Ginette pour procéder à une autopsie. Quand le médecin légiste ouvre le cercueil, deux mois après l'inhumation, l'odeur d'éther est saisissante et le prend à la gorge. On retrouve bien des traces de barbituriques dans le sang de la victime et sa mort, précise le légiste, est survenue par étouffement.

Et voilà, deux assassinats pour le prix d'un ! La presse de l'époque, qui se passionnait déjà pour cette histoire d'amants diaboliques, devient hystérique. Car ce sont deux crimes d'amour, deux crimes passionnels. Les amants de Bourgneuf font la une de tous les journaux. Reste encore à déterminer qui a fait quoi dans cette histoire.

Yvette Balaire et Bernard Cousty étaient amants depuis cinq ans. Comment et pourquoi en sont-ils venus à éliminer leurs conjoints plutôt que de divorcer, tout simplement ? Reconnaissons que le divorce, dans les années 1970 et dans la Creuse, était plutôt mal vu. À l'époque, on divorçait « pour faute » : il fallait accuser l'autre et s'embarquer dans une procédure longue, coûteuse et violente. Le divorce par consentement mutuel n'existait pas encore. Mais est-ce que cela explique pour autant que Bernard et Yvette aient choisi de tuer ? Certainement pas. Si tous ceux qui n'osaient pas divorcer s'étaient entretués, on aurait eu une chute démographique vertigineuse. L'explication du divorce impossible est bien trop simpliste. Qu'a-t-il bien pu se passer dans la tête de ces deux-là pour qu'ils perdent la raison à ce point ? C'est exactement le sujet de ce qu'on appelle l'enquête de personnalité, systématique dans les affaires criminelles. Peut-être que la clé de l'histoire est là.

Commençons par Yvette. À Bourgneuf, elle jouait un peu les

bourgeoises. Un petit côté « m'as-tu-vu », un manque de simplicité... Pour dire les choses comme elles sont, elle « pétait plus haut que son cul ». René, c'était tout l'inverse. Un homme simple, en bleu de travail et casquette à carreaux qui, malgré sa position de commerçant du centre-ville, faisait à côté des petits travaux de plomberie pour arrondir les fins de mois. Il ne prenait pas d'airs, René, au contraire. Alors que Bernard... Bernard était toujours en costume, le coup de peigne impeccable. Et du bagout, avec ça ! Il travaillait pour EDF. Arrivé simple agent, il avait gravi les échelons pour devenir commercial, rien de moins. À l'époque, ça en jetait.

René savait bien sûr que sa femme le trompait. Mais il tenait manifestement à sauver les apparences. Pour lui, hors de question de divorcer ! C'est tout de même étonnant... Car c'était seulement pour les apparences. Tout Bourganeuf savait qu'il ne passait plus les portes, comme on dit... Pendant cinq ans, Yvette a joué le jeu. Les bras de son amant la journée, et ceux de son mari le soir. Maîtresse enfiévrée et épouse dévouée dans la même journée. Puis un jour, elle en a eu marre de jouer la comédie... Et voilà tout ce qu'il y a à apprendre sur ce trio. Entre nous, rien d'extraordinaire. Rien qui puisse expliquer un double meurtre.

L'un des enjeux du procès est de savoir si le couple de criminels va rester uni ou si, comme c'est souvent le cas, ils vont la jouer chacun pour soi. Car les voilà tous les deux en prison, inculpés pour homicide volontaire. On compte beaucoup sur la reconstitution pour lever le mystère. On les conduit tous les deux à Saint-Bonnet-Briance, sur la scène du crime. Là où, avec sa fausse barbe ridicule, Bernard s'est fait passer pour un auto-stoppeur avant de tuer René d'une balle de revolver, avec la complicité de sa maîtresse.

On leur demande de rejouer la scène. Bernard avec sa barbe, Yvette dans la voiture. Mais, manifestement, ça les secoue beaucoup. Bernard est livide, il a perdu toute sa faconde. Yvette s'évanouit. On est obligé de l'évacuer et de la ramener en prison. La reconstitution est un échec, mais, finalement, ce n'est pas très dérangeant : on sait que c'est Bernard qui a mis le feu à la voiture et que, par voie de conséquence, c'est lui l'assassin. Yvette, quant à elle, est sa complice. On en profite pour conduire Bernard à l'étang de Chantegrelle, là où il dit avoir jeté son revolver. Des plongeurs ont été mobilisés. Bernard désigne sans hésiter l'endroit où il aurait jeté l'arme, mais les plongeurs ne retrouvent rien.

Le juge voudrait maintenant savoir qui a eu l'idée de cette mise en scène ridicule, la barbe, l'auto-stoppeur et tout le reste. Ils

répondent d'une seule voix : « C'est que je ne m'en souviens plus. » Amnésie générale ! Le duo tient le coup... Mais jusqu'à quand ? Une première faille est mise en lumière : Yvette ne savait pas que Bernard avait empoisonné sa femme...

Vous comprenez en tout cas pourquoi cette affaire passionne la presse. Un vaudeville grandeur nature, dans la Creuse, qui risque fort de se terminer par deux coups de guillotine au petit matin, à la prison de Guéret. C'est en général le prix d'un meurtre avec préméditation... Pour Bernard en tout cas. Pour Yvette, cela va dépendre de sa défense. Un bon avocat peut lui éviter la mort.

Le procès des amants diaboliques s'ouvre le 29 mai 1972 devant la cour d'assises de Limoges. Bernard Cousty et Yvette Balaire arrivent au tribunal sous les huées de la foule. On les siffle, on les insulte... Pas de pitié pour le couple de meurtriers ! Les journalistes, évidemment présents, décrivent la scène par le menu. Dans le box, Bernard Cousty impressionne par sa carrure. On parle d'un « grand gaillard, brun aux épaules larges, aux pommettes un peu lie-de-vin, un homme massif et puissant ». Yvette, quant à elle, est décrite comme « une petite créature maigre au teint de cire » dans laquelle on devine néanmoins « quelque chose d'ardent ». Et, dès le premier jour, ce qui devait arriver arriva. Le grand gaillard et la petite créature, ce couple adultère et meurtrier, explose en vol. Cela n'a rien d'étonnant. Si l'avocat d'Yvette, Me Pleinevert, veut sauver la tête de sa cliente, il doit l'éloigner le plus possible des crimes de son amant. À partir de maintenant, c'est chacun pour soi ! Yvette donne le ton lorsqu'elle déclare : « À vrai dire, je voyais bien qu'il ne tournait pas rond... J'ai tout fait pour le dissuader, pour l'arrêter. J'y suis pas arrivée. »

Au deuxième jour d'audience, tout le monde retient son souffle. Gérald, le fils d'Yvette et du défunt René, s'approche de la barre. On se souvient que c'est lui qui a déclenché l'enquête, en alertant les gendarmes sur les incohérences du discours de sa mère. À l'époque, on en avait déduit qu'il avait, comme beaucoup de monde, des doutes sur les conditions de la mort de son père adoptif, et sur le rôle qu'avait joué sa mère. Eh bien tout le monde s'était trompé ! C'est ce qu'il prétend à la barre : « Il a commencé à y avoir des rumeurs. On disait que ce n'était pas un accident mais un crime. C'est pour faire justice et laver ma mère de tout soupçon que j'ai écrit au procureur. Avant de le faire, j'ai consulté ma mère à l'hôpital où elle se trouvait encore. Elle m'a dit d'écrire la lettre en ajoutant que cela la soulagerait... »

Yvette l'aurait donc encouragé à la dénoncer, en quelque sorte. C'est bien ce qu'il dit. Les jurés vont adorer... Et Yvette n'a pas fini de surprendre tout le monde. Au cours du procès, elle va en sortir de bien bonnes ! « J'étais horrifiée par cette idée d'assassinat et lui ai fait promettre de ne plus y penser. » « Si j'avais su que l'homme qui attendait sur le bord de la route le 23 février était Cousty, je ne me serais pas arrêtée bien sûr. » Ce à quoi le président répond, ironique : « Comme vous auriez bien fait, madame ! »

Du côté de Bernard, la situation est plus désespérée. Il tente de se défendre tant bien que mal en disant que René voulait le tuer, qu'il ne supportait plus la liaison de sa femme, qu'il ne voulait plus être un mari complaisant. Il tente même de plaider la légitime défense, le fameux soir de l'assassinat : René l'aurait violemment attaqué et il lui aurait tiré dessus uniquement pour sauver sa propre peau. Son avocat, M^e Bonnenfant, en est réduit à dire qu'il n'est pas certain que Bernard ait tué sa femme. C'est osé : Bernard a tout de même avoué le crime lui-même, sans qu'on lui ait rien demandé. Et maintenant, on voudrait nous faire croire qu'elle est morte de la grippe ! Cette thèse fait sourire l'audience... Personne n'est dupe ! Rendez-vous donc pour le verdict.

Lorsque le président demande aux deux accusés s'ils ont quelque chose à ajouter pour leur défense, Bernard Cousty répond : « J'éprouve un profond remords et je souhaite pouvoir me racheter. » Yvette, quant à elle, répète, en larmes : « Je ne suis pas coupable, je ne suis pas coupable, je n'ai pas voulu la mort de mon mari ! » Les jurés délibèrent pendant une heure et demie. La sentence tombe. Yvette Balaire sauve sa tête et écope de dix ans de réclusion criminelle. Bernard, en revanche, est condamné à mort. L'affaire semble bouclée... Jusqu'à ce qu'un des jurés, un mécanicien, se lève et demande à prendre la parole. C'est absolument interdit et, coup de chance pour Bernard, cela renvoie le procès en cassation. Et la cassation, c'est la certitude d'un nouveau procès. Bernard, évidemment, saute sur l'occasion et décide de se « pourvoir », comme on dit. Le 28 mars 1973, Bernard Cousty est de nouveau jugé, seul cette fois-ci, et condamné à la réclusion criminelle à perpétuité par la cour d'assises de Bordeaux. Fin de course pour ces deux amants diaboliques.

MEURTRIER À QUINZE ANS

Nous sommes le 1^{er} octobre 1913, au Landreau, au pays du Muscadet, pas très loin de Nantes. Dans le hameau de Bas-Briacé, la journée commence tranquillement. Mme Durant s'en va à travers les vignes, avec ses pots de lait. Elle va les livrer à la ferme des Mabit, des viticulteurs du coin. Mais quand elle arrive aux abords de la maison, c'est étrange. Tout est fermé. Les volets sont clos, et on dirait qu'il n'y a personne. Normalement, à cette heure-ci, tout le monde s'active déjà. C'est bien la première fois qu'elle voit ça. Elle aperçoit soudain, recroquevillé dans un coin, le petit Pierre, qui a quatre ans. Il est pieds nus, en pyjama et sanglote. « Bah mon petit Pierre, qu'est-ce qu'il se passe ? Pourquoi tu pleures comme ça ? Où sont tes parents ?

— Ma maman, elle est dedans... Elle a plein de sang... Et ma mémé aussi ! »

N'importe qui, en entendant une chose pareille, se serait précipité à l'intérieur. Pas Mme Durant. Elle, c'est plutôt « chacun chez soi et les moutons seront bien gardés ». Pas du genre à s'occuper des autres. Si Mme Mabit saigne, c'est probablement qu'elle a fait une fausse couche, se dit-elle. Tout le monde sait qu'elle est enceinte de son cinquième enfant. La laitière, un peu gênée, tourne les talons. Mais, en chemin, elle est prise de remords. Elle va voir M. Gohaud, qui habite tout près. L'homme décide d'aller voir. Quand il arrive, les volets sont toujours fermés, mais le petit Pierre a disparu. En jetant un œil à travers les volets entrouverts, il a un sursaut. Sur le sol de la cuisine, étendus dans une mare de sang, il y a les corps de la mère de Pierre et de la jeune bonne, Marie. Gohaud court chercher de l'aide. Dans la maison, c'est un véritable carnage. Les deux femmes ont été égorgées et défigurées. Le père Mabit est dans le cellier, égorgé lui aussi. La grand-mère est morte dans sa

chambre. Et, dans la chambre des enfants, on retrouve trois petits cadavres... Les gendarmes de Loroux-Botttereau sont immédiatement appelés sur place. Il est inutile de s'attarder sur l'état des corps. C'est une boucherie. C'est l'œuvre d'un sauvage, d'un barbare. De la famille Mabit, il ne reste que le petit Pierre. Et Marcel, le valet de ferme. Pierre, on le retrouve dans l'étable, en train de pleurer. Mais Marcel est introuvable. Il n'en faut pas plus pour attirer les soupçons sur lui. Les gendarmes se mettent immédiatement à sa recherche et ne tardent pas à le retrouver, retranché dans une maison abandonnée, pas très loin de la ferme. Il est terré dans un coin l'air hébété, couvert de sang de la tête aux pieds. C'est donc lui, Marcel ? Un gamin de quinze ans à peine, une tête d'enfant. C'est lui qui aurait massacré toute une famille de sept personnes ? Il avoue tout de suite. Il n'a pas de complice, il a agi seul.

« C'était hier soir... Il devait être dans les 10 heures du soir, je travaillais avec M. Mabit au pressoir. Lui, il tenait la barre qui bouge la vis du pressoir... Et moi j'étais sur la plateforme, je l'aidais dans sa besogne. Il m'a traité de fainéant... de fainéant... Et il a dit que ça faisait plusieurs jours qu'il était pas content de moi. Alors je suis descendu, j'ai attrapé un pilon en bois, un gros pilon qu'il y avait à côté, et je lui ai donné des coups sur la tête. Il a lâché la barre, il est tombé, mais il criait, il criait trop. Alors j'ai trouvé la serpe, et je l'ai frappé avec. Je lui ai ouvert la gorge. »

Et les autres ? La mère, la grand-mère, les enfants ? Pourquoi eux ?

« Quand j'ai tué M. Mabit, je voulais m'enfuir. Je suis allé à la cuisine pour prendre la lanterne... Et dans la cuisine il y avait Madame. Elle faisait de la couture avec Marie. Elle m'a demandé où était son mari. J'ai eu peur... J'ai pris la serpe, et je les ai tuées aussi, toutes les deux. » Puis il dit qu'il a entendu la grand-mère taper sur le mur avec sa canne. Elle avait entendu du bruit et voulait savoir ce qu'il se passait. Alors, toujours avec la serpe, il lui a réglé son compte. Ensuite, il a entendu les cris et les pleurs des enfants. Même schéma. Il raconte même que, quand il s'en est pris au petit de deux ans, il a frappé avec tant de rage que la serpe s'est cassée... Marcel Redureau, quinze ans, vient d'avouer sept meurtres d'une sauvagerie incroyable.

Les gendarmes trouvent tout de suite la fameuse serpe qui a servi à tuer les Mabit. Marcel a pris le soin de la remettre en place dans le pressoir. Et, effectivement, elle est cassée. C'est un objet impressionnant, avec une longue lame arrondie de presque 75 cm, très aiguisée, rattachée à un manche en bois d'un mètre de long. On

se demande alors pourquoi il a épargné le petit Pierre, le seul survivant de la famille. Pourquoi lui et pas les autres ? Marcel est incapable de l'expliquer. En fait, il ne l'a tout simplement pas vu. Pierre dormait dans la cuisine et, à 10 heures du soir, il ne s'est peut-être pas réveillé. Ou alors, il a tout vu mais était tellement terrorisé qu'il a gardé le silence. Quoi qu'il en soit, c'est par hasard que Pierre est encore en vie...

Après le massacre, devinez ce qu'a fait Marcel ? Il est allé se coucher, tranquillement, dans sa chambre. Il a passé la nuit sur les lieux du crime. Il n'a rien volé, rien du tout. Le matin, il a décidé de se rendre chez ses parents, à quelques kilomètres de là. Et il explique aux gendarmes qu'en chemin, il a eu des remords. Il a voulu mettre fin à ses jours, en plongeant dans une mare. Il voulait mourir, mais il n'en a pas eu le courage. L'eau glacée lui arrivait mi-mollet lorsqu'il a décidé de faire demi-tour. Comme ses chaussures et son bas de pantalon étaient trempés, il a trouvé refuge dans la maison abandonnée, juste avant que les gendarmes le retrouvent.

Dès le lendemain, le 2 octobre, ont lieu les obsèques de la famille Mabit. Tout le village est là pour suivre le cortège funéraire, sept charrettes transportant un cercueil chacune. La presse a aussi fait le déplacement, des journalistes venus de Paris, qui travaillent pour *Le Matin*, *Le Petit Parisien* ou encore *Le Miroir*. Pour eux, ce crime est une grande première. Grâce aux progrès conjugués de l'imprimerie et de la photographie, ils peuvent publier la photo du tueur. Marcel Redureau est le premier criminel à faire la une d'un journal. Mieux, un éditeur de cartes postales nantais décide de publier et de commercialiser une série de neuf clichés pris pendant les funérailles. Une série intitulée « La tuerie du Landreau », que l'on peut aujourd'hui retrouver sur Internet. On y voit le cortège des charrettes sur la place du village et la foule immense, des dames en chapeau et des hommes en costume, venus assister à la messe d'enterrement. Mais pourquoi cette affaire suscite-t-elle tant de passion ? Sûrement parce que le meurtrier n'a que quinze ans. Et qu'au début du ^{xx}e siècle, comme aujourd'hui d'ailleurs, on ne s'explique pas comment un jeune de cet âge-là a pu perpétrer un tel massacre. Dans son numéro du 3 octobre 1913, le quotidien *Le Journal* écrit :

« Il n'y a en effet, chez ce gamin de quinze ans, aucune des tares héréditaires, aucun des stigmates de dégénérescence qui caractérisent le criminel né. Marcel Redureau est le quatrième de dix enfants, tous vigoureux, bien portants et honnêtes comme leurs

parents, estimés dans le pays et leurs enfants n'ont reçu d'eux que de bons conseils et de bons exemples. Leur fils Marcel Joseph René, dont l'épouvantable forfait vient de les plonger dans le désespoir, est né le 24 juin 1896. Il a donc exactement quinze ans et trois mois. Son enfance n'eut pas d'histoire et fut celle des petits gars de la campagne qui, à peine arrivés à l'âge de raison, vont gagner leur pain au-dehors pour alléger les charges familiales. »

C'est que, dans ces années-là, on pense que les meurtriers ont forcément des tares qui les prédestinent à tuer. Or, Marcel ne semble pas en avoir. Jusqu'alors, c'était un gamin tout ce qu'il y a de plus normal. Le maire du Landreau lui-même, s'exprimant dans un journal, fait part de son incompréhension. « Je connaissais bien Marcel, et je peux vous dire que sa famille vivait en excellents termes avec les Mabit. Marcel n'avait jamais donné lieu jusqu'ici à aucune observation. Il était peut-être un peu nerveux mais c'est tout. [...] Il ne buvait pas, bref, rien ne pouvait laisser supposer qu'il fût capable de commettre un tel forfait. » Son instituteur, qui l'a eu en classe jusqu'à ses onze ans, dit exactement la même chose : « L'élève Redureau était d'intelligence moyenne, il s'est toujours bien conduit. C'était un bon élève qui me donnait toute satisfaction. Quand il recevait une réprimande, il ne se révoltait jamais. C'était un enfant plutôt docile. » Un enfant, calme, sans histoires, qui ne se faisait pas remarquer... Tout le monde s'accorde. Et c'est ça qui fait tout l'intérêt de son crime. On ne peut pas croire que, simplement parce que son patron l'aurait traité de fainéant, il ait massacré une famille entière ! Pour ses parents, la situation est horrible. Ils ne comprennent pas le geste de leur fils, ils n'ont rien vu venir. « Marcel, il était tellement peureux qu'il n'osait pas sortir le soir ! » Il était froussard, il avait peur du noir. Personne ne peut imaginer qu'il ait pu tuer juste à cause d'un reproche. Personne ? Pas tout à fait. Un habitant du Landreau, un certain M. Chiron, vient raconter qu'il a discuté avec Marcel, environ deux mois avant les meurtres. « Je l'ai félicité d'être entré au service des époux Mabit, je lui ai dit que c'était là de braves gens. À quoi Marcel m'a répondu : "Moi je ne les aime pas, ils seraient bons à tuer, si c'était moi, je les tuerais tous, je n'en laisserais pas un." » C'est le seul témoignage à charge que trouvent les gendarmes. Tous les autres disent qu'ils ne comprennent pas, que ça ne colle pas du tout avec personnage. Au point que les gendarmes vont même enquêter sur ce M. Chiron, qui se distingue par son témoignage discordant. Certains au Landreau prétendent que c'est un affabulateur, prêt à tout pour se donner de l'importance. Le procureur décide néanmoins de retenir son témoignage, qui va peser lourd au moment du procès, car il signe la préméditation. Et, dans ces années-là, la préméditation conduit à la

guillotine. Heureusement pour Marcel, à moins de seize ans, on ne peut pas être condamné à mort. Il risque cependant de finir sa vie au bagne.

Avant d'enterrer la famille Mabit, le juge a naturellement fait procéder à des autopsies. Les médecins, figurez-vous, ont renoncé à compter le nombre de blessures tant il y en avait. Marcel Redureau s'est véritablement acharné sur ses victimes. Sur certains corps, on dénombre près de soixante coups de serpe. Soixante... Il en faut de la rage ou de la folie pour faire subir un tel supplice à des enfants, une grand-mère ou une femme enceinte. Les légistes ont également été chargés d'examiner le meurtrier. À l'époque, il n'y a pas d'experts psychiatres, ce sont les mêmes qui découpent les cadavres et qui tentent de pénétrer les esprits. En tout cas, ils n'ont jamais été confrontés à un spécimen comme Marcel. Une seule question demeure : est-il dément, oui ou non ? Eh bien non, selon les experts. « Il n'est pas atteint des "tares régressives" fréquentes chez les jeunes criminels. Il n'a ni malfaisance instinctive, ni anesthésie psychique, ni absence de sens moral. » On a aussi examiné les parents Redureau. Là encore, on ne trouve rien qui puisse expliquer la folie meurtrière du fils. « Il n'y a eu, chez les ascendants directs, ni parmi leurs ancêtres, ni chez les collatéraux des deux branches, aucune affection vésanique ou convulsive. On n'y trouve pas non plus d'originaux, d'individus bizarres, ni d'alcooliques. Les parents sont bien portants, de constitution robuste. Ils n'ont aucune maladie grave ayant intéressé leur constitution physique ou leurs fonctions cérébrales. »

En bref, Marcel n'est pas fou. Il a assassiné une famille entière avec une violence inouïe, mais il n'est pas fou. Les médecins vont même jusqu'à souligner son intelligence, à dire qu'il est sans vice et bon travailleur. Tout au plus, ils dénotent chez lui un « caractère renfermé », « sournois » dit l'un d'entre eux. Ce terme plaît aux journalistes, qui le reprennent dans tous leurs articles. Il faut voir aussi le portrait physique qui est fait de Marcel. Dans le journal *Le Temps* du 2 octobre, « sa tête est grosse avec des cheveux blonds dont les mèches tombent sur un front bas et bombé. Son profil est fuyant ». Dans *Le Phare et la Loire*, en revanche, c'est tout le contraire. Il est décrit comme un garçon « blond, très blond même, avec des yeux bleus et plutôt gentil garçon, loin d'avoir la face de brute qu'on s'accorde d'ordinaire à attribuer aux assassins ». Les fausses pistes s'enchaînent. Une femme du village prétend que Marcel se livrait à « de mauvaises lectures ». Mais ses parents rétorquent que Marcel ne lisait jamais. On s'intéresse à ses loisirs.

Que faisait-il, lorsqu'il ne travaillait pas pour les Mabit ? Il allait jouer aux cartes avec des camarades, dix sous la mise, jamais plus. Pas d'alcool, pas de bamboche dans les cabarets. Surtout, on ne l'a jamais entendu se plaindre de ses patrons. Pas une seule fois.

Dans leur dossier, les gendarmes savent qu'il y a un point faible. Le mobile. Celui de Marcel ne tient pas debout. On ne tue pas son patron et toute sa famille simplement parce que celui-ci vous a traité de fainéant ! Si encore il avait volé après le meurtre... Mais même pas ! Le père Mabit venait d'encaisser 3 000 francs pour la vente de tonneaux de vin. Ils étaient bien en vue, Marcel aurait très bien pu les prendre. Eh bien non, on les a retrouvés à leur place, il ne manquait pas un centime. Une rumeur court dans le village, qui pourrait constituer un mobile. On raconte que Marcel avait le béguin pour la petite bonne, Marie, qui avait quinze ans elle aussi. Le jour du crime, n'aurait-il pas abusé d'elle ? Ne serait-elle pas allée se plaindre aux Mabit ? Ne l'auraient-ils pas sermonné, tous les deux ? Ce genre de théories nourrissent le fantasme mais sont invérifiables. Ce sont des racontars, un point c'est tout. Il faut se résigner à cette constatation effarante : il n'y a pas de mobile qui tienne la route.

Marcel est emprisonné à la maison d'arrêt de Nantes. Les gardiens disent qu'il est timide, qu'il baisse souvent les yeux et qu'il parle à voix basse. Ils ne détectent aucun trouble mental. Il est intégré à la vie collective, il suit les règles. En un mot, il ne pose aucun problème. Le juge d'instruction Mallet bute toujours sur cette histoire qui dépasse l'entendement. Il interroge le jeune homme : « Ton patron, on peut comprendre... Mais les autres meurtres, Marcel, les autres meurtres ? Il n'y a pas d'explication !

— J'avais peur que la patronne vienne voir son mari dans le cellier, j'ai frappé la bonne parce qu'elle était avec la patronne, j'ai frappé les autres parce qu'ils criaient.

— Et Pierre ? Pourquoi l'as-tu laissé en vie ?

— Parce qu'il n'a rien dit et qu'il dormait. »

Seul élément un tant soit peu rassurant, la tentative de suicide. Après tout, cela atteste du fait que Marcel distingue le bien et le mal. Même s'il n'est pas allé jusqu'au bout, même si c'était pour fuir la justice. En 1913, le discernement fait toute la différence pour un mineur. Sans lui, il aurait pu être acquitté. Mais désormais, il peut être jugé.

« Est-il vrai, Marcel, que tu as dit devant M. Chiron que tes patrons étaient tous bons à tuer ?

— Ah ça non, j'ai jamais dit ça ! »

À quelques semaines du procès, le juge ne néglige rien. Ce n'était pas courant, à l'époque. Il s'intéresse tout particulièrement au travail de Marcel à la ferme. C'est ainsi qu'il découvre que Marcel travaillait beaucoup, pour son âge. De 5 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir, sans pause à part pour les repas. Dix-sept heures de travail par jour, à quinze ans ! Est-ce que Marcel n'aurait pas fait ce qu'on appelle aujourd'hui un *burn-out* ? Une fatigue excessive ? D'autant qu'on sortait à peine des vendanges, la période la plus éprouvante de l'année dans une ferme viticole. Elles se sont terminées la veille des meurtres. Le juge en appelle une fois de plus aux médecins. Pourrait-on parler de « surmenage physique », d'« épuisement nerveux » ? N'y aurait-il pas là des circonstances atténuantes ? Les experts médicaux répondent que non. En revanche, ils veulent bien admettre que dix-sept heures de travail par jour, c'est énorme. Et ce n'est pas tout. Dans un courrier anonyme, quelqu'un souligne le fait que Marcel travaillait dans les pressoirs et les cuves. En étant exposé à des vapeurs de vin toute la journée, il aurait très bien pu être enivré à son insu. Serait-ce possible ? Le juge Mallet demande que l'on enquête sur les effets de la fermentation du vin sur l'organisme. Mais les experts réfutent une fois de plus cette théorie : certes, les vapeurs de vin peuvent provoquer l'asphyxie, mais en aucun cas un état de surexcitation.

Le procès du jeune Marcel Redureau débute en janvier 1914. On attaque immédiatement par la question majeure. Marcel était-il, oui ou non, en état de démence au moment des meurtres ? La réponse des médecins à la barre est formelle : non. Il jouissait d'un discernement normal et d'une entière conscience de ses actes. Il ne souffre d'aucune anomalie mentale ou psychique. Son avocat monte au créneau : « J'accepte la première partie de l'avis exprimé par les experts [...] mais je conteste la conséquence qu'ils en tirent. La thèse qu'ils ont développée sur la psychologie de la puberté m'amène à conclure que Redureau ne peut être considéré pleinement responsable de ses actes. »

Dans le box, Marcel pleure trois fois. Quand son oncle vient dire à la barre qu'il est un gentil garçon. Au moment du réquisitoire. Et pendant la longue plaidoirie de son avocat, qui conclut en implorant le jury d'avoir pitié d'un enfant de quinze ans, victime de la crise de l'âge. Le 3 mars 1914, à 17 h 30, le jury se retire pour délibérer. Cela va durer deux heures. À l'issue de cette délibération, la

sentence tombe comme un couperet. Oui à la préméditation. Non à l'abolition du discernement. Aucune circonstance atténuante. Marcel Redureau est condamné à vingt ans d'emprisonnement dans une colonie correctionnelle. Le lendemain, il écrit à ses parents, qui ont dû déménager dans le Sud pour fuir le scandale : « Chers parents, Je suis condamné à vingt longues années d'emprisonnement dans une colonie pénitentiaire et, comme vous le voyez, la mort viendra nous prendre avant de nous revoir. » Il avait vu juste. Marcel Redureau meurt à l'âge de dix-huit ans, emporté par la tuberculose. Il n'a jamais expliqué son geste.

LE CANNIBALE DE ROUEN

Une affaire épouvantable maintenant, un épisode sanglant d'une violence inouïe, qui va nous faire entrer au cœur de la maison d'arrêt de Rouen, en Normandie. Nous sommes à la période de Noël, en 2006, un moment toujours un peu particulier pour les prisonniers. En prison, on ressent un surcroît d'angoisse, de spleen et de cafard en ces jours traditionnellement festifs...

Nous sommes dans le secteur 2 de la maison d'arrêt, le 28 décembre 2006. Thierry Baudry, un détenu de trente et un ans, change de cellule. Il va enfin pouvoir rejoindre son copain Nicolas. Depuis le temps qu'il le demandait ! Deux gardiens l'accompagnent à travers les couloirs, jusqu'à la cellule 26. Deux tours de clé, et Thierry Baudry pénètre dans la cellule, qu'il va désormais partager avec deux autres détenus : son ami Nicolas Coccagnon donc, trente-cinq ans, et David Lagrue, vingt-neuf ans. La pièce est en tout point identique à celle qu'il vient de quitter, à ceci près qu'elle est disposée différemment. Elle est meublée de trois lits superposés, d'une petite table, d'un petit coin cuisine avec un réchaud et, dans le coin, d'un lavabo et de toilettes. Ses deux codétenus sont couchés, Thierry comprend qu'il occupera le lit du haut. Plus d'intimité mais l'inconvénient, c'est qu'il faut grimper. La porte se referme et, passé l'effusion des retrouvailles, les trois prisonniers retombent rapidement dans leur routine de prisonniers.

Il n'y a pas grand-chose à faire, en prison, surtout en maison d'arrêt. Les promenades sont courtes, une heure pas plus, et le travail y est rare. David, Nicolas et Thierry passent le plus clair de leur temps à fumer des joints sur leurs lits, en regardant la télé. Heureusement, ils s'entendent bien. Mais ça ne va pas durer.

Assez vite, la situation se dégrade entre Nicolas et Thierry.

Pourtant, ils avaient insisté pour qu'on les mette dans la même cellule ! Mais s'il y a bien une chose que Nicolas Cocaïgn ne supporte pas, c'est le désordre et le manque d'hygiène. Or, Thierry est loin d'être irréprochable sur ces deux points. Il n'est absolument pas gêné d'aller aux toilettes au beau milieu du repas, alors que la table est à un mètre à peine des WC. Et, quand il a fini, il ne se lave jamais les mains. Ça met Nicolas hors de lui. Il le traite de tous les noms, de porc, de crado... Et l'autre a l'air de s'en ficher complètement. Ils ne partagent la même cellule que depuis trois jours, ça promet !

Le 31 décembre, Nicolas Cocaïgn et David Lagrue sont en promenade, tandis que Thierry est resté dans la cellule. C'est un délinquant sexuel et ceux-là, en général, préfèrent éviter les heures de promenade, par peur de se faire démolir par les autres prisonniers. Pendant la promenade, Nicolas dit à David : « Il faut absolument que Baudry dégage ! Il faut qu'il se barre, sinon je vais le fumer, et je vais le manger ! »

Lorsqu'ils retournent dans leur cellule, Thierry a bouché les toilettes, en y enfonçant quatre rouleaux de papier hygiénique. Nicolas sort de ses gonds : « Baudry, putain ! T'as bouché les chiottes ! Tu le fais exprès ou quoi ? »

Et comme l'autre ne lui répond pas, Nicolas se jette sur lui et commence à le frapper de toutes ses forces. Lagrue s'interpose, avec ses gros bras : « Arrêtez, les mecs, il ne faut pas alerter les surveillants, sinon on va morfler ! »

Chacun regagne son lit, et la soirée se termine dans le calme. Le lendemain, pendant la promenade, Nicolas redit à David : « S'il ne part pas, je vais le tuer ! » À leur retour, David décide de parler à Thierry, pour le prévenir. « Thierry, il faut que tu retournes dans ta cellule, sinon ça risque de mal se terminer ! » L'autre ne dit rien. Ils finissent par se rouler des joints et par s'affaler devant la télévision. Le début de soirée se passe plutôt bien mais, aux alentours de minuit, les choses dégénèrent. Nicolas décide de se faire un petit frichti. Il fait revenir de l'ail et des oignons sur le réchaud, pour accommoder un peu de riz. Pile à ce moment-là, Thierry descend de son lit pour aller aux toilettes. Quand il a fini, une fois de plus il ne se lave pas les mains et commence à se diriger vers son lit. Nicolas l'empoigne alors violemment par le bras. « Tu vas te laver les mains tout de suite ! Tout de suite, j'ai dit ! » L'autre se passe mollement les mains sous l'eau. La suite est un pétage de plombs intégral. Nicolas se jette sur Thierry et le crible de coups de poing. Allongé en chien de fusil sur un lit, l'autre ne moufte pas. C'est alors que

Cocaign attrape un couteau qu'il s'est fabriqué et le poignarde rageusement, dans le thorax, dans le cou, au visage... Le sang gicle sur les murs, c'est une véritable boucherie. Dans son lit, David est tétanisé. Il interpelle Nicolas : « Mais qu'est-ce que tu fous putain ? Tu ne vas quand même pas le tuer ? »

— T'inquiète, je leur dirai demain que c'est moi, te mêle pas de ça ! »

Dans la tête de David, tout va très vite. Il se dit que s'il appelle les surveillants maintenant, en pleine nuit, ils vont mettre beaucoup trop de temps à arriver. Dans les maisons d'arrêt, la nuit, il y a très peu de surveillants. Le temps qu'ils arrivent, Nicolas aura tout le temps de le trucher, lui aussi. Alors il ne dit rien. Cocaign s'empare d'un sac plastique et enserre la tête de Thierry dedans. L'autre étouffe, tente de se débattre avant de s'affaïsser complètement. Il est mort. Nicolas l'a tué uniquement parce qu'il ne s'est pas lavé les mains !

Nicolas, un peu essoufflé, se relève et va se rincer les mains et les bras, maculés de sang. Puis il attrape une serviette et nettoie le visage de Thierry. Ensuite, il lui passe autour du cou une petite chaîne avec une croix et lui fait un signe de croix au-dessus de la tête. Ça fait froid dans le dos... Mais pas autant que ce qui va suivre !

Car ce qui se passe ensuite dépasse l'entendement. Nicolas avait dit à David que si Thierry ne se calmait pas, il le « mangerait »... Il s'empare d'un rasoir, le fracasse sur le sol, récupère la lame et entreprend d'inciser la poitrine de Thierry, de haut en bas. Il est extrêmement calme, ses gestes sont précis, son regard concentré. Il arbore un sourire diabolique. Le lit et les murs sont maculés de sang. Et voilà qu'il plonge la main dans les entrailles de Thierry Baudry, sous les côtes, jusqu'au poignet. Il arrache à mains nues un peu de chair qu'il porte à sa bouche, puis il replonge sa main et arrache un morceau de ce qu'il pense être le cœur. Il le met dans la poêle, où mijotent le riz, l'ail et les oignons, et le fait cuire. Ensuite, il s'installe tranquillement devant la télévision et savoure son macabre repas... Il vient de franchir le Rubicon. Il a mangé de la chair humaine. Nicolas Cocaign est un cannibale, un vrai. Vers 3 heures du matin, repu, il s'endort.

Le lendemain, à 7 heures 05, un surveillant entre dans la cellule pour l'appel du matin. Voyant que Thierry Baudry ne répond pas, il l'appelle plus fort. « Il ne vous répondra pas, dit Nicolas. Je l'ai fumé et j'ai mangé son cœur. » Le surveillant, interpellé, s'approche du lit de Baudry et soulève la couverture. Et ce qu'il voit lui

retourne le cœur. Il n'a jamais vu une chose pareille, jamais ! L'horreur absolue...

À ce stade de l'histoire, ce qui nous intéresse, c'est de savoir qui est ce type, ce Nicolas Cocaïgn. *A priori*, c'est un malade mental. Tous les psychiatres qui l'examinent après le massacre de Thierry Baudry disent qu'il est schizophrène. Ça peut éventuellement expliquer le meurtre, mais ça n'explique pas le cannibalisme ! Y a-t-il quelque chose dans sa vie qui puisse expliquer ce geste de pure horreur ? À vous de juger son histoire, l'histoire de la destruction consciencieuse et systématique d'un être humain depuis sa naissance. Avec Nicolas, on a fabriqué une bombe humaine, prête à exploser à chaque instant de sa vie. Pas étonnant qu'il soit complètement fou.

Dès le début, ça commence mal. Nicolas est né sous X d'un père inconnu et d'une mère qui l'abandonne deux jours après sa naissance dans une pouponnière de la DDASS du nord de la France. Déjà, on le considère comme un bébé difficile. Il est agité, il a des retards d'apprentissage... Pour l'instant, il est inapte à l'adoption. Les autres bébés partent, lui reste. C'est à la pouponnière qu'il fait ses premiers pas, qu'il apprend ses premiers mots. À l'âge de deux ans, il n'a encore jamais été serré par des bras aimants. On s'occupe de lui mais on ne l'aime pas, ce n'est pas le travail des puéricultrices. On le place ensuite chez une nourrice, mais il est trop agité, trop difficile, elle n'en veut plus. Alors on l'envoie dans une famille d'accueil. Et là, c'est un miracle : la famille s'attache à lui, et il s'attache à eux. Enfin, on l'aime, enfin, on vient l'embrasser le soir avant de dormir. Son petit cœur commence à battre pour quelqu'un... La suite va anéantir tout cela. Comme il va mieux, on considère qu'il est prêt pour l'adoption. Alors on l'arrache à cette famille aimante pour l'envoyer chez un couple de quadragénaires, Geneviève et François Cocaïgn, qui vivent au Petit-Quevilly, en Normandie et qui étaient sur liste d'attente depuis dix ans. Cette adoption devrait être une bonne nouvelle mais, pour lui, c'est un déchirement. Arrivé chez les Cocaïgn, c'est un enfant turbulent, qui ne communique pas beaucoup et qui n'en fait qu'à sa tête. À l'âge de six ans, ses parents décident de lui dire la vérité : « Tu vois, Nicolas, toi, tu n'avais pas de parents, nous, nous n'avions pas d'enfant... Et nous avons été réunis, pour notre bonheur à tous. »

À partir de ce moment-là, Nicolas se met à nourrir une rancœur profonde à l'égard de sa mère, qu'il n'a jamais connue. À l'âge de sept ans, il dit à sa psychologue : « Quand je serai grand, si elle est

encore vivante, je la tuerai. Si elle est morte, j'irai cracher sur sa tombe. » Mais au fond, ce qu'il désire par-dessus tout, c'est savoir *qui* est sa mère. Il veut récupérer son dossier à la DDASS. C'est une obsession. Mais à l'époque, un enfant ne pouvait avoir accès à son dossier qu'à sa majorité. Entre temps, il va méticuleusement détruire son existence. Passons rapidement sur certains épisodes de sa vie, son premier vol, un sac à main arraché dans la rue, les centres éducatifs d'où il fugue, où on le ramène, le viol dont il est victime à l'âge de treize ans... J'en arrive directement à ses dix-huit ans. Le jour même de son anniversaire, il se rend à la DDASS pour récupérer son dossier. Il ne récupère pas grand-chose, quelques feuilles dans une chemise, rien de plus. Il les emporte pour les lire au calme. Le contenu est décevant. Son père ? Inconnu. Sa mère ? Instable, malade psychiatrique, mythomane et SDF. Elle est introuvable. Il n'est pas le seul enfant qu'elle a abandonné. Il a une petite sœur, quelque part, qu'il ne parviendra jamais à retrouver.

Et la dégringolade continue. La rue, la petite, le haschisch. Le bordel pour calmer ses pulsions sexuelles de plus en plus envahissantes. Son premier amour, Karine, qui s'enfuit devant sa violence. Les boulots que lui trouvent ses parents, et qu'il ne garde jamais longtemps. L'armée, qui le réforme. Et la fille qu'il rencontre ensuite, Sophia, prostituée et fille de prostituée. Dans ces années-là, au début de sa vie d'adulte, Nicolas est tout bonnement odieux avec ses parents adoptifs, qui pourtant tentent de l'aider du mieux qu'ils peuvent. Il ne leur parle que pour leur demander de l'argent. S'ils refusent, il les menace. Un jour, il poursuit son père avec une hache pour lui soutirer des billets et échoue en prison. Pendant ce temps, Sophia accouche d'une petite fille. Et qui s'en occupe ? Les parents de Nicolas, bien sûr. Ils ne le laissent jamais tomber. À sa sortie de prison, il est dans un état psychique déplorable. Ses parents lui trouvent une petite maison en Normandie, pour qu'il puisse s'y installer avec Sophia et leur fille. Au passage, il en profite pour acheter deux boas, une mygale et deux bergers allemands. Il se fait couvrir le corps de tatouages. La bombe humaine est amorcée...

J'insiste sur un point. Depuis le début, Nicolas a toujours eu le soutien de ses parents adoptifs. Quand il était petit, devant les difficultés qu'il posait, la DDASS leur avait proposé de le reprendre. Mais ils ont refusé, ils ont assumé. Même s'ils vivent un véritable enfer, qui ne fait que commencer. Ils savent que leur enfant est dangereux, ils pressentent le drame à venir. Ils frappent à toutes les portes, tirent sur toutes les sonnettes d'alarme. Personne ne les entend. Un jour, Nicolas les invite à déjeuner chez lui. Et, au beau

milieu du repas, il sort un pistolet pour les obliger à signer un carnet de chèques tout entier. Les parents Coccagn ne l'ont jamais vu dans une telle transe. Ils alertent la police, et Nicolas est interné dans un hôpital psychiatrique. Là-bas, il parvient à embrouiller les psychiatres, qui ne voient en lui qu'un comédien narcissique. Au bout de trois semaines, ils le relâchent. Il rentre chez lui. Il achète un babouin, un iguane et un varan. Sa maison normande est un zoo puant et sale. Sa petite fille vit dans ce bouge, ne l'oublions pas. Un jour, la petite refuse de retourner chez ses parents. Un médiateur accorde la garde à sa marraine. Voilà Nicolas en tête à tête avec Sophia. La pauvre va déguster. Une nuit, Nicolas l'attache, nue, à un arbre, et simule des meurtres sur elle. Il ne va pas jusqu'au bout, mais presque. Elle dira que, la nuit, il parlait à Satan dans son sommeil.

En octobre 1998, il se rend de lui-même chez les gendarmes. Il sent qu'il est comme une cocotte-minute sous pression, sur le plan sexuel. Il dit que sa perversité sexuelle l'envahit et demande à être castré chimiquement. Au lieu de ça, on l'envoie en hôpital psychiatrique, d'où il ressort peu de temps après. Un jour, dans les années 2000, il confie à une de ses amies qu'il va faire un jour « un truc tellement énorme » qu'il passera au Journal de 20 heures. Et il s'apprête à devenir père pour la seconde fois... Sophia est de nouveau enceinte. Les parents de Nicolas alertent les services sociaux, une fois, deux fois, dix fois. « Un enfant va naître chez les fous, au milieu d'un zoo puant ! Il faut faire quelque chose, on vous en supplie ! » Finalement, après maintes et maintes supplications, les policiers et les pompiers débarquent le 4 août dans le pavillon normand. Là, ils découvrent une véritable ménagerie, les serpents, les araignées, Sophia, enceinte et alcoolique, et Nicolas, complètement incohérent. Il est interné pour trois semaines, au bout desquelles il ressort dans le même état.

Quelque temps plus tard, il commet un hold-up à visage découvert, dans une agence BNP de Rouen. Il récupère 3 500 euros, qui vont lui servir à se faire tatouer le visage du diable sur son propre visage. C'est effarant... Comme le tatouage coûte très cher, il fait un nouveau hold-up, toujours à visage découvert, avec ses esquisses de tatouage. Pour passer inaperçu, il y a mieux. Il est arrêté, bien sûr, et envoyé en prison. Mais pourquoi en prison ? S'il est fou, c'est à l'hôpital psychiatrique qu'il faut l'enfermer ! Seulement voilà, les psychiatres expliquent qu'il est « proche de la psychose » mais pas tout à fait. Selon eux, il est responsable de ses actes, il peut donc être jugé devant un tribunal. Il écope de cinq ans pour les deux braquages et est libéré au bout de trois ans. Il échoue

dans la rue, SDF et alcoolique. Un jour, il explique à Sophia, qu'il voit de temps en temps : « Et tu sais quoi ? Je crois que nos filles, elles ont été abusées. J'ai été abusé moi, à treize ans... Je sais reconnaître quelqu'un qui a été abusé. » Sophia lui demande ce qui le fait dire ça, il lui répond qu'il est allé « vérifier lui-même », sur une de ses filles. Et qu'au passage, il lui a demandé de lui embrasser le sexe.

Au début de l'année 2006 se produit un événement qui va précipiter les choses. Un soir, Nicolas tente de violer une jeune femme. Il est arrêté et échoue une fois de plus en prison. Très vite, son état mental inquiète. Il délire du matin au soir. Il prétend vouloir tuer Nicolas Sarkozy. Dans ses moments de lucidité, il demande lui-même à être placé à l'isolement, tellement il se sent dangereux. Malgré tout, les psychiatres continuent de dire qu'il est responsable de ses actes et qu'il peut être jugé. C'est à ce moment-là que David Lagrue, qui sera le témoin tétanisé du meurtre, rejoint la cellule 26 où vit Nicolas Cocaïgn. Dans les semaines qui suivent, son propre avocat va supplier l'administration pénitentiaire de placer son client à l'isolement. « Il a des envies de meurtre, il me l'a dit, il va le faire ! » Peu de temps après, Thierry Baudry rejoint lui aussi la cellule 26. La suite, vous la connaissez.

Après le meurtre de Thierry Baudry, Nicolas Cocaïgn et David Lagrue sont emmenés à l'hôtel de police de Rouen. Cocaïgn y passe des aveux complets et détaillés, tandis que David Lagrue a bien du mal à convaincre les policiers qu'il n'était pas complice du massacre.

Le corps de Thierry est autopsié. Le légiste établit qu'il manque 250 grammes de chair sur le cadavre. Ce que Nicolas Cocaïgn pensait être le cœur était en réalité un morceau de poumon... Et maintenant, que va-t-il se passer ? Les deux seuls cas de cannibalisme en France, avant cette affaire, avaient été jugés irresponsables de leurs actes car schizophrènes. Alors que faire de Nicolas Cocaïgn, le prisonnier cannibale ? Le juger ? Ou l'envoyer dans une Unité pour Malades Difficiles ? Les psychiatres rendent leur verdict définitif : oui, il est schizophrène, mais sa psychose n'entraînerait chez lui qu'une altération du discernement, et non une abolition totale du discernement. C'est le même diagnostic qui l'a envoyé quatre fois en prison : il est fou, mais pas assez. Il sera donc jugé.

Son procès s'ouvre le 21 juin 2010 devant la cour d'assises de Seine-Maritime, à Rouen. On s'intéresse bien sûr à sa personnalité. Crâne rasé, visage à moitié tatoué, cernes noirs, Nicolas Coccagn se raconte tranquillement, debout dans le box, avec une voix rendue parfois un peu traînante par les médicaments. Il reparle de son parcours chaotique, calmement. Il reconnaît le meurtre mais nie tout acte de torture et de barbarie. On aurait voulu entendre le seul témoin de cette scène de cauchemar, David Lagrue, mais il s'est suicidé en prison, six mois plus tôt, probablement traumatisé d'avoir assisté à une scène aussi atroce. Quand on interroge Coccagn à l'audience, il répond avec des phrases simples, claires. Aucune émotion, aucune gêne. Quand on lui dit qu'il a mangé le poumon et non le cœur, il répond : « Je croyais que c'était le cœur. Je comprends maintenant pourquoi c'était si tendre. » Et quand on lui demande pourquoi il s'en est pris à Thierry Baudry en particulier, il répond : « Je n'avais rien contre Thierry Baudry, c'était plutôt un gentil gars. Mais il m'a provoqué et j'ai réagi en fonction, sans réfléchir. » Pendant tout le procès, sur les bancs de la presse, les journalistes s'insurgent. On pense qu'il est complètement fou et qu'il n'a rien à faire ici. Qu'importe, à l'issue du procès, Nicolas Coccagn est condamné à trente ans de réclusion criminelle, avec une période de sûreté de vingt ans. En théorie, il pourra sortir en 2030.

TAILLEUR DE PIERRES ET TUEUR EN SÉRIE

Le matin du mercredi 3 mai 2000, une jeune femme de trente-huit ans, que nous appellerons Caroline, se rend à la gare Saint-Lazare. Elle souhaite prendre le train de 8 h 17 pour Vernon, où elle a rendez-vous à l'école où est scolarisé son fils. Il y a du monde, on est en pleine heure de pointe et, par malchance, Caroline se trompe de train. Qu'à cela ne tienne, elle descendra à Mantes-la-Jolie et finira son trajet en bus. Mais arrivée là-bas, elle peine à trouver le bus qui la conduira jusqu'à Vernon. Devant l'arrêt, alors qu'elle consulte les horaires de passage, une voiture s'arrête à sa hauteur. « Bonjour madame, vous avez l'air perdue ?

— Oui, je suis pressée, je dois aller à Vernon où j'ai un rendez-vous.

— Ah, ça tombe bien, moi aussi je vais par là ! Je dois juste aller déposer des cartons sur mon lieu de travail, mais je peux vous y emmener. »

Caroline se dit que c'est son jour de chance. Elle monte dans la voiture. Mais, dès qu'il commence à rouler, le conducteur adopte un comportement bizarre. Il ne dit pas un mot. Caroline tente tant bien que mal d'engager la conversation, d'échanger des banalités, mais l'homme reste muet. Elle se dit que, s'il ne lui parle pas, c'est peut-être parce qu'elle est noire. Le trajet se fait donc en silence, dans une atmosphère quelque peu pesante. L'homme quitte la nationale 13 et s'engage sur une petite route, en direction d'une ferme qui a tout l'air d'être abandonnée. Sûrement son lieu de travail, se dit Caroline. L'homme descend de la voiture et va ouvrir le coffre. À ce moment-là, Caroline n'a qu'une seule idée en tête : « Pourvu qu'il ne

traîne pas ! » Elle a peur d'arriver en retard à Vernon. Et soudain, l'homme ouvre la portière côté passager. Il est transformé, il crie, il tremble et menace la jeune femme avec un couteau. « Sortez ! Sortez ou je vous bute ! » Caroline tente de le calmer : « Qu'est-ce qu'il y a ? Qu'est-ce qu'il y a ? Calmez-vous !

— Sortez ou je vous bute ! »

Caroline s'extirpe de la voiture et l'homme se jette sur elle. Elle tente de se débattre et perd sa montre dans la lutte. Mais l'homme parvient à la maîtriser, il lui attache les mains et l'oblige à le suivre dans une partie de la ferme qui semble être en travaux. Il la traîne au premier étage : « Montez, vite, vite, vite, vite !

— Qu'est-ce que vous allez me faire ? Me tuer ? Me violer ?

— Tu vas voir ce que je vais te faire ! »

À l'étage, il la conduit dans une pièce vide, sale. Dans un coin, il y a un vieux matelas à même le sol. L'homme jette Caroline sur le matelas, la bâillonne et la ligote solidement. « Je vais travailler et je reviendrai pour ma pause de midi. Tu vas voir ce que je vais te faire... »

L'homme tourne tranquillement les talons et part travailler, laissant derrière lui Caroline pantelante, terrorisée. Par chance, ce matin-là, la propriétaire de la ferme décide d'y faire un tour. Elle veut voir l'évolution des travaux. En arrivant dans la cour, elle trouve par terre une montre de femme. Ça l'interpelle. Elle monte l'escalier, ouvre la porte, et tombe nez à nez avec Caroline, ligotée sur le vieux matelas. Elle part immédiatement chercher de l'aide et, en bas, tombe sur Louis, son employé. « Louis, Louis, il y a une femme ligotée sur le lit à l'étage ! » Sa réponse la laisse sans voix : « Oui, oui, je sais, c'est moi qui l'ai mise là. Mais ne vous inquiétez pas, je vais la relâcher. Je vous en prie, ne dites rien. »

La suite est un peu surréaliste. Il monte, détache Caroline et la raccompagne chez elle, en voiture. Sur le chemin, il lui présente ses excuses. « Vous avez l'habitude de faire ça ?

— Non, non, je ne comprends pas... C'est la première fois que ça m'arrive. »

Pendant qu'il conduit, Louis rappelle sa patronne : « Ne vous inquiétez pas, j'ai retrouvé mon calme. » Elle lui répond qu'elle a prévenu les gendarmes et qu'il doit se présenter au commissariat de Bonnières-sur-Seine. Louis dépose donc Caroline en bas de chez elle et, docilement, se rend à la gendarmerie. Bien sûr, toute cette séquence est un peu déconcertante. Sa patronne lui ordonne de se

rendre chez les gendarmes pour l'enlèvement et la séquestration d'une jeune femme, et il y va, sans rechigner. À son arrivée, il est attendu par les gendarmes, intrigués par cette affaire. Et ils ne sont pas au bout de leurs surprises.

Imaginez la scène ! Ce grand gaillard se présente aux gendarmes en disant : « Bonjour, je suis le gars qui a enlevé une jeune femme noire, je crois que ma patronne vous a déjà prévenus. » Les gendarmes sont décontenancés. Quand ils demandent à Louis Poirson – c'est son nom – pourquoi il a fait ça, celui-ci n'a rien d'autre à répondre que : « Ma femme garde une petite Noire, elle a un caractère très difficile. Alors j'ai voulu me venger en enlevant une Noire ! » On marche sur la tête ! Louis Poirson est déféré devant le procureur, qui l'envoie chez le juge d'instruction, qui le met en examen pour enlèvement suivi de séquestration et le fait incarcérer à la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy. Évidemment, l'affaire ne s'arrête pas là. Le juge demande aux gendarmes de se renseigner sur ce drôle d'oiseau. Et ils vont découvrir qu'ils n'ont pas affaire à un enfant de chœur, loin de là. En juin 1996, il a enlevé trois auto-stoppeuses de quinze ans, et les a séquestrées dans la même ferme. Elles ont réussi à s'échapper. Poirson a été arrêté, jugé et condamné à trois ans de prison ferme. Il est sorti deux ans auparavant.

Entre 1983 et 1985, il a commis une douzaine de viols et d'agressions sexuelles, à Strasbourg. Des femmes agressées dans le même parking souterrain du centre-ville, selon un scénario implacable. Il attendait, caché dans l'ombre, qu'une jeune femme seule se gare. Il surgissait et s'installait de force côté passager. Là, il les menaçait d'un revolver, les violait dans la voiture, prenait leur argent et disparaissait. Et puis un jour, il a changé de mode opératoire, et c'est ce qui l'a perdu.

Un jour, en 1985, il a pris une jeune fille en stop, s'est arrêté sur un chemin isolé, l'a violée avant de la relâcher. La jeune fille a eu le temps de noter son numéro de plaque d'immatriculation. Les gendarmes n'ont eu qu'à consulter les registres d'immatriculation pour le retrouver. La propriétaire de la voiture était une étudiante et son petit ami n'était autre qu'un certain Louis Poirson, vingt-deux ans, né en 1962 à Madagascar d'un père malgache et d'une mère française. À cette époque-là, il était marinier sur un pousseur (un bateau qui pousse des péniches) du Rhin. C'était un fan de musculation, une force de la nature, il rêvait de devenir paracommando mais n'avait jamais réussi à intégrer l'armée. On le surnommait Rambo.

Pour ces douze viols et agressions sexuelles commis à Strasbourg, il avait été arrêté et placé derrière une vitre sans tain. Les victimes l'avaient toutes formellement reconnu. Il avait été condamné par la cour d'assises de Strasbourg à quinze ans de prison. Dans ce dossier, les policiers retrouvent un compte rendu d'expertise psychiatrique terrifiant. Le psychiatre y a noté, entre autres, que quand il parle de sa sœur, il dit : « J'ai jamais pu la blairer, la grosse. Elle a toujours été con comme un manche à balai. » À propos de son père : « Mon père me collait des raclées et, comme ça n'a pas marché, il a dressé les filles autrement. » Et à propos de sa vie : « L'armée m'a baisé la gueule. Mon employeur m'a baisé la gueule. » Cet homme est une boule de haine et de ressentiment, et il en est parfaitement conscient : « Si je suis énervé, je ne sais pas ce que je fais, je tape dedans. Une vraie bête ! » Verdict des psychiatres : « Poirson ne souffre d'aucune anomalie mentale. Il n'est pas fou et aucun traitement thérapeutique n'est à envisager. » C'est sans doute pour cela qu'il a passé dix années en prison sans aucun suivi psychiatrique. Et que, à sa libération en 1994, il n'a pas été suivi non plus.

Voilà ce que découvrent les gendarmes à propos de Louis Poirson, l'homme qui a séquestré Caroline. C'est un prédateur multirécidiviste. Au vu de sa carrière, Caroline l'a échappé belle. Mais les gendarmes ont du mal à imaginer que, depuis sa sortie de prison, six ans auparavant, Caroline soit la première victime de Poirson. Alors ils passent des coups de fil aux autres brigades de la région, à la recherche d'affaires similaires. Et justement, à la section de recherches de Versailles, on travaille sur un cadavre, retrouvé un an plus tôt à Saint-Cyr-en-Arthies, juste de l'autre côté de la Seine, à une dizaine de kilomètres de la fameuse ferme. Le cadavre d'une femme âgée, Charlotte Berson. Ça fait un an que l'enquête piétine.

Le 3 septembre 1999, Mme Berson, une habitante de Pacy-sur-Eure, était sortie comme tous les jours faire sa promenade. À soixante-dix-neuf ans, cette veuve mettait un point d'honneur à faire tous les jours une grande balade dans la campagne. Mais, ce jour-là, elle ne rentre pas. Ses petits-enfants, qui devaient passer la voir en fin d'après-midi, s'inquiètent lorsqu'elle ne répond pas au téléphone. Ils finissent par se rendre chez elle. Là, tout semble normal : la maison est fermée, climatisée et tous les papiers sont à leur place. Rien n'a disparu. Mais Charlotte Berson n'est toujours pas rentrée. Il a forcément dû lui arriver quelque chose pendant sa promenade. Alors, on alerte les voisins, on forme de petits groupes, on quadrille la campagne environnante jusqu'à la nuit, sans la trouver nulle part. Le lendemain, sa famille signale sa disparition à la gendarmerie.

Comme souvent, ils s'entendent dire qu'une personne majeure a tout à fait le droit de disparaître. Ils doivent attendre au moins 72 heures. La famille refuse d'attendre aussi longtemps sans rien faire et tapisse les commerces de la ville avec des affichettes. Les jours passent, et toujours rien. Ce sont deux chasseurs qui, un mois plus tard, vont finalement la retrouver. Leur chien les attire vers un fourré, où ils découvrent avec horreur un corps humain, dénudé, dans un état de décomposition avancé. On ne parvient même pas à voir s'il s'agit d'un homme ou d'une femme. Seul indice, une montre au poignet du cadavre. Pour les gendarmes, la personne n'est pas morte sur place, le corps a été transporté par quelqu'un qui connaissait bien le coin. Ils entament une enquête de voisinage, interrogent plus de cent personnes, sans succès. L'autopsie révèle qu'il s'agit d'une femme âgée, qui a été opérée du poignet. Elle porte une broche, et cette broche a un numéro de série. C'est ainsi qu'ils identifient Charlotte Berson. La famille reconnaît sa montre. Le légiste établit qu'elle est morte le jour de sa promenade, car l'examen de son estomac montre qu'elle n'avait pas digéré son dernier repas au moment de sa mort. Ce qui est plus étonnant, ce sont les insectes nécrophages. Ils ont commencé à coloniser le corps deux semaines après le décès. Où était donc le corps pendant ces deux semaines ? Un an après, les gendarmes n'en savent toujours rien, leur enquête est au point mort. Alors, pourquoi pas ce Poirson ? Après tout, il n'habitait pas très loin au moment des faits. On le conduit à la brigade de recherches de Versailles.

En salle d'interrogatoire, il est calme. On lui montre une photo de Charlotte Berson. Il dit ne pas la connaître. Les gendarmes utilisent alors une ruse qui fait souvent son petit effet. Ils laissent entendre à Poirson qu'ils vont interpeller sa compagne et la placer en garde à vue. Ça marche tout de suite. Sa compagne, on n'y touche pas, elle a six enfants et déjà suffisamment de problèmes comme ça. « Bon, je vais vous raconter comment ça s'est passé... » Il se met à table.

Oui, le 3 septembre 1999, il a bien rencontré Mme Berson dans la forêt. Il était en voiture et s'est arrêté pour lui proposer de l'emmener. La dame a refusé tout de suite et, comme Poirson était en travers de sa route et lui bloquait le passage, elle a tapé sur le capot de la voiture. Ça l'a mis hors de lui. Il est sorti furibond de sa voiture et a bousculé la vieille dame. Celle-ci est tombée la tête la première sur une pierre, assommée. Paniqué, Poirson l'a mise dans le coffre de sa voiture et l'a conduite à la ferme. Arrivée là, la femme s'est réveillée et elle s'est énervée. Alors, il lui a fait une clé. Il a serré sa tête avec son bras, de toutes ses forces, et lui a brisé la nuque. La vieille femme est morte sur le coup. Ensuite, il est allé

cacher le corps dans un fourré et l'a enduit d'acide chlorhydrique, c'est ça qui a retardé de deux semaines l'arrivée des premiers insectes. Quand on lui demande pourquoi tant de sauvagerie, il répond : « Elle ressemblait à la vieille. » La vieille, c'est sa mère.

Les gendarmes sont effarés par la froideur et le détachement qui se dégagent de son récit. Et il fait ensuite quelque chose qu'ils ne sont pas près d'oublier. Pendant l'interrogatoire, Poirson est attaché avec des menottes à un plot en béton de cinquante kilos. Au moment de signer son procès-verbal, on lui propose de lui enlever ses menottes. Poirson refuse et, sous les yeux médusés des gendarmes, il soulève le plot d'une seule main, sans effort, et s'approche de la feuille pour la signer. C'est une vraie force de la nature ! Il est mis en examen pour meurtre. Mais on a le sentiment qu'il en a encore sous le pied, qu'il n'a pas tout dit. Au moment de le ramener en prison, le directeur d'enquête lui demande : « Ça va mieux ? Tu as soulagé ta conscience ?

— Quelle conscience ? » lui répond Poirson.

Les gendarmes vont alors regarder de plus près toutes les affaires du même acabit de la région. Et il y en a beaucoup ! Par exemple, le double meurtre de Jeanine et Monique Villain. Ils y pensent pour deux raisons. D'abord, leurs corps ont été retrouvés brûlés dans un champ tout proche de la ferme où travaille Poirson. Ensuite, on a découvert leur voiture à Mantes-la-Jolie, sous un pont de chemin de fer où il a travaillé. Ils appellent leurs collègues de l'Eure, qui travaillent sur cette affaire. « On a un gars qui pourrait peut-être vous intéresser. » Dans n'importe quelle enquête, les gendarmes auraient été ravis. Mais le hic, c'est qu'ils ont déjà un coupable, déjà mis en examen et déjà en prison : Michel Villain, le fils de Jeanine et le demi-frère de Monique. Il a été dénoncé par son propre fils, et c'est un « bon coupable », réputé pour sa violence. C'est un marginal qui vit dans une cabane dans les bois, qui n'a pas de travail et survit en bricolant des voitures. Il était brouillé avec sa mère et sa sœur depuis dix ans. Bref, le coupable idéal, même s'il n'a de cesse de clamer son innocence. Du coup, quand on leur parle de Poirson, les gendarmes de l'Eure sont un peu embêtés, mais ils acceptent tout de même de l'interroger, on ne sait jamais. Ils le font venir et le placent en garde à vue, le 13 décembre 2000. Tout de suite, Poirson avoue. On est passé pas loin de l'erreur judiciaire ! L'histoire remonte à août 1995. Il raconte que, ce jour-là, il est allé prendre une bière à la terrasse d'un café à Douains, où il travaillait à l'époque. Il a été agacé par les aboiements d'un chien. Alors, pour se venger et pour

passer ses nerfs, il s'est rendu au cimetière animalier de la ville. Les aboiements ne venaient pas de là, mais il avait besoin de se défouler en cassant des tombes. Il a volé un outil dans la cabane du gardien et est tombé sur Jeanine, soixante-treize ans et Monique, sa fille de quarante-quatre ans, qui venaient entretenir la tombe de leur chienne, Babette. Lorsqu'elles l'ont vu avec sa massue et son air enragé, elles ont tenté de le raisonner, avant de le menacer d'appeler les gendarmes. Pauvres femmes... Les gendarmes, le seul mot qu'il ne fallait pas prononcer devant Poirson. Ça l'a mis hors de lui ! Alors il a assommé Jeanine, ligoté Monique et les a enfermées toutes les deux dans le coffre de leur propre voiture. Il a roulé pendant une dizaine de minutes avant de s'arrêter dans un champ. À ce moment-là, il a eu un éclair de lucidité : il s'est dit qu'il sortait tout juste de prison et qu'il n'avait aucune envie d'y retourner. Alors il a proposé aux deux femmes de les relâcher, en échange de leur silence. Monique, bravache, aurait refusé. Alors, il l'a étouffée avec un sac plastique, avant de frapper Jeanine avec un bâton jusqu'à lui briser la nuque. Il a placé les deux corps côte à côte dans le champ, les a aspergés d'essence avant d'y mettre le feu. Ensuite, il est allé faire un tour à Paris dans leur voiture et, sur le chemin du retour, l'a abandonnée sous un pont de chemin de fer à Mantes-la-Jolie et l'a également incendiée. Puis il est rentré chez lui à pied.

Les gendarmes qui l'écoutent sont abasourdis. Tout colle ! Il vient de leur avouer un double meurtre sans la moindre émotion. Et, comme seule explication, il ne trouve rien d'autre à dire que : « C'est la bêtise humaine. » Ça, c'est le moins qu'on puisse dire ! Conséquence immédiate, après trois années d'emprisonnement, Michel Villain est relâché.

Les gendarmes se rendent compte que Louis Poirson, qu'ils prenaient pour un violeur multirécidiviste, est aussi un tueur en série. Ils se doutent qu'il a encore d'autres crimes sur la conscience. D'autant que, chez lui, on a retrouvé des bijoux qui n'appartiennent ni à sa compagne, ni à aucune des victimes connues. Il prétend les avoir trouvés, on peut en douter !

Depuis 1999, une autre femme âgée est portée disparue à Mantes-la-Jolie. Lucie Pham, soixante-treize ans, d'origine asiatique, était pensionnaire de la maison de retraite A.R.E.P.A. Elle allait se promener tous les jours dans le centre de la ville et croisait forcément Poirson, sur la nationale 13, c'était sa route pour aller au boulot. Elle aurait très bien pu monter dans sa voiture, elle aussi. Son assistante sociale dit qu'elle était « déconcertante de naïveté ».

Les gendarmes vont présenter les bijoux retrouvés chez Poirson à ses proches, et une assistante sociale de la maison de retraite reconnaît immédiatement un bracelet, « un petit truc de pacotille qu'elle mettait tous les jours ».

Poirson est donc une nouvelle fois extrait de sa cellule du Bois-d'Arcy et placé en garde à vue. Au début, il nie. Alors les gendarmes réutilisent la méthode de menacer sa compagne d'arrestation. Immédiatement, il se met à raconter. Oui, il a proposé à Mme Pham de l'avancer en voiture. Elle a accepté. Au bout de quelques minutes, elle lui a dit qu'elle avait une envie pressante. Il s'est arrêté tout de suite, craignant qu'elle se soulage dans sa voiture. Quand elle est descendue, il a remarqué une tache sur le siège passager. Elle n'avait pas réussi à se retenir. Ça l'a mis hors de lui, il l'a poussée, elle s'est violemment cognée contre le rebord de la voiture. Il l'a mise dans le coffre et l'a conduite tout droit jusqu'à la ferme. Là, il lui a montré une nouvelle fois la tache sur le siège. La vieille femme terrorisée répétait : « Pas grave, pas grave ! » Il explique qu'il l'a étranglée. Une fois de plus, son discours est froid, sans affect. Il explique aux gendarmes qu'il a enterré le corps à la ferme et accepte de leur montrer l'emplacement exact. Les gendarmes n'en reviennent pas. « C'est juste parce qu'elle a pissé dans ta voiture ? C'est pour ça que tu l'as tuée ?

— J'ai déconné, j'ai déconné, c'est tout ! Tour ça pour deux gouttes dans une voiture... Ça n'aurait jamais dû en arriver là. » Effectivement... Mais désormais, le procès est inévitable.

Le 23 septembre 2002, le premier procès de Louis Poirson s'ouvre devant les assises de l'Eure, à Evreux, pour le double meurtre de Jeanine et Monique Villain. Le premier jour est consacré à l'étude de sa personnalité. Chantal, sa compagne, vient à la barre pour tenter de sauver les meubles. « À la maison, dit-elle, il est doux et attentionné. Il m'offre des fleurs, il fait de la peinture... Il montre beaucoup d'affection aux enfants, ils partent en vacances ensemble... » Mais ça ne suffit pas. Poirson est incapable d'expliquer ses crimes avec rationalité. Ne lui demandez pas non plus d'avoir des remords, il ne sait même pas ce que c'est. Pas une fois il ne prononce un mot pour la famille des victimes. À l'issue de ce premier procès, il est condamné à la réclusion criminelle à perpétuité.

Trois ans plus tard, il comparaît devant la cour d'assises de Versailles pour les meurtres de Charlotte Berson et de Lucie Pham, ainsi que pour l'agression et la séquestration de Caroline. Il est

toujours aussi déconnecté, indifférent à tout ce qui l'entoure, à tout ce qui se dit. Il s'anime seulement un peu lorsqu'on commence à parler de son enfance et de sa mère, qu'il déteste. Les psychiatres viennent dire à la barre qu'il est irrécupérable et que ses chances de réinsertion sont proches de zéro. Ils disent qu'il ne tue pas par plaisir, mais après un conflit relativement banal qui dégénère. Ils décrivent sa personnalité « égocentrique, presque mégalomane », sa paranoïa... Bref, c'est un cas d'école. À l'issue de ce procès, il est de nouveau condamné à la perpétuité, assortie d'une peine de vingt-deux ans de sûreté.

On ignore toujours s'il a été jugé pour la totalité de ses crimes. Dans ses affaires, les gendarmes ont retrouvé la photo d'une femme âgée, nue, effrayée, dans un bois. Poirson dit qu'il l'a trouvée...

UN COUPABLE IDÉAL

Cette douloureuse histoire commence le mardi 26 juillet 1988, à La Motte-du-Caire, dans les Alpes-de-Haute-Provence. C'est un joli petit village de quatre cents âmes, cerné par les montagnes. Dans le centre du village il y a un café, le Café de la Poste. Tout le monde connaît le patron, Gilbert Jourdan, et sa fille Céline, âgée de sept ans. Céline ne vit pas avec son père, mais elle est venue passer les vacances avec lui. À l'heure du dîner, Gilbert sort du café pour appeler Céline, mais la petite ne répond pas. Un peu inquiet, il fait le tour du village : « Vous n'auriez pas vu ma fille ? Vous ne savez pas où est Céline ? » Personne ne l'a vue. Maintenant, Gilbert est fou d'inquiétude. Il alerte les gendarmes, qui mobilisent immédiatement les habitants et quelques vacanciers pour fouiller le village. Parmi les volontaires qui arpentent les rues et les recoins à la recherche de la petite fille, il y en a un qu'on ne peut pas louper. Un homme tatoué qui s'est installé ici depuis peu. Il s'appelle Didier Gentil. Il vient très régulièrement boire des bières au café et jouer à quelques parties de flipper. Il connaît bien la petite Céline, il la fait souvent sauter sur ses genoux. C'est donc tout naturellement qu'il participe aux recherches. Mais plusieurs habitants diront qu'ils l'ont trouvé bizarre, pendant la battue, agité et désordonné. Ajoutez à cela ses tatouages et son côté marginal, et vous comprendrez vite pourquoi on l'a rapidement soupçonné. La nuit tombe sur le village et Céline demeure introuvable.

Le lendemain, des journalistes débarquent à La Motte-du-Caire. Une petite fille qui disparaît en plein mois de juillet, c'est toujours une bonne histoire... Ils sont fraîchement accueillis au village, où l'atmosphère est pesante. Céline a disparu depuis bientôt 24 heures et l'on commence à craindre le pire. Sa grand-mère, notamment, accepte de s'adresser aux médias pour faire part de son inquiétude :

« Elle a disparu en l'espace d'un quart d'heure. Elle était avec nous dans le bar. Il y avait des clients, personne ne l'a vue partir, personne n'a rien vu. Je ne pense pas que ce soit un accident. Je penserais plutôt au crime. » Et elle a bien raison d'envisager le pire car, en début d'après-midi, on retrouve le corps de Céline dans un taillis au bord d'un torrent asséché, à environ un kilomètre du Café de la Poste. C'est un drame. On la trouve à moitié nue, visiblement violée et torturée, la tête fracassée par une pierre. Tout le village est sous le choc. Céline était assez réservée, personne ne l'imaginerait suivre un étranger. Personne ne croit à un accident. On commence à parler de communautés marginales, de sectes implantées dans la région, que les gendarmes s'empressent d'interroger, sans résultat. C'est à ce moment-là qu'on en revient à Didier Gentil. Une vieille dame dit l'avoir vu la veille, aux alentours de 20 heures, marcher main dans la main avec Céline en direction du camping. Gentil est immédiatement interpellé et placé en garde à vue. On interpelle également un autre marginal du village, qui hébergeait Didier Gentil : Richard Roman, surnommé l'Indien. C'est un original, un Parisien d'une trentaine d'années, qui se balade pieds nus même en hiver, toujours sale comme un peigne. Il possède une bergerie dans les hauteurs du village, où il élève trente chèvres et où il produit un fromage de qualité moyenne, d'après ce qui se dit.

Voilà les deux suspects en garde à vue à la gendarmerie. Après une perquisition dans la maison en ruine où ils vivaient, le colonel de gendarmerie déclare : « L'autopsie du corps de l'enfant est en cours. Une procédure a été établie pour infraction à la législation sur les stupéfiants à l'encontre des deux personnes gardées à vue. Cette garde à vue se poursuit, ainsi que les auditions. L'enquête évolue de façon positive. » Au village, c'est la consternation. Les habitants ont tiré leurs rideaux en signe de solidarité avec la famille de Céline, et les voisins avouent volontiers qu'ils trouvaient ces deux hommes bizarres.

À la gendarmerie, Didier Gentil est interrogé par le brigadier Ramette. Lors de la perquisition, on a retrouvé une tache de sang sur un de ses sous-vêtements. L'homme passe assez vite aux aveux. Il reconnaît le viol de la petite Céline, en revanche il nie fermement l'avoir tuée. Il accuse alors Richard Roman, l'Indien, qui est interrogé au même moment. Lui aussi commence par nier, avant d'avouer à son tour. Les gendarmes tiennent leurs aveux, ça n'a pas duré longtemps ! Une reconstitution est tout de suite organisée. Et leurs gestes ressemblent bien à des aveux. Didier Gentil, le tatoué, mime sans difficultés la scène du viol. L'Indien, quant à lui, va une heure plus tard jouer le rôle du meurtrier. Une tentative

d'étranglement, les coups et enfin la pierre qui va tuer Céline. La reconstitution est pénible, presque insoutenable. Les inculpations ne devraient pas tarder à tomber.

Quand le jeune juge d'instruction récupère le dossier, il inculpe les deux hommes. Le dossier est plutôt bien ficelé, et il n'y a pas mieux que des aveux. Mais, en se penchant d'un peu plus près sur les procès-verbaux, et tout particulièrement celui de Richard Roman, il se rend compte qu'ils sont très décousus. Lorsque les gendarmes lui demandent, par exemple, ce qu'il a bu au bar, celui-ci répond : « J'ai bu au moins un café. » avant d'ajouter, sans question apparente du gendarme : « Je demande pardon à Céline, à ses parents et à Dieu, au nom de ma mère. J'ai tué, j'ai tué et j'ai violé Céline, et je n'ai rien à ajouter. » C'est tout de même bizarre. On l'interroge sur ce qu'il a bu la veille et on se retrouve avec des aveux complets, visiblement spontanés. Le juge fronce les sourcils. Il comprend rapidement qu'il a sous les yeux ce qu'on appelle une « synthèse » : le procès-verbal présente toutes les réponses de Roman, mais il manque des questions des gendarmes. Et ça, c'est une machine à fantasmes, car on peut alors imaginer que les questions ont été orientées. Le dossier est bien plus bancal qu'il n'en a l'air et ça, le juge d'instruction va très vite s'en rendre compte.

Quand Richard Roman pénètre dans son bureau, le juge d'instruction n'a pas le droit de lui poser de questions, c'est la règle. Il lui demande simplement s'il a quelque chose à déclarer. Et la réponse ne va pas le décevoir ! Oui, Richard Roman a quelque chose à déclarer. Il a menti aux gendarmes, il n'a ni violé, ni tué Céline Jourdan, il est innocent. « Mais alors, pourquoi est-ce que vous avez avoué ? lui demande le juge, interloqué.

— Ils ne m'ont pas vraiment laissé le choix. »

Il dit que la pression que les gendarmes ont exercée sur lui était insoutenable. Mais dans l'immédiat, ce retournement de veste importe peu : Roman et Gentil sont tous les deux inculpés du viol et du meurtre de la petite Céline, avant d'être écroués à la prison des Baumettes, à Marseille.

Dans la foulée, c'est la curée. La presse dégage les portraits des deux monstres. Tous les éléments sont là : un tatoué, un éleveur de chèvres marginal et fantasque, qui vivaient ensemble dans une maison délabrée... Deux marginaux, deux coupables, et peu importe

la rétractation de Richard Roman. Le 7 août, le matin, une centaine de personnes se rassemble devant les Baumettes, réclamant la peine de mort pour les assassins de Céline. En tête de file, il y a Gilbert Jourdan, le père de la petite. Dans la foulée, à Nice, plusieurs centaines de personnes défilent dans les rues. Le maire de l'époque, Jacques Médecin, est au premier rang. Et eux aussi, après sept ans d'abolition, réclament le rétablissement de la peine de mort. Pendant ce temps, du fin fond de sa cellule, Richard Roman continue de clamer son innocence, même si personne ne l'écoute. Mais de fait, Richard Roman a une famille, et cela va jouer dans l'affaire. Didier Gentil est un enfant de la DDASS, abandonné à l'âge de cinq ans, il n'a personne sur qui compter. Roman, lui, vient d'une famille de militaires et, surtout, son frère Joël est rédacteur en chef de la revue *Esprit*. C'est un intellectuel de gauche très connu, qui possède une certaine influence. Si Richard Roman a menti aux enquêteurs, s'il est réellement innocent, il peut se défendre. Il commence par enrôler un ténor du barreau de Paris pour le défendre, M^e Henri Leclerc, futur président de la Ligue des droits de l'homme dont il est déjà membre. Si Leclerc accepte de le défendre, c'est parce qu'il a lu le fameux procès-verbal et qu'il a lui aussi été interpellé par plusieurs choses. Il note par exemple que Roman ne parle jamais spontanément des détails du crime, il ne fait que confirmer ce que lui disent les gendarmes. Par exemple, il ne dit pas : « J'ai ramassé cette pierre et je m'en suis servi pour tuer Céline », mais : « La pierre que vous me présentez est bien celle dont je me suis servi pour tuer Céline. » Ça peut paraître anodin, mais c'est essentiel : il ne révèle rien du crime qui ne soit déjà connu des gendarmes.

Cinq mois après l'assassinat de Céline, l'affaire connaît un premier rebondissement. Le juge reçoit les résultats des premières analyses génétiques effectuées sur le corps de la petite. On y avait trouvé deux ADN : le premier est inexploitable, le second appartient à Didier Gentil. En revanche, aucune trace de l'ADN de Richard Roman. Par ailleurs, Gentil avait accusé Richard Roman d'avoir sodomisé la petite. Mais les analyses révèlent formellement que c'est en réalité lui qui l'a fait. Et s'il a menti sur ce point, peut-être a-t-il menti aussi sur d'autres sujets ?

Fort de cette première victoire, M^e Henri Leclerc demande la libération de Richard Roman. *Nice Matin*, dans un exercice assez éloigné du journalisme, titre : « On a osé demander la libération d'un des meurtriers ! » Peu importe, la demande est rejetée et Roman reste aux Baumettes. Passons sur les nombreux changements

de juges d'instruction pendant l'enquête, trois juges en un an ! De toute manière, dans cette affaire, ce n'est pas un juge qui va faire avancer l'enquête mais un journaliste, ce qui est suffisamment rare pour être souligné. Il s'appelle Lionel Duroy et il est reporter à *L'Événement du jeudi*, l'ancêtre du magazine *Marianne*. Ce qui l'incite à se lancer lui-même dans cette enquête, c'est une incohérence dans les aveux de Roman. Avant de se rétracter, il a dit avoir violé Céline aux alentours de 21 h 30. Or, les médecins légistes ont situé l'heure de la mort de l'enfant entre 21 heures et 21 h 15. Ainsi, elle était déjà morte quand il dit l'avoir violée ! C'est sur la base de cette incohérence que Lionel Duroy convainc son rédacteur en chef de l'envoyer à La Motte-du-Caire. On ne lui demande pas d'envoyer un papier en deux jours, comme on le ferait aujourd'hui. Non, il a tout son temps pour enquêter.

Il décide de réinterroger tous les témoins, bien évidemment sans leur faire part de ses propres doutes. Il est surtout intéressé par ceux qui disent avoir vu Roman partir à telle heure dans telle direction, ceux qui étaient au café et ceux qui ne vivent pas très loin de chez Roman. Ensuite, dans sa voiture, Lionel Duroy refait le trajet qu'on lui a indiqué, aller-retour, en se chronométrant. Il bute alors sur une incohérence totale. À l'heure du crime, entre 20 h 50 et 21 h 15, Richard Roman arrive au village, s'installe au bar, prend un café, s'achète des cigarettes avant de repartir dans la direction opposée au lieu du crime. Il ne pouvait pas être au même moment en train de tuer Céline avec Dider Gentil ! C'est tout bonnement impossible. Il écrit tout cela dans son article pour *L'Événement du jeudi*. Il y a surtout eu des gens pour dire qu'un « journaliste gauchiste vole au secours du frère d'un intellectuel de gauche ». En revanche, l'incohérence horaire, personne ne la retient. Lorsque Lionel Duroy va interroger le brigadier Ramette à la gendarmerie, il en prend pour son grade : « Non mais qu'est-ce qu'il y connaît aux interrogatoires, celui-là ? Vous croyez que c'est facile de faire avouer ses crimes à quelqu'un ? Ça a pris du temps ! Roman résistait ! Mais il a toujours résisté à l'ordre ici, de toute manière. Il roulait n'importe comment, sans carte grise, sans chaussures, sans rien ! »

Pourtant, Lionel Duroy a eu raison.

Onze mois après le meurtre de Céline, le juge organise une seconde reconstitution à La Motte-du-Caire. Et il a dû lire l'article de *L'Événement du jeudi* parce que son intérêt principal, pendant cette reconstitution, ce sont les horaires et les différents itinéraires

empruntés par Gentil et Roman le soir du 26 juillet. L'opération va virer au pugilat : craignant un lynchage, le juge refuse que les deux suspects participent physiquement à la reconstitution. Lorsque les habitants du village comprennent que Didier Gentil est maintenu à l'écart de la scène, ils sont pris de rage. La foule hurle à la mascarade et des bagarres éclatent, notamment dans le café des Jourdan. Le père de Céline est plaqué au sol et son grand-père, tremblant de colère, s'exprime en ces termes : « On nous a présenté un gendarme avec un mannequin. Quand je me suis aperçu qu'on me prenait pour un con, j'ai dit que c'était fini. C'est une mascarade, ça n'a rien à voir avec une reconstitution ! » Le juge explique qu'il n'a pas voulu prendre de risques. Mais sous les insultes de la foule, il suspend la reconstitution.

Peu de temps après, il est remplacé par un nouveau juge d'instruction. L'enquête continue de piétiner, on perd un temps fou. Mais, deux ans plus tard, le nouveau juge est lui aussi interpellé par les incompatibilités horaires. Tout comme le journaliste Lionel Duroy avant lui, il en arrive à la conclusion que Richard Roman ne pouvait pas être physiquement présent sur les lieux à l'heure du crime. Et comme les traces de sperme retrouvées sur le corps de Céline n'appartiennent qu'à Didier Gentil, plus rien ne justifie que l'on garde Richard Roman en prison, rien ! Par diplomatie, il avertit la famille de Céline, puis il signe une ordonnance de non-lieu pour Roman. Après vingt-sept mois de détention, il quitte la prison des Baumettes. Autant vous dire que cette libération est un véritable tollé dans la presse et dans la rue. On parle de justice à deux vitesses, on dit qu'on a innocenté un bourgeois parisien, frère d'un intellectuel de gauche, défendu par un avocat de gauche, qui plus est membre de la Ligue de protection des droits de l'homme. La fureur populaire est telle que le juge est obligé de venir s'expliquer devant les journalistes : « J'estime qu'il n'existe pas de charges suffisantes pour inculper Richard Roman. C'est en pleine conscience et en pleine liberté que j'ai pris ma décision. Ceux qui ont dit que j'ai cédé à des pressions ont le devoir de le prouver ou celui de s'excuser. »

On pourrait en rester là, mais non : trois semaines plus tard, la chambre d'accusation annule l'ordonnance de non-lieu. Les juges qui la composent pensent qu'entre le début de l'agression et la mort de Céline, Richard Roman aurait eu le temps de se rendre deux fois au village pour s'y faire voir. Le 26 avril 1991, Richard Roman retourne en prison. Il sera jugé aux côtés de Didier Gentil.

Leur procès pour le viol et le meurtre de la petite Céline Jourdan s'ouvre le 30 novembre 1992 devant la cour d'assises de Grenoble. Les voilà donc tous les deux assis côte à côte sur le banc des accusés. L'Indien chevelu et le baroudeur tatoué.

Didier Gentil qui a avoué et ne s'est pas rétracté ne peut plus se défilier : son ADN retrouvé sur le corps de la petite ne saurait mentir. Les témoins qui défilent à la barre le décrivent comme immature, instable, inculte, affabulateur et influençable. C'est un paumé abandonné par sa mère, ballotté toute sa vie de foyers en familles d'accueil, un menteur, un voleur. Sa rencontre avec Richard Roman a changé sa vie : tout de suite, il a été subjugué et l'a considéré comme un maître à penser. Lorsque Didier Gentil parle, aucune émotion ne transparaît. Seul son bégaiement rend ses propos difficiles à comprendre et son discours haché. Il est pourtant loin d'être bête, et il va le prouver pendant le procès : il élude facilement les questions qui l'embarrassent, notamment sur ses rapports avec Roman et sur les femmes. Il insiste sur son immaturité : « J'ai l'esprit d'un gosse de dix ans, je ne suis jamais devenu adulte », dit-il. Lorsque sa mère elle-même vient témoigner à la barre, Didier Gentil reste de marbre, malgré cette phrase terrible : « Ce qu'il a fait est atroce. Didier n'est plus mon fils, je me l'enlève. »

Au procès, on s'arrête bien sûr longtemps sur la question des horaires. Se pose surtout cette question cruciale : Richard Roman pouvait-il oui ou non être physiquement sur les lieux du crime au moment où il a eu lieu ? Le dossier d'enquête suggère que non. La plupart des témoins avaient assuré qu'ils l'avaient vu au café entre 21 heures et 21 h 30. Seulement voilà, quatre ans après les faits, ils ont tous retourné leur veste comme un seul homme. Désormais, ils assurent tous l'avoir vu à 20 h 30, ce qui lui laissait largement le temps d'aller rejoindre Didier Gentil et d'assassiner Céline. Le président s'étonne de leur revirement et le souligne. Tous bafouillent un peu mais ne reviennent pas sur cette nouvelle version. Pourtant, ils avaient juré de dire la vérité, toute la vérité ! Les premiers jours du procès sont de mauvais augure pour Richard Roman... Jusqu'à l'arrivée d'un témoin imprévu.

L'homme s'appelle Christian Célérier et ce n'est pas un habitant de La Motte-du-Caire. Il était en vacances à l'hôtel avec sa femme au moment du meurtre. Vers 21 h 30, le couple buvait un verre en terrasse et, Célérier est formel, l'Indien, Richard Roman, était là. Il raconte ensuite une anecdote stupéfiante : quelques jours après le drame, les gendarmes l'ont fait revenir pour témoigner. Ils ont tenté de lui faire croire qu'il était impossible qu'il ait vu Richard Roman à 21 h 30, que ça ne collait pas. Ils lui ont demandé de changer son

témoignage, de dire qu'il l'avait vu à 20 h 30. Au début, il a refusé, mais les gendarmes ont insisté en disant que c'était rendre service à ce salaud que de maintenir sa première version. Alors, Christian Célrier a cédé et a accepté de changer son témoignage. Au moment du procès, il a compris tous les enjeux de ce changement et regrette de s'être laissé influencer. Il exprime ces regrets devant la cour, et cela jette comme un froid. Dans l'audience, un murmure s'élève. Même l'avocat général a l'air secoué.

Le lendemain, alors que son avocat est absent, Didier Gentil craque. Il dit qu'il ne sait plus si Richard Roman était vraiment là le soir du crime, qu'il a peut-être inventé cette histoire. Il demande à être soigné et demande pardon à Richard Roman. Incroyable retournement de situation ! La salle est stupéfaite. La famille Jourdan comprend que Roman, qu'ils considèrent et considèrent depuis toujours comme l'assassin de Céline, risque de s'en sortir. Ils ne peuvent pas l'accepter ! Depuis quatre ans, toute leur haine, toute leur rancœur est tournée vers cet homme. Le coup de grâce va venir de l'avocat général : « Je vous demande l'acquittement de Richard Roman. » La famille Jourdan quitte la salle. À l'extérieur, la mère de Céline s'évanouit, son grand-père se met à hurler tandis que Gilbert Jourdan, livide, s'exprime auprès des journalistes : « Je ne dirai qu'une chose, c'est que maintenant le juge et l'avocat général peuvent se promener main dans la main et peuvent être baptisés les faux-culs de l'affaire Céline. » Sur le banc des accusés, Richard Roman n'a quant à lui pas réagi à cette annonce.

Le 17 décembre 1992, à midi, les jurés se retirent pour délibérer. Cela va durer plus de cinq heures, à l'issue desquelles le verdict tombe. Didier Gentil est condamné à la réclusion criminelle à perpétuité pour le meurtre et le viol de Céline Jourdan. Richard Roman quant à lui est acquitté. À l'annonce de ce verdict, un hurlement déchire le silence dans la salle. C'est la mère de Céline. La famille Jourdan se précipite à l'extérieur de la salle, en pleurs. Dehors, la famille hurle sa douleur, sa colère et son désespoir. Dans un geste de rage, ils brûlent leurs papiers d'identité et clament leur honte d'être français. Le procès a été une épreuve terrible, ils sont brisés émotionnellement, terrassés par ce verdict.

Lorsque Richard Roman sort de la vieille maison d'arrêt de Varce, près de Grenoble, les médias sont là pour l'accueillir. Il s'exprime en ces termes : « C'est la fin d'un désastre judiciaire. Je remercie surtout toutes les personnes qui m'ont aidé. À la famille de Céline, je dirais seulement qu'il faut qu'ils soient courageux, qu'ils entendent la vérité. Et à vous, la presse, maintenant que vous connaissez tous les éléments du dossier, c'est à vous de discuter

chaque point et de faire en sorte que la vérité éclate aux yeux de tous. »

Et ce n'est pas gagné. Beaucoup lisent le verdict avec scepticisme, on crie au complot. D'ailleurs, il n'y a pas que des journalistes qui accueillent Richard Roman à sa sortie de prison, mais aussi une foule haineuse. Les policiers sont obligés de faire partir des voitures-leurres pour évacuer Richard Roman en détournant l'attention de ceux qui voudraient le lyncher. À La Motte-du-Caire, la pilule est amère. Depuis le réquisitoire de l'avocat général, ils s'attendaient à un tel verdict, mais la libération de Richard Roman les déçoit beaucoup.

Roman est libre. Mais, maintenant qu'il est sorti de prison, ses problèmes psychiatriques le rattrapent. Avant l'affaire Céline, il avait déjà fait deux séjours en hôpital psychiatrique. Le meurtre de la petite n'ayant pas aidé, il est à nouveau interné. Quand il sort, il part vivre à Annecy, chez sa mère, où il se fait appeler Joseph, son deuxième prénom. Il est déclaré adulte handicapé et perçoit une pension. Mais il se soigne mal et ne retrouvera jamais l'équilibre. Vingt ans après le drame, le 23 juin 2008, il est retrouvé mort à son domicile de Clarafond, en Haute-Savoie. Il s'est suicidé en avalant un mélange de médicaments et de stupéfiants.

LE TRIPLE MEURTRE DU CHÂTEAU D'ESCOIRE

Cette histoire se déroule dans un contexte très particulier : nous sommes en 1941, en pleine Occupation, dans le Périgord. Car oui, pendant la guerre, la vie continue... Ou plutôt, dans ce cas précis, elle s'arrête.

Nous sommes au matin du 25 octobre 1941, au château d'Escoire. Tout le domaine est réveillé par des cris de terreur. C'est Henri, le fils de la famille. « Au secours ! Au secours ! »

Les premiers à entendre ces appels à l'aide sont les Tolu, les gardiens et métayers du château, qui habitent dans une petite maison dans le parc. Allez savoir pourquoi, ils pensent tout de suite à un incendie. Le père Tolu envoie sa femme Victoria voir ce qui se passe. Et lorsqu'elle arrive, essoufflée, devant le château, elle aperçoit Henri sur le perron de la cuisine. Le jeune homme a l'air défait, il l'interpelle : « Victoria, venez voir, ils sont tous morts ! » Puis il tourne les talons et rentre dans le château. Et, effectivement, c'est un massacre qui a eu lieu entre ces murs. Amélie, la tante d'Henri, gît dans le petit salon, où elle dormait. La bonne et le père d'Henri, Georges, sont étendus dans la chambre de Georges. Ils portent tous sur le corps des blessures similaires, profondes et impressionnantes. Les murs sont maculés d'éclaboussures sanglantes. Les corps de Georges et de la bonne ont été déplacés, il y a de longues traînées de sang sur le sol. C'est une boucherie. Et, comme si cela ne suffisait pas, les pièces ont été mises à sac, les meubles renversés, les tiroirs arrachés et vidés sur le sol, un véritable chaos.

Au milieu de ce capharnaüm, Henri est en état de choc. « Mon

père, mon pauvre père, lui qui était si bon pour moi... Et ma tante, venez voir ma tante, c'est la même chose ! »

Entre-temps, le père Tolu a rejoint sa femme. Lui aussi est totalement chamboulé. Tout ce sang et cette pagaille ! C'est lui qui, le premier, remarque sur le lit de la bonne un de ses propres outils. Une serpe. Il la reconnaît tout de suite, elle avait été oubliée par les soldats qui occupaient le château. Et, il s'en souvient, il l'a prêtée à Henri seulement quelques jours auparavant, lorsqu'il est arrivé au château. Le métayer fait vite le rapprochement, cette serpe a tout l'air d'être l'arme du crime.

En attendant l'arrivée des gendarmes, Victoria propose à Henri d'aller prendre un café chez eux. « Un bon petit café bien chaud, monsieur Henri, on en aurait bien besoin... Mon Dieu quel malheur ! » Tolu, lui, se met en route vers le village d'Escoire pour prévenir les autorités. En chemin, il ne peut s'empêcher de repenser à cette serpe. C'est tout de même lui qui l'a prêtée à Henri ! « Manquerait plus qu'ils m'accusent... Je vais bien leur dire aux gendarmes, que c'était Henri qui avait demandé la serpe, ah ça oui, je vais bien leur dire ! »

Par chance, Tolu tombe immédiatement sur le maire d'Escoire, Alphonse Palem, et s'empresse de lui raconter toute l'affaire : « M. Girard, Mlle Girard et la bonne, ils sont tous morts ! » Rapidement, le bruit se répand dans tout le village, et les habitants d'Escoire se retrouvent devant le château, cherchant à savoir ce qu'il a bien pu se passer.

Lorsque le maire arrive sur place, il découvre avec surprise Henri, assis nonchalamment sur les marches du château, en train de fumer une cigarette. Apercevant le maire, il lui en propose une. Les murmures courent dans la foule. « Il n'a rien d'autre à faire que de fumer celui-là ? Toute sa famille a été assassinée, et lui fait comme si de rien n'était ! » Tournant le dos au jardin, Henri rentre dans le château, s'installe derrière le piano et entame *Tristesse* de Chopin. Un morceau de circonstance, me direz-vous, enfin, tout de même, jouer du piano alors que les corps des victimes n'ont même pas encore été évacués...

Vous savez comment sont les gens. Face à cet apparent détachement, aux cigarettes et au piano, on a vite vu en Henri le coupable tout désigné. Sa désinvolture l'a perdu. Aux yeux de tous, c'est lui l'assassin ! Et le voilà maintenant qui se lève, attrape sa veste et s'éloigne dans l'allée du château, vers le village.

— Où allez-vous, Henri ? lui demande le maire.

— Téléphoner, à la Poste.

Profitant de cette absence, le maire décide lui aussi de retourner au village pour téléphoner. Aux gendarmes. Pendant ce temps, Tolu, resté avec les villageois, raconte tout ce qu'il s'est passé depuis le matin. Et il ajoute ce détail intéressant : à l'aube, n'arrivant pas à dormir, il est sorti s'aérer dans le parc. De l'autre côté des remparts, sur la route, il a trouvé un portefeuille bien garni. Il l'a rapporté chez lui et s'est recouché.

Vers 14 heures, les gendarmes arrivent au château d'Escoire. Et ils sont venus accompagnés, par un juge, son greffier et un médecin légiste. L'autopsie est effectuée sur place, sur la table de la cuisine. Les conclusions du légiste sont claires : les trois victimes ont été tuées avec un objet tranchant, recourbé... Une serpe, par exemple. C'est de mauvais augure pour Henri. Le médecin estime l'heure de la mort à trois heures après le repas. Aux alentours de 23 heures, donc. D'emblée, tous les regards se tournent vers Henri, le seul survivant du massacre. Où était-il à 23 heures ? Pourquoi prétend-il n'avoir rien entendu ? Pourquoi a-t-il emprunté cette serpe quelques jours seulement avant le massacre ? Que dissimule cet air désinvolte ? Si on ajoute à cela que, malgré le désordre, rien n'a été volé sur la scène de crime – hormis le portefeuille retrouvé non loin par Tolu –, tout colle parfaitement. Henri Girard est interrogé le soir même, et soumis à un examen médical afin de chercher d'éventuelles traces de sang sur son corps. Un tel massacre, pensez-vous, ça laisse des traces !

Mais le médecin ne trouve aucune tache de sang, ni sur le corps, ni sur les vêtements d'Henri. En revanche, il relève dans la paume de sa main une légère ecchymose. Et à y regarder de plus près, elle correspond très exactement à la forme du manche de la serpe qui a servi à tuer.

Et ce qui ne va pas arranger les affaires d'Henri, c'est sa réputation. Car il faut bien reconnaître que, du haut de ses vingt-quatre ans, c'est un étrange garçon. Il vit à Paris. À Escoire, cela suffit pour en faire un original. Il est diplômé en droit, mais il ne travaille pas. Il s'est marié à vingt ans, contre l'avis de sa famille, puis il a divorcé et souhaite maintenant se remarier avec une de ses maîtresses. Et puis il paraît qu'il mène grand train, qu'il dépense des sommes ahurissantes, qu'il enchaîne les voyages, les maîtresses, les

soirées... Et qui paye l'addition de ces déboires ? Son père et sa tante. Et visiblement, le jeune Henri en demande toujours plus. Quelques mois auparavant, il aurait même monté une combine à la morale des plus douteuses, pour leur soutirer une grosse somme. Il aurait fait croire à sa tante Amélie qu'il s'était fait arrêter par la Gestapo, et qu'il lui fallait 100 000 francs pour être libéré. Amélie, qui lui passait tout, a remis l'argent à un complice d'Henri, qui a tout empoché. Drôle de gaillard ! À l'époque, on appelait ce genre d'oiseau un « désœuvré ».

Et ce n'est pas tout ! L'employé de la poste d'Escoire raconte que, la veille du triple meurtre, Henri est venu passer un coup de fil à son père. Le jeune homme ne voulait pas payer la note. Il a dit : « Voyez avec mon père, il vous paiera. » L'employé a refusé. Surtout, il a surpris des bribes de conversation entre Henri et Georges. Henri insistait pour que son père, qui vivait et travaillait à Vichy pour le gouvernement Pétain, le rejoigne immédiatement à Escoire. Cela n'arrangeait pas du tout Georges. Un trajet Vichy-Escoire, pour obéir à un simple caprice de son fils... Mais il a fini par céder, et maintenant, il est mort. C'est à se demander si Henri ne lui a pas tendu un piège !

Un scénario se dessine dans la tête des gendarmes : fauché comme les blés, Henri décide de réunir toute sa famille à Escoire dans le but de les assassiner. Amélie n'a pas d'héritiers, si elle meurt en même temps que son frère, Henri hérite de tout : le château, les appartements parisiens, l'argent... Une petite fortune qui lui permettrait de poursuivre tranquillement sa vie de patachon. Pour l'instant, ce ne sont que des suppositions, mais Henri n'a pas d'amis à Escoire, il est trop parisien pour les gens du coin. Et puis on l'a très souvent vu se disputer avec son père et sa tante pour des questions d'argent, ou au moment de son mariage. C'est forcément lui, l'assassin !

Pourtant, Henri nie avec véhémence. Pourtant, la nuit du meurtre, il a abandonné sa chambre habituelle, au-dessus de celle de son père, pour aller dormir dans une chambre isolée à l'autre bout du château. Son explication peine à convaincre la police : quelques mois auparavant, sa chambre aurait été occupée par des réfugiées. Car, rappelons-le, au début de la guerre, le Périgord avait été désigné pour accueillir les Alsaciens qui avaient fui l'avancée allemande. Il prétend que la chambre était sale, qu'elle n'avait pas été nettoyée, et que c'est pour cette raison qu'il a décidé de dormir ailleurs. S'il avait occupé sa chambre habituelle, il aurait très bien pu entendre les cris de son père et de sa tante au moment de leur mort. À l'autre bout du château, il prétend n'avoir rien entendu. Les

gendarmes, pour en avoir le cœur net, décident d'organiser un test grandeur nature. Ils se mettent dans la chambre occupée par Henri et demandent à leurs collègues, placés dans les chambres de Georges et d'Amélie, de pousser de grands cris. Le résultat donne raison à Henri : de cette chambre, il est impossible d'entendre quoi que ce soit.

Mais les gendarmes remarquent aussi un détail des plus intéressants. Le compteur électrique du château d'Escoire se trouve justement dans cette fameuse chambre. Or, ils pensent que les meurtres ont été commis dans le noir, toutes lumières éteintes. Ils interrogent les voisins. L'avantage du château est qu'il est visible depuis tout le village. Le fils Tolu est certain que le château était plongé dans l'obscurité à 20 heures. D'autres l'ont vu allumé vers 22 h 30. En résulte, pour les gendarmes, le scénario suivant : à la fin du repas, Henri a coupé l'électricité et tué tout le monde. Puis, il a rallumé les lumières et préparé toute sa mise en scène pour faire croire à un cambriolage. Ça pourrait coller mais Henri, lui, nie toujours en bloc. Alors on en revient à la marque qu'il a dans la main, l'ecchymose que le médecin attribue à la serpe, l'arme du crime. Les gendarmes demandent à Henri de la saisir à pleine main, de la serrer bien fort, comme s'il allait s'en servir. Quand Henri ouvre la main, pas de doute : les marques rouges laissées par le manche se superposent parfaitement aux marques antérieures. Il explique qu'il a utilisé la serpe quelques jours auparavant pour couper des sapins, que ces traces n'ont donc rien de surprenant. Pourtant, le gardien a dit qu'Henri était venu lui emprunter la serpe pour ouvrir une serrure bloquée... Par ailleurs, on remarque que la serpe vient d'être aiguisée, et l'on retrouve des traces de limaille sous les ongles d'Henri. Les preuves sont accablantes : non seulement il a emprunté la serpe, mais il l'a également affûtée.

Dans ce genre d'enquête, chaque détail prend de l'importance, même le plus insignifiant. On remarque par exemple que les cheveux d'Henri sont particulièrement propres et soyeux, comme s'il venait de les laver – pour effacer des traces compromettantes peut-être ? Lui assure qu'il n'y a pas touché depuis la veille. On le force tout de même à les relaver, pour voir à quelle vitesse ils se salissent. Tout est bon pour faire d'Henri Girard le meurtrier parfait.

Lors des funérailles de Georges et d'Amélie Girard, et de la bonne. Henri est au premier rang, mais les gendarmes l'ont à l'œil. Sa femme, dont il est en train de divorcer, a même fait le déplacement depuis Paris. Elle a pu franchir la ligne de démarcation grâce à un

laissez-passer délivré par la police allemande.

Le soir même, Henri est présenté au juge d'instruction qui lui signifie son inculpation pour triple homicide, avant d'être envoyé à la prison de Périgueux. Il va y passer dix-neuf mois, en attendant son procès, et permettez-moi de vous dire que ce dandy parisien va en baver. Il juge la prison insalubre et se plaint régulièrement de la crasse et des autres détenus, des tuberculeux et des syphilitiques selon lui. Pendant que Henri souffre en prison, l'enquête suit son cours. Mais dans ce contexte si particulier, dans une France coupée en deux, difficile de rassembler tous les éléments nécessaires. Nombre de choses doivent être vérifiées à Paris. Par exemple, les 100 000 francs qu'il aurait extorqués à sa tante en prétendant avoir été enlevé par la Gestapo. En temps de guerre, impossible de vérifier cette histoire rocambolesque.

Et, pour Henri, pas facile de trouver un avocat. Il se tourne d'abord vers M^e Charlet, de Limoges, mais celui-ci vient d'être arrêté par la Gestapo. Il sollicite alors M^e Maurice Garçon, un ami de son père et surtout l'un des meilleurs avocats de l'époque, qui, par amitié pour son défunt père, va accepter de prendre en charge ce cas si particulier. D'abord réticent à l'idée de défendre le supposé assassin de son ami Georges, Maurice Garçon va se rendre compte, en étudiant le dossier, du nombre effarant de failles qu'il contient. Des incohérences, des approximations, des questions sans réponse... Pour lui, c'est jouable !

Le procès d'Henri Girard s'ouvre le 27 mai 1943 devant la cour d'assises de Périgueux. Et la France a beau être occupée, c'est un procès très attendu. Tous les grands journaux ont dépêché leurs envoyés spéciaux sur place pour l'occasion. Tous sont persuadés qu'Henri Girard sera inévitablement condamné à mort. Le directeur de la prison a même demandé que la chambre des condamnés à mort soit préparée. Dès le premier jour, la cour se déplace à Escoire, au château, sur la scène de crime. C'est là que M^e Garçon va se montrer extrêmement brillant. Il ne lâche rien, s'attache au moindre détail, démontre les incohérences de certaines preuves présentées dans le dossier, notamment la présence d'une fenêtre dans les toilettes facilement accessible pour n'importe quel étranger. Il est le seul à remarquer qu'il n'y a pas de lit dans la chambre habituelle d'Henri, et qu'il est donc logique qu'il ait demandé à dormir ailleurs. Le seul à remarquer qu'un scellé qui barrait une fenêtre est déchiré. On lui répond que c'est sûrement à cause de l'humidité, lui en conclut que quelqu'un s'est rendu sur la scène de crime pour la

modifier. Il ne laisse passer aucune approximation et tente coûte que coûte de démontrer à quel point l'enquête a été bâclée. Il se bat comme se battent tous les bons avocats. Un médecin a été sollicité pour expliquer l'absence de traces de sang sur le corps d'Henri. Un psychiatre. Garçon l'interrompt et lui fait remarquer qu'il n'a aucune compétence sur le sujet. Il est psychiatre, pas expert en taches de sang !

Et petit à petit, à force d'arguments irréfutables, le public commence à prendre le parti d'Henri Girard. C'est plutôt bon signe pour le jeune homme : si le public hésite, c'est probablement aussi le cas des jurés.

Mais le procès bascule définitivement lorsque le fils des Tolu vient témoigner. Lui qui avait assuré avoir vu le château plongé dans l'obscurité à 20 heures puis illuminé à 22 h 30, change totalement sa version de l'histoire. C'est tout un pan de l'accusation qui s'effondre ! Puis tous les témoins vont revoir leur version des faits et prendre parti pour Henri. Tous, hormis le surveillant chef de la prison de Périgueux, que M^e Garçon va réduire en miettes après son témoignage. « C'est une indignité ! dit-il. Un homme risque sa tête, et comme dernier témoignage, vous apportez celui que ne sait rien que les racontars méprisables de ses condamnés ! Allez-vous, pour sauver votre cause qui est désespérée, essayer de dresser contre Henri Girard, parce qu'il appartient à la bourgeoisie, toutes les méchancetés qu'engendrent les rancunes sociales ? »

À chaque seconde, Henri doit se féliciter d'avoir embauché M^e Garçon. L'avocat livre une plaidoirie brillante. L'audience est complètement retournée. Nous sommes le 2 juin 1943, et les jurés se retirent pour délibérer. Cela durera en tout et pour tout dix minutes, au bout desquelles Henri Girard est acquitté et libéré sur-le-champ ! Dehors, la foule est en liesse. Une femme, présente depuis le début du procès, s'approche de lui, lui offre une cigarette et lui glisse, sans la moindre discrétion : « Je serai ce soir à l'hôtel de France. »

Henri Girard est libre, contre toute attente. Il empoche l'héritage, se remarie avant d'embarquer en 1947 pour le Venezuela, d'où il reviendra deux ans plus tard, dans un état de délabrement absolu. Mais l'histoire ne s'arrête pas là. En 1950, il publie *Le Salaire de la peur*, sous le pseudonyme de Georges Arnaud. Georges, le prénom de son père, Arnaud, le nom de jeune fille de sa mère. Le roman rencontrera un succès colossal et sera même adapté au cinéma par Henri-Georges Clouzot. Oubliés, ou presque, Escoire et ses fantômes.

Henri vend le château et finit sa vie en 1987, à Barcelone. Quant à la vérité sur le triple meurtre d'Escoire, elle n'est toujours pas établie et continue de fasciner.

LE CHARCUTIER DU MARCHÉ SAINT-MARTIN

Nous sommes en février 2005, et Élodie est embêtée. Mais où est donc passée sa sœur Christelle ? C'est quand même fou ça ! Et pourquoi est-ce qu'elle ne répond pas au téléphone ? Elle l'attend depuis plus de deux heures, Christelle devait venir lui rendre visite avec son fils, Lucas. Deux heures et elle n'a même pas pris la peine de la prévenir ! Deux heures, trois heures, quatre heures, et maintenant huit heures de retard ! Ça ne lui ressemble vraiment pas. D'habitude, elle prévient toujours et elle répond au téléphone. Élodie est maintenant très inquiète. Le père de Lucas aussi est inquiet. Lui attend des nouvelles depuis la veille. Il devait retrouver Christelle et Lucas pour se rendre à un anniversaire. Non seulement ils ne sont jamais venus, mais elle n'a jamais répondu au téléphone non plus. Ce n'est pas du tout le genre de Christelle, il se fait du souci... Le soir même, ils se rendent au commissariat avec la mère de Christelle, Mme Leroy, pour déposer une main courante. Comme souvent, on leur répond qu'on ne déclenche pas de plan ORSEC pour les disparitions d'adultes. Christelle a peut-être organisé des vacances improvisées avec son fils ? Ou elle a oublié son chargeur de téléphone ? Bref, il est beaucoup trop tôt pour s'inquiéter.

Ils sont bien gentils, les policiers, n'empêche que personne n'est rassuré. Le lendemain, coup de fil de Bérenger, son compagnon du moment. Enfin, son amant plutôt, car il n'a pas quitté sa femme. C'est aussi son patron, elle travaille dans sa charcuterie italienne du marché Saint-Martin. Lui non plus n'a pas de nouvelles depuis la veille, depuis qu'elle a quitté le boulot, et lui aussi est très inquiet. Il suggère à sa mère et à sa sœur d'aller faire un tour chez Christelle pour jeter un coup d'œil, au cas où, il a un double des clés. C'est

une bonne idée ! Mme Leroy et Élodie passent donc chercher les clés au marché Saint-Martin, dans le 10^e arrondissement de Paris. Elles trouvent que Bérenger, ce matin-là, n'a pas l'air dans son assiette. Il est tout transpirant et tripote nerveusement la fermeture Éclair de sa veste. Et, Élodie le remarque tout de suite, il a deux petites griffures sur le nez. Trois fois rien, mais ça se voit. Il explique que la vitrine lui est tombée dessus, avant de leur tendre les clés. Quelques minutes plus tard, voilà les deux femmes dans l'appartement qu'occupent Christelle Leroy et son fils Lucas, rue Lucien-Sampaix. Là, elles n'en reviennent pas. Tout est là ! Les sacs, le manteau de Christelle, ses chaussures, ses cigarettes... Tout ! C'est très inquiétant, jamais Christelle ne serait partie sans ses cigarettes. Et elle ne serait pas non plus partie en « vacances improvisées » sans valises et sans manteau. Le cocker a disparu également. Elles trouvent sa laisse, mais pas le chien. Les deux femmes retournent au commissariat et parviennent à convaincre les policiers de venir jeter un coup d'œil dans l'appartement. Mais les policiers, qui ne connaissent pas Christelle, ne voient rien qui cloche. Pour eux, la mère et l'enfant sont partis en vacances sans prévenir. « Ils finiront bien par revenir, au moins pour la rentrée des classes, c'est dans deux semaines. Je vous promets que s'ils ne sont pas rentrés à cette date-là, on lancera une enquête. » Sur cette promesse, les policiers plantent les deux femmes. Attendre, attendre... Elles ne veulent pas attendre ! La mère de Christelle tente de contacter les grandes chaînes de télévision, pour lancer une enquête, mais on l'envoie gentiment paître. « Allons madame, si on devait lancer un avis de recherche à chaque fois que quelqu'un disparaît trois jours, on ne s'en sortirait pas ! » Et ce n'est pas faux...

Finalement, un journaliste du *Nouveau Détective*, Nicolas Deliez, accepte de s'intéresser à cette histoire. C'est le seul. Il vient visiter l'appartement. Il examine toutes les pièces et lui aussi bute sur les chaussures de Christelle, son sac à main abandonné sur une table, les télines du petit... Et, surtout, sur une petite tache brune que personne n'avait remarquée, près de la porte d'entrée. On dirait du sang, du sang séché. Il remarque une autre tache sous la serrure. Le journaliste, qui est un vieux de la vieille, envisage tout de suite un carnage. C'est à ce moment-là que les deux femmes lui parlent de Bérenger Brouns, le compagnon de Christelle si nerveux, si transpirant, avec ses griffures sur le nez. Nicolas Deliez décide de se rendre sur-le-champ au marché Saint-Martin, sur le stand de Bérenger. Son idée, c'est de l'interviewer avant qu'il ne soit arrêté car, comme la mère et la sœur de Christelle, il est maintenant convaincu que c'est lui qui a fait le coup. Mais ce Bérenger ne ressemble pas à l'idée qu'on pourrait se faire d'un tueur. Il est très

grand, rondouillard, jovial, sympathique, énergique et très investi dans son rôle de commerçant. Au début, il est très aimable avec le journaliste mais, dès que celui-ci évoque Christelle, Bérenger se raidit. « Christelle ? Elle a un fichu caractère, Christelle, elle est spéciale, il faut la supporter vous savez ! » Puis il s'interrompt, il a des clients. Le journaliste le laisse et repart, persuadé que l'homme ne lui a pas encore tout dit. Et il n'a pas tort !

Évidemment, la mère de Christelle prévient immédiatement la police de la présence de ces taches qui pourraient être du sang dans l'appartement de sa fille. Le commissaire leur envoie la BRDP, la Brigade de répression de la délinquance à la personne, qui débarque avec trois techniciens de la police scientifique. Au début, les scientifiques trouvent les taches minuscules, ils n'ont pas l'air très convaincus d'être sur une scène de crime. Puis, petit à petit, ils remarquent d'autres taches. Beaucoup d'autres taches. Maintenant, ils parlent à voix basse. Ils ont l'air agités. L'un d'eux n'arrête pas de répéter : « C'est pas bon... Ohlala, c'est pas bon du tout... » Ils prélèvent aussi des cheveux sur le sol et demandent des photos des disparus. Ensuite, ils vont interroger Bérenger Brouns sur son lieu de travail. Cinq jours se sont écoulés depuis la disparition de Christelle et de Lucas. Brouns leur explique que le jour de leur disparition, un dimanche, il a reconduit Christelle chez elle aux alentours de 14 heures, comme il le faisait tous les dimanches. Ils se sont disputés car, le matin même, Christelle était arrivée en retard. Mais ce n'était pas très grave, ils avaient l'habitude de se disputer. Ensuite, il l'a déposée chez elle et ne l'a plus revue. Les policiers ne lui parlent ni des taches retrouvées dans l'appartement, ni des griffures qui commencent à s'estomper sur son nez. Les policiers parlent un peu avec les responsables de stands voisins, qui leur racontent que Brouns a l'air très secoué, qu'ils l'ont vu pleurer le matin même. Le lendemain, Bérenger Brouns appelle la mère de Christelle. Lui aussi aimerait bien jeter un coup d'œil à l'appartement. Elle lui donne rendez-vous sur place. Brouns a l'air désespéré, il va et vient dans les pièces, à la recherche d'un signe, d'un indice. À un moment, la mère de Christelle l'interpelle : « Regarde-moi en face. Dis-moi, tu n'aurais pas fait du mal à Christelle et à Lucas quand même ?

— Non, je ne leur ai rien fait ! Souvent, dans la boutique, je vais à l'arrière et je regarde la photo de Christelle. Ça me fait pleurer ! Elle me manque ! »

La mère de Christelle se mord la lèvre, prise de remords. Bérenger

a l'air sincère, elle s'en veut de sa maladresse.

De leur côté, les policiers commencent à s'intéresser de plus près à la vie de Christelle. Une vie quelque peu chaotique. Au moment de sa disparition, elle a vingt-six ans. C'est une jeune femme fluette avec un visage très juvénile, on dirait une adolescente. Christelle, depuis toute petite, est une rebelle. Elle n'aimait pas trop l'école, alors elle a choisi une voie courte, un CAP de vendeuse. Depuis, elle prend la vie comme elle vient, elle bosse quand elle trouve du boulot. Mais ce qu'elle aime par-dessus tout, c'est faire la fête. Elle sort en boîte toutes les semaines avec une amie. Elle plaît aux hommes, et elle aime plaire. Avec une préférence pour les hommes plus âgés. Depuis quelque temps, elle les enchaîne. Le premier n'a pas duré longtemps, elle est tombée enceinte, a avorté et l'a quitté dans la foulée. Le second, c'est le père de Lucas, son petit garçon. Gilles, un poissonnier de seize ans son aîné, marié et père de famille. Pour elle, il a quitté femme et enfants, mais elle s'ennuyait avec lui et le trouvait radin. Alors elle l'a quitté, et c'est là qu'elle a rencontré Bérenger Brouns. Au début, c'était son patron, mais il est très vite devenu son amant. Quinze ans de plus, marié, deux enfants... Tout ce qu'elle aime ! Les commerçants du marché Saint-Martin racontent aux enquêteurs comment ils les ont vus échanger leurs premiers baisers, comment elle s'asseyait sur ses genoux et se laisser peloter devant tout le monde. Et surtout, comment Mme Brouns, qui passait au marché de temps en temps, fermait complètement les yeux sur la situation. Voilà tout ce qu'apprennent les enquêteurs sur Christelle. Et ça ne les aide pas vraiment à avancer. L'enquête patine complètement.

Les vacances de février s'achèvent et, le jour de la rentrée, Lucas est absent à l'école. Le compte en banque de Christelle n'a pas bougé, pas de retrait, pas d'utilisation de sa carte de crédit... Aucun hôtel, aucun foyer, aucun hôpital n'a signalé la mère ni l'enfant. Quant au petit chien, le cocker, pourtant tatoué, la SPA n'en a aucune trace. Les policiers retournent voir Bérenger Brouns. Et, cette fois-ci, il est beaucoup plus bavard que les dernières fois ! Christelle, il lui en payait des choses ! D'ailleurs, elle lui devait un peu d'argent. Elle était dépensière et ça ne lui plaisait pas trop, à Bérenger. Alors, comme elle était très fière, qu'elle avait du tempérament, il pense qu'elle a simplement voulu prendre ses distances pendant quelque temps, histoire de se faire désirer un peu. « Elle reviendra, vous verrez ! Parce que moi je l'aime, je suis

amoureux et elle le sait !

— Vous ne les avez tout de même pas tués ? demande une policière pour le déstabiliser.

— Allons, bien sûr que non ! »

Et c'est vrai que Bérenger n'a pas du tout le profil d'un tueur. Marié depuis plus de vingt ans, père de deux enfants, casier judiciaire totalement vierge. En plus, il est sympathique. Grande gueule, certes, mais c'est un commerçant sérieux, courageux, dynamique, qui a toujours un mot aimable pour les clients. C'est un homme d'affaires, avec ça, qui possède plusieurs boutiques dans Paris. Et il n'est pas fainéant : deux fois par semaine, il est à 5 heures du matin à Rungis, avant d'aller passer dix heures derrière son étal au marché Saint-Martin, même dans le froid, même le dimanche. C'est vrai qu'il est capable de belles colères. Quand Bérenger s'énervait, on rase les murs. Ça lui a même attiré quelques ennuis. Un jour, un des responsables du marché lui a donné une mise en garde pour avoir mal parlé à un client. Mais bon, si tous les sanguins étaient criminels... Bref, les policiers de la BRDP, dont la spécialité est d'enquêter sur les disparitions, ne voient pas de raisons de le soupçonner. Après un mois d'enquête, ils bouclent leur dossier et le transmettent au procureur de la République. Celui-ci prend connaissance de l'affaire. Pas de trace de vie des disparus, pas de corps ? Ça l'interpelle. Pour lui, il y a suffisamment d'éléments pour ouvrir une information et confier le dossier à la brigade criminelle, au 36, quai des Orfèvres.

Et là, changement de décor. Les policiers du 36 sont des professionnels du crime. D'emblée, ils vont s'intéresser au téléphone portable de Christelle. Bérenger Brouns prétend l'avoir ramenée vers 14 heures rue Lucien-Sampaix. À partir de là, elle ne donne plus de signe de vie. Mais son portable, lui, bouge ! Il borne le soir même non loin de chez Bérenger, aux alentours de 22 h 30. Ça fait déjà un premier élément à charge. Le 14 avril, la brigade criminelle demande aux Leroy de bien vouloir leur ouvrir l'appartement de Christelle. Sa sœur leur donne rendez-vous sur place. Quand elle arrive en bas de l'immeuble, elle jette machinalement un coup d'œil vers le balcon de sa sœur. Elle sursaute. Le balcon est totalement vide ! D'habitude, on y range les vélos et la trottinette de Lucas, mais tout a disparu ! Est-ce que Christelle serait revenue ? Avec sa mère, qui l'accompagne, elles montent quatre à quatre les marches qui mènent à l'appartement. Quand elles l'ouvrent, c'est un choc. L'appartement est vide, complètement vide, il n'y a plus un meuble,

plus un vêtement, plus rien. Élodie reçoit alors un appel de Béranger, qui lui explique qu'il a vidé l'appartement parce que la propriétaire souhaitait le louer. « Tu parles ! » se disent Mme Leroy et sa fille. Il en a surtout profité pour effacer toutes les traces... Le salaud !

Dans la foulée, la brigade criminelle débarque au marché Saint-Martin. C'est déjà la quatrième fois que Béranger reçoit de la visite sur son étal. Quand ils se présentent à lui, le charcutier commence à transpirer abondamment. Ils le pressent de question sur la disparition de sa maîtresse et lui dégouline littéralement. Lorsqu'ils demandent à voir son garage, ils y découvrent toutes les affaires de Christelle Leroy. Et, en fouillant dans ses papiers, ils tombent sur une feuille signalant un rendez-vous au service gynécologie de l'hôpital de Montreuil. Christelle était enceinte. Ce n'était pas la première fois qu'elle attendait un enfant de Brouns. C'était déjà arrivé fin 2004, elle l'avait quitté et avait avorté. Béranger Brouns s'était battu comme un enragé pour la récupérer. Il lui avait écrit une lettre : « Je tiens à toi viscéralement. Ton odeur est pour moi comme de l'oxygène. Je te supplie de me faire un signe. Je t'aime comme un fou, mon cœur est marqué à vie. » Et la lettre s'achevait sur ces mots : « À demain mon cœur. Je t'aime monstrueusement. »

Christelle était revenue. Ils avaient continué de se disputer, encore et encore. Car si Béranger aimait Christelle à la folie, il refusait catégoriquement de quitter sa femme. Et ça, Christelle ne le supportait plus. Un jour, elle a débarqué au marché avec les bijoux et le manteau de fourrure que Béranger lui avait offerts, et elle a tout balancé dans la vitrine, avant de disparaître pendant quelques jours... et de revenir. Ces derniers temps, elle avait raconté à sa sœur que Béranger devenait violent quand elle se refusait à lui. Il devenait comme fou, tapait dans les murs et s'en était même pris à Lucas. Pour Béranger Brouns, la situation n'est pas prometteuse... Et tout ça va encore durer bien longtemps.

Les policiers de la brigade criminelle font le bilan de ce qu'ils ont de concret contre Béranger Brouns. Et en réalité, ils n'ont pas grand-chose, hormis le téléphone portable de Christelle repéré près de chez lui le soir de sa disparition. Ils n'ont pas d'autre solution que de l'interpeller et de tenter de le faire craquer. Le 7 juin, un peu moins de quatre mois après la disparition de Christelle et Lucas, ils débarquent au marché Saint-Martin et arrêtent Béranger. Il reste calme, froid et résigné. Pour tout dire, il donne l'impression qu'il les attendait. Sa femme est également placée en garde à vue. Aucun des

deux ne sait qu'ils sont interrogés au même moment. On leur demande à chacun leur emploi du temps du 20 février dernier. Bérenger raconte que la journée a mal commencé. Christelle avait plus d'une demi-heure de retard, et il a décidé de se lancer à sa recherche. Il l'a retrouvée pas très loin, dans un café, en grande conversation avec le fromager. Son sang n'a fait qu'un tour. Il l'a ramenée au marché et l'ambiance est restée glaciale toute la matinée. À 14 heures, il l'a quand même raccompagnée chez elle, comme tous les dimanches. Ils ont fait un crochet pour récupérer Lucas chez l'une de ses tantes et, arrivés chez Christelle, la dispute a éclaté. Christelle a menacé de le quitter pour de bon. Elle l'a giflé. Il l'a giflée en retour, un peu plus fort. Il est parti en claquant la porte. Un peu plus tard, il s'est aperçu qu'il avait oublié son téléphone chez Christelle, alors il est revenu, il a sonné, mais elle n'a pas répondu. Il a ouvert avec ses clés, et ils étaient partis. Il ajoute qu'en cherchant son téléphone, il a remarqué des petites taches de sang sur le sol. Il s'est dit que Lucas avait dû se blesser et a tout nettoyé, avant de repartir. Dans la rue, il est tombé sur Christelle, seule. Elle lui a dit que quelque chose de grave venait de se passer, qu'elle ne pouvait pas lui en dire plus, et qu'elle avait besoin d'argent, tout de suite. Il lui a donné toute la recette du jour, entre 2 000 et 3 000 euros, puis il est parti et ne l'a plus jamais revue. Pendant cinq heures, il raconte tout cela, une version qu'il a visiblement bien préparée et qui, malheureusement pour lui, ne tient pas du tout. Les policiers ne sont pas dupes, ils décident de le laisser mariner dans une cellule avant de l'interroger une seconde fois. Il faut le mettre en confiance avant qu'il ne lâche du lest, petit à petit. Ils le font revenir en salle d'interrogatoire et lui parlent du téléphone de Christelle, qui a borné à deux pas de chez lui. Il reçoit cette information comme un électrochoc. Visiblement, il ignorait totalement cet élément de l'enquête. Brouns encaisse et finit par lâcher : « Vous ne retrouverez pas les corps. J'ai étranglé Christelle et son fils, et je les ai coupés en morceaux. » Il arrête de mentir. Il se libère. Il est épuisé. Il donnera plus de détails le lendemain.

À 9 heures tapantes le jour suivant, les policiers du 36 qui ont recueilli la veille les aveux de Bérenger Brouns le remettent sur une chaise, en face d'eux. Maintenant, ils veulent entendre tous les détails de cette sordide histoire. Brouns ne se fait pas prier, il lâche tout, sans s'arrêter. Ça s'est bien déroulé le dimanche. Christelle et lui se disputaient, le ton est monté rapidement. Elle l'a giflé et ça l'a mis hors de lui. Lucas est arrivé à ce moment-là, Brouns lui a fichu une raclée magistrale. Le petit s'est mis à saigner et est allé se réfugier dans sa chambre. Christelle, folle de rage, s'est jetée sur lui, mais il était beaucoup plus grand, plus fort. Il l'a maîtrisée avant de

l'étrangler à mains nues. « J'étais tétanisé, je ne pouvais plus m'arrêter. » Christelle s'est effondrée sur le sol, morte. Alors, Brouns est allé chercher Lucas et l'a étranglé, lui aussi. Puis il a étouffé le chien et l'a jeté dans le vide-ordures. Le soir même, il a mis les deux corps dans des sacs-poubelles puis est parti, en voiture, au marché Saint-Martin. Il a porté les corps dans son arrière-boutique. Il a enfilé un tablier et, en bon professionnel, a découpé les corps en morceaux, méthodiquement, patiemment. Il a ensuite tout remis dans des sacs-poubelles et nettoyé son plan de travail. Après, il est allé jeter les sacs dans les 10^e et 20^e arrondissements. Détail macabre, il a conservé les têtes de ses victimes dans sa chambre froide. Mais, au bout de trois jours, il a pris peur et a décidé de s'en débarrasser. Alors il est allé acheter du ciment, a placé les têtes dans des seaux et les a recouvertes de ciment, avant d'aller les jeter dans les bennes à ordures du marché.

Son récit a duré trois heures. Brouns n'est plus le commerçant sympathique et jovial, il s'est mué en un homme froid, détaché, précis. Les policiers sont effarés par toutes les horreurs qu'ils viennent d'entendre. Il se retourne vers une policière et lui demande : « Et vous alors, vos heures sup', vous les récupérez comment ? » Ils n'en reviennent pas. Ce type n'a en fait aucun affect ! Et maintenant, il va falloir prévenir la famille de Christelle, leur annoncer sa mort et celle de Lucas tout en leur épargnant les détails sordides. Ils auront tout le temps de les apprendre dans les journaux.

Dans les jours qui suivent, les policiers du 36 perquisitionnent l'arrière-boutique de Brouns au marché Saint-Martin. Ils y retrouvent un couteau d'équarrissage, mais il est neuf. Ils trouvent également la facture du ciment à prise rapide. Et le sang ? Il doit forcément y avoir du sang, il en reste toujours quelque part. Ils passent toute l'arrière-boutique au Blue Star, un produit qui révèle les traces de sang, même effacées, mais ils ne trouvent rien. Ni dans l'évier, ni dans le siphon, ni sur le sol, ni sur les murs, ni dans la chambre froide, rien, nulle part. Brouns a utilisé un détergent ultra puissant et a nettoyé intégralement sa cuisine.

Dans la perspective du procès qui approche et où il risque la perpétuité, Bérenger Brouns est interrogé par des psychiatres. Leurs conclusions sont sans appel : il n'est ni schizophrène, ni psychopathe. Il ne souffre d'aucune maladie mentale. C'est un homme normal qui a perdu ses repères de conscience lors du passage à l'acte. Son point faible, ce sont ses colères. Il peut se

montrer violent à propos de choses insignifiantes. Personne autour de lui ne comprend vraiment pourquoi il se met parfois dans des états de rage. En fait, c'est une accumulation de petites contrariétés qui l'amènent à l'explosion. Il est l'incarnation parfaite de l'expression « la goutte d'eau qui fait déborder le vase ». Dans le cas de Brouns, la goutte d'eau, c'est la gifle de Christelle. Alors, s'agit-il d'un crime passionnel ou d'un crime monstrueux ? La cour d'assises de Paris va trancher.

Le procès débute en février 2007. Cela fait près de deux ans que les Leroy n'ont pas revu Bérenger Brouns. Maintenant, il doit répondre à une question de la plus haute importance : pourquoi et comment a-t-il basculé dans l'horreur ?

Il parle d'une accumulation de choses, de contrariétés. Il dit que Christelle était capricieuse, qu'il ne savait plus sur quel pied danser avec elle. Il répète que c'est sa gifle qui a tout déclenché. « Tout à coup, je me suis mis à étrangler Christelle, je suis parti dans une espèce de furie, j'ai serré très fort, je ne savais plus ce que je faisais. Elle ne s'est pas débattue. D'un seul coup, elle est tombée. Je suis un homme, on ne me gifle pas ! C'est une histoire de fierté, de dignité. » Mais dans ce cas, pourquoi avoir aussi tué le petit Lucas ? « Le petit était là au mauvais moment. »

Pour la famille Leroy, l'assassinat de Lucas est la preuve que la thèse du crime passionnel ne tient pas.

Le deuxième jour du procès, il entre dans les détails de son meurtre. Il explique comment il a coupé les articulations, placé les têtes dans les seaux... Le président est horrifié : « Non mais vous n'allez quand même pas nous raconter en combien de morceaux vous les avez découpés ? » Deux fois, la pauvre Mme Leroy s'évanouit. À quelques pas des Leroy, la famille Brouns est, elle aussi, sous le choc. Elle apprend toute la cruauté dont Bérenger est capable. Une de ses filles s'effondre. Sa femme vient à la barre : « Mon mari n'était pas lui-même. La personne qui a fait ça, je ne la connais pas. » Elle est la seule à le soutenir, malgré toutes les atrocités qu'elle vient d'entendre. « On est là, lance-t-elle à son mari, on ne te laisse pas tomber. Je suis un rocher sur lequel tu peux t'accrocher. »

L'avocat général réclame la prison à perpétuité. L'avocat de Bérenger Brouns, M^e Fedida, n'a pas la tâche facile. Il plaide qu'en nous tous sommeille peut-être un Bérenger Brouns, une personne normale qui travaille, qui élève ses enfants, qui tente de vivre

courageusement et qui, un jour, se retrouve soudain dans une situation telle que l'émotion prend le dessus et que les mécanismes de défense s'effondrent. Après plus de deux heures et demie de délibéré, les jurés condamnent Bérenger Brouns à trente ans de réclusion criminelle, sans peine de sûreté. Il n'a pas fait appel. En prison, il reçoit toujours des visites de sa femme, ce rocher auquel il peut se raccrocher.

LE PRÉDATEUR DE MARSEILLE

Et maintenant, voici une histoire unique et pleine de leçons pour ceux qui se lancent tête baissée dans la défense des erreurs judiciaires. Tout débute en 1981, à Marseille, au printemps. Nous sommes à un mois de l'élection de François Mitterrand, premier président socialiste de la V^e République. Précisons-le d'emblée car, dans cette affaire, la politique va jouer un rôle non négligeable.

En mars et avril 1981, dans les 8^e et 9^e arrondissements de Marseille, plusieurs femmes sont victimes d'agressions sexuelles. Très vite, on soupçonne qu'il s'agit du même agresseur. Dans la nuit du 1^{er} avril, une jeune femme de trente et un ans, Sylviane, rentre chez elle, seule. Il est 2 heures du matin. Sylviane se gare devant chez elle, coupe le contact, mais elle n'a pas le temps de sortir de la voiture qu'un homme monte côté passager, la menaçant avec un couteau. « Je vous préviens, je suis armé et je sors de prison. Démarrez. » Sylviane, terrorisée, lui obéit. Il l'oblige à quitter les routes principales et à s'engager sur un chemin de terre qui mène à la calanque de Morgiou. Là, il la fait arrêter, abaisse le siège et la viole. La suite est très bizarre. Au lieu de l'abandonner sur place, l'homme oblige Sylviane à reprendre le volant et à rentrer chez elle. Là, il la quitte. Le lendemain matin, Sylviane se rend au commissariat. Elle y apprend qu'elle n'est pas la première à porter plainte. Huit femmes avant elle sont venues au commissariat, toutes décrivent un mode opératoire très similaire. À chaque fois, elles étaient seules. À chaque fois, leur agresseur les a emmenées à la calanque de Morgiou. Et à chaque fois, il les a violées, avant de les raccompagner chez elles. Toutes, Sylviane y compris, font part aux policiers d'un détail : « Quand il est parti, il a dû aller à sa voiture. En tout cas, j'ai entendu un moteur démarrer. C'était comme un

moteur de 2CV. »

Dès le lendemain, le type récidive dans les quartiers sud de Marseille. Au total, début avril, les policiers recensent dix-sept agressions sexuelles, viols, tentatives de viol et attentats à la pudeur, qu'ils attribuent au même homme. Et l'homme est imprudent, il agit à visage découvert. Les victimes n'ont donc aucun mal à en faire un portrait-robot précis. Il est brun, il a entre vingt et vingt-cinq ans, de type méditerranéen, il mesure environ 1,70 mètre et est toujours vêtu d'un jean, de baskets blanches et d'une parka.

Le 12 avril, aux alentours de 23 h 30, une patrouille de police repère, sur l'avenue du Prado, un homme au comportement suspect, qui ressemble en tout point au portrait-robot du violeur. Ils l'interpellent. « Bonsoir monsieur, contrôle d'identité.

— Bonsoir, mes papiers sont dans ma voiture.

— Très bien, nous allons vous accompagner jusqu'à votre voiture.

— Je ne suis pas garé loin. »

Et il s'avère que la voiture de cet homme n'est autre qu'une 2CV. Il tend ses papiers aux policiers. Il est étudiant en éducation physique, il a vingt-deux ans et s'appelle Luc Tangorre. Les policiers fouillent le véhicule et, emballé dans du papier journal, trouvent un couteau de cuisine. Cela commence à faire beaucoup de points communs avec « le violeur des quartiers sud ». Luc Tangorre est immédiatement placé en garde à vue. Dès le lendemain, les policiers procèdent à ce qu'on appelle un « tapissage » : l'homme est placé dans une pièce, entouré de policiers en civil, face à une vitre sans tain. Les dix-sept victimes sont appelées l'une après l'autre. Beaucoup le reconnaissent, mais pas toutes. Le soir même, Tangorre est inculqué pour viols et écroué à la prison des Baumettes.

Le lendemain, les policiers procèdent à une fouille de son domicile. Là, ils trouvent une parka tachée de graisse et un revolver factice, sur lequel on retrouve des traces de terre. Tout colle. Une des victimes a raconté qu'avant de la violer, l'homme a déposé son arme par terre. On procède à des analyses, et l'on découvre rapidement que la terre retrouvée sur le faux pistolet est la même que celle du chemin de la calanque de Morgiou. Le très fort taux de baryum qu'on y retrouve est indiscutable. Quant aux taches de graisse qu'on découvre sur la parka, il s'agit en réalité de vaseline, dont l'homme se serait servi pour violer ses victimes.

Tout indique que Tangorre est bien le violeur. Et pourtant, il nie

farouchement. « J'ai juste le malheur de ressembler à votre portrait-robot ! C'est ça mon problème ! »

Aux Baumettes, les mois passent et Tangorre commence à s'agiter. Il entame une grève de la faim. Est-il réellement innocent ou tout simplement extraordinairement convaincant ? Toujours est-il que, petit à petit, une sorte de réseau commence à se tisser autour de lui. Sa famille, des amis, des professeurs à la fac... Puis, et ça va être déterminant, une amie de la famille, chercheuse au CNRS, Gisèle Tichané. C'est elle qui prend la tête de son comité de soutien. Elle établit une liste de tout ce qui, selon elle, innocente Luc Tangorre. Et, en premier lieu, ce fameux « tapissage » au commissariat, où les victimes ont dû identifier leur violeur. Selon elle, Tangorre était le seul homme de vingt ans, tous les autres étaient plus âgés. Il était également le seul à porter les baskets blanches décrites par les victimes. Mais ce n'est pas tout ! Il aurait acheté sa 2CV trois mois auparavant, or on lui reproche des faits beaucoup plus anciens. Et, dans la nuit du 1^{er} avril, le soir où Sylviane a été agressée, Tangorre était à l'hôpital, pour une grosse crise d'allergie. Son avocate demande une vérification, mais il est impossible de confirmer toutes ces informations. Reste que des doutes demeurent, et Gisèle Tichané parvient à rallier à sa cause plusieurs personnalités, parmi lesquelles l'historien Pierre Vidal-Naquet, qui fonde le mouvement avec elle, Dominique Baudis, le maire de Toulouse, Jean-Claude Gaudin, le futur maire de Marseille, et deux grands écrivains, Françoise Sagan et Marguerite Duras. Depuis sa cellule, Tangorre leur écrit beaucoup, et les remercie de le défendre.

Son procès s'ouvre à la cour d'assises d'Aix-en-Provence en mai 1983. Luc Tangorre se bat avec acharnement. Point par point, calmement, méthodiquement, il réfute toutes les preuves qui l'accablent. Et, il faut bien le dire, il est très convaincant ! Même les avocats des plaignantes sont déstabilisés. Certaines victimes ne sont plus sûres de le reconnaître, les victimes de viol, surtout, alors qu'elles auraient passé plusieurs heures avec lui. Leur hésitation est du pain bénit pour la défense. Mais cela ne suffit pas. Le 24 mai, il est condamné à quinze ans de réclusion criminelle pour quatre viols, une tentative, et six attentats à la pudeur. Nous sommes en 1983, il n'y a pas de possibilité d'appel. Luc Tangorre est cuit ! Mais c'est sans compter son caractère de battant. Et pour l'avoir rencontré personnellement, et avoir passé des heures avec lui à parcourir son dossier, je peux vous le confirmer : il est convaincant. Et il peut

démonter en quelques secondes tous les arguments qui vous font penser qu'il est coupable.

Et depuis sa prison, il va se servir de ce talent. Il va parvenir à retourner le cerveau de la presse et de son comité de soutien. Sa peine tout juste prononcée, on réclame déjà une révision. Pierre Vidal-Naquet signe dans *Le Monde* une tribune intitulée « Le viol est un crime, l'erreur judiciaire aussi ». Il écrit notamment : « Vous êtes brun et moustachu, vous mesurez 1 mètre 70, vous avez entre vingt et vingt-cinq ans, vous portez parfois des jeans et des tennis blanches ? Alors vous êtes peut-être aussi le violeur des quartiers sud de Marseille. Et vous pourriez être en prison depuis trois ans. » Dans la foulée, d'autres journaux comme *Le Figaro* ou *Libération* soutiennent la thèse de l'erreur judiciaire. On tente de démonter les preuves rassemblées contre Tangorre. On essaie de prouver que la terre retrouvée sur le faux revolver n'est pas la même que celle de la calanque. Le frère de Luc, qui est cuisinier, vient expliquer, trois ans plus tard, que la parka retrouvée chez son frère lui appartenait. Quant aux taches de vaseline ? « C'est de ma faute. Je l'accroche dans la cuisine du restaurant où je travaille, près du four. Et comme le four, je le nettoie avec de la vaseline, c'est normal que vous en ayez trouvé sur la parka. » Les voix se font de plus en plus insistantes. Françoise Sagan et Marguerite Duras envoient des courriers à l'Élysée. Et ça marche ! En février 1985, le garde des Sceaux Robert Badinter dépose un pourvoi en cassation « dans l'intérêt de la loi et du condamné ». Et ça, ça n'arrive pas tous les jours ! Mais la justice est indépendante, et la cour de cassation rejette cette demande. Qu'importe, le comité de soutien ne baisse pas les bras. Deux ans plus tard, en juillet 1987, le président Mitterrand accorde à Luc Tangorre une grâce partielle. Sa peine est réduite de quatre ans. Suite à cette première victoire, le comité de soutien continue ses demandes au Président. Et en février 1988, bingo ! Après sept années passées derrière les barreaux, Tangorre se voit accorder une liberté conditionnelle. Il n'est pas blanchi à proprement parler, mais on le dispense de finir sa peine. Il quitte la prison de Muret, près de Toulouse, devant une forêt d'appareils photo, de caméras et de micros. Devant eux, il rappelle que ce n'est pas une victoire totale, qu'il reste en liberté conditionnelle et qu'il ne peut pas s'exprimer librement. « La liberté ne me sera rendue que le jour où la vérité sera rétablie. » Et il fait part de son souhait, avec l'aide du comité de soutien, de retrouver le « véritable » coupable et d'accéder à un second procès.

Il passe la soirée de sa libération chez Marguerite Duras, où l'on célèbre au champagne cette victoire. Et il a bien raison d'en profiter,

ce soir-là. Car ça ne va pas durer.

Il part s'installer à Lyon où, grâce à l'aide de ses parents, il achète un bureau de tabac place Carnot. Mais cette histoire continue de le hanter. Maintenant, il demande sa réhabilitation, il veut que la justice admette qu'il n'a jamais commis les viols pour lesquels il a été condamné. En clair, il veut une révision de son procès. En août 1988, il dépose officiellement une demande de révision. Mais, deux mois plus tard, tout s'écroule.

Au mois de mai, deux jeunes Américaines, Jennifer Mac Luney et Carol Ackerman, font de l'auto-stop à la sortie de Marseille. Elles souhaitent rejoindre Paris. Un homme, conduisant une 4L vert pomme, s'arrête et les fait monter. Et, aux abords de Nîmes, dans une cerisaie, il les viole toutes les deux, avant de les abandonner en pleine garrigue, non sans leur avoir laissé 100 francs pour prendre un taxi. Profondément choquées, les deux jeunes femmes parviennent à trouver une cabine téléphonique sur la route, puis sont immédiatement conduites au CHU de Nîmes. Là, elles sont longuement entendues par les gendarmes. Pendant leur calvaire, elles ont retenu une multitude de détails qui vont être précieux pour l'enquête. Les sièges de la voiture étaient en similicuir. Le bouton-poussoir de la porte avant droite était cassé. Il y avait plusieurs vignettes collées sur le pare-brise. La jauge à essence était en panne. Et surtout, dans le coffre, il y avait des piles de livres, tous identiques. Elles ne parlent pas bien français mais ont retenu un mot. « Coupable ». Gisèle Tichané, le soutien infailible de Tangorre, vient justement de publier un livre sur l'affaire, *Coupable à tout prix*. Cela achève de convaincre les gendarmes. Elles dressent également un portrait très précis de leur agresseur. Un homme brun, la trentaine, les cheveux ondulés, qui portait un polo jaune à manches longues et un jean blanc. Tangorre est immédiatement placé en garde à vue. Et, contre toute attente, il continue de clamer son innocence. C'est un complot, une machination ! Et Gisèle Tichané est toujours là pour le soutenir.

Luc Tangorre en profite pour changer d'avocat, et embauche François Vidal-Naquet, le frère de Pierre. Mais, contrairement à ce dernier, il ne semble pas entièrement convaincu de l'innocence de son client. « De deux choses l'une : ou bien nous estimons que Tangorre est victime d'une abominable machination, et nous continuons d'assurer sa défense, ou bien nous estimons qu'il est coupable, en notre âme et conscience, et nous abandonnons. »

Les gendarmes procèdent à une fouille de l'appartement de

Tangorre, à Lyon. Ils y trouvent une pile de quatre-vingt-quatorze exemplaires du livre de Gisèle Tichané, *Coupable à tout prix*. Et, dans son placard, un polo jaune à manches longues et un jean blanc. Ils se rendent ensuite aux États-Unis, avec un album photo. Là, les deux victimes américaines reconnaissent formellement Luc Tangorre. Mais, le soir du viol, Tangorre a un alibi. Il était à une soirée chez ses parents, à Marseille, pour fêter le baptême de sa nièce. Ses parents donnent même aux enquêteurs des photos de la soirée. Sa mère est convaincue de son innocence. Mais ces photos vont le compromettre plus qu'autre chose. Car dessus, il arbore un polo jaune à manches longues et un jean blanc.

Du côté de son comité de soutien, soyons clairs, il n'y a plus grand monde. Les preuves sont trop accablantes. Il n'y a guère que Marguerite Duras qui se manifeste encore. En novembre 1990, elle lui écrit : « Je crois toujours que tu as été victime d'une petite garce qui veut ta défaite coûte que coûte. Si je me trompe aux yeux des gens friands des potins de cour d'assises, je m'en fiche. Tu resteras mon ami. »

Quelques mois plus tard, le hasard porte un coup fatal aux derniers espoirs de Tangorre. Les gendarmes apprennent que la famille a vécu quelque temps à Nîmes, là où a eu lieu le viol des deux Américaines. Ils rencontrent sa petite amie de l'époque, son premier amour. Elle leur indique le lieu où ils se retrouvaient pour batifoler : une cerisaie... La même que celle où il a agressé les deux Américaines.

Le second procès de Luc Tangorre s'ouvre en février 1992, devant la cour d'assises de Nîmes. Cette fois-ci, il n'a aucune chance de s'en sortir. Mais pourtant, il y croit encore ! Il a même rédigé un fascicule de cent pages pour ses derniers soutiens. Il est jugé à huis clos partiel : les journalistes sont autorisés à assister au procès. Lorsque Tangorre apparaît dans le box des accusés, l'une des deux Américaines fond en larmes. Cela ne le fait pas ciller. Au contraire, il apparaît élégant, souriant, détendu, plaisantant avec ses avocats. Il en a embauché cinq pour l'occasion. Mais cela ne va pas lui rendre service : ils se marchent sur les pieds, se contredisent... Puis vient l'audition des deux jeunes Américaines, Jennifer Mac Luney et Carol Ackerman. C'est accablant. Leur témoignage est terrifiant de violence. Elles le reconnaissent une seconde fois, formellement. Tangorre perd pied. Cette fois-ci, difficile de parler de sosie ou de machination. Ses rares soutiens eux-mêmes commencent à flancher.

Le verdict tombe, sans surprise. Luc Tangorre est reconnu coupable des deux viols et condamné à dix-huit ans de réclusion criminelle. Dans son box, il se met à hurler : « Pas deux fois ! Pas deux fois ! » avant de fondre en larmes. Quant à ses parents, leurs nerfs lâchent. Ils traitent le président d'assassin. Le procureur de monstre. Ils parlent d'horreur judiciaire. Mais il n'y a guère plus qu'eux pour croire encore à l'innocence de leur fils... Huit jours plus tard, l'historien Pierre Vidal-Naquet présente ses regrets dans un long texte, paru dans *Le Monde*.

On pourrait croire que l'histoire s'arrête là. Mais non. Luc Tangorre est sorti de prison en 2000, après avoir purgé douze ans de peine. Le 12 août 2014, il est mis en examen à Nîmes pour attouchements sexuels sur une petite fille de douze ans au Grau-du-Roi. On le place sous contrôle judiciaire. En août 2017, rebelote, il tente d'approcher une jeune fille de quatorze ans, prétextant vouloir « faire sa connaissance ». Le 23 décembre 2017, il est mis en examen pour tentative de corruption de mineure. Les affaires s'enchaînent mais lui continue de nier. « C'est une machination ! »

UN MÉDECIN AU BAGNE

Nous sommes le samedi 14 mars 1925, à Marseille. Une femme affolée, l'air complètement décomposé, se présente au poste de police. Son mari, Jacques Rumèbe, a disparu depuis le matin même. En soi, rien d'inquiétant, une disparition de quelques heures. Mais Jacques Rumèbe est encaisseur à la Société des céramiques. C'est lui qui, toutes les semaines, va chercher à la banque les salaires des ouvriers. La disparition d'un encaisseur est toujours inquiétante, car ils transportent souvent de grosses sommes d'argent.

Le commissaire André Robert, de la sûreté de Marseille, se met tout de suite sur le coup. Au premier abord, ce Jacques Rumèbe menait une vie bien tranquille. Il aimait la pétanque et les dominos. Ancien combattant de la Grande Guerre, il a été promu lieutenant et décoré de la Croix de Guerre. Un Marseillais sans histoires. Le jour de sa disparition, il transportait 8 500 francs dans une sacoche, qu'il était allé chercher au siège de la Société des céramiques, près du Vieux-Port. Il devait aller distribuer leur paie aux ouvriers de l'usine Saint-Henri. Mais il n'est jamais arrivé et les ouvriers ont dû s'asseoir sur leur salaire. La piste la plus probable, c'est qu'il se soit enfui avec l'argent. Mais au bout de quinze jours, un ami du disparu demande à voir le commissaire Robert. « Monsieur le commissaire, j'ai peut-être une piste. Jacques avait la syphilis. Il se fait soigner discrètement, vous comprenez, par un de ses anciens camarades de tranchée, le docteur Pierre Bougrat. Il allait chez lui recevoir une piqûre tous les samedis.

— Et, à votre connaissance, il y est allé le samedi de sa disparition ?

— Bien sûr que oui, j'ai vérifié : il y est allé ! »

Jacques Rumèbe aurait donc disparu après avoir vu ce docteur

Bougrat ? Voilà une autre piste ! Assez rapidement, le commissaire apprend que le bon docteur partage sa vie avec une ancienne prostituée, Andrée. Ce genre de détails attire toujours l'attention des enquêteurs. Et, à y regarder de plus près, cette Andrée a l'air bien gourmande ! Le docteur a signé récemment plusieurs chèques sans provision, et des procédures ont été lancées pour abus de confiance et escroquerie. En un mot, le docteur Bougrat a besoin d'argent et ça, ça pourrait constituer un mobile. Les choses se compliquent sérieusement pour lui lorsque le commissaire vient toquer à sa porte pour l'interroger. C'est Andrée qui ouvre la porte. Le commissaire a un mouvement de recul. À l'intérieur règne une véritable puanteur, une odeur de charogne. L'odeur semble provenir d'un placard en soupente. Lorsque le commissaire l'ouvre, une nuée de mouches s'en échappe et révèle le cadavre de Jacques Rumèbe.

Voilà le docteur Bougrat devant le juge d'instruction : « Docteur, que faisait le cadavre de Jacques Rumèbe dans votre placard ?

— Ah mon pauvre ami... Il se trouvait dans un grand embarras. Il venait d'être dévalisé. Je suis sorti pour tenter d'attraper l'agresseur, mais en vain. À mon retour, il gisait par terre. Il venait de s'empoisonner, je ne sais avec quel produit. »

Le bon docteur avance donc la théorie du suicide. Jacques Rumèbe se serait tué chez lui, après son agression. Notons bien sûr que la sacoche qui transportait les 8 500 francs est vide, que son portefeuille a disparu, tout comme son alliance. Le juge continue son interrogatoire : « Comment le traitiez-vous pour sa syphilis, docteur ?

— Par des piqûres, une fois par semaine.

— L'avez-vous traité le jour de sa mort ?

— Oui, le matin même, vers 9 heures.

— À quelle heure l'avez-vous mis dans le placard et pourquoi n'avez-vous pas appelé les secours ?

— Je l'y ai mis le soir. Je n'étais plus moi-même, je ne savais que faire. J'avais peur d'être soupçonné. »

Est-ce qu'il pourrait s'agir d'un accident médical ? D'un choc toxique suite à l'administration du traitement contre la syphilis ? Ce genre de choses arrive. Mais ça ne résout pas la disparition de l'argent. Toujours est-il que le lendemain de la disparition de Rumèbe, le docteur Bougrat, qui est fauché comme les blés, a offert un acompte de 50 francs à ses deux domestiques avant de partir

dîner avec sa compagne. À ce qu'il paraît, le champagne a coulé à flots ce soir-là... Bougrat aurait donc tué Rumèbe pour le voler ? Le 17 juin, le commissaire Robert conclut son enquête et rédige son rapport : « Bougrat, homme sans volonté, amoral, en proie à tous les vices et dont la responsabilité était sans doute affaiblie par les graves blessures à la tête reçues pendant la guerre, était de surcroît débilité par l'abus de stupéfiants. Andrée Audibert en profitait pour exiger de son ami des sommes dépassant ses ressources, fort réduites depuis son divorce. Mais le médecin, redoutant de voir fuir celle dont il était violemment épris, finissait toujours par céder aux volontés de son amie. De là la gêne qui mit Bougrat aux abois et de là aussi les chèques sans provision, les vols peut-être et, sans doute aussi, l'assassinat. »

Le docteur Bougrat est envoyé en prison. Sa compagne Andrée y passe aussi quelques jours avant d'être libérée. Le docteur risque la guillotine. Mais des éléments de son passé vont certainement l'aider, car Pierre Bougrat n'est pas qu'un simple médecin crapuleux. Pendant la guerre, il a été médecin à Verdun puis aux Dardanelles. Touché à la tête lors d'une attaque, il a perdu la vue pendant cinq mois. On dit qu'il plongeait sous le feu des mitraillettes pour récupérer ses copains blessés. Il a même été décoré de la Croix de Guerre et de la Légion d'honneur. Alors certes, il a peut-être tué son ami Rumèbe. Mais c'est aussi un héros de guerre et, en 1925, sept ans seulement après la fin du conflit, cela compte énormément.

Le juge De Possel est chargé de l'enquête. Et à Marseille, en 1925, il a une sacrée réputation. On dit qu'il est sourd comme un pot, pas commode et surtout particulièrement lent. Et cette réputation est méritée : il va attendre quinze mois avant d'interroger le docteur Bougrat, quinze mois ! Pendant ce temps-là, bien sûr, il mène l'enquête et découvre que le bon docteur a un joli pedigree de voleur. Une de ses patientes raconte qu'il lui a soutiré 300 francs lors d'une consultation à domicile, une autre dit qu'il a dévalisé son tiroir à bijoux lors d'une visite, un soldat l'accuse de l'avoir drogué avant de lui dérober 2 000 francs et les amis d'un patient décédé dans son cabinet affirment qu'il a dépouillé le mort de 3 000 francs... Ça fait beaucoup d'accusations, mais ça ne prouve rien.

On a déjà dit que, pendant la guerre, il a été blessé à la tête. Est-ce que ça n'expliquerait pas ses errements ? On lui fait subir neuf ponctions lombaires, pour vérifier qu'il n'est pas atteint d'une lésion cérébrale. À la dixième tentative, la douleur est telle qu'il supplie

les médecins d'arrêter. Le médecin déclare alors qu'il est irritable et responsable de ses actes. Un autre expert analyse les viscères de la victime et en conclut qu'il n'a pas été empoisonné. Il dit que le décès a probablement été causé par un choc toxique après la piqûre du matin. Une bonne nouvelle pour le docteur Bougrat qui, sans doute, n'en espérait pas autant ! Tous ces éléments en main, le juge clôt le dossier d'instruction et renvoie le docteur Pierre Bougrat devant la cour d'assises d'Aix-en-Provence pour assassinat et vol. Il risque la guillotine.

Le procès du docteur s'ouvre le 22 mars 1927. On lui demande de raconter sa version de la mort de Rumèbe. Le docteur explique qu'il est venu recevoir sa piqûre aux alentours de 9 heures, le samedi matin, avant de partir chercher la paie des ouvriers. Puis Rumèbe est revenu vers 14 heures, complètement paniqué : on venait de lui voler l'argent. Il craignait la réaction de son patron et avait besoin de 9 000 francs pour pouvoir payer les ouvriers. « Que voulez-vous, dit le docteur, il était dans l'embarras. Alors je suis sorti pour essayer de réunir la somme et, quand je suis rentré, il était mort. » Déjà, sa version change : il avait dit au commissaire qu'il était sorti pour attraper l'agresseur. Dans la salle, personne ne le croit. Andrée Audibert, sa maîtresse, vient témoigner à la barre. « Combien vous donnait-il par mois ?

— 3 000 francs.

— 3 000 francs ? Mais c'est énorme !

— Oh, c'est le salaire d'un garçon boucher. Mais si j'avais su qu'il était capable d'une chose pareille... » Elle dit aussi qu'elle ne se doutait de rien, qu'elle est une honnête femme. Une « honnête femme » ? Une prostituée ? Le président s'étrangle : « Ça suffit ! Ouste, disparaissez ! » On appelle ensuite le professeur Barral, de la faculté de médecine de Lyon, pour qu'il donne son avis sur le traitement contre la syphilis administré à Jacques Rumèbe. Selon lui, le traitement a probablement causé sa mort. « Ça arrive malheureusement, que voulez-vous... » Mais le président a du mal à y croire : « Un accident thérapeutique ? Allons donc ! Votre rôle consistait à analyser les viscères de la victime, pas à nous expliquer les causes de sa mort.

— Pardon, monsieur le président, mais le texte de mon mandat stipulait bien que je devais "procéder à toutes recherches utiles"... » L'avocat de Pierre Bougrat saute sur l'occasion : « Selon vous, Rumèbe est-il mort empoisonné ?

— Non, il n'y a pas eu d'empoisonnement. »

La salle applaudit. Un autre professeur de médecine est appelé à la barre : « Vous semble-t-il naturel qu'un médecin enferme son patient mort à la suite d'un accident ? »

— Je ne pense pas que ce soit courant, non. Il y a cependant eu des précédents. J'en connais un qui a mis son patient dans une malle. Cela ne peut se justifier, mais s'expliquer : il peut se produire, même chez le médecin le plus honnête, un trouble de l'esprit dans ce genre de situation. Savons-nous ce que nous ferions nous-même dans ce cas ? »

Ensuite, l'avocat général va plaider pendant huit heures. Il met la défense de Bougrat en miettes. Pour lui, rien ne se tient. Le prétendu suicide de Rumèbe ? Absurde ! Pourquoi se serait-il suicidé ? Parce qu'il venait de se faire voler 8 500 francs ? Il avait parfaitement les moyens de les rembourser. Non, ce n'est pas un suicide, mais bien un assassinat ! Et il a été tué pour son argent, tout ça pour satisfaire aux caprices d'Andrée. Il conclut en réclamant la peine de mort.

Le lendemain, c'est au tour de l'avocat de Bougrat, M^e Stéphani-Martin, de plaider. Il dit qu'il n'y a pas de preuve, que les experts ont tous conclu à un accident, et que s'il y a eu vol après la mort de Rumèbe – bien que cela n'ait pas été prouvé –, cela ne mérite en aucun cas la peine de mort. « Avez-vous quelque chose à ajouter ? demande le président à Bougrat.

— Oui. Permettez-moi de jurer que je ne suis en aucun cas responsable de la mort de Jacques Rumèbe. »

Les jurés se retirent et délibèrent pendant une heure et demie. À leur retour, ils énoncent leur verdict. Oui, Pierre Bougrat est reconnu coupable de l'assassinat de Jacques Rumèbe. Oui, il a volé sa victime. Oui, le meurtre était prémédité. Oui, il existe un lien entre le vol et l'assassinat. Et oui, il bénéficie de circonstances atténuantes. C'est un héros de guerre, il a sauvé de nombreux camarades au péril de sa propre vie et, pour cela, il évite la guillotine. Le docteur Pierre Bougrat est condamné aux travaux forcés à perpétuité. Il va être envoyé dans le terrible bagne de Saint-Laurent-du-Maroni, en Guyane, en pleine forêt amazonienne. Et, pour une fois, l'histoire ne va pas s'arrêter là...

D'habitude, on ne sait pas ce qu'il advient des personnes envoyées au bagne. On connaît tout au plus la date de leur mort, et encore. Mais, dans le cas du docteur Pierre Bougrat, c'est différent, et c'est

ce qui rend cette affaire exceptionnelle.

En décembre 1927, Pierre Bougrat échoue avec tous les bagnards, au centre pénitentiaire de Saint-Martin, sur l'île de Ré. Il écope du matricule 49-443 et est tondu. « À compter de maintenant, vous cessez d'appartenir au ministère de l'Intérieur pour dépendre directement du ministère des Colonies. »

En 1928, il embarque sur *La Martinière*, un convoi en direction de la Guyane, avec huit cents autres bagnards. Ils sont enfermés dans les cales du navire. Dès les premières vagues, ça dégoûille dans la cale. Et ça va être comme ça tous les jours, jusqu'au bout. Les prisonniers n'ont droit qu'à une heure de promenade par jour, sur le pont du bateau. Les esprits s'échauffent, et plusieurs bagarres éclatent, rapidement maîtrisées par les « gaffes », les gardiens, grâce à une sorte de lance qui projette sur les prisonniers de la vapeur brûlante, venue directement de la salle des machines. Autant vous dire que ça les calme tout de suite. Mais Bougrat ne va pas subir tout cela bien longtemps. Un de ses anciens camarades de tranchée a graissé la patte d'un surveillant haut placé. Un jour, on vient chercher Bougrat, prétextant l'emmener à l'infirmerie. Il va y rester pendant toute la traversée, bien au chaud sous des draps blancs.

Bientôt, le bateau arrive en Guyane. Il pénètre dans l'embouchure du fleuve Maroni. À gauche, la Guyane française, à droite, le Surinam néerlandais. *La Martinière* accoste à Saint-Laurent-du-Maroni. Fin du voyage pour les bagnards. On les fait débarquer. Ils sont faméliques, le voyage les a énormément affaiblis. Sauf Bougrat, lui s'en est plutôt bien sorti dans ses draps blancs. Mais le régime de faveur est terminé. Dès sa descente du bateau, il est enfermé dans une case avec soixante autres « fagots », le nom que l'on donnait aux forçats du bagne.

Dans l'imaginaire collectif, au bagne, on casse des cailloux. Mais à Saint-Laurent-du-Maroni, on est envoyé dans la forêt pour couper des arbres. Souvent, on y meurt de la malaria ou de dysenterie. C'est comme ça : on échappe à la guillotine en France pour venir mourir dans la forêt amazonienne. Mais Pierre Bougrat échappera à tout cela. Il est médecin et, très vite, il est repéré par le médecin chef de l'hôpital, le docteur Rousseau. « Asseyez-vous, mon cher confrère. Voyez-vous, notre service de santé manque cruellement d'hommes capables. Nous avons par exemple absolument besoin d'un médecin au service des maladies bactériennes.

— Mais je n'ai pas les compétences requises. J'exerçais la médecine générale.

— Eh bien vous les acquerez, ces compétences ! Et rassurez-vous, les maladies ici sont toujours les mêmes : diphthéries, phtisies... »

On lui propose d'être « bagnard-médecin » ! Avec les avantages qui vont avec : « Vous pourrez déjeuner à l'hôpital et circuler librement sur le domaine. Malheureusement, il vous faudra être de retour à votre case à 18 heures tous les jours, pour l'appel. Si tout se passe bien, je tâcherai de vous faire obtenir une chambre individuelle. »

Le jour même, le docteur Pierre Bougrat enfle une blouse blanche. Et il découvre un système incroyable. Si l'hôpital est rempli de malades, c'est parce que les bagnards se refilent leurs maladies volontairement, pour échapper à l'« enfer de la forêt ». Si l'un d'entre eux attrape la tuberculose, tous les autres vont venir se frotter à lui jusqu'à l'attraper eux aussi. C'est vous dire dans quel enfer vivent les bagnards en Guyane...

Pendant ce temps, Pierre Bougrat a tout le temps d'étudier la carte détaillée du pays et d'apprendre l'espagnol. Car il a un grand projet : se faire la malle ! Il n'est pas le premier, chaque année, des dizaines de bagnards tentent l'aventure... La plupart sont capturés, certains se noient, d'autres se perdent à jamais dans la forêt. Et quand, par miracle, ils arrivent au Surinam ou en Guyane anglaise, ils sont arrêtés et rendus aux Français. On compte sur les doigts d'une main ceux qui ont réussi à passer au Venezuela ou au Brésil. Mais Bougrat, déterminé, tisse un réseau à l'intérieur et à l'extérieur du bagne. À l'extérieur, il échange des messages avec un ancien détenu toulonnais, qui a purgé sa peine et qui vit en semi-liberté. On lui a interdit de rentrer en métropole. Lui aussi veut partir, et accepte d'aider le docteur. Un jour, il lui fait passer un message : « C'est pour le 30 août. » Bougrat est au bagne depuis six mois à peine.

Le rendez-vous est donc fixé au 30 août 1928, dans une crique à l'embouchure du Maroni. Bougrat part avec sept autres bagnards. Dans ce genre d'aventure, il faut pouvoir compter sur les autres. Le Toulonnais a planqué un canot sous la mangrove qui borde le fleuve. Mais quand Bougrat le tire de la végétation, il se rend compte tout de suite que l'embarcation est une ruine. Les planches sont pourries ; à huit là-dessus, ils ne pourront jamais affronter les vagues de l'Atlantique. Il leur faut un autre bateau, plus solide. Le Toulonnais leur fait savoir qu'il lui faudra dix jours de plus pour trouver un bateau neuf. Alors, pendant ces dix jours, les huit hommes s'enfoncent dans la forêt pour se cacher, au milieu des serpents et des moustiques. Au dixième jour, ils sont au rendez-

vous. Le nouveau bateau est là. C'est un beau bateau, cette fois-ci, huit mètres de long sur un mètre de large, en bon état. Bougrat, qui est marseillais et donc un peu marin, installe un gréement de fortune. Et les voilà partis, tous les huit, vers le Venezuela. Très vite, c'est l'Atlantique. Les vagues, le noir, les courants qui vous entraînent là où vous ne voulez pas aller. Puis le soleil qui carbonise. Bougrat écrira plus tard : « Le soleil dessèche les ulcères que nous fait l'eau de mer. La nuit, on ne peut pas dormir. » Au dixième jour, la barque essuie une tempête qui crée une voie d'eau dans la coque. « Nous avons échoué, tiré le bateau au sec, cherché à réparer. Nous pensons que nous sommes en Guyane anglaise, donc pas encore sauvés. Nous restons trois jours à réparer notre embarcation. » Il y aura d'autres tempêtes, d'autres pièges, dont ils parviennent à chaque fois à se dégager. « 21^e jour : J'ai pris de l'eau dans ma main et je l'ai passée sur mes lèvres. C'est de l'eau douce ! J'ai pris une cuvette, je l'ai plongée dans l'eau et je me suis mis à boire. J'ai bu trois litres. » Ils sont dans le delta d'un fleuve, mais la marée les rejette en mer. Jusqu'à ce que, deux jours plus tard, ils échouent sur une plage et tombent sur des pêcheurs.

« Bonjour, *hola...* *Donde estamos ?* Où sommes-nous ?

— *Estan a Soro.* »

Soro... C'est au Venezuela ! Ils ont réussi ! Les habitants leur donnent à manger de la purée de haricots, des galettes de maïs, de la soupe de poisson, du punch avec du lait... Ils revivent. Mais pas longtemps : une escadrille débarque dans le village. Le Venezuela est tenu d'une main de fer, à l'époque, par le général dictateur Gómez. Sa police est redoutable. Les fuyards sont jetés dans un camion et transportés à la prison d'Irapa. Là, ils reçoivent la visite du maire d'Irapa. Tout de suite, le statut de médecin de Bougrat l'intéresse. Un médecin européen, il n'y a aucune urgence à le rendre aux Français, se dit-il ! D'autant que le maire souffre d'un mal de dos atroce. Bougrat l'examine : « C'est sûrement une hernie hiatale, rien de grave, rassurez-vous. Vous avez de l'argile blanche ? Demandez à l'apothicaire... »

Le maire est guéri ! *Milagro !* Miracle ! Dans la foulée, le maire fait savoir qu'un médecin français tient une consultation chez lui. Deux heures plus tard, une queue immense s'étire devant la maison. Mais cette célébrité est de mauvais aloi. La France finit par apprendre que Pierre Bougrat est au Venezuela. Le GNT français se fend d'un télégramme pour réclamer son extradition. Il est immédiatement arrêté et jeté en prison. Mais, là encore, miracle ! Le général qui dirige la prison est blessé à la gorge. Le docteur Bougrat

le recoud et, en guise de remerciement, retrouve la liberté. Il retourne à Irapa, où il est accueilli à bras ouverts. Il reprend ses consultations, tombe amoureux, se marie et entame une toute nouvelle vie. L'année suivante, un village voisin est victime d'une épidémie de peste. Huit cents malades en quinze jours seulement. Pierre Bougrat prend les choses en main : il fait isoler les malades, vacciner les autres, incendier les habitations infectées pour éliminer les puces et les rats... Et au bout d'une semaine, l'épidémie s'arrête. *Un santo ! Un saint !* Le journal local titre : *El doctor Pedro Bougrat, ganador de la plaga*. Le docteur Bougrat, vainqueur de la peste ! On lui propose d'ouvrir une clinique sur l'île de Margarita, la perle des Caraïbes. Il s'y installe, dans une belle villa avec vue sur la baie, et y coulera des jours heureux jusqu'à sa mort. En 1948, il refuse la grâce présidentielle française offerte par le président Vincent Auriol. « La grâce ? Ce serait reconnaître ma culpabilité. Ce sera la réhabilitation ou rien. »

Il meurt le 2 janvier 1962 d'une crise cardiaque. Sur l'île de Margarita, une statue à son effigie a été élevée.

*Hommage du village reconnaissant
À la mémoire du docteur Pierre Bougrat
Qui trouva sur cette terre un havre de paix
Et sut répondre à son hospitalité
Par les bienfaits de sa profession.*

Il n'est nulle part fait mention du brave Jacques Rumèbe, son copain de régiment, qu'il a assassiné pour 8 500 francs.

LA DISPARITION DE SUZANNE VIGUIER

Cette étrange affaire débute un mercredi matin, le 1^{er} mars 2000, à Toulouse, au commissariat de l'Ormeau. Un homme au teint pâle, aux yeux bleus et à l'allure sportive vient signaler la disparition de sa femme. Il s'appelle Jacques Viguié, il a quarante-trois ans et est professeur de droit à l'université Toulouse I Capitole. C'est une policière qui le reçoit. « Depuis quand a disparu votre femme ?

— Depuis dimanche matin.

— Dimanche ? On est mercredi, ça fait quatre jours ! Vous ne vous êtes pas inquiété avant ?

— À vrai dire, je ne suis pas très inquiet. Je pense qu'elle a voulu me donner une leçon, pour que je sache ce que c'est de s'occuper des enfants et tout... Mais c'est vrai que ça commence à faire long. » La policière lui demande s'il a tenté de joindre des amis, de la famille, des hôpitaux. « Non, répond-il, c'est un ami de ma femme qui a fait les démarches. » La policière lui tend un formulaire pour déclarer ce qu'on appelle une « disparition inquiétante ». Sa femme s'appelle Suzanne Viguié, elle a trente-huit ans et est professeur de danse. En bas du formulaire, dans la case « Commentaires », il note : « Suzanne a un tempérament fragile, elle est un rien dépressive. » Puis il rend le formulaire, le stylo et s'en va.

Une heure plus tard, un autre homme vient signaler la disparition de Suzanne Viguié. Il est plus jeune et à l'antithèse de Jacques Viguié. Au bord des larmes, il se présente aux policiers : il s'appelle Olivier Durand, c'est lui le fameux « ami ». « Il a dû arriver quelque chose de très grave à Suzy ! Je vous en supplie, laissez-moi parler à un de vos supérieurs ! J'ai beaucoup de choses à dire. » Il

est immédiatement reçu. « Voilà, je connais bien les Viguiers, je suis un ami. Enfin, surtout un ami de Suzy. Elle ne peut pas être partie comme ça, elle m'aurait forcément prévenu, ou prévenu ses enfants. » Le policier lui demande de mettre les choses au clair. « Ami », ça veut dire beaucoup de choses. Olivier Durandet raconte alors que le couple Viguiers bat de l'aile depuis quelque temps. Il est bien placé pour le savoir, il est l'amant de Suzanne. Au moins, c'est clair. Mais il préférerait que ça ne se sache pas. D'après lui, cela fait deux ans que les Viguiers font chambre à part. Ils se disputent constamment. Suzanne voulait divorcer, mais Jacques a refusé. Et maintenant, elle a disparu. « Très bien, merci monsieur. Je vais vous demander de signer ici... »

— Écoutez, en fait je pense que Jacques Viguiers a commis l'irréparable.

— Vous voulez dire que M. Viguiers aurait tué Mme Viguiers ?

— Oui, c'est ce que je pense. »

L'affaire commence. Les policiers préviennent le procureur, qui décide de convoquer les deux hommes en même temps. Malheureusement, Jacques Viguiers est parti au ski avec ses enfants et ne peut pas venir tout de suite. Olivier Durandet, en revanche, rêve de parler au procureur. Il lui raconte alors le week-end de la disparition. Il a passé le samedi à Montauban avec Suzanne, pour un tournoi de tarot. Ça leur a pris toute la journée. Il a ensuite ramené Suzanne chez elle, rue des Corbières, aux alentours de 4 h 30 du matin. Et depuis, plus de nouvelles. Il a tenté de la joindre une vingtaine de fois le dimanche, sans succès. Il est passé deux fois rue des Corbières, mais les volets étaient fermés. Il a fini par appeler Jacques Viguiers. « Bonjour Jacques, c'est Olivier. Dis-moi, Suzy est là ? »

— Non pourquoi ?

— Tu ne l'as pas vue rentrer ? Elle ne répond pas à mes appels.

— J'ai remarqué qu'elle n'était pas là mais bon, qu'est-ce que tu veux que je te dise...

— Ça ne t'inquiète pas ? Les enfants n'ont pas demandé où était leur mère ?

— Les enfants ? Ils ont l'habitude. En tant que mère, la présence n'est pas sa qualité principale, n'est-ce pas ? »

Le lundi matin, Olivier Durandet retourne chez les Viguiers de bon matin. Je dois vous préciser une chose : Jacques Viguiers ne sait pas qu'Olivier Durandet est l'amant de sa femme, ou du moins il ne veut

pas le voir. Ou plutôt, il refuse de le concevoir. Sa femme, coucher avec ce représentant de commerce grassouillet ? Alors que lui-même est mince, sportif, brillant, professeur à l'université de surcroît ? Impensable. Et pourtant, Olivier Durandet possède une paire de charentaises, qu'il enfle à chaque fois qu'il se rend chez les Viguiers. Les enfants – Clémence, onze ans et les jumeaux Guillaume et Nicolas, huit ans – l'adorent. Le lundi, donc, Olivier se présente chez les Viguiers. C'est Jacques qui lui ouvre la porte. Il lui dit : « Elle est partie pour m'emmerder. » Olivier raconte aux policiers qu'ils sont allés voir dans les affaires de Suzanne. Dans la salle de bains, sa trousse de toilette était grande ouverte et, sur le rebord du lavabo, il y avait ses lentilles et son produit à lentilles. « Suzanne est complètement myope ! Elle ne serait jamais sortie sans ses lentilles. Puisque je vous dis qu'il l'a tuée ! C'est peut-être un brillant professeur, mais c'est aussi un homme capable d'une grande violence ! » Mais, pour l'instant, la police ne dispose d'aucune preuve pour étayer ses dires.

À son retour du ski, Jacques Viguiers est placé en garde à vue. La maison des Viguiers, rue des Corbières, est perquisitionnée. On pulvérise avant tout du Luminol dans l'appartement, ce produit qui, éclairé avec une lumière bleue, révèle les taches de sang qu'on aurait effacées. Et du sang, il y en a partout... Ce n'est pas tout. Dans la chambre de Suzanne se trouve un canapé, qui lui servait de lit. Mais, en le dépliant, les policiers constatent qu'il n'y a pas de matelas. Ils interrogent Jacques Viguiers à ce sujet. « Le matelas ? Oh je l'ai jeté, il y a deux jours.

— Où l'avez-vous jeté et pourquoi ?

— Dans une déchèterie de Toulouse. Ma femme le trouvait inconfortable. » C'est une excuse très bancal, les policiers sont sceptiques. Ils se disent plutôt que Jacques savait que sa femme ne reviendrait plus dormir chez eux ou, pire, que le matelas était taché de sang. Dans tous les cas, ça ne joue pas en sa faveur. Au fond d'une armoire, les policiers mettent la main sur le sac à main de Suzanne. Tout est à sa place, même les clés de la maison ! « Vous ne nous aviez pas dit qu'elle était partie sans son sac à main !

— Alors oui, figurez-vous que j'ai trouvé ce sac hier, je ne savais pas qu'il était dans cette armoire, je ne l'ouvre jamais. J'ai oublié de vous en parler. » Jacques Viguiers peine à convaincre. La suite se passe au commissariat : « Cette nuit du 27, vous avez entendu votre femme rentrer ?

— J'ai entendu du bruit vers 4 h 30, oui, je me suis dit que c'était Suzanne qui rentrait.

— Et le matin ?

— Le matin, je me suis levé à 8 heures et j'ai pris le petit déjeuner avec les enfants.

— Et votre femme ?

— Suzanne ? Elle dormait bien sûr ! Comme à chaque fois qu'elle rentre tard. Elle peut dormir jusqu'à midi vous savez.

— Et après ?

— Après, mon père est venu chercher les enfants. Ils sont partis vers 10 h 30 et je suis allé faire mon jogging. J'ai couru une bonne heure, je suis rentré vers 11 h 30.

— Et votre femme, elle dormait toujours ?

— J'ai pas vérifié, mais c'était silencieux dans sa chambre. J'ai pris une douche et je suis allé rejoindre les enfants chez mes parents, pour le déjeuner. On est restés là-bas tout l'après-midi. On est rentrés un peu avant 21 heures.

— Et votre femme ?

— Partie ! La chambre était rangée, le canapé replié et elle n'était plus là. »

Le problème, c'est le jogging de 10 h 30. Le relevé de son téléphone indique qu'il a appelé ses parents à 10 h 45. Pour les policiers, il n'a pas fait de jogging, c'est à cette heure-là qu'il l'a tuée ! Il est seul chez lui, il a une heure avant de devoir partir chez ses parents. Une heure pour la tuer, pour faire disparaître le corps et le matelas taché de sang. Mais la garde à vue s'écoule et Jacques Viguier ne craque pas. À un moment, il faut bien le relâcher. Mais son téléphone est mis sur écoute, au cas où, et les policiers sont consternés par ce qu'ils entendent : « Oui... Moi, ce qui peut me porter du tort, c'est qu'on ne retrouve pas Suzy vivante ou morte. Tu sais très bien que si on la retrouve vivante, je suis tranquille... Si on la retrouve morte, je n'ai aucun problème, aucun problème, moi je ne demande pas mieux. Vivante c'est mieux pour les enfants. Qu'on la retrouve morte, pour moi ce serait très bien ! » Il sait très bien qu'il est sur écoute alors il fait le mariolle.

Pendant ce temps, la presse se régale de cette affaire. « La passion sans foi ni loi du prof de droit » ; « La défense tordue du prof de droit » ; « Un éminent juriste suspecté d'assassinat »... On le décrit comme un bourgeois toulousain, on insiste sur sa passion pour

Alfred Hitchcock, et on raconte même qu'en tant que prof de droit, il avait consacré un de ses cours au crime parfait. Entre nous, si c'est bien lui l'assassin, les lentilles sur le lavabo, le sac à main dans l'armoire et le matelas aux ordures indiquent qu'il est tout sauf un spécialiste du crime parfait, mais passons. On dit aussi qu'il est vaniteux, insensible, arrogant. Les journalistes le traquent pour pouvoir l'interviewer. Et, contre toute attente, il leur répond : « Ma femme a très bien pu rejoindre une secte ou se laisser embringer par n'importe qui. Suzanne est très influençable, naïve et, pour tout dire, dépressive. »

Il faut tout de même parler de la vie privée de Jacques Viguié. Car si sa femme avait un amant, lui collectionnait les maîtresses, des étudiantes principalement. Quand ils ont fouillé son bureau à l'université, les policiers ont retrouvé des dizaines de numéros d'étudiantes et, dans un tiroir, une boîte de préservatifs. Il reconnaît tout de suite les faits. Il rappelle même que c'est comme ça qu'il avait rencontré Suzanne : elle était étudiante en première année, lui jeune professeur. Il explique aussi que, dès le lendemain de son mariage, il a pris des maîtresses...

Il n'y a pas que la presse qui accable Jacques Viguié. Une bonne partie de son entourage, encouragée par Olivier Durand, le croit coupable, à commencer par les sœurs et les amies de Suzanne. Il n'y en a qu'une qui le croit innocent, et c'est assez surprenant : sa belle-mère, la mère de Suzanne. Elle défend son gendre bec et ongles, dit qu'il n'y est pour rien. Mais ceci peut être expliqué par une « histoire dans l'histoire », un de ces détails qui rendent une affaire singulière. La mère de Suzanne a déjà vécu une affaire similaire, cinquante-quatre ans auparavant. Celle d'un homme accusé de meurtre... à cause d'un matelas ! C'était en février 1946, juste après la guerre, alors qu'elle était encore enfant. Un jour, la police était venue sonner chez elle. On venait de retrouver le corps de sa mère, dans la rue, assassinée. Lorsque les policiers avaient demandé à son père où il était, il avait répondu qu'il était au lit. Un policier était monté dans la chambre et avait passé une main sous les draps, pour vérifier. Le matelas était froid et on en avait conclu que son père avait tué sa mère. Il avait fallu des mois avant qu'on finisse par l'innocenter. Voilà peut-être une des raisons pour lesquelles elle défend son gendre. Elle se dit que « ça recommence ».

Pour l'instant, Jacques Viguié n'a pas craqué. Tout le monde pense qu'il a tué sa femme mais lui reste droit dans ses bottes. Mais un dossier ne tient pas que sur des aveux, il faut aussi des preuves.

Or, les résultats des expertises viennent de tomber. Elles confirment que le sang dont on a retrouvé des traces dans la maison appartenait bien à Suzanne. On a aussi retrouvé du sang de Jacques Viguiet sur son jogging et sur la housse du canapé-lit, ce qui suggère qu'il s'est blessé en la tuant. Comme on a aussi retrouvé des traces de leurs deux sangs mélangés, la police pense à une bagarre, une dispute qui aurait mal tourné. Peut-être est-il temps d'interroger Jacques Viguiet de nouveau ? Cette fois, c'est le juge d'instruction qui va lui parler. Ça va durer près de dix heures, mais il ne va pas craquer. Il patauge un peu lorsqu'on lui demande d'expliquer pourquoi il y a du sang partout dans la maison, mais il ne craque pas. Finalement, il est mis en examen et incarcéré.

Le matelas de Suzanne se retrouve au cœur de l'enquête. « Puisque je vous ai dit que je l'ai jeté parce que Suzanne le trouve inconfortable !

— Un témoin nous a pourtant dit que ce matelas était neuf, votre femme l'avait acheté trois mois plus tôt.

— Ça ne l'empêchait pas d'être inconfortable ! Et puis je l'ai aussi jeté parce qu'il représentait l'échec de notre couple. »

Le juge décide d'organiser une reconstitution du moment où Jacques Viguiet dit avoir jeté le matelas dans une déchèterie, avec un matelas similaire. L'objet est lourd, Jacques Viguiet a du mal à le porter, il n'a certainement pas pu le jeter comme ça, sur un coup de tête. Le juge ordonne également une reconstitution du fameux jogging que Viguiet prétend avoir fait à 10 h 30, le dimanche de la disparition de sa femme. Les policiers n'y croient pas, pour eux, c'est à cette heure-ci qu'il a tué sa femme. Pendant cette reconstitution, on dirait que Jacques se joue des policiers et s'amuse à effectuer le parcours en une demi-heure au lieu d'une heure... Il leur paraît insupportable.

Tout cela mis bout à bout, le matelas, les taches de sang et l'improbable jogging, constitue un faisceau de suspicion, mais pas des preuves concrètes. Après neuf mois d'emprisonnement, Jacques Viguiet est libéré, ce qui ne veut pas dire innocenté. Mais il a marqué un point, et ses avocats s'engouffrent dans la brèche. Ils s'étonnent notamment que l'amant, Olivier Durand, n'ait jamais été soupçonné. Les policiers l'ont cru dès le premier jour, or lui aussi aurait eu le temps de tuer Suzanne. Il soutient qu'il l'a raccompagnée chez elle vers 4 h 30 du matin. Avant cela, ils seraient allés chez lui et auraient fait l'amour. Dans ce cas, pourquoi n'est-elle pas restée dormir chez lui, elle qui découchait plusieurs fois par semaine ? Se seraient-ils disputés ? On n'a pas interrogé les

voisins, est-ce qu'ils auraient entendu du bruit ? La perquisition chez Olivier Durandet a eu lieu dix jours après la disparition de Suzanne et n'a duré que deux heures, contre une journée entière chez Jacques Viguié. Autre détail important : dans le sac à main de Suzanne, il manquait son portefeuille. Il a échoué aux objets trouvés treize jours après sa disparition. Pendant des mois, la défense demande de le faire analyser par la police scientifique, mais le juge d'instruction refuse. Finalement, le portefeuille sera détruit accidentellement, le greffe du palais de Justice de Toulouse va l'envoyer par erreur à l'incinération. On ne saura jamais dans quelles circonstances il a été retrouvé. Et ça, c'est un atout pour la défense de Jacques Viguié.

En tout, l'enquête va durer neuf ans, pendant lesquels l'accusé Jacques Viguié est demeuré libre la plupart du temps. Son procès s'ouvre le 20 avril 2009 devant la cour d'assises de Toulouse. On retrouve face à face tous les protagonistes de cette histoire. C'est le ténor parisien Francis Szpiner qui est partie civile, il défend les sœurs de Suzanne. Elles sont toujours convaincues de la culpabilité de Jacques. « Si ce n'est pas le professeur Viguié, qui cela peut-il être ? demande l'avocat. Ce n'est pas une fugue. Tout le monde sait que Suzanne Viguié était attachée à ses enfants, qu'elle ne les aurait pas abandonnés. On prend rarement la fuite en laissant sa voiture, ses lunettes et ses affaires personnelles. L'évidence, c'est que Suzanne Viguié est morte, que c'était un acte criminel, et nous en avons l'intime conviction. » Olivier Durandet, l'amant, est également présent. Au moment de son témoignage, il déclare devant la cour qu'il a la conscience tranquille, qu'il est là pour expliquer ce qu'il a vu, ce qu'il a vécu au quotidien pendant ses deux années de liaison. Il pense que Jacques ignorait vraiment sa liaison avec Suzanne. Il ajoute qu'elle se méfiait de lui, qu'elle comptait divorcer mais qu'il était procédurier et qu'elle craignait ses colères. Enfin, il rappelle qu'il a régulièrement vu Jacques s'emporter violemment.

Dans le camp de Jacques Viguié, l'une de ses maîtresses, Émilie, devenue sa compagne depuis l'affaire, est également appelée à témoigner. La jeune femme, ancienne étudiante de Viguié, vit avec lui depuis plusieurs années et le décrit comme un homme gentil, voire naïf. « Si j'avais douté, dit-elle, j'aurais été la première à le dénoncer, et je le lui ai dit dès le début de cette histoire. Il y a eu une enquête sur une seule piste, vous avez un bulldozer en face de vous et vous êtes une fourmi. Ses qualités sont devenues des défauts, ses défauts ont été accentués, et tout ce que vous faites se retourne contre vous. Alors vous ne faites plus rien, vous êtes figé,

et c'est ce que vous avez devant vous : un homme figé qui n'ose plus rien dire de peur que ça se retourne contre lui. »

L'un des moments forts du procès est celui où l'on exhume le journal intime de Clémence Viguié, la petite fille du couple, qui avait onze ans au moment des faits. De nombreux passages sont consacrés aux colères de son père. Et pourtant, au moment du procès, la jeune femme désormais âgée de vingt ans, défend son père, tout comme ses deux frères. Jacques Viguié a perdu de sa superbe, en neuf ans. Le temps et les rumeurs ne l'ont pas épargné, et il a plongé dans une profonde dépression. Son avocat, Henri Leclerc, génie du barreau, prend sa défense. Et il fait du très bon boulot : le 30 avril 2009, après dix jours de procès, Jacques Viguié est acquitté. Au moment du verdict, la salle entière applaudit. Lui en revanche reste immobile, comme sous le choc. Dans le camp d'en face en revanche, et notamment du côté des sœurs de Suzanne, on ressent de la colère, de la déception. « Je veux simplement dire qu'ils n'ont aucun respect pour Suzy. C'est une honte. »

Mais l'avocat général fait appel de cette décision et un second procès s'ouvre un an plus tard, devant les assises du Tarn. Pour ce procès, Jacques Viguié a embauché l'un des meilleurs avocats, Éric Dupond-Moretti. Et là, coup de théâtre ! À force de questions, Me Dupond-Moretti réussit à faire craquer la baby-sitter des Viguié, qui finit par avouer qu'Olivier Durandet, l'amant, l'a accompagnée dans la maison, deux jours après la disparition de Suzanne. Cela faisait dix ans qu'il lui ordonnait de garder le silence sur cette visite, de peur qu'on pense qu'il ait pu apporter des objets dans la maison pour brouiller les pistes. Pour la défense, c'est du pain bénit. Ils disent qu'Olivier Durandet a orienté l'enquête. Pire encore, il a été vu en train de déjeuner avec des témoins du procès, ce qui est strictement interdit. En plein procès, il est donc placé en garde à vue pour subordination de témoins. Puis on l'appelle quand même pour témoigner à la barre, notamment pour s'expliquer sur cette visite secrète. Il passe cinq heures à la barre, assumant sa maladresse. Il explique qu'il est retourné dans la maison des Viguié pour « se rassurer ». Pour l'avocat des sœurs de Suzanne, cela ne suffit pas à en faire un suspect, et l'on finit par le laisser partir.

Après trois semaines de procès Jacques Viguié est à nouveau acquitté. « Nous avons, mes enfants et moi, vécu dix ans d'horreur. Je suis très heureux de ce résultat, mais je dois me reconstruire, c'est pourquoi je vous demande de nous laisser en paix. »

Le corps de Suzanne Viguié quant à lui n'a jamais été retrouvé. Le mystère de sa disparition reste entier.

JEU, SET ET MORT

Nous sommes le 28 juin 2003, à Bascons, une petite ville de neuf cents habitants dans les Landes. Aujourd'hui se déroule la finale du tournoi de tennis municipal. Autant vous dire que ce n'est pas Roland-Garros, l'enjeu se limite à une coupe en plastique qui finira très certainement sur une étagère, à prendre la poussière... La finale oppose Benoît, dix-sept ans, à Maxime, quinze ans. Comme Benoît est en avance, il pose son sac sur un banc au vestiaire et va jeter un coup d'œil à la finale des dames. Lorsqu'il revient au vestiaire, il remarque que ses affaires ont été déplacées. Rien ne manque, mais sa bouteille d'eau a été ouverte. On a bu dedans ! C'est pas très cool, ça, mais Benoît n'est pas chichiteux. Il avale quelques gorgées avant de se diriger vers le court, pour la finale. Il serre la main de son adversaire Maxime et le match commence. Arrivé au premier set, Benoît se sent faiblard. Il rate des balles. Plus le match avance, plus ses jambes deviennent lourdes, et ses bras aussi. Il commence à bâiller, il n'a plus qu'une envie, c'est de dormir. Il n'y arrive plus. Il déclare forfait. Maxime est donc déclaré vainqueur du tournoi et son père, M. Fauviau, les invite à boire un verre. « Ça ne va pas, Benoît ? Tu as eu un coup de chaud ? » Non, il ne va pas très bien. Dans le vestiaire, il est pris de nausées et s'écroule sur un banc. Il finit par appeler un médecin qui l'envoie tout droit aux urgences de Mont-de-Marsan. Il va y passer quarante-huit heures, sans que l'on puisse expliquer ce qui lui est arrivé.

C'est à son retour chez lui qu'il va recevoir un coup de fil de Sébastien, un de ses copains qui joue aussi au tennis. La veille, il a disputé la demi-finale contre Maxime Fauviau. Et lui aussi a laissé sa bouteille dans le vestiaire avant de jouer. Quand il est venu la chercher, il est tombé nez à nez avec le père de Maxime, sa bouteille à la main. Et après ? « Après, dit-il, il a posé la bouteille et

il est parti. Moi, je me suis méfié et je n'ai pas bu. » Ça ne l'a pas empêché de perdre son match contre Maxime... Quant à la bouteille, il l'a gardée.

Le 2 juillet 2003, quatre jours après la finale, Benoît, accompagné de Sébastien, d'un responsable de la ligue régionale de tennis et d'un avocat, se présente à la gendarmerie de Grenade-sur-l'Adour avec la bouteille, qui part immédiatement au laboratoire pour analyses. Le lendemain, les résultats de l'expertise toxicologique arrivent par fax : dans l'eau de la bouteille, on a trouvé du Temesta, un anxiolytique à base de benzodiazépine. C'est du sérieux... Un seul comprimé, et on tombe dans les bras de Morphée. La bouteille était donc empoisonnée, tout ça pour une finale de tennis sans enjeu dans les Landes ! Jusqu'ici, l'affaire prête à sourire, mais la suite est dramatique.

Le même jour, à 18 heures, Maxime Fauvieu joue dans un tournoi à Tartas, toujours dans les Landes. Face à lui, Alexandre Lagardère, vingt-cinq ans. C'est Maxime qui gagne, 6-3, 6-1 et, objectivement, Alexandre n'a montré aucun signe de faiblesse pendant le match. Après, il ne traîne pas, il doit rejoindre des amis à Dax. Alors il file au volant de sa voiture. Arrivé chez ses amis, Alexandre ne se sent pas bien. Il a un gros coup de barre. Il grignote un peu avant de s'effondrer sur le canapé et de s'endormir. Il émerge vers 23 heures, groggy, nauséux. Il ne rêve que d'une chose : son lit, à Orthez, seulement 8 kilomètres de distance, ce n'est pas la mer à boire. Il n'y arrivera jamais. Il prend sa voiture mais, au bout d'une ligne droite, il loupe un virage et heurte un arbre avant de finir sa course dans un fossé. Alexandre Lagardère est tué sur le coup. À partir de ce moment-là, l'affaire devient criminelle.

Quand les gendarmes apprennent qu'Alexandre Lagardère, décédé au volant de sa voiture, avait participé l'après-midi même au tournoi de tennis de Tartas, ils ont comme un pressentiment. Ils font immédiatement le lien avec la déposition de Benoît et Sébastien, la veille. Dans tous les cas, les circonstances de l'accident sont obscures. La route était sèche, la chaussée en bon état, pas de gravillons, pas d'huile... Les experts évaluent la vitesse du véhicule à 90 km/h, donc tout à fait dans les clous. Surtout, on n'a relevé aucune trace de coup de frein. Alexandre a foncé tout droit dans l'arbre. On en conclut qu'il s'est endormi au volant. Une autopsie est effectuée pour en avoir le cœur net. On se demande si, par hasard, on ne retrouvera pas du Temesta dans son organisme... Eh bien oui,

on en retrouve. Christophe Fauviau, le père de Maxime, est désormais dans le viseur des autorités. Mais ils ne vont pas l'arrêter tout de suite. D'abord, ils se renseignent discrètement sur le bonhomme. Christophe Fauviau est un ancien militaire, comme eux. Rentré dans l'armée de terre très jeune, il est ensuite devenu pilote d'hélicoptère, avant de brusquement prendre sa retraite, à l'âge de quarante-trois ans. Renseignement pris auprès de la base aérienne de Dax, où il a fini adjudant, on apprend qu'il était bien noté. Pourquoi donc cette retraite anticipée ? Apparemment, il en aurait eu marre d'être muté aux quatre coins de la France. Depuis, il bricole, il tourne un peu en rond. C'est peut-être pour cette raison qu'il est très investi dans les activités sportives de ses enfants. Il les soutient à fond, il les accompagne de tournoi en tournoi. Pour Maxime, il a une ambition au niveau régional. Pour sa cadette Valentine, en revanche, c'est une autre paire de manches. À treize ans, elle a les qualités d'une joueuse professionnelle. D'ailleurs, elle est classée première dans sa catégorie, au niveau national. Pour les gendarmes, le mobile de Fauviau n'est autre que cette ambition sportive démesurée. Ils n'ont plus qu'à cueillir cet étrange papa-coach. Mais, pour l'heure, il est en Australie avec Valentine, qui y dispute un tournoi international. Ils doivent rentrer le 2 août.

Le jour dit, à 5 heures du matin, Christophe et Valentine arrivent tous les deux à la gare de Dax. Il fait encore nuit. Alors qu'ils s'approchent de la station de taxis, les policiers les interpellent. « Monsieur Christophe Fauviau, je vais vous demander de bien vouloir nous suivre. À partir de maintenant, vous êtes placé en garde à vue. Nous allons nous occuper de votre fille. » Valentine ne comprend pas, elle interpelle son père, encadré par les policiers. Christophe Fauviau fuit son regard. Le même jour, sa femme et son fils Maxime le rejoignent en garde à vue. Ils vont être interrogés pendant de longues heures, avant d'être finalement relâchés. Fauviau, quant à lui, reconnaît du bout des lèvres qu'il a peut-être introduit du Temesta dans les bouteilles d'eau de trois adversaires de son fils, Benoît, Sébastien et Alexandre.

Il est mis en examen pour administration de substances nuisibles avec préméditation, ayant entraîné la mort sans intention de la donner. Un mois après le décès d'Alexandre, il est écroué à la prison de Mont-de-Marsan. Les gendarmes, en réalité, ne sont pas au bout de leurs surprises.

Avant toute chose, ils vont chercher à savoir comment Christophe Fauviau a pu se procurer du Temesta. Le médicament n'est pas en

vente libre, il faut une ordonnance pour pouvoir en acheter. Eh bien il avait une ordonnance, celle de sa femme, rédigée par le médecin de famille. Il piquait tout simplement les anxiolytiques de sa femme.

Mais la grande surprise de l'enquête c'est que, depuis que Fauviau a été arrêté et que l'histoire a été relayée dans les médias, les gendarmes reçoivent de nombreux coups de fil et des lettres, de garçons et de filles qui sont eux aussi persuadés d'avoir été drogués avant de disputer des matchs de tennis contre les enfants Fauviau. Cela veut dire que Christophe Fauviau droguait également les adversaires de sa fille, des gamines de douze ou treize ans ! Il est temps pour lui d'engager un avocat, et un bon. Il choisit Pierre Blazy, un ténor du barreau de Bordeaux, qui va d'entrée fixer sa ligne de défense dans une interview accordée au *Monde*. « Il n'est pas très étonnant de retrouver des gens qui se sont trouvés mal le jour où ils ont été battus à plate couture. Aucun élément ne permet de prouver que du Temesta a été administré aux adversaires de Valentine. »

Autrement dit, on veut bien assumer la mort d'Alexandre Lagardère et la tricherie contre Benoît, en revanche, on nie fermement avoir drogué des petites filles. Cela n'empêche pas les gendarmes d'éplucher les feuilles de tous les matchs disputés par les enfants au cours des trois dernières années, au-delà, il y a prescription. Ils appellent chaque joueur, chaque parent, dans les Landes, au Pays basque, à Toulouse, à Montpellier et jusqu'en Haute-Savoie. Ils répertorient une trentaine de cas suspects parmi les adversaires de Maxime et Valentine, et même quelques cas chez les adversaires de Christophe Fauviau lui-même, dans la catégorie des vétérans ! L'un d'entre eux est entré dans un poteau avec sa voiture, un autre a carrément dû arrêter le sport. Tous racontent la même chose : ils ont été pris de nausées, de vertiges, d'engourdissements, et tous ont fini par s'endormir. Les gendarmes en concluent que chaque fois qu'un sac était laissé sans surveillance aux vestiaires, Christophe Fauviau en profitait pour dissoudre un ou deux comprimés de Temesta dans la bouteille d'eau. Pour les plus costauds, il doublait la dose.

Et il s'en est aussi pris aux rivales de Valentine, des petites filles. Et ses enfants, d'ailleurs, étaient-ils au courant des agissements de leur père ? Ils racontent que Christophe Fauviau insistait toujours sur le fair-play dans le tennis, il fallait se battre mais jamais tricher. À part ça, ils ne se doutaient de rien. Avouez qu'il y a de quoi rire !

Après deux années d'instruction, le procureur de Dax a retenu vingt-huit victimes en tout, sept hommes et vingt et une femmes.

Parmi ces victimes, neuf mineurs de moins de quinze ans. Christophe Fauviau est accusé d'administration de substances nuisibles, d'aministration de substances nuisibles sur mineurs de moins de quinze ans et d'administration de substances nuisibles avec préméditation, ayant entraîné la mort sans intention de la donner. Il est renvoyé devant la cour d'assises des Landes et encourt vingt ans de réclusion criminelle. Depuis sa cellule, il confesse à un ami qu'il a honte, qu'il se « dégoûte lui-même ».

Son procès s'ouvre le 1^{er} mars 2006. Une soixantaine de journalistes ont prévu d'y assister. Cette histoire fait énormément de bruit, il y a même des journalistes américains ! Tout le monde veut comprendre comment cet ancien militaire père de famille a déraillé dans les grandes largeurs. On cherche une explication dans son histoire personnelle. Il est le fils d'un chirurgien-dentiste et d'une professeure de sport. Un psychologue explique qu'il a grandi dans un milieu familial où régnait le non-dit. Son père était absent, sa mère castratrice. Surtout, il aurait été agressé sexuellement par son propre frère. Ce frère est appelé à la barre. Dans la salle, l'atmosphère est extrêmement tendue, les deux hommes ne se sont pas vus depuis plus de vingt ans. Ils lavent leur linge sale en public, et l'on se demande quel rapport il y a avec les faits. « Je suis content de t'avoir en face de moi, dit Christophe Fauviau, tu sais combien tu m'as fait souffrir... Tu as orienté ma personnalité pour la vie.

— Vide ton sac, si ça te fait du bien, j'en suis bien content. »

Mais cela ne fait pas avancer les choses. On s'intéresse alors au moment où il a quitté l'armée, où il a perdu ses repères. Il explique que, pour lui, ç'a été une période de cassure. Le psychologue portera là-dessus un regard intéressant : « Christophe Fauviau a passé son temps à saboter ses propres succès, comme par exemple sa carrière, car il semble souffrir d'une incapacité à être. » Autrement dit, ce n'est pas tant qu'il voulait absolument voir ses enfants gagner leurs matchs de tennis, c'est qu'il n'assumait pas les échecs, et tout particulièrement le regard des autres dans la défaite. Bref, le tennis était devenu une torture qu'il ne supportait qu'en trichant. D'ailleurs, en parlant à la barre, sa fille Valentine explique qu'en fin de compte, il ne s'intéressait pas tant que ça à leurs victoires. « C'était jamais la fête après une grosse victoire. On passait vite à autre chose. » Sa femme quant à elle explique que Fauviau lui aurait confié qu'il ne supportait plus ces matchs.

Arrive ensuite le défilé des victimes à la barre, et ce qui est effarant, c'est que ce ne sont que des gamins. La plus jeune avait

seulement douze ans lorsqu'elle a affronté Valentine Fauviau. Elle s'avance à la barre dans un sweat-shirt trop grand : « Pour moi, ça s'est passé au tournoi international de Draguignan. Le père de Valentine était là. Au bout du deuxième set, j'ai commencé à avoir les jambes lourdes. Je ne me suis doutée de rien. » Dans son box, Christophe Fauviau n'ose pas la regarder. Un adolescent prénommé Frank raconte que Christophe Fauviau lui avait proposé de remplir sa bouteille d'eau. Et qu'après le match, il a pris le volant. Il était tellement fatigué qu'il a appelé sa petite amie pendant tout le trajet pour rester éveillé.

Mais la question à laquelle on n'arrive pas à répondre c'est *pourquoi*. L'enjeu n'était pas si énorme que ça, quelques points tout au plus et un meilleur classement. Personne ne comprend. Fauviau se saisit alors du micro et lance : « Tout ça, c'était pas une histoire de points ou de gagner. Ça venait de moi, c'est tout. » L'avocat général lui demande alors s'il n'a jamais songé à se faire soigner. « Non, répond Fauviau, dans ma famille, les psys c'était réservé aux tarés. »

Depuis le début du procès, Christophe Fauviau s'est montré assez sincère, il assume ses actes. Et évidemment, s'il n'y avait pas la mort d'Alexandre, il s'en sortirait avec pas grand-chose. Mais il y a la mort d'Alexandre et ça, son avocat le sait. Il est là le danger. Il va alors tenter de démontrer qu'on ne peut pas être sûr que le Temesta seul a provoqué l'accident du jeune homme. Son hypothèse est aussitôt anéantie par un pharmacologue, qui vient expliquer que le Temesta a pour effets secondaires la somnolence, une vigilance diminuée et un état proche de l'ébriété. Le médicament est incompatible avec la conduite et, pour couronner le tout, ses effets sont accentués par la pratique d'une activité sportive.

Arrive ensuite un ami d'Alexandre Lagardère, celui chez qui il était avant son trajet fatal en voiture. Il explique que, quand Alexandre s'était levé pour partir, il était comme un somnambule, il titubait et s'était cogné au chambranle d'une porte. Avec tout ça, M^e Blazy va avoir beaucoup de mal à soutenir que le Temesta n'est pas responsable... Alors il s'attaque à un autre sujet : la Ligue de tennis Côte Basque Béarn et Landes. Selon lui, la Ligue était au courant des agissements de Christophe Fauviau, c'était à elle d'intervenir pour l'empêcher de nuire. Elle savait ce qui était arrivé à Benoît et à Sébastien, puisqu'un de ses représentants les avait accompagnés à la gendarmerie. Cinq jours après, il y a eu l'accident ! Sébastien confirme qu'effectivement, à partir du moment où il a eu des doutes, tout le monde était au courant grâce au bouche-à-oreille. « Alors pourquoi est-ce que les responsables de

la Ligue ont laissé Alexandre Lagardère disputer le match ? plaide M^e Blazy. Pourquoi est-ce qu'ils n'ont pas protégé les adversaires des enfants Fauvieu ? S'ils étaient intervenus, Alexandre ne serait pas mort ! » Évidemment, l'avocat de la Ligue n'est pas d'accord. Il explique qu'au moment de la mort d'Alexandre, les résultats d'analyses toxicologiques de la bouteille d'eau de Sébastien n'étaient pas encore revenus. M^e Astabie, l'avocat de la famille Lagardère, interrompt ce débat en remettant les choses à leur place : « Ce n'est pas la Ligue qui a armé le bras de M. Fauvieu ! »

Au dernier jour du procès, l'avocat général se lève pour requérir. « C'est le procès d'un homme sans gravité, dans un monde sans limites. Pour vous, la fin justifie les moyens, mais la Terre entière ne vous en veut pas ! Et nous ne sommes pas en guerre ! » Il ajoute que tous les éléments de la préméditation sont réunis : « Fauvieu apportait le Temesta, repérait les lieux, les sacs, les bouteilles... Et ce n'était pas une impulsion ! Il n'a pas pu avoir vingt-huit flashes en trois ans ! Pour Alexandre, il fallait la dose, la vraie dose, de quatre à six cachets de Temesta, une dose qui cloue. Parce qu'il vous énervait ! tonne l'avocat général. Votre fils avait déjà joué deux fois contre lui, et ça s'était mal passé ! Monsieur Fauvieu, est-ce que la mort d'Alexandre vous aurait arrêté si vous n'aviez pas été pris ? » Il finit par réclamer une peine de huit à dix ans de prison.

Ensuite, M^e Blazy, l'avocat de Fauvieu, plaide que son client était une « plaie béante ». « On a voulu que Christophe Fauvieu donne une explication rationnelle à ses gestes alors qu'il avait complètement disjoncté. Avait-il un but ? Moi je dis que non. Il abrégait les matchs parce qu'il souffrait trop. » M^e Blazy demande une peine courte. Il donne des exemples : un chauffard responsable d'un accident mortel vient d'être condamné à quatre mois ferme. Un président de club de foot qui avait administré du Valium à l'équipe adverse a pris six mois avec sursis. Il veut que les jurés gardent à l'esprit cette phrase : « Christophe Fauvieu ne recherchait certainement pas la mort. »

Le procès touche à sa fin. C'est à Fauvieu que revient le dernier mot. D'une voix morne et fatiguée, il s'adresse au tribunal : « Je me rends compte maintenant que j'ai nui à toutes ces personnes. Je porterai toujours la mort d'Alexandre Lagardère en moi. Je demande pardon. » Les jurés se retirent pour délibérer. Ils doivent répondre à cinquante questions, quatre sur la mort d'Alexandre et quarante-six sur les autres délits. La peine doit-elle se limiter à trois ans de prison pour couvrir la durée de détention qu'il a déjà effectuée, ou doit-on aller jusqu'à dix ans, comme le réclame l'avocat général ? Au terme de deux heures de délibérations, les

jurés regagnent leur place et rendent leur verdict. Christophe Fauviau est condamné à huit ans de réclusion criminelle. Dans la salle, le silence est absolu. Le père d'Alexandre Lagardère, très digne, rappelle aux médias qu'aucun jugement ne lui rendra son fils. « J'espère simplement que lorsque la famille Fauviau se retrouvera, qu'ils seront tous ensemble, ils penseront que chez nous il en manquera toujours un. » La femme de Fauviau quitte la salle pendant qu'on conduit son mari en prison. Elle aussi s'adresse aux journalistes : « J'espère que tout le monde a compris que mon mari n'a jamais voulu faire de mal. Je pense qu'il va falloir qu'il continue à se reconstruire pour qu'on ait une chance de devenir une famille un peu tranquille, qu'on laisse mes enfants grandir tranquilles. »

À la prison de Mont-de-Marsan, Christophe Fauviau a entamé une psychothérapie. Il a déjà purgé trois ans et considère que sa condamnation est raisonnable. Il n'a pas fait appel. Neuf mois plus tard, il est libéré sous le régime de la liberté conditionnelle.

En mémoire de ce drame, la Ligue de tennis Côte Basque Béarn et Landes a créé un trophée pour sensibiliser les joueurs et leurs parents à la nécessité d'une pratique sportive pacifiée. Ce trophée porte le nom d'Alexandre Lagardère.

L'AFFAIRE CHARLES MANSON

Exercice délicat maintenant. L'histoire d'un des crimes les plus retentissants du ^{xx}e siècle, instigué par l'un des plus grands tueurs américains : Charles Manson. Le gourou d'une secte qui, en 1969, ordonna à ses adeptes d'aller tuer ce qu'il appelait des cochons, des *pigs*. C'est ainsi que, dans une villa à Hollywood, cinq personnes furent sauvagement assassinées, dont la jeune actrice Sharon Tate, épouse du réalisateur Roman Polanski.

Nous sommes le 9 août 1969, sur les hauteurs de Hollywood, à Los Angeles. Ils sont quatre. Quatre jeunes Américains. Tex, Susan, Patricia et Linda. Ils viennent d'arriver dans la partie huppée de la ville, dans le quartier des stars. Ils garent leur Ford blanche devant le portail d'une villa, au 10050 Cielo Drive. La villa de qui ? Ils n'en savent rien et, à vrai dire, ça ne les intéresse pas du tout. C'est une villa de star à Hollywood, point barre. Le reste, ils s'en fichent pas mal. Ils enjambent le portail et pénètrent dans le jardin. Dans la villa, les lumières sont allumées, et ils voient des gens à l'intérieur. Tex cherche les câbles du téléphone, les trouve, et les coupe. Cette belle maison de style normand a été construite quelques années auparavant par l'actrice française Michèle Morgan. L'an dernier, elle a été rachetée par un jeune réalisateur prometteur, Roman Polanski, qui vient de s'installer à Hollywood, où il a réalisé *Rosemary's baby* et *Le Bal des vampires*. C'est sur le tournage de ce dernier film qu'il a rencontré Sharon Tate, son actrice principale, qui est devenue son épouse. La jeune femme est enceinte de leur premier enfant. Enceinte de huit mois et demi, sur le point d'accoucher... Et cette maison, que Sharon Tate a surnommée « La maison de l'amour », s'apprête à devenir le théâtre d'un crime épouvantable.

Polanski n'est pas là. Il est à Londres, où il travaille sur son prochain film. Sharon ne l'a pas suivi, sa grossesse est trop avancée. Alors elle a invité quelques amis à venir passer la soirée avec elle. Il y a là Jay Sebring, coiffeur de stars, qui n'est autre que l'ex-petit ami de Sharon, le producteur Wojciech Frykowski et sa compagne, Abigail Folger, héritière de la compagnie de café Folgers. Ils sont allés dîner dans un restaurant mexicain de Cielo Drive, El Coyote. Ils viennent de rentrer et bavardent dans le salon avant d'aller se coucher. Nous sommes en plein mois d'août, il fait très chaud, toutes les fenêtres sont ouvertes. Ils ne se doutent de rien. La maison est surveillée, le gardien, William Garretson, occupe un pavillon dans la propriété. Ce soir-là, William reçoit un ami, un certain Steven Parrent, dix-huit ans, qu'il a pris en auto-stop quelques jours auparavant et avec qui il a sympathisé. Il faut dire que William aime bien les jeunes garçons... Steven n'est pas resté très longtemps. Une demi-heure tout au plus. Et c'est au moment de son départ que les choses se gâtent. Lorsqu'ils aperçoivent la lumière des phares de la voiture de Steven, les quatre jeunes sont déjà dans le jardin. Les filles ont un mouvement de recul, mais Tex décide de prendre les choses en main. Il s'approche discrètement de la voiture. Steven s'est arrêté pour actionner le bouton de commande électrique du portail. Soudain, il sent le canon d'un flingue contre sa tempe. Il a à peine le temps de crier : « Ne tirez pas, je ne dirai rien ! » Tex tire quatre balles de revolver. Le jeune garçon gît en travers de la banquette. Il s'est retrouvé au mauvais endroit, au mauvais moment. Tex coupe le contact de la voiture et tend l'oreille. Il semble que personne n'a entendu les coups de feu. Ni les occupants de la villa, ni le gardien. Il rejoint Susan, Patricia et Linda sur la pelouse. Un premier innocent vient d'être tué au 10050 Cielo Drive. Ce n'est que le début.

Tex demande à Linda de rester dehors pour faire le guet. Puis il ordonne aux autres filles de le suivre dans la maison. Par la fenêtre, ils aperçoivent, sur le canapé du salon, un homme qui dort. Tex désigne la porte d'entrée aux deux filles. Lui passe par la fenêtre. Il fait du bruit. L'homme se réveille et lui demande ce qu'il fait là. Tex lui répond : « Je suis le diable, et je suis ici pour faire le boulot du diable ! » Il ouvre la porte aux deux filles. La maison est grande, les autres occupants n'ont rien entendu. Pendant que Tex ligote l'homme, il envoie les filles en éclaireurs dans la maison. Il veut savoir combien de personnes il y a, et où elles sont. Sharon Tate est dans sa chambre, elle discute avec le coiffeur Jay Sebring. Abigail

est seule dans une autre chambre, elle lit. Tex envoie Susan et Patricia les chercher. Abigail est amenée la première, en chemise de nuit. Tex la ligote. Puis arrivent Sharon et Jay. Il les attache ensemble, par le cou. Jay les prend à partie : « On ne fait pas ça à une femme enceinte ! Au cas où vous ne l'auriez pas remarqué, elle est enceinte de plus de huit mois !

— Non mais comment il me parle, celui-là ? »

Tex abat le coiffeur de deux coups de revolver. Et, comme si ça ne suffisait pas, le larde de sept coups de couteau. Les autres sont terrifiés, choqués. Leur ami gît là, sous leurs yeux, dans une mare de sang. Ils viennent d'assister à son exécution par un malade. Tex et les filles commencent à tenir des propos incohérents. Ils ont l'air complètement défoncés. Frykowski, qui a les mains attachées avec une serviette, parvient à se libérer. Il se précipite au-dehors, bousculant Susan au passage. Il s'enfuit dans le jardin, parvient à atteindre le portail, avant d'être rattrapé par Tex, qui lui assène de violents coups de crosse de revolver avant de l'achever de deux balles. Au même moment, Abigail a aussi réussi à se libérer de ses liens. Elle s'enfuit dans le jardin, dépasse la piscine, mais Patricia est rapide et parvient à la rattraper. Elle la poignarde non pas une fois, ni deux, mais vingt-huit fois. Vingt-huit coups de couteau. Voilà. Ils sont tous morts. Il ne reste que Sharon. Linda, qui devait faire le guet, est prise de panique. Tous ces morts, c'est trop pour elle. Elle entre dans la maison et supplie Tex de partir. « Il y a des gens qui arrivent, Tex, il faut partir ! Il faut partir ! » Partir ? Tex n'en a aucune intention. Il a encore des choses à faire. Il lui en reste une à tuer et, en attendant, il rapatrie les cadavres à l'intérieur de la maison. Puis il se tourne vers Sharon. Son supplice va durer des heures.

La scène est atroce. Dans le salon, trois cadavres : Jay et le couple Frykowski. Et, au milieu, assise, terrorisée, la jeune Sharon Tate, vingt-six ans, enceinte jusqu'aux dents, en peignoir. Elle n'est qu'à quelques jours de l'accouchement. Et, face à elle, ces quatre exaltés qui tiennent des propos sans queue ni tête. Ils parlent de Satan, de l'Apocalypse et aussi de porcs, de cochons. Sharon ne comprend rien. Elle tente de les raisonner, les filles surtout, en faisant appel à leur instinct maternel. « Pas le bébé, je vous en supplie, pas le bébé, il n'a rien fait, il est innocent ! » Mais Susan, qui lui fait face, n'a que faire de ses supplications. L'instinct maternel, ce n'est pas son truc. Elle, elle préfère Satan, l'Apocalypse et, surtout, elle veut tuer des cochons, des porcs, des *pigs*. Elle ricane : « Je ne veux rien savoir. Tu vas mourir et tu ne peux rien y faire. Salope ! Je me fous de toi et de ton bébé ! Femme, je n'ai aucune pitié pour toi ! » Susan

s'empare d'un couteau et le plante dans le torse de Sharon. Une fois, deux fois, trois fois... Seize coups au total. Sharon hurle : « Maman ! Maman ! Au secours ! » Mais c'est trop tard. Le sang coule abondamment. Sharon ne bouge plus, elle est morte. Selon les médecins, son bébé va survivre pendant six heures, avant de mourir, lui aussi...

Voilà. C'est fini. Mission accomplie. Car c'est bien de cela dont il s'agit. Cet épouvantable massacre était une mission. Les quatre jeunes étaient là sur ordre. Ils ont obéi à quelqu'un. Avant de quitter le salon, Susan s'empare d'une serviette, la trempe dans le sang de Sharon Tate, et trace sur la porte de la villa trois lettres, *PIG*, comme cochon. C'est ce qu'on leur avait demandé de faire. De laisser une marque diabolique en partant.

Le lendemain, l'Amérique se réveille avec ce fait divers glaçant. Une villa de Hollywood a été attaquée par des barbares satanistes. Tous ses occupants ont été massacrés. L'histoire fait le tour du monde. La police va mettre des semaines, des mois même, à comprendre ce qu'il s'est passé. Pourquoi cette tuerie ? Qui a bien pu faire ça ? C'est Susan, l'une des trois filles présentes ce soir-là, qui va cracher le morceau. Un jour, elle se fait pincer pour un vol de carte bancaire. Nous sommes en novembre 1969, et elle échoue en prison. Là, elle est un peu trop bavarde avec ses codétenues. Elle leur raconte qu'elle a participé à un massacre retentissant. Rapidement, cela remonte aux oreilles de la direction. Susan est aussitôt interrogée par la police. Elle tente de négocier ses aveux, en échange d'un allègement de peine. Et elle finit par tout avouer. Elle et ses amis appartiennent à la « Manson Family ». Une communauté hippie, comme on en trouve beaucoup aux alentours de Hollywood à l'époque. Sauf que celle-ci ressemble plus à une secte satanique qu'à autre chose. À sa tête, Charles Manson. Plus qu'un leader, un gourou, qui prétend être la réincarnation du Christ, le messie d'une nouvelle religion qui associe la Bible à l'*Album blanc* des Beatles. Oui, vous avez bien lu. Il a été tout particulièrement marqué par une chanson : « Helter Skelter ».

La « Famille Manson », fondée un an plus tôt, habite le Spahn Ranch, dans les environs de Los Angeles. Il y a là une quarantaine de personnes. Un mélange de marginaux, de fugueurs en tout genre, qui vivent de petits vols de cartes bancaires et de trafic de drogues, qu'ils consomment régulièrement. Pour se nourrir, ils fouillent les poubelles. Au sein de sa communauté, Manson pratique le droit de cuissage. D'ailleurs, ses membres sont essentiellement des jeunes

filles, paumées et sexy. Il couche avec elles s'il veut, quand il veut. Pour elles, de toute manière, c'est un privilège. Et puis Manson est raciste. Il focalise toute sa haine contre les Noirs, qu'il considère comme des *pigs*. Et, par extension, il éprouve une véritable aversion pour les Blancs qui les soutiennent, et pour les stars de Hollywood. Eux aussi, ce sont des *pigs*. Il tire cette certitude de l'écoute de la chanson « Piggie », des Beatles, dans l'*Album blanc*. C'est à partir de cette chanson que Manson a bâti son délire mystique et son projet d'éliminer tous ceux qu'il considère comme des porcs. C'est cette folie, autour d'une seule chanson, qui a déclenché l'attaque de la villa et le massacre de ses habitants. C'est Manson qui a envoyé les quatre adeptes de sa secte maléfique, lui qui les a remontés contre les « cochons », lui qui leur a ordonné, en partant, de laisser un message diabolique. Autant vous dire que, le lendemain, il était satisfait ! Surtout quand il a découvert que les victimes étaient célèbres. Ça lui a même donné envie de recommencer, le soir même. Et cette fois-ci, il a fait partie du voyage. Il a choisi au hasard une villa du quartier de Los Feliz, un peu moins chic que celle de la veille. La villa du couple LaBianca, Leno et Rosemary. Avec lui, les mêmes que la veille, accompagnés en plus par une certaine Leslie. Manson, bien sûr, ne s'est pas sali les mains. Il a laissé les autres poignarder le couple. Une autre boucherie atroce.

Ce qui est étonnant, c'est que la police n'avait pas du tout fait le lien entre les deux attaques. Elle était restée sur l'idée que le massacre de Cielo Drive était lié à la drogue. Une fois le lien établi, la police fait une descente dans le ranch de la « Famille ». Ils arrêtent tout le monde. Mais Manson manque à l'appel. Il s'est caché dans un placard de la salle de bains. Il faut un peu de temps pour le retrouver, mais il finit par rejoindre ses sbires, en prison.

Leur procès commence le 15 juin 1970. Il sera évidemment très médiatisé, dans le monde entier, et durera, rendez-vous compte, neuf mois et demi ! C'est le procès le plus long et le plus coûteux de l'histoire des États-Unis. Le premier jour, Manson se présente souriant. Il a le crâne rasé et porte une étrange croix sur le front, une croix incisée au couteau, gravée dans sa chair, entre les sourcils. On lui demande de s'expliquer, il répond que c'est le signe qu'il s'est lui-même rayé de la société. Et tous ses acolytes portent la même. Les filles y compris. Tous se sont aussi rasés la tête. Liés jusqu'au bout par la folie, derrière leur gourou. D'ailleurs, Manson a fait l'économie d'un avocat, il préfère se défendre lui-même. Le seul à ne pas le soutenir, c'est Tex. Il veut sauver sa peau. Alors, il dit tout haut que c'est Manson qui lui a ordonné de commettre ces meurtres,

que c'est lui qui les a commandités. Il précise que Manson aurait même demandé qu'ils soient commis « avec la plus grande brutalité ». Les filles, elles, continueront jusqu'au bout à voir en Manson la réincarnation du Christ. Sauf que ça se présente très mal pour la réincarnation du Christ et pour ses apôtres. Très mal ! La police a réuni des preuves solides. Des empreintes digitales qui prouvent clairement la présence des accusés sur les lieux du crime. Et des armes ayant servi aux meurtres, retrouvées au ranch. Tout le débat consiste à répartir les responsabilités. Celle de Manson, qui a les mains propres mais qui est à l'origine de tous ces meurtres. Et celle de ses disciples, qui ont commis les meurtres mais qui ont agi sous l'influence et les ordres du gourou.

Finalement, la justice américaine met tout le monde sur un pied d'égalité. Le 25 janvier 1971, Manson est reconnu coupable des meurtres, au même titre que les autres. Les membres de sa « Famille », quant à eux, malgré la manipulation avérée, ne bénéficient d'aucune circonstance atténuante. Le 29 mars, ils sont tous condamnés à la peine de mort. Seule Linda trouve un arrangement avec les autorités. Elle n'a pas tué elle-même, elle a témoigné contre ses complices. Elle échappe à la peine de mort. Mais en 1972, l'État de Californie renonce à la peine de mort. Aucun des membres de la « Famille » de Manson n'est exécuté, leur peine est donc commuée en emprisonnement à vie. Et, progressivement, Manson va devenir une sorte de vedette du crime. Il fascine autant qu'il répugne. En 1981, la chaîne américaine NBC obtient le droit de l'interviewer. C'est à cette occasion que l'on verra qu'il a transformé la croix qui ornait son front en croix gammée... Lorsque le journaliste lui demande s'il va sortir un jour, Manson répond, avec un air dément : « Ça dépend si vous voulez survivre ! » Une interview-spectacle de la pire espèce. C'est que, pour l'Amérique, Manson incarne le diable, et les occasions d'interviewer le diable sont rares.

À ce jour, aucun des membres de la « Famille » n'est sorti de prison. Ils ont déposé des demandes, mais elles ont toutes été rejetées. Même Susan Atkins, qui souffrait d'une tumeur au cerveau et qui a dû être amputée d'une jambe. Elle est morte en prison. La dernière demande de liberté conditionnelle de Manson lui-même remonte à 2012, elle lui a été refusée. Le 19 novembre 2017, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, Charles Manson est mort de causes naturelles. Mais il reste une dernière anecdote au sujet de cette saga morbide. En 2015, il avait failli épouser une de ses fans (oui, une fan), qui lui écrivait tous les jours depuis 1974. La prison avait

accepté. Mais il s'était rétracté au dernier moment, quand il avait appris que sa future épouse voulait simplement récupérer sa dépouille, la faire embaumer et en faire une pièce de musée. Considérant qu'en tant que réincarnation du Christ, il était immortel, il a renoncé au mariage.

Charles Manson est mort le 19 novembre 2017 à Bakersfield, en Californie, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

L'ASSASSINAT DU LORD ANGLAIS

Nous sommes le 5 août 1952, à Lurs, au bord de la Durance, dans les Basses-Alpes, aujourd'hui les Alpes de Haute-Provence. Il y a là une ferme, la ferme de La Grand'Terre, propriété de Gaston Dominici, patriarche d'une famille nombreuse. Avec lui vivent sa femme, ses fils, ses filles, leurs conjoints et leurs enfants. Un matin, un des fils de Gaston, Gustave, se lève à 5 heures. La veille, sa mère a oublié de fermer la vanne d'irrigation sur un champ de luzerne, provoquant un éboulis sur la voie ferrée qui passe juste en dessous de la propriété. Gustave veut vérifier que ça ne s'est pas aggravé pendant la nuit. La SNCF ne rigole pas avec les talus qui s'effondrent sur la voie, ils pourraient faire payer aux Dominici les frais de réparation d'un déraillement. Et la famille ne peut pas se permettre ce genre de dépenses, elle est ruinée. En chemin, Gustave fait une découverte macabre : en contrebas, sur le talus, gît le corps d'une petite fille d'environ dix ans, le crâne défoncé. Quand il entend une moto approcher sur la route, il s'approche et fait de grands gestes. « À l'aide ! Arrêtez-vous !

— Que se passe-t-il ?

— Aidez-moi ! Il faut prévenir les gendarmes ! Je viens de trouver une petite fille morte sur le bord de la route ! »

Le motard, un certain Jean-Marie Olivier, file alors vers la gendarmerie d'Oraison pour avertir les secours. Lorsque le capitaine de gendarmerie Albert arrive sur place à 7 heures du matin, il découvre non pas un mais trois cadavres. Car entre-temps, les Dominici ont retrouvé les corps d'un homme et d'une femme, vraisemblablement les parents de la petite, qui gisaient à côté de leur voiture, une Hillman vert amande. Le capitaine Albert s'approche. Contrairement à la petite, ils n'ont pas la tête fracassée

mais ont été tués par balle. Le bruit s'est rapidement répandu aux alentours et, très vite, des gens du coin viennent voir par eux-mêmes, piétinant allègrement la scène du crime. Personne ne semble s'en inquiéter. Nous sommes en plein mois d'août, les effectifs de police sont réduits. On attend donc la police judiciaire de Marseille, qui n'arrivera que bien plus tard. En attendant, la journée avance, et il fait très chaud. Les gendarmes, craignant que les corps ne soient dévorés par les mouches avant même l'arrivée des autorités marseillaises, décident d'examiner eux-mêmes les morts et de fouiller la voiture. Là, ils retrouvent des papiers d'identité. L'homme est un lord anglais, rien de moins, sir Jack Drummond. Il avait soixante et un ans. Il a été tué d'une balle dans le dos. Sa main a été transpercée par une autre balle. Les policiers notent que ses lacets sont défaits. Sa femme, Anne, quarante-cinq ans, est en chemise de nuit. Et leur fille, Elizabeth, n'avait que dix ans.

Gustave Dominici est immédiatement interrogé. « Savez-vous ce qu'ils faisaient ici ?

— Eh bien ils dormaient, pardi ! Vous n'avez pas vu les lits de camp ?

— Et vous pensez qu'ils dormaient là, sans tente et sans caravane ? Un lord qui dort au bord de la route, ça ne vous paraît pas bizarre ? »

Il semble pourtant bien que la famille Drummond ait dormi là, à la belle étoile. Dans l'herbe, il y a deux lits de camp. La petite devait dormir dans la voiture, il y a une couverture sur la banquette arrière. La police judiciaire de Marseille n'est toujours pas arrivée. Les cadavres commencent à s'endommager. On décide alors de faire venir le médecin du patelin, le docteur Dragon, pour faire les premières constatations avant que l'examen des corps ne devienne impossible. Il remarque en premier lieu que les corps des parents sont plus rigides que celui de la petite. Cela indique qu'elle a été tuée après eux. Il suppose aussi que la mère, en chemise de nuit et dont le cadavre a été retrouvé assez loin de la voiture, a dû être déplacée, car elle ne présente pas de griffures aux pieds. Les gendarmes ordonnent ensuite que l'on transporte les corps à l'institut médico-légal le plus proche.

Le commissaire Edmond Sébeille arrive enfin de Marseille, mais trop tard pour voir la scène de crime avec les corps en place. Il décide tout de même d'examiner les lieux et la voiture. Dans

l'herbe, il retrouve des douilles et des balles neuves de carabine. Il repère également un impact de balle sur le muret du pont qui enjambe la voie ferrée, là où a été retrouvé le corps de la petite Elizabeth. Il se dit que l'assassin a dû tirer sur l'enfant, la manquer, et finir le travail à la main. Ce qui frappe surtout le commissaire Sébeille, c'est la proximité de la ferme des Dominici avec la scène de crime. Seulement 150 mètres les séparent. Pour le commissaire, les habitants de la ferme ont forcément entendu les coups de feu. Il décide de leur rendre une petite visite, pour en avoir le cœur net. Il est accueilli par Gaston, le patriarche. « Vous avez vu quelque chose, cette nuit ? Ou entendu quelque chose ? Des coups de feu par exemple ?

— Bien évidemment que j'ai entendu ! Sept coups de feu en pleine nuit, ça vous réveille !

— Et vous n'êtes pas allé voir ce que c'était ?

— Dites donc, gamin ! C'est plein de braconniers dans le coin ! Si vous croyez que je me lève à chaque coup de fusil ! Pour prendre du plomb dans les fesses, à mon âge, non merci ! » Ils sont interrompus par l'un des hommes du commissaire, qui arrive en courant. « Commissaire, commissaire ! On a retrouvé une arme ! Elle était au fond de la rivière.

— Ne me faites pas croire que vous avez plongé au fond de la Durance ?

— Elle était dans les basses eaux, pas très loin du rivage. En été, il n'y a que quelques centimètres d'eau, c'est pas dur d'y aller à pied. »

Et il s'agit bien d'une carabine. Une Rock-Ola américaine, qui doit dater de la guerre. Sébeille remarque que la crosse est fissurée. « C'est avec ça qu'on a dû fracasser la gamine... » se dit-il. Comme on a retrouvé des balles neuves sur le sol, il se dit aussi que la personne ne savait pas se servir de l'arme. Il décide de continuer d'interroger les Dominici, à commencer par Gustave et puis la mère, Marie, que son mari surnomme la vieille sardine.

Celle-ci a une drôle d'histoire à raconter. Elle explique qu'elle a été réveillée par des bruits de moteur pendant la nuit. En allant regarder par la fenêtre, elle a vu une moto et un side-car s'arrêter près de la ferme. Un homme est descendu de l'engin et a crié quelque chose dans une langue étrangère. Ils sont partis et sont repassés un peu plus tard. L'assassin circulerait donc en moto.

Gustave Dominici, lui, n'a rien d'autre à raconter que ses problèmes d'irrigation et d'éboulis sur la voie ferrée, comme s'il cherchait absolument à justifier sa présence sur les lieux du crime

aussi tôt ce matin-là. Sébeille l'interroge : « Quand vous avez découvert la petite, pourquoi n'êtes-vous pas allé voir si les parents étaient morts, eux aussi ? »

— Parce que j'ai cru qu'ils étaient partis ! J'ai cru que c'était eux qui l'avaient tuée ! »

Gaston Dominici n'est pas bête, il a bien senti l'ombre du soupçon planer sur sa famille. Du coup, il n'est pas très coopératif. Lorsque le commissaire l'interroge en français, lui répond en patois provençal. Le commissaire n'y comprend rien, d'entrée les deux hommes se braquent. Il est vrai que le commissaire Sébeille soupçonne lourdement les Dominici. Dans cette fichue famille, personne n'a entendu les mêmes choses à la même heure ! Avouez que c'est tout de même suspect.

Les obsèques de la famille Drummond ont lieu en France, le 7 août. À l'époque, les Anglais n'avaient pas le droit de rapatrier des dépouilles dans leur pays, par peur des maladies. Ils sont donc inhumés au cimetière de Forcalquier. Beaucoup de gens se rendent à leurs obsèques. Il faut dire que, huit ans plus tôt, le coin avait été libéré par des Anglais. Les gens sont reconnaissants. Avant d'être enterrés, les corps sont passés entre les mains d'un médecin légiste, un vrai cette fois-ci, qui a quelque peu douché les intuitions du bon docteur Dragon. Selon lui, si les cadavres des parents et de la petite n'ont pas la même rigidité, ce n'est pas parce qu'elle est morte après eux, mais parce que le corps d'un enfant se rigidifie moins vite. Ils sont tous morts en même temps.

Entre-temps, les hommes du commissaire Sébeille en apprennent un peu plus sur sir Jack Drummond. C'était un grand scientifique, biochimiste et nutritionniste. Pendant la guerre, il a lutté contre la famine en mettant au point des compléments alimentaires protéinés, qui ont aussi servi à remettre sur pied les victimes de la déportation. En 1944, il a été anobli par le roi George VI. Ce n'était pas n'importe qui, mais cela ne semble pas avoir de lien avec son assassinat.

Les autres pistes ne donnent rien. On ne retrouve aucune empreinte sur la carabine, qui a passé trop de temps dans l'eau. Et rien non plus dans la voiture. Trop de curieux sont venus y traîner leurs pattes avant l'arrivée du commissaire.

Restent donc les Dominici. Les Dominici et leurs témoignages contradictoires, les Dominici et leur caractère de cochon. Le commissaire Sébeille les interroge à plusieurs reprises. Gaston, le

patriarche. Marie, sa femme. Gustave, le fils, ainsi que sa propre femme, Yvette. Un autre fils, Clovis. En tout, il y a huit enfants. Et leurs témoignages sont tous plus alambiqués les uns que les autres. Il n'y a rien à en tirer. Alors Sébeille décide de rendre visite aux voisins des Dominici, les Maillet. En fouillant leur ferme, il tombe sur une cache d'armes. Sept ans après la guerre, en soi, il n'y a rien d'anormal. Il décide tout de même d'interroger le père Maillet. « Monsieur Maillet, dans la petite artillerie que vous vous êtes constitué, il ne manquerait pas une Rock-Ola par hasard ?

— La Rock-Ola ? Elle n'a jamais été à moi. En revanche, ce que je peux vous dire, c'est que Gustave Dominici vous a caché des choses.

— Ah bon ? Et lesquelles ?

— La petite Anglaise... Quand il l'a trouvée, elle était encore vivante ! »

Le commissaire reçoit la nouvelle comme un coup de massue. Gustave se serait confié à M. Maillet, il aurait découvert le corps en entendant les longs râles que poussait la fillette... Pourquoi aurait-il dissimulé une information pareille ? Le commissaire retourne voir Gustave Dominici. Et il n'a pas besoin de le secouer longtemps : « Oui, c'est vrai, la gamine était encore vivante quand je l'ai trouvée ! » Cet aveu est du pain bénit pour le commissaire. Il ne peut pas coffrer les Dominici pour meurtre, mais il peut au moins arrêter Gustave pour non-assistance à personne en danger de mort. Devant le tribunal de Digne-les-Bains, Gustave écope de deux mois de prison ferme.

Pendant plusieurs mois, l'affaire piétine. C'est le témoignage d'un neveu de Gustave, Roger Perrin, dix-sept ans, qui relance l'enquête. Il raconte aux policiers que, lorsque Gustave a découvert les corps des parents Drummond, il a déplacé celui de la mère et récupéré des douilles. Et hop, à peine sorti de prison, voilà Gustave de retour en garde à vue. Assez vite, il reconnaît les faits. Le commissaire décide que l'occasion est belle pour interroger à nouveau la famille Dominici. Ils y passent tous. Finalement, au bout de quatre jours, Gustave et son frère Clovis craquent et accusent leur père du meurtre de la famille Drummond. Sébeille jubile. Depuis le début, il ne le sentait pas celui-là ! Il le fait venir au commissariat. Gaston Dominici est inébranlable, un véritable roc. Mais au bout d'un mois de harcèlement et d'interrogatoires quotidiens, il finit par lâcher le morceau : « J'étais sorti avec ma carabine dans l'espoir de tuer quelques blaireaux. Je suis arrivé au mûrier, j'ai guetté un bon

moment. Au bout de vingt minutes, j'ai vu la dame Drummond se déshabiller. Je me suis approché d'elle. Nous avons parlé à voix basse. Je me suis livré à quelques attouchements sur sa personne. Elle était consentante. Et puis, le monsieur Drummond, qui était couché sur son lit de camp, est arrivé. Il a crié dans sa langue. Je n'ai rien compris et il s'est précipité sur moi. On s'est empoigné et j'ai récupéré ma carabine. Ça a mal tourné. »

Il précise aussi que la carabine Rock-Ola lui appartenait, et que c'est lui qui l'a jetée dans la Durance. Et voilà ! Des aveux en bonne et due forme ! Affaire classée ? Non, car, dans le témoignage de Gaston Dominici, des éléments ne collent pas avec les autres témoignages. Notamment les horaires.

Fin 1953, le juge d'instruction Roger Périès décide d'organiser une reconstitution du crime, sur les lieux même où il a été perpétré. Il n'y a pas d'avocats sur place mais, à l'époque, ce n'est pas très grave. L'essentiel, c'est que Gaston Dominici soit là et, surtout, qu'il ne revienne pas sur ses précieux aveux. Mais non, il assume toujours, il coopère même, emmenant le juge d'un point à un autre, réinterprétant, un à un, chacun des meurtres. Tout à coup, il se met à courir vers le pont qui enjambe le chemin de fer. Deux policiers le rattrapent *in extremis*. Il allait se jeter du pont ! Le juge Périès en conclut que, s'il a cherché à se suicider, c'est qu'il est forcément coupable. D'ailleurs, à peine remis de ses émotions, Gaston Dominici reprend le procès-verbal de la reconstitution, sur lequel il est écrit noir sur blanc « Je les ai tués tous les trois », et il la signe.

Ensuite, le juge fait le minimum, comme dans toutes les enquêtes où il y a eu des aveux signés. Il ne cherche pas à aller plus loin, à éclaircir certaines zones d'ombre. Pourquoi, par exemple, on n'a pas constaté de griffures sur les pieds de la petite Elizabeth, alors qu'on l'a retrouvée pieds nus, très loin de la voiture ? Ou encore, pourquoi le corps d'Anne, la mère, a été déplacé ? L'affaire est bouclée. Mais un mois plus tard, retournement de situation ! Gaston Dominici se rétracte. Il prétend qu'on l'a menacé, qu'on l'a fait chanter, et que c'est uniquement pour cette raison qu'il a avoué. Le commissaire Sébeille est bien embêté. Il retourne interroger les Dominici. Et tous changent de version. Yvette, la femme de Gustave, qui avait dit avoir entendu son beau-père se lever dans la nuit, prétend maintenant qu'elle n'a rien entendu du tout. Gustave retire son accusation. Clovis, lui, maintient l'accusation mais change complètement de version à chaque nouvelle interrogation. Il y a de quoi devenir fou ! Et ce n'est pas terminé. Maintenant, Gaston le

patriarche accuse son propre fils, Gustave. Mais qu'est-ce que c'est que cette famille ? Comme ils ont tout de même des aveux signés, le juge et le commissaire décident de faire comparaître le père devant la cour d'assises. Ils pourront peut-être y voir plus clair dans cette histoire de fous !

Le procès de Gaston Dominici s'ouvre le 17 novembre 1954 devant la cour d'assises des Basses-Alpes, à Digne-les-Bains. Avec, il faut le dire, une légère pression venue tout droit du Royaume-Uni. On a tout de même assassiné un lord et sa famille ! Près de cent soixante-quinze journalistes ont fait le déplacement pour l'occasion, et notamment des photographes qui, grâce à une toute nouvelle invention, le béliographe, peuvent désormais envoyer leurs photos le jour même à leurs rédactions. On n'arrête pas le progrès ! Au premier rang, l'écrivain Jean Giono assiste au procès. Il y a tellement de monde que l'on est obligé d'installer des haut-parleurs à l'extérieur de la salle d'audience, afin que personne ne perde une miette du procès. Gaston Dominici fait son entrée dans le box des accusés. Les flashes crépitent. Avec sa moustache, ses cheveux blancs et son air paysan, il inspire la sympathie. Ce serait donc lui qui aurait tué ces trois Anglais ? On commence la lecture de son pedigree.

« M. Gaston Dominici, né à Digne-les-Bains le 22 janvier 1877 de père inconnu. Après une scolarité médiocre, il a été placé comme ouvrier chez des paysans. Il a effectué son service militaire entre Lyon et Gap à l'âge de vingt et un ans, puis est revenu au pays, où il a épousé Marie Germain, alors enceinte d'un autre homme. Gaston Dominici est resté ouvrier agricole de longues années, entre autres au monastère de Ganagobie. Il a eu huit enfants avec sa femme Marie. Il a acquis le domaine de La Grand'Terre en 1922. Et c'est au prix de ses efforts qu'il y a emménagé en 1932 avec sa famille. Il y élève des chèvres, tandis que son fils Gustave s'occupe des prés. » On aurait pu ajouter que Gaston Dominici a été décoré en 1924 de la médaille de la Reconnaissance et du Dévouement, après avoir aidé à l'arrestation d'un bandit, qui a plus tard été condamné à mort et exécuté. Gaston prend lui-même la parole pour ajouter un détail : « J'ai aussi été, pendant dix-huit ans, conseiller municipal à Ganagobie. » Un détail qui embête le président, qui venait de le décrire comme vivant en marge de la société. D'ailleurs, on aurait tort de le prendre pour une andouille, Gaston. Certes, il ne comprend pas toujours la finesse des formulations des magistrats ou des experts, mais il parvient toujours à s'en sortir par une pirouette. Lorsqu'on lui demande de s'expliquer sur ses aveux, il répond : « On

m'a cuisiné, sans boire et sans manger, de cinq heures du soir à huit heures du soir le lendemain... Si on vous prenait comme cela, monsieur le président, vous feriez comme j'ai fait.» Il prétend même que le commissaire qui l'a interrogé a mis de la drogue dans son café. Sur ces entrefaites, la première journée du procès s'achève.

Au deuxième jour du procès, on s'intéresse à la santé mentale de Gaston Dominici. Un médecin vient expliquer qu'il est sain mentalement, qu'il ne présente aucun problème de mémoire. Le président lui demande alors : « Est-ce que M. Dominici est, selon vous, un obsédé sexuel ?

— Je ne pense pas... », répond le médecin, désarçonné.

Car le président vient de mettre le doigt sur un point sensible du dossier. Le sexe. Dans ses aveux, Gaston Dominici a dit que ce qui avait tout déclenché, c'était ses rapports avec Mme Drummond, qu'il avait vue en train de se déshabiller. Sauf que le commissaire Sébeille, interrogé à son tour sur ce point, avoue que c'est lui qui a soufflé cette idée à Dominici. Allons bon ! C'est vous dire la valeur de ces fameux aveux...

On fait ensuite témoigner le médecin légiste, le docteur Nalin, qui répète quasiment au mot près ce qui est écrit dans son rapport. Il pense que les trois Anglais ont été tués en même temps. Il précise aussi que la petite Elizabeth a reçu deux coups sur la tête. À ce moment-là, l'un des avocats de Gaston bondit de sa chaise : « Ah bon ? Elle a reçu deux coups ? Il me semble que, pendant la reconstitution, mon client n'a donné qu'un seul coup sur sa tête ! Voyez plutôt le procès-verbal, c'est écrit ! Cela vous donne une idée de la valeur de ces aveux, et de cette reconstitution ! Une pantalonnade ! »

Arrivent ensuite les témoins. Et un incident ne va pas jouer en la faveur de Gaston. Roger Perrin, son petit-fils, celui qui avait accusé Gustave d'avoir déplacé le corps de la mère et d'avoir ramassé des douilles, arrive à la barre. Là, Gaston devient comme fou, il se met à l'accuser du meurtre. Roger est évacué. Arrive ensuite Yvette, la belle-fille. Elle raconte un détail : « Le matin du meurtre, j'ai vu le pantalon de Gaston qui séchait sur le fil, dehors... » Ce qui laisse entendre qu'il l'aurait lavé peu de temps auparavant. Pour effacer des taches de sang ? Difficile à dire car, hormis Yvette, personne ne parle de ce pantalon. Quand arrive la fin du procès, il n'y a plus que Clovis pour accuser son père de meurtre. Son audition dure plusieurs heures, au cours desquelles la famille Dominici se déchire devant la cour. « menteur ! Complotiste !

— Je vais vous dire la vérité, Clovis a menti tout le temps, même au juge ! Ah salaud va ! T'es qu'un salaud !

— Il l'a bien monté son complot ! Ils ont bien monté tout ça ! Et maintenant il m'accuse ! menteur ! Misérable ! Braconnier de jour et de nuit ! » Au milieu de tout ça, le juge s'époumone : « Employez un langage plus châtié, je vous prie ! »

Voilà ce qu'est le procès Dominici. Une famille entière qui s'écharpe et se déchire devant la cour, sans jamais avoir expliqué ce qu'il s'était vraiment passé. Dans son réquisitoire, l'avocat général Rozan demande la peine de mort. « N'ayez pas pitié de cet homme. A-t-il eu, lui, pitié d'un enfant de dix ans ? » C'est ce que vont faire les jurés. Le 28 novembre 1954, à 14 h 30, ils condamnent Gaston Dominici à mort. Quand les gendarmes l'emmènent, il crie : « Les salauds ! Ah les salauds ! » Il est incarcéré l'après-midi même à la prison Saint-Charles de Digne.

Mais, peu de temps après, tous ceux qui ont assisté au procès, et notamment les journalistes, se posent des questions. On l'a trouvé étrange, ce procès. Les journalistes écrivent qu'il n'a pas permis de révéler la vérité sur le triple meurtre, que l'enquête a été bâclée. De leur côté, les avocats de Gaston s'agitent aussi. Ils disent que leur client a fait des révélations capitales. Que, s'il n'a rien dit au procès, c'est parce qu'il était persuadé qu'il allait être acquitté au bénéfice du doute. Manœuvre ou vérité ? Toujours est-il que, dans une lettre à sa fille Clothilde, Gaston écrit qu'il ne veut pas être condamné à la place de Gustave. Est-ce donc cela, la fameuse révélation capitale ? Gustave serait le tueur ? Maintenant qu'il est condamné, il le balance ?

À Paris, on commence à voir d'un mauvais œil ce procès bâclé et cet encombrant condamné à mort. Alors, le ministre de l'Intérieur de l'époque, un certain François Mitterrand, nomme une mission d'information constituée de deux commissaires, qui rendent visite à Gaston à la prison des Baumettes, où il a été transféré. Gaston leur explique que, quelques jours après le crime, il a surpris une conversation entre Gustave et sa femme, Yvette. « Yvette a prononcé le mot bijoux, j'ai pensé qu'elle voulait que Gustave lui en offre. Puis j'ai entendu Yvette dire "Et la petite ?" Gustave lui a répondu qu'elle était évanouie. Yvette lui a demandé qui l'avait portée. Et Gustave a répondu "Roger". » Il dit qu'il n'a pas écouté la suite, qu'il a eu peur de se faire surprendre. Selon lui, ce serait donc Gustave et Roger qui auraient fait le coup. Il explique aussi que la carabine appartenait aux parents de Roger, et donc à sa propre fille,

Germaine. Voilà. La parole du père contre celle du fils. Lorsque le journal *Le Provençal* interroge Gustave et Yvette à ce propos, ils répondent : « Pépé n'a plus toute sa raison. »

Les deux commissaires chargés de la mission d'information se rendent à Lurs afin de procéder à de nouvelles auditions. Ils tombent eux aussi dans ce sac de nœuds. En octobre 1955, ils rendent leur rapport. Ils y concluent que Gaston Dominici n'a sans doute pas commis le triple meurtre seul, mais ils sont incapables de dire qui a agi avec lui. Ils pensent que le mobile du meurtre est le vol. L'affaire se termine en eau de boudin.

En 1957, néanmoins, le président René Coty commue la peine de Gaston Dominici en réclusion à perpétuité. Depuis, les théories les plus folles circulent à propos de cette sombre histoire, qui demeure aujourd'hui encore un mystère. Certains prétendent que les Dominici gardaient, depuis la fin de la guerre, un trésor que Lord Drummond était venu récupérer. D'autres disent que les trois Anglais ont été assassinés par le KGB. D'autres encore pensent que Drummond était un espion anglais, venu à Lurs pour récupérer des informations sur une usine chimique voisine. Ah, les éternelles théories du complot...

Les années passent, et l'opinion commence à critiquer le fait que Gaston soit maintenu derrière des barreaux à l'issue d'une enquête aussi bâclée. On réclame sa libération. Et le général de Gaulle entend cette demande. Le 14 juillet 1960, il gracie Gaston Dominici, qui sort de prison. Interrogé par des journalistes, il explique : « Quand on est pas coupable, de souffrir comme j'ai souffert, c'est malheureux. Mais je n'ai pas de regrets, j'ai été bien soigné, un docteur m'a guéri. Maintenant je suis mieux, je suis content de rejoindre ma famille. »

D'abord assigné à résidence chez sa fille puis envoyé à l'hospice, le vieux Gaston Dominici meurt le 4 avril 1965 à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Son degré d'implication dans le triple meurtre de la famille Drummond n'a jamais été établi.

L'HÉRITIÈRE DÉPOUILLÉE

Il y a tous les péchés, dans cette nouvelle histoire. De la perversité, de l'avidité, de la jalousie... Et même de la politique ! Nous sommes en 1987, en plein dans les années Mitterrand.

En avril 1987, à Toulon, Jeanne Deschamps apprend par hasard que sa sœur Suzanne est morte sept mois auparavant. Vous imaginez ? Sept mois ! C'est un antiquaire ami de la famille qui l'a prévenue. Surpris de voir le tableau préféré de Suzanne, un Murillo, vendu au Louvre par Christie's au cours d'une vente aux enchères, quelques semaines seulement après sa mort. Si Jeanne n'était pas au courant, c'est parce que les deux sœurs n'étaient pas très liées. Cela faisait des années que Suzanne avait coupé les ponts avec sa famille pour vivre sa vie comme elle l'entendait. J'ai oublié de vous préciser un détail. Le nom complet de Suzanne est Suzanne Barou de la Lombardière de Canson, héritière de la famille Canson, la célèbrissime marque de papier à dessin. En 1928 elle avait épousé un cousin, par convenance. Mais elle l'avait aussitôt quitté pour une femme de dix ans son aînée, se marginalisant ainsi de sa riche famille. Son père avait néanmoins continué à l'aider financièrement et, à sa mort en 1958, elle s'est retrouvée définitivement à l'abri du besoin grâce à un colossal héritage. Grâce à sa fortune, Suzanne a toujours vécu une vie libre de contraintes, vivant au grand jour des histoires d'amour avec des femmes. Plus récemment, on la savait en ménage avec une certaine Joëlle Pesnel. On raconte que les deux femmes menaient la grande vie, enchaînant les séjours dans des palaces de la Côte d'Azur. Tout cela était bien évidemment financé par Suzanne.

Mais maintenant que Suzanne est morte, qui a touché l'héritage ? Certainement pas sa sœur Jeanne, elle ne savait même pas que sa sœur avait disparu. Pourtant, logiquement, c'est elle qui aurait dû

hériter, Suzanne n'ayant pas eu d'enfant. Le 9 juin 1987, après quelques semaines de réflexion, Jeanne décide de porter plainte. Le dossier atterrit sur le bureau du juge Bernard, à Toulon. Pour lui, c'est une aubaine : il est passionné d'art ! Ça va le changer des affaires de drogue et de vol à main armée.

Il envoie tout d'abord les gendarmes à La Valette-du-Var, dans la banlieue de Toulon, afin de recueillir des informations sur la fameuse Joëlle Pesnel. Leurs premiers retours sont pour le moins inquiétants. On leur a décrit Joëlle comme une femme blonde, vulgaire et désagréable qui, lorsqu'elle parlait de Suzanne, disait toujours : « Oh, c'est ma vieille tante un peu folle, je l'ai recueillie par charité. » On leur raconte aussi que la « vieille dame » ne sortait jamais, que la maison était toujours fermée, personne n'y a jamais mis les pieds. Un voisin se souvient avoir entendu, plusieurs fois, des cris de douleur. Et la voisine d'en face dit qu'un jour, elle a pris en stop une femme de ménage, qui sortait de la maison de Joëlle Pesnel. La femme lui aurait raconté que la vieille dame était enfermée dans une pièce, qu'elle passait son temps à taper contre la porte pour sortir et qu'on ne lui donnait rien à manger, à part des crackers et du pain. La voisine ajoute une dernière chose. Les deux femmes recevaient très rarement, mais un jour, elle a vu sortir un homme de la maison, M^e Boissonnet, un avocat connu à Toulon. Voilà tout ce que les gendarmes rapportent au juge. C'est un début, mais c'est prometteur.

Le juge décide ensuite d'interroger l'antiquaire, M. Celotti, celui qui a prévenu Jeanne. Il explique qu'il était ami avec Suzanne de Canson et qu'elle lui avait confié plusieurs tableaux à vendre, dont le fameux *Gentilhomme sévillan* de Murillo. Mais, quelque temps après, elle avait changé d'avis et était venue récupérer le tableau, accompagnée de deux personnes : Joëlle Pesnel et M^e Boissonnet. L'antiquaire dit aussi que, ce jour-là, il a eu du mal à la reconnaître. Elle qui était d'habitude si élégante, si sûre d'elle, si dure en affaires, était désormais négligée, mal habillée et, surtout, complètement éteinte. « Pour vous dire la vérité, j'ai eu l'impression qu'elle était... sous influence. » Il ajoute qu'il s'est vraiment inquiété lorsqu'il a vu le même tableau de Murillo, quelques mois plus tard, dans le catalogue de vente de Christie's. D'autant que le catalogue attribuait la propriété du tableau à une certaine Jeanne Chappuis, décédée en 1979, ce qui était forcément un mensonge !

Après cet entretien très révélateur, le juge décide de se renseigner sur Joëlle Pesnel.

Officiellement, elle est artiste peintre. Elle a vaguement étudié

aux Beaux-Arts et signe ses toiles du nom de Kandis Kandy. Mais les connaisseurs disent qu'elle peint comme un pied. En revanche, ça doit être une belle femme. Ex-miss Toulon, elle a épousé un marin, puis un autre, avant de tenir un bar dans la vieille ville, Le Chicago. Mais son mari a tué un client lors d'une rixe et le bar a fermé. Beaucoup plus intéressant, elle a été mise en cause dans une affaire de faux tableaux. Elle a cherché à vendre de faux Mirò, de faux Balthus et de faux Chagall... rien de moins ! En ce qui concerne M^e Boissonnet, le juge le connaît forcément. À ce stade, on pourrait très bien les placer en garde à vue tous les deux. Mais le juge préfère attendre encore un peu. Cela n'empêche pas d'enquêter dans leur dos ! C'est ainsi qu'il apprend comment Suzanne et l'avocat se sont rencontrés. À l'époque, elle venait de se faire larguer, à plus de soixante-dix ans, par sa compagne de longue date, qui était partie en Suisse, emportant au passage quelques tableaux. M^e Boissonnet était intervenu et avait récupéré les toiles. Pour Suzanne, c'était un véritable héros, elle l'adorait. C'est même lui qui lui avait présenté Joëlle Pesnel, une de ses anciennes secrétaires.

Pendant ce temps, les gendarmes interrogent plusieurs femmes de ménage, qui ont travaillé pour les deux femmes. « Suzanne ? Elle était enfermée toute la journée dans la chambre, la pauvre, elle criait et tapait sur la porte pour qu'on la laisse sortir. Mme de Pesnel était la seule à pouvoir s'en occuper. » Oui, vous avez bien lu, Joëlle s'est ajouté une particule. « Mme Suzanne vivait toujours dans le noir, Mme de Pesnel avait enlevé l'ampoule dans sa chambre. Il n'y avait qu'un sommier, qu'elle lavait à la Javel. » « Une fois, j'ai retrouvé Mme Suzanne en train de manger sa couche... Elle disait qu'elle avait faim.

— Et vous n'avez jamais rien dit ?

— Ben, disons qu'on n'était pas trop déclarées... »

Atterré par toutes ces horreurs, le juge Bernard se dit qu'il a réuni suffisamment d'éléments pour arrêter Joëlle et son ami avocat. Mais avant cela, il lui reste encore une chose à vérifier. Le tableau de Murillo a été racheté par le Louvre. Le juge veut savoir dans quelles conditions exactement cette vente a été faite. Ni une ni deux, le voilà à Paris. La démarche n'est pas officielle, mais il aimerait prendre connaissance du dossier d'acquisition du tableau. Après des heures d'attente et des passages dans plusieurs bureaux, il finit par récolter de précieuses informations. Le Louvre a court-circuité Christie's en achetant le tableau 5 millions de francs, soit la moitié seulement de sa valeur réelle. L'argent a été versé à un notaire de Genève, qui gère la succession de la dénommée Jeanne Chappuis.

Or, cette Jeanne Chappuis s'avère être, tout simplement, la grand-mère de Joëlle Pesnel ! Ça y est, il peut y aller. Le 15 juin 1988, à 6 heures du matin, les gendarmes se présentent au domicile de Joëlle pour l'interpeller. Ils doivent également perquisitionner son appartement. À l'intérieur, le bazar est indescriptible. Des piles de dossiers jonchent le sol, et il y a des tableaux absolument partout. On se croirait au musée. Dans le portefeuille de Joëlle, les gendarmes trouvent une photo de Suzanne. Une photo qui fait peur. On y voit une vieille femme squelettique, les joues creusées, le regard vide, le visage encadré par des cheveux raides et sales. Pire, elle porte une barbe...

En garde à vue, Joëlle Pesnel joue les outragées : « Je me suis occupée d'elle comme une fille se serait occupée de sa mère ! Et je préfère vous prévenir, j'ai des relations, je connais un ministre ! » Elle prétend connaître Jack Lang, mais c'est un mensonge. On fouille les centaines de papiers retrouvés chez elle. C'est une véritable mine d'or. Les gendarmes y retrouvent, pêle-mêle, des attestations de don de tableaux signés par Suzanne et un testament, signé d'une main tremblante. Joëlle Pesnel est immédiatement inculpée pour séquestration, falsification et vol. Dans la foulée, Me Boissonnet est également placé en garde à vue. Il prétend n'avoir rien à voir avec tout cela, il dit qu'il n'a fait qu'aider Suzanne, par pure charité chrétienne. Mensonge éhonté ! Les gendarmes retrouvent la trace de deux chandeliers en argent massif qu'il avait confiés à un vendeur suisse. Un cadeau de Suzanne. Il est inculpé à son tour. Mais le juge n'est pas complètement satisfait. Il manque des tableaux, des Watteau, des Fantin-Latour, un Rembrandt... Des tableaux d'une telle valeur n'ont pas pu s'évaporer dans la nature, il y a forcément un intermédiaire. C'est la secrétaire de Joëlle qui va cracher le morceau, pas mécontente de se venger de sa patronne qui ne l'a jamais payée ni même déclarée. Et sa révélation fait l'effet d'une bombe. Elle parle en effet d'un ténor du barreau, l'un des plus grands avocats français, le renard argenté des prétoires : Paul Lombard, qui est par ailleurs spécialiste des marchés de l'art. C'est lui qui a réglé la succession Picasso, c'est vous dire s'il connaît la machine ! Selon la secrétaire, c'est lui qui aurait négocié la vente du Murillo avec le Louvre, en contournant Christie's.

À partir de là, l'histoire dépasse la simple escroquerie entre deux femmes. Il semblerait qu'on soit sur une très grosse affaire, impliquant le Louvre, Paul Lombard et, maintenant, la presse, qui va se délecter. En octobre 1988, le cabinet de Paul Lombard est perquisitionné. En fouillant dans ses papiers, on apprend qu'il a touché 400 000 francs de commission sur la vente du Murillo, une

jolie somme. Et l'on découvre qu'il a réglé des notes d'hôtel à Joëlle Pesnel. Il finit chez le juge, en qualité de témoin. Mais cela fait beaucoup de bruit car Lombard, avocat et franc-maçon, a ses entrées chez les socialistes. Il a notamment été l'avocat de Gaston Defferre, ministre de l'Intérieur de Mitterrand, et le Président lui-même, quelques jours plus tôt, l'a élevé au grade d'officier de la Légion d'honneur. On lui a parlé de l'Académie française... La pression est donc grande sur le « petit » juge Bernard en charge de cette affaire sordide. Paul Lombard dit qu'il a agi de bonne foi et en avocat, avant d'ajouter : « Et je n'ai jamais douté du bon droit de Mme Pesnel. » Tant qu'on n'a rien de plus contre lui, ça peut passer. Mais, le 21 décembre, *Le Canard enchaîné* révèle que Paul Lombard savait que les tableaux provenaient de l'héritage de Suzanne de Canson. Le journal produit même un document écrit de la main de l'avocat, le détail de l'héritage... Il est immédiatement mis en examen pour recel, complicité et usage de faux en écriture privée. Bien sûr, il échappe à la prison, le parquet s'y est fermement opposé. Mais sa liberté est toute relative : il doit verser une caution d'un million de francs, il lui est formellement interdit de contacter les témoins ou inculpés de cette affaire et, pour l'instant, il n'a plus le droit d'exercer son métier d'avocat.

Désormais, des camions-régie sont garés en permanence devant le palais de justice de Toulon. La présence du Louvre dans cette histoire fait frémir les médias. La direction du prestigieux musée était-elle au courant de l'origine du Murillo ? Il se pourrait que oui, figurez-vous. L'infatigable Edwy Plenel écrit dans *Le Monde* : « M. Rosenberg a fermé les yeux sur l'origine douteuse du tableau dans l'espoir de réaliser une bonne affaire au profit du patrimoine national. » Pierre Rosenberg, le directeur des peintures anciennes au Louvre : dans les papiers de Joëlle Pesnel, on a retrouvé une lettre de sa main, adressée à Suzanne, dans laquelle il lui proposait d'acheter son Murillo. La transaction ayant été faite avec une madame Chappuis, il savait forcément que ce n'était pas la vraie propriétaire de l'œuvre. Le voilà lui aussi mis en examen pour recel.

Pour boucler son dossier, le juge Bernard doit établir précisément les responsabilités de chacun. Mais, entre-temps, il a été nommé vice-président du Tribunal de grande instance de Lille. Une « promotion ». Lui-même reconnaît que c'est un soulagement : les pressions du procureur et du ministre, du barreau, de la presse... Tout cela l'a fatigué. Il doit même faire accompagner ses enfants à l'école par des gendarmes. Cinq jours avant sa mutation, Joëlle Pesnel passe aux aveux. Elle admet avoir dépouillé Suzanne de

Canson, reconnaît que le testament est un faux et, cerise sur le gâteau, désigne Paul Lombard comme le cerveau de toute cette affaire ! Pour la défendre, le sulfureux M^e Vergès, son avocat, explique au journal télévisé : « Cette affaire est révolutionnaire ! Ce montage ne peut être que le fait d'un juriste, connaissant le droit des successions et le marché de l'art ! » Dans la foulée, l'avocat de Lombard, George Kiejman – ami du Président et futur garde des Sceaux – réplique : « Je pense que si cette affaire est révolutionnaire selon M^e Vergès, il y a quelque chose qui est plus révolutionnaire, c'est peut-être M^e Vergès lui-même. Il ne faut pas confondre le terrain judiciaire et le terrain politique. Les surprises ne seront pas forcément que de son fait. »

Le 11 janvier 1989, le juge Bernard est finalement remplacé par le doyen des magistrats instructeurs de Toulon. Un doyen, c'est plus rond qu'un jeune juge, ça a de l'expérience, ça a déjà avalé pas mal de couleuvres. Alors, quand il clôt son dossier, le doyen ne retient que ce qu'il peut prouver. Et, pour ce faire, il est assez sélectif. Il peut prouver la séquestration et la captation d'héritage de Suzanne Canson pour Joëlle Pesnel, et la complicité pour M^e Boissonnet. En revanche, en ce qui concerne Paul Lombard, Pierre Rosenberg ou le Louvre, il n'a... rien. C'est un véritable tour de magie ! Il n'y aura pas de poursuites contre le Louvre, ni contre l'ami du Président. Lombard et Rosenberg seront certes présents au procès, mais en tant que témoins uniquement.

En octobre 1991, devant les assises du Var, à Draguignan, il n'y a que Joëlle Pesnel et M^e Boissonnet dans le box des accusés. Le procès commence par le défilé des aides ménagères à la barre, qui viennent toutes décrire les conditions épouvantables de séquestration de Suzanne de Canson. Joëlle Pesnel est arrogante, mythomane, tellement insupportable que même son avocat, M^e Vergès, l'a lâchée. Ou était-ce parce que, sans Paul Lombard, l'histoire l'amusait moins ? Toujours est-il qu'à l'issue du procès, Joëlle Pesnel est condamnée à treize ans d'emprisonnement, tandis que M^e Boissonnet écope de quatre ans, dont un avec sursis. Paul Lombard, quant à lui, n'est jamais devenu ministre.

Il demeure tout de même une zone d'ombre, dans cette affaire : comment est morte Suzanne de Canson ? Nul ne le sait. Pas de cadavre, pas d'enquête. Sa sœur Jeanne a un temps envisagé de récupérer le Murillo, avant de renoncer. Aujourd'hui, si vous en avez envie, vous pouvez toujours aller au Louvre pour admirer *Le Gentilhomme sévillan*. Comme l'a si bien dit l'avocat de la famille

Canson : « La justice et la morale sont deux choses différentes. »

LE DOCTEUR MYSTÈRE

Cette histoire débute juste après l'été 1929, à Béziers dans l'Hérault. C'est là que vit Marie-Louise Laget, une femme de trente-huit ans, célibataire. Depuis qu'elle est rentrée de vacances, Marie-Louise ne se sent pas dans son assiette. Elle a beaucoup maigri, elle tousse, elle souffre de saignements et d'urticaire qui la démange terriblement... Elle vient de passer quelques semaines chez son frère Pierre dans le Tarn. Elle a probablement dû attraper quelque chose là-bas, mais quoi ? Son médecin, le docteur Roullaud, n'arrive pas à comprendre de quoi elle souffre, et lui prescrit des vitamines. Et assez vite, Marie-Louise se sent mieux.

Quatre mois plus tard, c'est Noël. Marie-Louise réveillonne avec sa mère et son frère. Tout se passe pour le mieux mais, dès le lendemain, Marie-Louise est de nouveau malade. Elle a passé la nuit à vomir. Inquiète, elle en informe son frère. C'est un dentiste, certes, mais il pourra peut-être l'aider ! Pierre lui prescrit et lui prépare des infusions, qu'il lui apporte lui-même. Mais les breuvages n'ont aucun effet, au contraire, Marie-Louise a désormais le visage gonflé et le corps recouvert de plaques d'urticaire. Lorsqu'il vient l'ausculter, le bon docteur Roullaud pense à une intoxication alimentaire, après tout, c'est assez courant après les festins de fin d'année. Il lui prescrit également des bouillons et des tisanes. Mais l'état de Marie-Louise ne s'améliore pas et, pour qu'elle se sente moins seule et pour la dorloter un peu, sa mère et son frère viennent s'installer chez elle. Mais les tisanes n'y font rien. Fin janvier, Marie-Louise n'est toujours pas sur pied, et le docteur Roullaud ne s'explique pas son état. Son frère non plus, d'ailleurs. Il lui fait des piqûres, qui n'ont aucun effet. Pire, la santé de Marie-Louise ne fait que décliner. Elle ne tient plus sur ses jambes et a la tête qui tourne dès qu'elle tente de se lever. « J'ai les jambes lourdes, et les bras

aussi... Et des engourdissements dans tous les doigts », confie-t-elle au docteur. Sa mère décide d'appeler un autre médecin, le docteur Pagès. Il vient, ausculte longuement la malade et conclut à une intoxication. Mais il est incapable de dire à quoi. Le docteur Pagès s'entretient avec Roullaud. Les deux médecins s'accordent à dire que, si l'état de Marie-Louise ne s'améliore pas très rapidement, il faudra l'hospitaliser. Pour eux, il s'agit très probablement d'un empoisonnement. Nous sommes le 1^{er} février et les médecins décident de prévenir Pierre. « Un empoisonnement ? Ma chère Marie-Louise ? Mais comment est-ce possible ?

— L'urgence, mon cher Pierre, est que vous la conduisiez au plus vite dans une structure qui pourra la prendre en charge. À l'hôpital de Béziers ou dans une clinique, à vous de voir. Mais vous devriez appeler une ambulance. »

Pierre grimace un peu. C'est que son cabinet est installé chez Marie-Louise, alors une ambulance devant la porte, ça pourrait vite être mal interprété. On pourrait penser par exemple qu'il a loupé un de ses patients... Il finit néanmoins par céder et, l'après-midi même, Marie-Louise est conduite, en ambulance, dans une clinique à Béziers. Elle a été empoisonnée, c'est certain. Mais par qui ? Et pourquoi ?

Dans la ville, l'histoire commence à se faire savoir. Surtout, on ne peut s'empêcher de penser à Pierre. Car Pierre, voyez-vous, est déjà deux fois veuf. Sa première femme, Sarah, est morte en 1922 d'une crise cardiaque. Peu de temps après, Pierre s'était remarié avec la sœur de sa défunte femme, Suzanne. Et Suzanne est morte, elle aussi, en 1929, quelques mois seulement avant le début de notre affaire. Et maintenant, sa sœur aussi est mourante. Ça commence à faire beaucoup de décès prématurés pour un seul homme... D'autant que Pierre, depuis son second veuvage, n'a pas l'air ravagé par le chagrin. On sait que c'est un homme à femmes, qu'il a toujours collectionné les maîtresses... Et voilà, il n'en faut pas plus pour alimenter les ragots de la ville. Ce ne sont pas des accusations, mais ça y ressemble. Ce docteur n'est pas net, on meurt beaucoup trop dans son entourage !

À la clinique, Marie-Louise souffre terriblement. Elle a du mal à parler et à respirer, sa peau est couverte de taches et ses cheveux tombent. Dans son lit de douleur, elle a tout le temps de réfléchir. Et elle repense beaucoup à sa défunte belle-sœur, Suzanne. Elle se souvient qu'avant de mourir, Suzanne présentait les mêmes symptômes qu'elle, à peu de chose près. Et, peu à peu, germe l'idée que, peut-être, son frère n'est pas étranger à tout cela. À son mal, à

celui de ses belles-sœurs avant elle. Marie-Louise n'est pas dupe, comme tout le monde, elle a bien remarqué que Pierre n'a pas beaucoup pleuré la mort de Suzanne. Et elle est au courant de ces histoires de maîtresses. Prudente, elle décide de rédiger un testament, dans lequel elle désigne sa mère, Marie, comme sa légataire universelle. Et surtout pas son frère. Il ne manquerait plus qu'il s'enrichisse sur sa mort, celui-là ! Puis elle fait part de ses soupçons aux infirmières. Très vite, les médecins et la religieuse qui dirige la clinique, sœur Anne-Thérèse, décident d'interdire l'entrée des lieux à Pierre Laget. Celui-ci comprend alors que sa sœur a des soupçons. Qu'il va probablement y avoir une enquête. Que de vieux dossiers risquent de ressortir. La mort de ses deux épouses, par exemple. Alors, au lieu de subir, Pierre décide d'agir. Il demande une enquête sur le mal qui ronge sa sœur. Et il coupe l'herbe sous le pied de Marie-Louise en demandant également à ce que l'on enquête sur la mort de sa chère Suzanne, à ce que son corps soit exhumé et autopsié. Un coupable demanderait-il une autopsie ? Bien sûr que non ! Mais, dans le même temps, il écrit au procureur pour annuler la demande d'exhumation. « Qu'on épargne à ma chère Suzy l'infâme souillure d'une exhumation, qu'on la laisse dormir en paix. » Il joue sur les deux tableaux, il s'adapte, il fait ce qu'il peut.

À la clinique, il s'agit maintenant d'établir de quoi souffre Marie-Louise exactement. Les analyses d'urine confirment qu'elle a été intoxiquée. Mais par quoi, pour l'instant, les médecins ne le savent pas. Ils pensent à de l'arsenic, très répandu à cette époque-là dans les cas d'empoisonnement. Et ce n'est pas très compliqué à prouver : le test de Marsh, pratiqué sur un échantillon de cheveux, révèle rapidement la présence ou l'absence de poison. Si c'est bien de l'arsenic, on le saura, le test est infailible. Dans l'attente des résultats, Marie-Louise porte plainte pour empoisonnement sur sa personne et contre « inconnu » comme on disait à l'époque. Elle n'ose pas désigner nommément son frère. Dans la foulée, le procureur de Béziers ouvre une information et désigne un juge d'instruction. La machine judiciaire est lancée.

En premier lieu, le juge se rend à la clinique, au chevet de Marie-Louise. Celle-ci lui raconte tout : « Quand ça a commencé, ça m'a fait réfléchir. J'avais le même mal que mes pauvres belles-sœurs, qui en sont mortes. Vous comprenez, j'ai trouvé ça bizarre, monsieur le juge. Et puis, je me suis aperçue que ma maladie a commencé juste après avoir séjourné chez mon frère... Et surtout, que mon état s'est aggravé à chaque fois qu'il s'est occupé de moi. » Elle parle notamment d'un bouillon qu'il lui a préparé, et qu'il a mis un temps

infini à réchauffer. Puis elle entrouvre la porte du mobile. Le juge n'a plus qu'à s'y engouffrer. Quelques années auparavant, elle a prêté à Pierre près de 172 000 francs, qu'il ne lui a jamais remboursés. Lorsqu'elle est venue les lui réclamer, Pierre s'est mis en colère. Et quelques jours plus tard, elle tombait malade. Le moins que l'on puisse dire, c'est que Marie-Louise a su convaincre le juge. Il nomme aussitôt un collège d'experts, à qui il demande toutes les analyses possibles : cheveux, sang, urines... Il veut être certain, et vite, qu'elle a été empoisonnée.

Pierre, bien entendu, a rapidement vent de tout cela. Depuis quelques mois, il a une maîtresse attitrée, Paule Belus, qui était sa secrétaire. Par mesure de prudence, il lui adresse une lettre de rupture. « Petite Paulou chérie, je viens te dire, pour que tu sois quoi qu'il arrive en dehors de tout cela, pour qu'à ton tour tu ne sois pas soupçonnée, ne serait-ce que d'être la cause de cette action qu'on m'impute... Il faut nous séparer, ne plus nous revoir, au moins tant que tout cela ne sera pas éclairé. Je sais que je vais te faire une grosse, grosse peine... » C'est mignon, cette lettre de rupture. Il n'est pas très courageux, Pierre, mais il est prudent. Le voilà maintenant seul avec sa mère, pour affronter toute cette histoire. Et le geste qui va suivre n'est pas très facile à comprendre. Est-il au bout du rouleau ? Prêt à se balancer ? Ou s'agit-il d'une ruse ? Toujours est-il qu'il adresse trois lettres annonçant sa mort prochaine. La première est envoyée à un couple d'amis, Louis et Juliette Costes. Il leur explique qu'il a des soucis d'argent, des dettes qu'il n'arrive pas à rembourser. Il leur demande de prendre soin de son fils Jean, et termine par cette phrase : « Chers amis, priez pour votre malheureux Pierre. » La deuxième, très différente, arrive entre les mains de son beau-frère, Georges : « Georges, tout est fini, le sort en est jeté ! À l'heure où tu liras ces lignes, je ne serai plus qu'un cadavre ! Je ne peux pas supporter plus longtemps le poids de cette accusation qui pèse sur moi, je sais trop que même lavé et déclaré hors de cause, elle me suivra toujours et partout, et que je suis un homme irrémédiablement perdu. » La troisième, enfin, est adressée à un journaliste, Léon Dupré, correspondant à Béziers du *Petit Méridional*. « Je vais volontairement me tuer. Pourquoi ? Vous le saurez un jour. Et dans cette perspective, je viens vous demander, vous supplier, au nom de tout ce qu'ont représenté les familles Laget, Alexandre et Leboucher, au nom de mes pauvres enfants, de ma vieille maman, de ma sœur, de faire dans votre journal et ceux de vos confrères biterrois le silence le plus absolu sur ma mort. » Ça, c'est incompréhensible. Mais ce qui est encore plus incompréhensible, c'est qu'il ne mettra jamais ses menaces à exécution. Les destinataires des lettres ne pouvaient décemment pas

lui demander : « Alors, c'est pour quand ? » S'agit-il d'une ruse ? D'un moment de désespoir qui s'est finalement estompé ? Ou faut-il tout simplement voir là un homme aux abois ?

Toujours est-il que Pierre est tellement vivant qu'il se rend dans sa résidence secondaire du Tarn. C'est de là que viennent ses problèmes d'argent. Il a acheté des terres agricoles autour de sa propriété pour élever des poules. Tout cela a été financé avec l'argent hérité de sa première épouse. Mais il n'y avait pas assez. Ça coûte cher, un élevage de poules, en équipements, en salaires... Alors, Pierre a emprunté de l'argent à la banque et s'est mis à « boursicoter ». Mais au lieu de gagner de l'argent, il en a perdu. C'est à cause de cet élevage qu'il a dû emprunter de l'argent à Marie-Louise. Il a bien fait, en tout cas, d'aller passer quelques jours à la campagne, car les choses se compliquent pour lui.

Les médecins viennent de recevoir les résultats du test de Marsh. Il y a bien des traces d'arsenic dans les cheveux de Marie-Louise. Le test permet même de déterminer quand elle en a pris précisément : à Noël, pendant le réveillon qu'elle a passé en famille, puis jusqu'au 1^{er} février, date de son arrivée à l'hôpital. Mieux encore : avec toutes les doses qu'elle a avalées, elle devrait être morte et enterrée depuis longtemps ! On lui a administré une dose de cheval, c'est un miracle qu'elle soit encore en vie ! Un miracle !

Le 10 février 1930, Pierre Laget est arrêté et incarcéré à la prison communale de Béziers. Dès le lendemain, son arrestation fait la une du *Petit Méridional*. On en parle même à Paris ! Pour nourrir son dossier, le juge veut savoir qui précisément s'est occupé de Marie-Louise entre son retour de vacances et son hospitalisation. Réponse : sa mère, son frère et la bonne, Mme Clavière. Mme Laget finit par reconnaître que, pendant les deux dernières semaines de janvier, c'est surtout Pierre qui lui préparait les repas. Et maintenant qu'il est en prison, qu'a-t-il à dire pour sa défense ? A-t-il de l'arsenic chez lui, ou dans le Tarn ? « C'est-à-dire que oui, bien sûr, j'en ai, comme beaucoup de gens à la campagne. J'ai acheté de la mort-aux-rats parce que j'avais des souris.

— Est-il vrai, monsieur Laget, que vous devez de l'argent à votre sœur ?

— Oui, c'est vrai, et je ferai tout pour la rembourser !

En revanche, il ignore qui a bien pu administrer de l'arsenic à sa sœur. C'est habile, comme défense. Il reconnaît qu'il a de l'arsenic chez lui et qu'il devait de l'argent à sa sœur, en revanche il réfute

les accusations d'empoisonnement. C'est la meilleure défense qui vaille ! Le juge fait fouiller son appartement et celui de Paule, sa maîtresse. Ça ne donne rien. Il ordonne une enquête de personnalité. Mais en dehors de sa maîtresse et de ses problèmes d'argent, il n'y a pas de faille dans la vie de Pierre Laget. Paule, justement, est entendue elle aussi. « Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Oui, je le fréquente depuis le mois de mai. Il vient chez moi tous les soirs. Mais attention, monsieur le juge, il n'y dort pas. Vous comprenez, il doit veiller sa sœur qui est souffrante.

— Vous êtes sûre qu'il ne fait que la veiller, sa sœur ?

— Mais bien sûr, monsieur le juge ! Si vous saviez comme il a été peiné quand elle est tombée malade... »

Le lendemain, comme un énorme pied de nez au secret de l'instruction, l'audition de Paule est dans le journal. Et l'affaire continue de faire grand bruit à Béziers. Tous les jours, le procureur reçoit des lettres anonymes, accusant Laget d'autres meurtres. Mais le juge n'a pas besoin d'autres victimes, il a besoin de preuves ! Et, pour cela, il se rend le 14 février au cimetière de Béziers, accompagné du procureur, du légiste, et de Laget lui-même, menottes aux poignets. Là, ils font exhumer les cercueils de Sarah et de Suzanne, les deux premières épouses du dentiste. Des journalistes ont réussi à se faufiler, et tous notent l'apparente indifférence de Laget. Comme il a fait des études de médecine, il est prié d'assister aux deux autopsies. Cela dure toute la matinée. On fait des prélèvements, on referme les cercueils, et Pierre est renvoyé en prison.

Dès le lendemain, le juge décide de confronter le frère et la sœur. Mais cela ne donne rien, elle l'accuse, lui clame son innocence... La routine ! Ce qui est plus étrange, en revanche, c'est que Marie-Louise retire sa plainte contre son frère. Maintenant qu'elle sait que l'affaire est entre les mains de la justice, elle préfère se retirer. Après tout, Pierre reste son frère... Et justement, on commence à raconter que Marie-Louise, sous ses airs, aurait en fait un amant. Un Espagnol, Vincente, marié de surcroît ! On prétend qu'il est maquereau. La presse se régale de cette histoire. On murmure que Marie-Louise serait tombée enceinte et aurait attrapé la syphilis, et que, en lui administrant de l'arsenic, Pierre aurait simplement tenté de la débarrasser de l'enfant et de la maladie. Pour en avoir le cœur net, on lui fait passer une batterie d'exams. Évidemment, Marie-Louise n'a jamais été enceinte, encore moins syphilitique. Ce ne sont que des rumeurs, et le juge soupçonne Pierre lui-même d'en être à l'origine. Il le met à l'isolement, « au secret » comme on disait à

l'époque, et décide de se pencher d'un peu plus près sur sa résidence secondaire du Tarn. Il fait perquisitionner la maison, mais les fouilles ne donnent rien. Le juge perd son temps. Heureusement pour lui, les résultats des analyses sur les corps de Sarah et de Suzanne tombent. Et là, il ne perd pas son temps ! Les résultats indiquent que Sarah est morte en 1922 d'une « probable intoxication arsenicale ». Suzanne, quant à elle, a succombé à une « intoxication arsenicale avérée ». Eh bien voilà ! On y est. Pierre est cuit. Il a tué ses deux épouses et a voulu tuer sa sœur, avec la même méthode. Il est immédiatement convoqué dans le bureau du juge. Mais il continue à mentir. Sarah ? « Oh, c'était il y a longtemps ! » Suzanne ? « Elle prenait un médicament, la liqueur de Fowler, vous avez dû confondre avec de l'arsenic. » Toujours pas d'aveux.

C'est à ce moment-là que le juge décide de s'intéresser de plus près aux autres morts dans l'entourage de Laget, tous ces noms qui lui avaient été suggérés par courrier et qu'il avait négligés. La tante de Pierre, par exemple, Mme Pitoiset. Morte à un âge avancé, certes. Mais Laget a touché un héritage conséquent. N'aurait-elle pas, elle aussi, avalé de la potion magique ? Le juge fait déterrer son cercueil et réaliser des prélèvements, toujours en présence de Laget, qui n'a pas l'air inquiet. Et il a de quoi : le test de Marsh revient négatif, la tante est morte de sa belle mort... En revanche, en fouillant dans ses comptes, le juge s'aperçoit que Pierre a « spolié son employée de maison ». La pauvre est illettrée, et a confié à son patron la gestion de ses finances. Celui-ci a tout récupéré et l'a placé en Bourse, avant d'arrêter définitivement de la payer.

Pierre Laget est renvoyé devant la cour d'assises de l'Hérault. En mai, il est transféré à la prison de Montpellier. Et le 3 juin 1930 s'ouvre son procès, en présence de toutes les gazettes locales et nationales, et même des correspondants du *Times* et du *Daily News*. Pour l'occasion, on a préparé des « doubles pages » sur l'affaire, des dossiers complets illustrés par des photos de Pierre, de Marie-Louise, de ses deux défunes épouses... Soyons clairs : tous réclament la tête du dentiste. Dans les années 1930, les journalistes participent à la curée... Ce personnage sulfureux, rebaptisé par la presse le Docteur Mystère, fascine les Français qui ne veulent pas perdre une miette du procès.

Quand il arrive dans le box, on voit tout de suite que Pierre a soigné son apparence. Sa barbe, notamment, est magnifiquement coupée. « Une gravure de mode », écriront les journaux. Laget a engagé deux avocats, et leur argumentaire est simple : un médecin

n'aurait jamais choisi de l'arsenic. Sachant qu'il s'agit d'un poison facilement détectable très longtemps après la mort, cela n'a pas de sens. Mais les médecins appelés à la barre parlent tous de doses très fortes, destinées à tuer. Les témoins s'accordent tous à dire que Laget était le seul à administrer les traitements à Marie-Louise. Le procès dure trois jours, à l'issue desquels Pierre Laget est déclaré coupable de l'empoisonnement de sa sœur Marie-Louise et de la mort de sa seconde femme, Suzanne. En revanche, il est acquitté pour la mort de sa première femme. On le condamne à mort par guillotine à Montpellier, où personne n'a été exécuté depuis près de trente ans. Le pourvoi en cassation ? Rejeté. Pierre Laget n'a plus qu'un seul espoir : la grâce présidentielle... Qui lui sera accordée dix jours plus tard par le président Paul Doumer. Le chef de l'État a été sensible à un rapport d'experts toxicologues, qui remettent en cause les analyses scientifiques qui ont étayé le dossier. Sa peine est commuée en travaux forcés à perpétuité. Il est envoyé au bagne, à Cayenne, sur les Îles du Salut. Très vite, il est nommé infirmier à l'hôpital, et finit même par assister le chirurgien. En 1938, sa peine est réduite à vingt ans. Et quand la guerre éclate en Europe, il est toujours là-bas.

Le 1^{er} septembre 1944, Pierre Laget est retrouvé mort dans sa cellule. Il s'est empoisonné. À l'arsenic ? On ne le saura jamais... À ses côtés, on a retrouvé une lettre : « C'est volontairement que je me tue, non pour me faire justice mais parce que j'en ai assez. Inutile de chercher, si je vis encore quand on me trouvera, à me soigner. Avec ce que j'ai pris, ce n'est qu'une question de minutes pour que la mort soit là, rien n'y fera. Adieu à tous, et je pardonne. »

JACQUES FESCH, SAINT ET ASSASSIN

Nous sommes le 25 février 1954, à Paris, dans le quartier de la Bourse et des grands magasins. Juste en face du Palais Brogniart, au 39, rue Vivienne, il y a une boutique de change, le Comptoir de changes et de numismatique, tenue par un certain Alexandre Silberstein. La boutique est petite, mais bien placée. Il est 17 h 40, la nuit ne va pas tarder à tomber, et les employés des bureaux alentour se pressent vers la bouche de métro ou vers les bistrots du quartier. C'est à ce moment-là que deux hommes pénètrent dans la boutique de change. Silberstein reconnaît tout de suite l'un des deux, un grand blond qui est passé la veille pour commander des Napoléons. Un jeune homme très bien, élégant et poli. « Bonsoir messieurs, soyez les bienvenus. J'ai demandé à ma banque de préparer les Napoléons, ils sont là. Laissez-moi vérifier le cours du jour... Je vous fais la facture et je vous donne les pièces. » M. Silberstein appelle sa banque, prépare la facture et demande à son fils d'aller chercher les pièces. À ce moment-là, l'un des deux hommes sort de la boutique tandis que le grand blond sort lestement un revolver de sa sacoche. Il menace l'agent de change : « Vite, ton fric ou je tire ! » M. Silberstein tente de le raisonner : « Allons, allons, vous avez l'air sensé. Je suis ancien combattant. Vous rendez-vous compte de ce que vous faites ? Vous allez vous gâcher la vie ! » En guise de réponse, il reçoit un coup de crosse sur la tête. Un peu sonné, il cède et étale tout le contenu de sa caisse sur le comptoir. L'autre trouve qu'il ne va pas assez vite et lui assène un second coup de crosse. Mais l'homme est maladroit et le revolver lui échappe des mains. En le ramassant, un coup de feu part tout seul et l'homme se blesse à la main. Profitant de son inattention, l'agent de change tente de se cacher dans un cagibi. L'autre le rattrape et le

frappe de nouveau à deux reprises. Assommé, Silberstein s'effondre sur le sol.

Le grand blond récupère alors tous les billets étalés sur le comptoir. Il y en a au moins pour 300 000 francs ! Il les empoche rapidement et quitte la boutique, l'air dégagé. Mais entre-temps, M. Silberstein a repris conscience, et il s'élance à sa suite en criant : « Au voleur ! Au voleur ! Vite, aidez-moi ! » Le grand blond commence à courir et, bientôt, ils sont six ou sept à le poursuivre. Il perd ses lunettes, bouscule des passants, trébuche à l'entrée de la rue de Richelieu. La meute derrière lui se rapproche... La nuit est tombée et, à la faveur de l'obscurité, le grand blond s'engouffre dans un immeuble du boulevard des Italiens après avoir semé ses poursuivants. Il monte l'escalier quatre à quatre et s'écroule sur le palier du 5^e, complètement essoufflé. Il s'assoit sur les marches et tente de reprendre ses esprits. Il décide d'attendre un peu avant de redescendre se fondre dans la foule. Il tend l'oreille. Pas de bruit, pas de cri. Il peut tenter le coup. Mais arrivé devant la porte d'entrée de l'immeuble, il voit un policier monter la garde, et une foule agitée devant la loge de la concierge. Tant pis, il tente le tout pour le tout. Il prend un air dégagé et, calmement, passe devant la loge. « C'est lui ! C'est le voleur, je le reconnais ! » Il se précipite vers la porte. Le policier, le voyant arriver, dégainé son arme et la pointe sur lui : « Haut les mains, ou je tire ! » Le grand blond se retourne et plonge la main dans sa poche. On entend une détonation. Le policier s'effondre. L'homme a tiré au jugé, à travers son imperméable. Jean-Baptiste Vergne, trente-cinq ans, veuf et père d'une petite fille, est mort.

Le grand blond se remet à courir sur les boulevards, poursuivi par la foule. Il tient toujours son revolver. Un homme tente de l'attraper, il tire à nouveau et le blesse à la nuque. Il poursuit sa course folle vers la station de métro Richelieu-Drouot. Arrivé à l'escalier du métro, il tire une dernière fois, au hasard, derrière lui. Puis il dévale les marches mais, en bas de l'escalier, la porte vitrée est fermée. Il tente de l'ouvrir, sans succès, et se retrouve plaqué au sol. Ses poursuivants l'ont rattrapé. Mais lui se débat, il tente de se dégager et tire encore deux coups de feu. Finalement, on parvient à le maîtriser et on l'emmène sur-le-champ au commissariat, non sans l'avoir roué de coups. Il arrive en sang. Le gardien de la paix qui le dépose dans le hall du commissariat annonce : « Je vous amène ce gars-là... Il a tué un collègue. »

On ignore encore le nom du grand blond. Et, à cet instant, personne ne se doute que, cinquante ans plus tard, l'Église catholique voudra en faire un saint.

Le patron de la criminelle, le commissaire divisionnaire Fernet, décide de prendre lui-même la direction de l'enquête. Un policier est mort après tout. « Bonjour monsieur. Commençons par le début. Comment vous appelez-vous ? Quel âge avez-vous ?

— Fesch, je m'appelle Jacques Fesch. J'ai vingt-quatre ans. »

Et d'entrée, ce Jacques Fesch reconnaît les faits. Mais il est furieux de s'être laissé prendre. Sur son carnet, le commissaire note : « Aucun remords. Aucun regret. » Son comparse, qui l'a accompagné au bureau de change, est aussi arrêté. Il s'appelle Jacques Robbe, on le surnomme Criquet. Il dit qu'il n'était pas du tout au courant des intentions de Fesch et qu'il a été surpris. On fait également venir le pauvre M. Silberstein, qui reconnaît formellement les deux hommes. Après quoi, on les conduit tous les deux au 36, quai des Orfèvres. La suite, c'est là-bas que ça se passe.

Et ça va se passer à l'ancienne. Un tueur de flic, pensez-vous, on ne va pas lui offrir des roses ! Prudemment, le commissaire laisse jouer ses inspecteurs. Ce sont eux qui ouvrent « la machine à baffes ». Dans ces années-là, au 36, on a la main lourde. Fresh est ensuite conduit dans le bureau de Fernet pour être interrogé. « Pourquoi avoir braqué cet agent de change ?

— Je voulais de l'argent, pour m'acheter un bateau. Je voulais partir à Tahiti. Alors j'ai décidé d'attaquer un bureau de change.

— Pourquoi ne pas vous être rendu ? Pourquoi avoir tiré ?

— Ben, le policier m'a fait peur... J'ai tiré par réflexe. »

Au moins, ce Jacques Fesch a le mérite de ne pas se cacher derrière son petit doigt. Il assume, il dit tout. Mais il n'exprime aucun regret, sinon celui de s'être fait prendre. Pas un seul mot sur la victime. « Vous aviez repéré les lieux ?

— Oui, hier.

— Et le revolver, vous l'avez acheté quand ?

— Je l'ai emprunté à mon père.

— Et quand avez-vous enlevé le cran d'arrêt ?

— Je ne sais plus. »

À ce moment-là, le commissaire Fernet cherche à établir une préméditation, à prouver que c'était un assassinat. Auquel cas, pour un tueur de flic, c'est la guillotine à coup sûr. Le commissaire interroge ensuite Criquet, le complice, Pierrette, la femme de Fesch,

ainsi que son père, à qui appartient le revolver. Et voilà, l'enquête est bouclée. Le commissaire la résume assez facilement : « Fesch a conçu et réalisé son projet seul. Il l'a préparé et prémédité, et il a enlevé le cran d'arrêt de son revolver à l'avance. Il avait l'intention de tuer. Sa motivation, c'était l'argent. Dans cette affaire, son complice Criquet a joué un rôle secondaire. Il s'est fait manipuler. » Le commissaire a bouclé son enquête, il passe la main au juge d'instruction Fayon. Sur les faits eux-mêmes, le juge n'a plus grand-chose à apprendre. Fesch a avoué, et il est bien parti pour l'échafaud. Mais il reste encore une chose à éclaircir : qui est Jacques Fesch ? Quelles étaient ses motivations profondes ? Tant qu'on n'en saura pas plus, on ne pourra pas le conduire au tribunal.

Fesch est un « fils de bourgeois », comme on dit, originaire de Saint-Germain-en-Laye. Son père est un banquier, un homme assez original, par ailleurs, musicien et cultivé. Sa mère est une femme au foyer brave et dévouée. Une donnée qui a son importance, Jacques Fesch est un beau garçon. Grand, blond, les yeux bleus, les traits fins... Il a beaucoup d'allure. Mais il est aussi un peu mou. Ses amis disent qu'il est toujours dans la lune, qu'il a l'air de s'ennuyer, qu'il ne s'intéresse à rien. Au collège et au lycée, il n'a jamais posé problème, mais il passait son temps à draguer les filles, à bambocher et à courir les boîtes de jazz. D'ailleurs, il n'a pas eu son bac. Il a fait son service militaire. Rien à signaler, à part qu'il est écrit dans son dossier que c'est un « mauvais tireur ». Ironie du sort... C'est pendant son service que sa petite amie, Pierrette Pollack, tombe enceinte. Du coup, il l'épouse, comme c'était l'usage dans les années 1950, au grand dam de ses parents : Pierrette est juive, eux sont antisémites. Le couple s'installe donc chez les parents de la jeune femme. Pendant un temps, Jacques travaille même pour son beau-père. Mais il en profite pour taper dans la caisse et son beau-père, furieux, le met dehors. Pierrette aussi le met dehors : il est beaucoup trop immature, absolument pas l'idée que l'on peut se faire d'un mari, encore moins d'un père de famille. Du jour au lendemain, il se retrouve sans travail. Sa pauvre mère, désespérée, lui donne un million de francs, pour qu'il ouvre sa propre entreprise de livraison de charbon. Mais Jacques ne l'entend pas de cette oreille. Il dépense la moitié de cette somme dans l'achat d'une voiture de sport, avec des sièges en cuir vert. Une véritable arme de séduction, beaucoup moins pratique pour livrer du charbon en revanche. D'ailleurs, il ne livrera jamais de charbon. Et c'est à peu près à cette époque qu'il commence à rêver de prendre la mer. Et pour réaliser son rêve, il lui faut un bateau. Qu'à cela ne tienne, il

commande un voilier neuf à un chantier naval de La Rochelle. Le problème, c'est qu'il ne sait pas comment s'offrir ce luxueux cadeau. C'est à ce moment qu'il décide de braquer un bureau de change. La suite, vous la connaissez. Jacques Fesch, du haut de ses vingt-quatre ans, est typiquement ce qu'on appelle à l'époque un « blouson doré », un petit bourgeois décadent. À ce stade, vous avez toujours un peu de mal à comprendre – et c'est bien normal – pourquoi dans cinquante ans on va vouloir élever ce garçon au rang de saint.

Jacques Fesch est incarcéré à la prison de la Santé, à Paris. Une petite cellule sale, meublée d'un lit, d'une table scellée au mur, d'un tabouret et de sanitaires. Il y mène une vie austère et rude. Lever tous les jours à 7 heures, café noir et pain pour le petit déjeuner, puis ménage de la cellule. L'après-midi, promenade d'une demi-heure, seul, dans une petite cour. Dîner à 18 heures, extinction des feux à 19 heures... On est très loin de Tahiti !

Une fois par semaine, il a droit à une visite de son avocat. Ce sont ses parents qui paient, bien sûr, et ils ont choisi l'un des meilleurs, Paul Baudet, un ténor du barreau de Paris. Seul dans sa cellule, Jacques Fesch lit beaucoup. Il y passe ses journées. Lui qui n'a rien fichu pendant toutes ses années d'études se constitue en quelques mois un solide bagage intellectuel. Il se remet aussi en question et écrit : « Je suis bien malheureux et n'arrive pas encore à comprendre comment tout cela a bien pu arriver. Que de malheurs j'ai pu provoquer ! » Serait-ce le début d'un cheminement vers la rédemption ? On dirait bien. Et, dans ce cheminement, il va trouver une aide précieuse en la personne de Paul Baudet justement. C'est un Berrichon d'origine, qui est venu à Paris pour vivre libre, car il est homosexuel. Peut-on imaginer qu'il soit tombé secrètement amoureux de son beau client ? C'est possible, mais cela restera toujours chaste. Car Paul Baudet est aussi profondément chrétien. Il va à la messe tous les matins, et a même songé à se retirer à l'abbaye de la Trappe, dans l'Orne. Finalement, il a fait vœu de chasteté et décidé de vivre sa vocation à travers son métier d'avocat. Il va donc beaucoup jouer dans l'évolution intellectuelle et spirituelle de Jacques Fesch. À chacune de ses visites au parloir, ils discutent pendant des heures. Des faits, bien sûr, de la mort du policier. Mais aussi et surtout de la souffrance, du châtement, de la pénitence et de la rédemption. Jacques résiste un peu, il n'aime pas trop les prêtres. Il tient ça de son père. Il surnomme l'avocat la « panthère de Dieu ». En parallèle, il écrit beaucoup à sa mère, elle aussi très croyante. C'est elle qui, en octobre 1954, lui fait parvenir un livre qui sera déterminant : un ouvrage de vulgarisation sur les

apparitions mariales de Fátima, autrement dit les apparitions de la Vierge Marie dans le petit village portugais de Fátima. Jacques Fesch lit le livre comme une révélation. Il découvre la foi. En mars 1955, en une seule nuit, il se convertit. Plus tard, il écrira : « Brutalement, en quelques heures, j'ai possédé la foi. Une certitude absolue. »

Il rend visite à l'aumônier de la prison. Il veut se confesser et, désormais, il veut aussi communier. Comme il est à l'isolement, il n'a pas le droit de se rendre à la chapelle. C'est donc l'aumônier qui vient lui apporter le corps du Christ, d'abord une fois par mois, puis tous les quinze jours et, finalement, tous les jours. Il lui apporte également des livres, la Bible bien sûr, mais aussi des livres sur la vie des saints, des ouvrages de piété en toute sorte. Un troisième homme va jouer un rôle primordial dans la conversion spirituelle de Jacques Fesch, un jeune moine qui vient d'entrer dans une abbaye bénédictine, frère Thomas, lui aussi originaire de Saint-Germain-en-Laye. Les deux hommes ne se connaissent pas, frère Thomas écrit à Fesch par pure charité chrétienne. Fesch met du temps à lui répondre mais, en avril 1956, il lui adresse une lettre. « Mon frère, écrit-il, "Demandez et l'on vous donnera, cherchez et vous trouverez, frappez et l'on vous ouvrira". Je suis confus de ne pas avoir répondu à ta longue lettre, mais, à ce moment-là, je ne ressentais pas ce que tu m'écrivais. Maintenant, je crois. » C'est le début d'une longue correspondance entre les deux hommes, qui va durer pendant toute l'incarcération de Jacques Fesch. Il va passer trois ans en prison, trois ans d'instruction, ce qui est long pour l'époque.

Son procès s'ouvre le 3 avril 1957 et doit durer trois jours. Sur le banc des victimes, la famille du policier assassiné et quatre syndicats de police. Quand Fesch entre dans le box des accusés, il fait sensation. Il est grand, beau, très bien élevé, très élégant dans son costume gris. Mais il arbore un air un peu froid, un peu méprisant. Il explique son mobile, son rêve de mer et l'achat du bateau. L'avocat général lui rétorque : « Il y avait d'autres bateaux qui portaient, et qui auraient pu vous tenter... Ils allaient vers l'Indochine. » C'est mal parti.

Fesch explique qu'il est myope, qu'il avait perdu ses lunettes dans sa folle course-poursuite et que, quand il a tiré sur le policier, il ne le visait pas. Dans la salle, le public gronde. On le trouve cynique. Et ça ne s'arrange pas. Quand les policiers qui l'ont arrêté et interrogé viennent témoigner, ils expliquent : « Au commissariat, je

m'attendais à trouver un garçon abattu, bourré de remords. À ma grande stupéfaction, j'ai découvert un regard narquois. » Ajoutez à cela le témoignage d'une certaine Thérèse Troniou, sa maîtresse, avec qui il a eu un enfant en 1954. On fait également témoigner Pierrette, qui explique qu'elle est toujours amoureuse de lui mais qu'il est trop immature, renfermé. Elle explique qu'il ne discerne pas le bien du mal, qu'il ne parvient pas à délimiter la fiction de la réalité. « On ne lui a pas donné de sens moral, ses parents en sont responsables. » Pour l'avocat des parties civiles, M^e Floriot, c'est du tout cuit ! « Quand Fesch va commettre ses crimes, il a son père et sa mère qui ont tout fait pour l'aider. Il a une femme qui l'adore, une maîtresse, des enfants... Je pose une question : que pensent tous ceux qui se sont débattus dans les pires difficultés, malades, sans argent, et qui ne cherchent, que dans des travaux souvent ingrats, à gagner leur vie ? » Dans la foulée, l'avocat général parachève la mise à mort : « J'ai cherché dans le dossier quelque chose qui me permette de faire fléchir en faveur de Fesch le fléau de la balance. J'ai cherché dans sa vie, j'ai cherché dans les faits. Je n'ai trouvé que le cancre, le jouisseur, le voleur, l'assassin. J'ai alors compris que j'ai le devoir de vous demander le châtement suprême. » Reste à entendre la plaidoirie de Paul Baudet, l'avocat et ami de Jacques Fesch. L'exercice est difficile, d'autant que, par pudeur, il ne veut pas évoquer la conversion de Fesch. « Jacques Fesch est un être que le hasard a pris dans une action tragique. Hier, quand on le poursuivait, c'était la mort dans le tumulte, dans la déraison. Demain, à l'échafaud, ce sera la mort raisonnée et froide. La froide détermination de vos volontés. »

Le 6 avril 1957, après trois jours de procès et une heure et quart de délibéré, la cour rend son verdict. « La Cour condamne Jacques Fesch à la peine de mort et ordonne que l'exécution se fera dans l'enceinte de la maison d'arrêt de la Santé, où il aura la tête tranchée. » Jacques Fesch est exécuté le 1^{er} octobre 1957 à l'aube.

L'histoire pourrait s'arrêter là. Mais ce n'est en fait que le début d'une autre histoire. Jacques Fesch a passé ses derniers instants à écrire. À sa femme, à sa mère, à Paul Baudet et à son ami, le frère Thomas. « Dans cinq heures, je verrai Jésus. Qu'il est bon, notre seigneur ! » Dans les années 1970, on va ressortir et publier les lettres de Jacques Fesch, dans deux ouvrages qui ont bouleversé toute une génération de catholiques : *Lumière sur l'échafaud* et *Cellule 18*. Jacques Fesch est devenu le symbole de la rédemption chrétienne, la capacité de l'homme à se racheter par la foi. La veille de Noël, en 1993, le cardinal de Paris, Mgr Lustiger, annonce

l'ouverture d'une enquête préliminaire à la béatification de Jacques Fesch. Pour lui, « Personne n'est jamais perdu aux yeux de Dieu. Ne pas voir cette évidence constitue une perte du sens chrétien ».

Depuis, les choses n'ont pas beaucoup avancé. C'est long, une béatification. Mais gageons qu'un jour, ça se fera...

CRIME AU PALACE

Cette nouvelle affaire nous emmène au cœur du Paris des années folles, dans un music-hall culte des années 1920 et 1930 à Paris, Le Palace, rue du Faubourg-Montmartre, dans le 9^e arrondissement. Un lieu de spectacle décadent, qui a osé faire monter sur scène, en 1923, une danseuse totalement nue simulant un rapport sexuel. L'affaire a fait grand bruit, mais quel succès elle a eu ! La presse bien-pensante a joué les vierges effarouchées mais la salle était pleine tous les soirs ! Le Palace, dans ces années-là, c'est l'endroit où l'on s'amuse le plus à Paris. Puis, avec le succès grandissant du cinéma parlant, c'est devenu le plus beau cinéma de Paris. Tout ça sous la férule d'un homme de génie, un roi de la fête, Oscar Dufrenne.

Nous sommes au soir du 25 septembre 1933 et le comptable du music-hall toque à la porte d'Oscar Dufrenne. Il est plus de minuit, le cinéma vient de fermer et, comme à son habitude, le comptable vient saluer son patron avant de partir. Mais Oscar Dufrenne ne répond pas. Le comptable ouvre la porte et découvre le bureau plongé dans le noir. « C'est bizarre, se dit-il, j'étais pourtant sûr qu'il était encore là, je ne l'ai pas vu partir... » Inquiet, il appelle Henri Varna, l'associé de Dufrenne, qui rapplique avec un projectionniste. Tous les trois pénètrent dans le bureau et, immédiatement, comprennent qu'il s'est passé quelque chose de grave. Une flaque de sang s'étale sur le parquet et, dans un coin du bureau, il y a un étrange monticule. Quelqu'un a déposé un matelas sur le tapis. En soulevant le matelas et en déroulant le tapis, les trois hommes découvrent avec horreur le corps d'Oscar Dufrenne. Le directeur du Palace a été assassiné dans son bureau !

C'est un événement considérable, car Dufrenne n'est pas n'importe qui. C'est une véritable légende dans le monde du spectacle ! Il a commencé à seize ans en clouant des décors puis, après une petite carrière de comédien, a décroché le Graal en devenant directeur de théâtre. Et avec lui, « théâtre », c'est au pluriel. Au moment de sa mort, en plus du Palace, il dirige le Concert-Mayol, le Moncey Music-Hall, les Bouffes du Nord, le Bataclan, le Casino de Paris, le Casino de Trouville... Bref, il est à la tête d'un empire de la nuit. En plus de cela, il est aussi conseiller municipal du 10^e arrondissement, conseiller général de la Seine, président du Syndicat des directeurs de spectacles et impresario du plus célèbre chanteur de l'époque, Félix Mayol. L'homme que l'on vient de retrouver assassiné était le roi des nuits parisiennes, le pape des années folles. La presse moralisatrice l'appelle « l'exhibeur de cuisses ». Et, disons-le tout de suite car cela va jouer dans l'enquête, il était homosexuel, tout comme Henri Varna, son associé, Félix Mayol, ainsi que le chanteur Jean Sablon, qui est de toutes les revues d'Oscar. Dufrenne était donc « de la jaquette » comme on disait à l'époque. Et, pour draguer, il n'avait pas besoin d'aller bien loin. Au Palace, comme dans toutes les salles de l'époque, il y avait ce qu'on appelait un promenoir, une sorte de galerie où l'on assistait aux spectacles debout, dans la pénombre. Oscar Dufrenne y passait le plus clair de ses soirées, c'était bien pratique. Entre chien et loup, de jeunes garçons venaient l'approcher et lui n'avait que deux portes à pousser pour les conduire dans son bureau... Alors, quand on le retrouve mort ce soir-là, on pense tout de suite à un de ces garçons.

Les policiers mettent peu de temps à arriver au Palace et découvrent la scène du crime. C'est un grand bureau avec deux fenêtres, un canapé, des fauteuils confortables, des placards, un lavabo et un coffre-fort. Le cadavre ? C'est un peu délicat, il est à moitié nu. Le pantalon et le caleçon sont à mi-cuisse, la chemise est ouverte et maculée de sang. Le gilet et le veston sont posés sur un fauteuil près de la fenêtre. Il paraît évident qu'Oscar Dufrenne a été assassiné en pleins ébats. Le corps est froid mais encore souple. Selon le médecin légiste, qui a mesuré la température du corps, le crime a eu lieu entre 22 heures et 22 h 30. Il note aussi des plaies profondes sur le crâne et des éclaboussures de sang sur les murs et le plafond, qui indiquent que les coups portés ont été très violents. Dans le lavabo, on retrouve une serviette mouillée et tachée de sang. L'assassin s'est donc lavé les mains avant de partir. Voilà les premières constatations. Quant au mobile, il n'est pas très original :

le vol, bien sûr, l'argent ! Le portefeuille d'Oscar Dufrenne a disparu. D'après son secrétaire, il avait environ 1 000 francs sur lui. Manquent aussi sa montre en or, un porte-mine, en or lui aussi, et son porte-clés. Donc, la clé du coffre-fort. On l'aurait donc tué pour le dépouiller ? Mais qui a bien pu faire ça ? Avec qui avait-il rendez-vous ?

Les policiers interrogent son secrétaire, Serge Nicolesco. Il sanglote, mais il est peu loquace. « Hier soir, Oscar, sa sœur Sidonie et une autre de nos amies dînaient chez moi. On a joué aux cartes jusqu'à 21 h 30 puis j'ai ramené Oscar au Palace. Il était d'humeur joyeuse, comme d'habitude.

— Vous a-t-il parlé d'un rendez-vous ?

— Non, je peux vous assurer qu'il n'avait rendez-vous avec personne, du moins pas à ma connaissance. » Voilà les enquêteurs bien avancés ! Et c'est le même son de cloche avec tous ses proches. L'administrateur, le chauffeur... Dès qu'on les interroge sur l'homosexualité éventuelle de Dufrenne, la réponse est la même : « Jamais, jamais je n'ai entendu dire que M. Dufrenne avait des mœurs spéciales ! »

Même Henri Varna, son associé depuis quinze ans, qu'il connaissait depuis 1910 et qui a été son amant – c'est de notoriété publique –, dément : « J'ignorais complètement que mon associé pouvait avoir des relations particulières. » Bande d'hypocrites ! Tout le monde sait que Dufrenne a entretenu des relations intimes avec son secrétaire, Serge Nicolesco, avec plusieurs de ses chanteurs et même avec Henri Varna ! Alors pourquoi mentent-ils ? Parce que nous sommes en 1933. Certes, les années folles ont libéré les mœurs, mais on revient de loin. Bien sûr, dans les cabarets parisiens, des femmes vont avec des femmes et des hommes avec des hommes. Mais on n'en est pas encore à reconnaître les choses publiquement. Et puis ils cherchent tous à protéger sa mémoire. Avec le retentissement qu'aura très certainement cette histoire, ils ne veulent pas qu'on réduise Oscar Dufrenne à des histoires de coucheries entre hommes. C'était tout de même un grand directeur de théâtre, un inventeur, un précurseur ! Voilà pourquoi, au tout début de l'enquête, le personnel du Palace n'est pas très coopératif.

Il n'y en a qu'un qui est prêt à appeler un chat un chat, c'est le chanteur Jean Sablon, que Dufrenne a récemment produit en spectacle avec Mistinguett. Il est homosexuel et il assume. C'était courageux, à l'époque. Et du coup, il ne voit aucun mal à évoquer les relations particulières de son ami Dufrenne. C'est lui qui met les policiers sur la piste du secrétaire, Serge Nicolesco : « Pour dire les

choses clairement, c'est l'un de ses anciens amants, et vous ne trouverez pas grand monde ici pour en dire du bien. Il était d'une jalousie malade et piquait de sacrées crises à chaque fois qu'Oscar rencontrait un garçon. Une fois, il l'a même mordu ! Tout le monde connaît cette histoire. C'est une vraie peste. D'ailleurs, à ma connaissance, Oscar lui avait demandé de se trouver une autre place.

— Vous pensez qu'il peut l'avoir tué ?

— Oh ça, je ne sais pas, mais Oscar m'a dit un jour qu'il était complètement fou. Il a récemment tenté de se suicider et Oscar avait craint pour sa propre vie. Il était venu m'en parler. »

D'entrée donc, Serge Nicolesco, le secrétaire, devient le premier suspect, avec pour mobile la jalousie. Les policiers retournent le voir. « Vous étiez en conflit avec M. Dufrenne ? On nous a dit qu'il était sur le point de vous renvoyer.

— Pas du tout. C'est vrai que nous avons été brouillés quelque temps, mais depuis la rentrée nos relations s'étaient apaisées, vraiment. J'en veux pour preuve qu'il a dîné chez moi hier soir. Dîneriez-vous chez quelqu'un que vous ne supportez pas ? En tout cas, je peux vous dire que ce n'était pas son genre.

— Pourriez-vous néanmoins nous donner votre emploi du temps d'hier soir, monsieur Nicolesco ?

— Bien entendu. Nous avons dîné chez moi avec des amies. Je l'ai conduit au Palace vers 21 h 30. Ensuite, je suis allé garer sa voiture rue Chaillot, puis j'ai regagné mon domicile et je me suis couché aux alentours de 22 heures. On m'a réveillé vers 2 heures du matin pour m'apprendre la triste nouvelle. »

Ainsi s'achève la première journée d'enquête, sur un vague soupçon assez peu étayé, rien de plus.

En revanche, dès le lendemain, les langues se délient. C'est l'administrateur du cinéma, Joseph Audoui, qui crache le morceau. Selon lui, l'avant-veille, Oscar Dufrenne avait bien rendez-vous avec un garçon. « Je l'ai vu arriver vers 21 h 45, c'était un jeune marin. Il s'est présenté avec un billet signé de la main de M. Dufrenne. Je l'ai donc laissé entrer et, naturellement, je l'ai placé dans le promenoir. »

Eh bien nous y voilà ! Que de temps perdu ! Parce qu'entre-temps, l'assassin a eu tout le temps de s'enfuir. Un marin, pensez-vous ! À l'heure qu'il est, il doit probablement se trouver à Amsterdam, à Barcelone ou à Turin. Alors les policiers convoquent de nouveau

tous les employés du Palace. Il leur faut un signalement précis. Ce marin, à quoi ressemblait-il ? Et, miracle, ils ont tous retrouvé la mémoire ! On leur décrit un homme de 1,75 mètre environ, assez grand pour l'époque, brun, très mince, au visage long, pâle et rasé. Avec un nez très long, très busqué, et des yeux verts. Il était vêtu de l'inévitable uniforme des marins, vareuse et pantalon bleus assortis du traditionnel calot à pompon rouge. Le signalement de l'homme est immédiatement envoyé à tous les journaux, à la radio publique et aux services de police. Tant qu'à faire, on envoie aussi au Crédit municipal et à la Chambre syndicale des horlogers la description précise de la montre de Dufrenne, au cas où le voleur serait tenté de la revendre.

Au même moment, le médecin légiste rend son rapport détaillé. Il a dénombré dix-sept plaies sur le visage et sur la tête de Dufrenne. Ces blessures auraient pu être infligées avec un objet contondant comme un manche de pioche, une matraque ou une queue de billard. Surtout, Dufrenne n'est pas mort à cause de ses blessures : on l'a étouffé, avec le tapis qui recouvrait son corps. Un passage est dédié à l'examen de son entrejambe : « Aucune lésion n'a été relevée au niveau des organes génitaux et de l'anus, non plus qu'aucune trace de sperme, ni dans la bouche, ni dans l'anus. Par contre, l'examen microscopique a décelé, dans une gouttelette blanchâtre prélevée à l'extrémité de la verge, la présence des éléments du sperme. De même, les constatations faites sur le caleçon, souillé de sperme au niveau de l'entrejambe, autorisent à penser que des actes érotiques ont accompagné la scène du meurtre. » Une manière élégante de dire que Dufrenne a fait l'amour juste avant de mourir. Mais avec qui ?

À ce stade, deux pistes sont possibles. Le beau marin d'un soir et le secrétaire, qu'il ne faut pas écarter, même si la piste du marin semble plus probable. D'ailleurs, un spectateur présent dans le promenoir ce soir-là dit aux policiers qu'il a vu Oscar Dufrenne sortir par une porte de secours avec « un jeune marin qui avait un grand nez ».

À la demande du juge d'instruction Brue, qui vient d'être nommé, une circulaire est envoyée à toutes les unités de la Marine, afin d'identifier un marin d'une taille supérieure à 1,70 mètre qui aurait pu se trouver à Paris entre le 21 et le 24 septembre. La Marine, figurez-vous, renvoie une liste de plus de 1 700 matelots ! Le juge doit envoyer des policiers les interroger partout en France, à Saint-Malo, à Cherbourg, à Lorient, à Brest, à Rochefort, à Toulon, à Nice,

à Villefranche, à Marseille... Autant chercher une aiguille dans une botte de foin ! Ces recherches font perdre énormément de temps à l'enquête, qui n'avance toujours pas.

En attendant, la presse s'en donne à cœur joie. *Le Petit Parisien*, *Détective*, *Paris Soir*, *Le Petit Journal*... Tous se régalaient de ces histoires sulfureuses. Au passage, ils surnomment le mystérieux marin « le marin de fantaisie ». C'est mignon ça, comme surnom. Et pour vendre plus d'exemplaires, ils inventent une nouvelle piste, tout aussi sulfureuse : celle de l'opium. Dans les années 1930, c'est la drogue des artistes et de la bohème. Dans les journaux, on raconte que Dufrenne aurait possédé, dans son coffre-fort, une liste de trafiquants d'opium. Il aurait déjà donné des noms à la police et s'apprêtait à en livrer d'autres. Son meurtre aurait donc été commandité par des trafiquants assoiffés de vengeance. Tout cela évidemment sans l'ombre d'une preuve mais comme il s'agit de vendre des journaux, tout est bon !

Sur le bureau du commissaire qui dirige l'enquête, les lettres anonymes s'entassent. On dénonce un peu n'importe qui mais, surtout, on dénonce les homosexuels, par centaine. Parmi ces lettres, on retrouve ce genre de propos : « M. Dufrenne, ce vicieux, aurait mérité qu'on le jette à la rivière dans un sac comme on le fait avec un chat. Ces gens-là sont dégoûtants et le marin qui l'a tué a bien fait. » Il y a aussi cette lettre, qui dénonce un homme qui n'a rien à voir avec l'affaire : « Bien que cet homme dont je vous parle ne corresponde pas au signalement fourni par la presse de l'assassin de M. Dufrenne, je crois pouvoir préciser qu'il a des mœurs contre-nature. Et de plus, par son origine bretonne, il n'avait rien à faire à Paris. » Des ramassis d'ordures...

C'est alors que se pose une question essentielle. On cherche un marin, et on a mis la Marine sens dessus dessous. Mais s'agissait-il réellement d'un marin ? À l'époque, cette figure tient une place de choix dans l'éventail des fantasmes homosexuels. Le marin, c'est la jeunesse, la force, la discipline et surtout la camaraderie masculine. Par conséquent, beaucoup de jeunes prostitués se déguisent en matelots pour appâter des clients. Serait-ce le cas de celui-ci ? Qu'il soit un vrai marin n'est pas totalement exclu : à l'époque, beaucoup d'entre eux se prostituaient pour arrondir leurs fins de mois. Mais maintenant que les policiers se sont imaginé qu'il pouvait s'agir d'un déguisement, ils penchent surtout pour cette piste-là. La question reste sans réponse pendant de longs mois, jusqu'en juin 1934, quand un indicateur de Montmartre vient livrer à la police le nom d'un

faux marin, Paul Laborie, surnommé Paulo, qui « profite d'un physique avantageux pour aguicher les clients ». L'indicateur est formel : « C'est lui qui s'est occupé de Dufrenne, vous pouvez y aller. » Alors, où est-il ce Paulo ? Et surtout, qui est-il ?

Dans le milieu, on le surnomme « Paulo les belles dents ». Il a vingt-trois ans et a récemment eu affaire à la police pour une histoire de drogues. On apprend qu'il a quitté Paris le 25 septembre 1933, le lendemain de l'assassinat d'Oscar Dufrenne. Drôle de hasard ! Il serait revenu depuis, en mars 1934, avant de repartir en Espagne. On finit par le retrouver en Catalogne, où il se cachait sous le nom de Filippi. Paul Laborie est arrêté à Barcelone en septembre 1934 et extradé en France un mois plus tard. On a peut-être enfin arrêté l'assassin d'Oscar Dufrenne, même si pour le moment on n'a rien contre lui, si ce n'est la parole d'un indic'. Reste que sa fuite dès le lendemain du meurtre, son goût avéré pour les garçons et son habitude de se déguiser en marin font de lui le suspect idéal.

Mais qui est-il exactement ? C'est un voyou, un apache comme on dit. Depuis toujours, sa vie va de travers. D'abord petit voleur puis, en grandissant, maquereau, trafiquant de drogue puis « micheton », de temps en temps. La tenue de marin, c'est un ami qui la lui prête. Le 25 septembre, il a quitté la petite chambre qu'il louait à Montmartre, alors que le loyer était payé jusqu'au 28. Les policiers échafaudent alors une théorie : Oscar lui aurait donné rendez-vous le 24 au soir au Palace. Une fois leur affaire terminée, Laborie aurait décidé de dévaliser le coffre-fort. Alors il aurait assommé Dufrenne avec une queue de billard cachée dans sa vareuse, récupéré les clés, ouvert le coffre, n'y ayant rien trouvé d'intéressant, aurait décidé de se rabattre sur le portefeuille, la montre en or et le porte-mine avant d'enrouler Dufrenne dans le tapis. Là, le directeur du Palace se serait étouffé tout seul. C'est une théorie très bancale et il n'y a pas la moindre preuve de tout cela.

Le procès de Paul Laborie s'ouvre aux assises de la Seine, le 21 octobre 1935. Il est accusé de meurtre avec préméditation et risque la peine de mort. Quand il arrive dans la salle, vêtu de ses plus beaux vêtements, il fait son petit effet. C'est un homme très séduisant. Dès l'ouverture du procès, le président met en garde les oreilles chastes : « Je demande aux femmes et aux mineurs ainsi qu'aux personnes sensibles de se retirer, du fait des détails qui ne vont pas manquer d'être évoqués pendant cette audience. » Se retirer ? Pensez-vous ! L'affaire est beaucoup trop croustillante,

personne ne bouge. Les gens sont justement venus exprès pour écouter ces détails dont parle le président ! Ils sont venus au procès comme au spectacle, et ils vont être servis !

L'avocat général lit l'acte d'accusation, et c'est de la haute voltige ! Oscar Dufrenne fait autant figure de victime que d'accusé. Tous homosexuels, donc tous coupables. L'auditoire voulait des détails, il va en avoir, et beaucoup. Des murmures et des exclamations ne cessent de parcourir la salle.

Dans le dossier contre Paul Laborie, vous l'aurez compris, il n'y a pas grand-chose, hormis le fait qu'il se prostituait déguisé en marin et qu'il a quitté Paris le lendemain du meurtre. Surtout, des témoins affirment l'avoir vu dans le promenoir, juste avant la mort de Dufrenne. Mais, en creusant un peu, on se rend compte que tous ces témoins ont des comptes à régler avec le beau Paulo, des histoires de jalousie. Et lorsqu'on fait venir les employés du Palace, ceux qui avaient décrit un homme grand, mince, au grand nez et aux yeux verts, ils ne le reconnaissent pas. On a retrouvé des empreintes digitales sur la scène de crime, qui ne correspondent pas à celles de Laborie. Un autre témoin vient à la barre témoigner de la relation privilégiée qu'il a entretenue pendant un temps avec Oscar Dufrenne. Il précise que ces relations étaient tarifées et que Dufrenne se montrait toujours très généreux. Pour lui, Paul Laborie n'aurait eu aucun intérêt à éliminer « la poule aux œufs d'or ».

Le lendemain, la presse résume en ces termes le défilé des témoins : « On a vu défiler les spécimens les plus pittoresques de la faune spéciale à certains milieux de Montmartre, toutes les espèces d'invertis depuis la grande courtisane jusqu'à la petite besogneuse, tout un monde à l'envers. »

Finalement, et c'est assez incroyable, l'avocat général requiert les circonstances atténuantes pour Paul Laborie ! Et, devinez pourquoi ? « Du fait des mœurs de la victime » ! Incroyable ! C'est de la faute du mort ! Après trois jours de procès, Paul Laborie est acquitté sous les applaudissements du public et tout le monde se quitte sur l'idée, horrible, que quoi qu'il en soit, Oscar Dufrenne méritait ce qui lui est arrivé.

Aujourd'hui encore, l'assassinat d'Oscar Dufrenne n'a pas été résolu. Comme pour lui rendre hommage, son Palace est devenu, cinquante ans plus tard, un des lieux emblématiques des nuits gay parisiennes.

LE PRÊTRE ASSASSIN

En mai 1822, à Saint-Quentin-sur-Isère, à une vingtaine de kilomètres de Grenoble, le jour décline, et un paysan, M. Gérin, ancien soldat de Napoléon, rentre des champs. Harassé par sa journée de travail, il ne rêve, comme tous les soirs, que d'une chose : la marmite qui l'attend au coin de lâtre, la bonne soupe préparée par sa femme, Marie. Mais, quand il arrive chez lui, point de Marie. Il la cherche dans toute la maison puis dehors, dans le potager, mais elle n'y est pas. Alors il part interroger les voisins. « Vous auriez pas vu Marie ?

— Marie ? Elle est descendue au bourg. »

Alors il descend au bourg, il va voir son cousin Joseph. « Je cherche Marie.

— Marie ? Je l'ai vue aller vers l'église vers 19 heures.

— Il est 21 heures passées, elle n'est toujours pas rentrée.

— Et si on allait voir le curé ? Il saura peut-être où elle est ! »

Alors le mari, son cousin et la femme de ce dernier vont à l'église, qui est fermée. Ils se rendent ensuite directement au presbytère. Ils frappent à la porte, personne ne leur répond. Ils réessaient, et voilà qu'un visage renfrogné apparaît dans l'embrasement de la porte. « Que voulez-vous ?

— Monsieur le curé, je cherche ma Marie partout. Je ne la trouve pas. On m'a dit qu'elle était à l'église ce soir.

— Oui je l'ai vue, et quand je suis parti elle était encore à l'église. Je ne sais pas où elle est allée ensuite. Je dois aussi vous dire qu'elle avait l'air quelque peu égarée. Voilà, bien le bonsoir. »

Et le curé leur claque la porte au nez. Il est comme ça, le père Mingrat, un peu abrupt. Le lendemain matin, au lever du jour, un laboureur du nom de Michon s'en va aux champs en empruntant un sentier qui passe sous un énorme rocher que les gens du coin appellent « La Roche ». Sur le chemin, il remarque une tache de sang d'environ deux pieds de large. « Bon sang, quelqu'un a pissé le sang ici ! » Plus loin, dans la prairie de la veuve Cotin, il repère sous un noyer une flaque de sang et, juste à côté, un couteau planté dans la terre, plein de sang lui aussi. Il retrouve également des cordes sanguinolentes, éparpillées autour du noyer. Michon ramasse le couteau et court au village raconter ce qu'il a vu. Bientôt, la moitié du village est réunie sous La Roche à spéculer sur ce qui a bien pu se passer. Soudain, un cri fait se lever toutes les têtes : « Venez voir ! Un mouchoir ! » En descendant sur les berges de l'Isère, un villageois a trouvé un mouchoir taché de sang, lui aussi, et d'autres cordes. Lorsqu'on lui présente le mouchoir, l'époux Gérin, tout tourneboulé, s'écrie : « Mon Dieu... C'est le mouchoir de cou de Marie ! » Comme on l'a retrouvé près de la rivière, on se demande si Marie ne se serait pas jetée dans l'Isère. Mais l'hypothèse est vite écartée : si elle s'est suicidée, d'où vient tout ce sang ? Et le couteau ? Il est maintenant plus de 6 heures du matin et c'est tout le village qui se met en route vers La Roche, alerté par la rumeur. En passant derrière l'église, un groupe de villageois tombe sur le curé Mingrat, qui lit son bréviaire. Ils lui font part des dernières découvertes, des taches de sang et du mouchoir. « Monsieur le curé, demandent-ils, quand vous avez vu Marie hier, elle vous a parlé ? Elle s'est confessée ?

— Elle m'a demandé de la confesser oui, mais sa tenue était indécente. Et elle m'avait l'air complètement perdue... Je lui ai dit de revenir le lendemain. Vous allez à La Roche ?

— Oui.

— Alors je vous accompagne. »

Il se trouve que, ce matin-là, le maire de Saint-Quentin est à Grenoble. C'est son adjoint, Bossan, qui prend les choses en main. Il entame un début d'enquête, sur ce présumé suicide un peu trop sanglant. C'est donc à lui que Michon remet le couteau qu'il a retrouvé planté dans la terre, près du noyer. L'adjoint examine l'objet : « Mais dites donc... C'est un couteau de maître ça ! » Et effectivement, il ne s'agit pas d'un vulgaire couteau de paysan. Son manche est en ébène et en argent, il possède deux lames qui se replient, ainsi qu'un tire-bouchon. L'adjoint n'a jamais vu un couteau pareil ! Le lendemain, poursuivant son enquête, il rend

visite au père Mingrat. « On m'a dit que vous aviez vu Marie Gérin mercredi ? »

— Oui, deux fois. Une fois le matin, je suis allé la voir pour lui confier une lettre à porter au curé de Veurey, où elle devait se rendre dans la journée. Elle m'a servi un verre, nous avons discuté, et je suis reparti. Puis je l'ai revue le soir, aux alentours de 19 heures. Elle faisait le chemin de croix dans l'église.

— Et avez-vous remarqué quelque chose d'anormal ?

— Elle avait l'air égarée. Elle était en bras de chemise, les jambes nues et portait sur la tête une coiffe de nuit. Elle a voulu se confesser mais j'ai refusé, on ne se confesse pas dans une tenue pareille, n'est-ce pas ? »

Sur ces entrefaites, l'adjoint au maire rédige un procès-verbal qu'il envoie sur-le-champ au procureur du Roi, à Saint-Marcellin. Il réclame une vraie enquête sur cette affaire. Mais, pour le moment, du point de vue du procureur, il s'agit d'une simple disparition. Il n'y a pas de cadavre, alors il est un peu tôt pour parler de meurtre ! Le procureur décide de prendre son temps.

La suite se déroule le jeudi de l'Ascension, à l'heure de la messe. Deux jeunes du village sont en train de pêcher au bord d'un ruisseau lorsque tout à coup, leur hameçon accroche quelque chose de lourd. Ils se mettent à deux pour tirer l'objet des profondeurs... et ressortent une cuisse humaine ! Ils hurlent et s'enfuient en courant jusqu'à la mairie, où ils tombent sur l'adjoint Bossan. « Venez, venez vite ! On a trouvé un morceau de corps ! » Bossan envoie chercher le juge de paix et deux médecins. C'est bien une cuisse, une cuisse de femme et, d'après le médecin, celui qui a fait ça ne sait pas y faire. Comme il n'y a pas eu d'autres disparitions de femmes dans le comté, tout le monde en déduit qu'il s'agit de la cuisse de Marie Gérin. Le procureur voulait une preuve de son assassinat : la voilà ! On fait déposer la cuisse au cimetière. Un grand nombre de villageois se sont rassemblés. Soudain, le père Mingrat surgit de l'église. On pense que c'est pour une bénédiction, on se trompe lourdement : « Que cette cuisse soit jetée dans un coin, loin des âmes justes qui reposent en ce lieu ! Marie s'est noyée elle-même, elle a perdu son salut ! Elle ne mérite aucune sépulture ! Je l'ai vue possédée par le diable, oui ! Par Satan qui la tenait dans ses bras pour l'entraîner vers l'abîme ! » C'est plutôt le curé qui a l'air possédé ! Son discours n'a pas l'effet escompté, les villageois restent de marbre. Il faut dire que ça fait un moment qu'ils l'ont dans le nez, le père Mingrat. Depuis son arrivée en fait, quelques mois auparavant. C'est un homme austère, inflexible, intransigeant. Si

vous entendiez ses sermons ! Il dénonce, il menace, il met en garde, inlassablement. C'est un despote, à vingt-huit ans qui plus est. Et, dans un village comme Saint-Quentin, ça passe mal. Tout a commencé un jour, à la messe quand, au moment de communier, un villageois s'est présenté à lui debout et non pas à genoux comme c'est la règle. Le prêtre s'est mis à hurler devant tout le monde : « À genoux ! À genoux vous dis-je, sinon, pas de communion ! » L'homme, qui était infirme, avait tenté en vain de se mettre à genoux, avant de quitter l'église sans communier. Quelques semaines plus tard, le prêtre a fait interdire les bals, les danses, les jeux. Du coup, le jour de la Saint-Quentin, qui est quand même le saint patron du village, des jeunes gens ont improvisé une petite fête. Ils ont chanté, ils ont dansé... Du haut de son clocher, le prêtre épiait la scène. Et, le dimanche suivant, ils se sont pris une véritable dérouillée : « Vous avez foulé aux pieds les cendres de vos ancêtres qui sont là-bas, au diable ! »

Longtemps, les gens du village ont pensé qu'il n'était pas du genre à fricoter avec les femmes. Après tout, c'est un prêtre et il a fait vœu de chasteté ! Mais, depuis la disparition de Marie Gérin, des bruits courent. Le curé lui tournait autour. Marie était une grenouille de bénitier, tout le temps fourrée à l'église. Il ne la lâchait pas d'une semelle. Le voisin des Gérin, un dénommé Vial, raconte qu'il débarquait chez elle pour un oui ou pour un non, dès que le mari était aux champs. « Je peux vous dire que je l'ai vue plusieurs fois le rabrouer, mais il revenait, il revenait tout le temps. » Deux autres voisins disent qu'ils l'ont vu venir chez elle, le jour de sa disparition, soi-disant pour lui donner une lettre, comme il l'avait dit à l'adjoint du maire. Quand ils l'ont vu arriver chez Marie, ils se sont dit qu'ils allaient l'aider. Alors ils ont débarqué à leur tour. Aussitôt, le prêtre a dit qu'il partait, et a ordonné à Marie de venir se confesser le soir même, il lui donnerait la lettre à ce moment-là. Tout cela bien sûr parvient jusqu'aux oreilles de l'adjoint au maire Bossan, qui a déjà imaginé tout un scénario. Il pense que Marie est allée se confesser et que le prêtre l'a tuée avec son couteau à manche d'ébène et d'argent. Il en est intimement convaincu. Mais de là à faire arrêter un prêtre, c'est autre chose. Il lui faut des preuves solides. Le matin du 19 mai, il décide d'envoyer les gendarmes interroger l'ecclésiastique, juste histoire de voir comment il va réagir. Ça ne loupe pas : quand il voit les gendarmes devant la porte du presbytère, le père Mingrat se liquéfie littéralement. Il rougit, il bredouille... Les gendarmes lui disent : « Bonjour, monsieur le curé, nous passions simplement vous présenter nos respects. C'est de coutume, dans la gendarmerie. » Aussitôt, le prêtre retrouve toute sa prestance. Il les invite à entrer et leur offre à boire. Ils en concluent

aussitôt qu'il a une allure de coupable. Ça encourage l'adjoint au maire, qui décide alors d'enquêter à Saint-Aupre, le village où Mingrat exerçait avant de venir à Saint-Quentin. Et il n'est pas déçu du voyage. Le père Mingrat y a laissé un souvenir calamiteux, à cause de, tenez-vous bien, son goût immodéré pour les femmes ! À l'époque, il n'embêtait pas les paroissiens avec ses sermons moralisateurs, il était bien trop occupé à sauter sur tout ce qui portait un jupon ! Il a détourné d'honnêtes épouses, déshonoré des jeunes filles et, semble-t-il, forcé la main à plusieurs paroissiennes. Il était grand, costaud et portait une soutane, on n'osait pas se refuser à lui. Mais un jour, les gens en ont eu marre et ont exigé que le prêtre soit envoyé ailleurs. Le maire de Saint-Aupre s'était arrangé avec l'évêque et le père Mingrat a été envoyé à Saint-Quentin. C'est là que, voulant sans doute se racheter aux yeux de l'évêque, il a commencé à professer un catholicisme rigoureux. Mais le mal était en lui... En tout cas, pour Bossan, il n'y a plus de doute : c'est bien lui qui a tué Marie Gérin, il l'a même probablement violée. Il faut à tout prix arrêter ce prêtre ! Dès son retour de Saint-Quentin, il envoie les gendarmes au presbytère. Mais il est trop tard, le prêtre a déjà pris la fuite. On retrouve dans ses affaires une lettre envoyée par le curé de Tullin : « Les bruits qui courent sur vous à l'occasion de la disparition et de l'assassinat de la femme Gérin vous font un tort infini. Si vous êtes coupable, partez. » Le prêtre ne s'est pas fait prier.

Au village, les gens sont dans une colère noire. Trois jours après la fuite du père Mingrat, on retrouve sur les berges de l'Isère, à quinze kilomètres en aval de Saint-Quentin, le tronc d'une femme. Le juge de paix accourt sur place avec des médecins. Le buste complète la cuisse découverte quatre jours plus tôt. Il est fendu en deux, de haut en bas, par un coup de couteau. Les bras et les jambes ont été sectionnés. D'après les médecins, on a utilisé une hache ou un hachoir et, parfois, un couteau. Le cou porte des marques de strangulation. Marie Gérin a donc été étranglée. Le buste est inhumé dans le cimetière de Saint-Quentin.

Comme le curé s'est enfui, on arrête sa servante, qui s'appelle Marie elle aussi. Elle a très probablement des choses terribles à raconter. C'est le juge d'instruction qui l'interroge. Il lui demande d'abord de décrire le couteau du curé. Elle parle d'un couteau avec un manche en ébène et en argent, qui possède deux lames repliables et un tire-bouchon. Elle ignore qu'elle est en train de décrire, point par point, l'arme du crime... Mais à part cela, elle n'a pas grand-chose à ajouter. Alors le juge se fâche : « Vous devez nous dire tout

ce que vous savez, vous m'entendez ? Absolument tout ! C'est votre devoir !

— Très bien, je parlerai !

— Eh bien ? Dites-moi ce que vous savez !

— Il était 20 h 30, ce fameux soir. Au presbytère, à l'étage, j'ai entendu comme des gémissements qui venaient d'une petite chambre. J'ai cru que le père Mingrat s'étouffait avec quelque chose, alors je l'ai appelé à plusieurs reprises. Il ne m'a pas répondu. Alors j'ai essayé d'ouvrir la porte, mais elle était fermée de l'intérieur. Le curé s'est mis à crier très fort : "Descendez, Marie, j'arrive tout de suite !" comme s'il ne voulait pas que je rentre. Il y avait encore des gémissements qui sortaient du cabinet. On aurait dit que quelqu'un mourrait là-dedans. Et puis les gémissements se sont arrêtés. Alors moi je suis descendue, sans faire de bruit. Alors M. le curé est arrivé, il était tout en désordre. Je lui ai dit : "Monsieur le curé, vous m'avez fait bien peur, j'ai cru que vous étiez en train de mourir !" "Taisez-vous, vous êtes une simple", qu'il m'a répondu... »

Elle ajoute qu'ensuite, le prêtre a voulu l'éloigner en l'envoyant faire une commission. Mais elle a désobéi. Elle a fait semblant de partir puis est grimpée sur le portail du jardin, pour tenter de voir ce qu'il fabriquait dans la chambre à l'étage. Mais le prêtre a entendu du bruit et est sorti sur-le-champ. « Qui est là ? a-t-il lancé.

— C'est moi mon père.

— Que faisiez-vous ?

— J'étais venue fermer le poulailler.

— Vous mentez ! Vous n'êtes qu'une curieuse ! »

Bref, sans le savoir, la bonne a été témoin du meurtre de Marie Gérin. Le lendemain, en apprenant sa disparition, elle est retournée au presbytère pour fouiller, à la recherche d'une preuve, quelle qu'elle soit. Dans le jardin, elle a retrouvé les restes d'un feu et, à moitié calcinés, un chapelet et des vêtements, ainsi qu'un lambeau de chair. Elle a aussi retrouvé des taches de sang sur le sol. « Et pourquoi n'avoir rien dit sur le moment ?

— Je me suis dit que si je l'accusais, il allait me tuer moi aussi ! »

Le curé a vite remarqué que sa servante avait tout compris. Alors il l'a traînée à l'église, jusqu'à l'autel, a ouvert le tabernacle et lui a ordonné, furieux : « Jurez ! Jurez devant Dieu ! Jurez de ne rien dire à personne ! Pas un seul mot, jamais ! Vous n'avez rien vu, rien

entendu, jurez-le ! »

Et la pauvre Marie a dû céder. C'est pour ça qu'elle n'a rien dit.

Ce précieux témoignage aide considérablement le juge. Son enquête est quasiment bouclée. Voilà ce qu'il pense : le soir du meurtre, le père Mingrat a attiré Marie à l'église, puis dans sa chambre. Il commence à la toucher. Elle résiste, elle se débat. Alors, pris de fureur, il la bâillonne, il la viole puis il l'étrangle. C'est à ce moment-là que sa bonne manque de le surprendre. Après quoi, il traîne le corps de Marie avec des cordes, jusqu'à l'Isère. Là, il suspend le corps à un arbre, comme un gibier. Il tente de le découper avec un couteau mais n'y parvient pas. Alors il retourne au presbytère, récupère une hache, démembre le corps et jette les morceaux dans l'Isère. Ensuite, il rentre au presbytère et brûle les vêtements de Marie dans son jardin. Et voilà, l'enquête est bouclée. Il ne reste plus qu'à trouver ce diable de curé, le juger et le guillotiner !

D'après plusieurs témoins, le curé a fui en direction de Voreppe, où il a traversé l'Isère en barque. Les gendarmes, bien sûr, tentent de le poursuivre, mais un problème de taille va chambouler tous leurs plans. Mingrat a réussi à gagner la Savoie. Aujourd'hui, ça ne poserait aucun problème mais voyez-vous, à l'époque, la Savoie n'est pas la France ! Elle appartient au royaume de Sardaigne. Les gendarmes butent sur la frontière. Ils alertent alors les *carabinieri* royaux du Piémont, qui se lancent à leur tour à la poursuite du curé français. En route, ils arrêtent un autre curé, l'abbé Cazzo, qui dit savoir que Mingrat se trouve actuellement aux Échelles, un village perdu dans la montagne, où il attend le secours de sa mère. Les *carabinieri* s'y rendent tout de suite. On leur indique une grotte et, en tendant l'oreille, ils entendent le prêtre psalmodier des prières... Sans sommation, ils lui sautent dessus. Le prêtre enragé ne se laisse pas faire, il les menace et invoque la colère divine. Qu'importe, on le jette en prison, à Chambéry. Là, il se plaint d'être enfermé : « Hélas, l'injustice des hommes est si grande ! J'attends tout du ciel et de mon innocence ! » En vérité, une fois de plus, il a joué de sa soutane, pour amadouer les gardiens de la prison. Désormais, on le laisse circuler librement dans la prison. Un soir, il se retrouve nez à nez avec la nièce du concierge, et ses vieux instincts reprennent le dessus. La jeune fille hurle, se débat, parvient à échapper aux griffes du prêtre lubrique, qui est reconduit tout droit dans sa cellule. Il craint d'être renvoyé en France, il sait pertinemment ce qu'il y risque, mais on se contente de le transférer à la forteresse de

Pendant ce temps, au tribunal de Grenoble, on décide de le juger par contumace, c'est-à-dire en son absence. Tout Saint-Quentin défile à la barre pour témoigner contre lui, à commencer par sa bonne, définitivement soulagée de la promesse faite devant le tabernacle. Lorsque le président lui demande pourquoi elle n'a pas témoigné plus tôt, elle répond : « J'avais tellement peur. Et c'est un homme de Dieu ! Mon nouveau confesseur m'a dit que si on ne me posait pas la question, je n'étais pas obligée d'en parler... »

Le 7 décembre 1822, le père Antoine Mingrat est reconnu coupable du viol et de l'assassinat de Marie Gérin. On le condamne à avoir la tête tranchée en public, place Grenette, à Grenoble. L'arrêt de la cour d'assises est placardé sur tous les murs de la ville. Mais pour qu'on lui tranche la tête, encore faudrait-il que les Sardes acceptent de le livrer au royaume de France ! Et, pour cela, que le royaume de France le réclame ! Mais il n'en est rien. L'époux et le frère de Marie Gérin écrivent au garde des Sceaux, sans succès. L'adjoint au maire écrit au roi, Louis XVIII, qui lui répond de s'adresser au garde des Sceaux... On tourne en rond. Alors le frère de Marie décide de s'en remettre à l'opinion publique. Il rédige un livret pour raconter le crime, *Précis historique sur Mingrat*, c'est d'ailleurs en partie grâce à ce document que j'ai pu vous raconter toute cette histoire. Mais, comme toujours, l'Église fait corps. Plusieurs curés de l'Isère se liguent pour soutenir leur frère Mingrat. Dans leurs messes ils disent qu'il est innocent et, puisqu'il faut un coupable, accusent le frère de Marie Gérin. Qu'importe, le frère ne se laisse pas intimider. Il est marchand de bijoux dans les foires, alors, dans chaque ville où il passe, il distribue son livret sur le meurtre horrible de sa sœur. Si le curé n'est jamais rendu à la France, il ruinera au moins sa réputation. Ça lui vaut d'ailleurs quelques ennuis, en Vendée, où l'on ne s'en prend pas comme ça à un prêtre. Gérin et sa femme sont arrêtés, leur stock de livrets saisi, et on les envoie deux semaines en prison pour exercice illégal du métier d'imprimeur et vente de publication non autorisée.

Pendant ce temps, Mingrat reste dans sa forteresse de Fenestrelle, où il continuera de recevoir son indemnité de curé, 500 francs par an directement versés par l'évêché de Grenoble, jusqu'à la fin de ses jours. Il n'a jamais rendu de comptes à la justice française. Pour ce qui est de la justice divine, c'est une autre histoire.

L'AUBERGE ROUGE

C'est une histoire particulière que celle-ci. Une histoire qui est devenue un mythe, le mythe de l'Auberge rouge. Une auberge en Ardèche, où l'on pense que plus de cinquante personnes ont été assassinées. Et, comme tous les mythes, il existe des zones d'ombre. Certes, l'auberge a bel et bien existé, d'ailleurs elle existe encore, à Peyrebeille. En 1831, il y a bien eu une enquête criminelle. Mais on ne peut pas assurer qu'un seul client a bien été assassiné. C'est surtout l'histoire d'une enquête bâclée, d'une justice injuste.

Nous sommes le 12 octobre 1831. Un vieux paysan du nom de Jean-Antoine Enjolras quitte sa ferme de la Fagette, à Saint-Paul-de-Tartas, près du Puy-en-Velay. Il part à pied à vingt-deux kilomètres de là, à Saint-Cirgues-en-Montagne, pour acheter une génisse à la foire aux bestiaux. Là, il fait le tour de la foire, trouve son bonheur et, quand l'affaire est conclue, décide de rentrer chez lui à pied, avec sa nouvelle génisse au bout d'une corde. En route, l'animal est récalcitrant. Vous savez ce que c'est, une jeune vache : ça veut brouter, ça va à gauche, à droite et, parfois, ça s'arrête net et refuse d'avancer. La nuit commence à tomber, et Jean-Antoine Enjolras est encore loin de chez lui. Sur la route, il repère une auberge, l'auberge de Peyrebeille. Et, à l'époque, les auberges étaient plutôt des fermes, où les gens pouvaient dormir et manger dans des bâtiments annexes. Les propriétaires, Pierre et Marie Martin, vivent ici avec leur domestique, Jean Rochette. Ils sont cultivateurs avant tout, mais comme l'endroit est isolé et qu'ils aiment bien l'argent, ils ont ouvert cette auberge. La gérance a été confiée à un certain Louis Galland et c'est donc lui qui, ce soir-là, accueille le vieux paysan et sa génisse. « Bonsoir ! Je suis bien en peine pour rentrer à la Fagette avec ma bête... Serait-il possible de passer la nuit ici, et de mettre la

bête à l'étable ?

— Mais bien entendu ! Vous voulez de la soupe ?

— C'est pas de refus ! Avec un pot de vin.

— Bien sûr. Quand vous voudrez vous coucher, dites-le-moi, je vous montrerai votre chambre, à l'étage. »

À dater de ce moment-là, Jean-Antoine Enjolras s'évapore dans la nature. Il n'est pas marié et n'a pas d'enfants, aussi cette disparition n'est-elle pas tout de suite remarquée. Mais au bout de quelque temps, ses deux neveux, Jean et Jean-Baptiste, commencent à se poser des questions. Ils sillonnent la route entre Saint-Jean-de-Tartas et Saint-Cirgues, interrogeant tous ceux qu'ils croisent. Ils ne préviennent ni le procureur du Roi, ni le maire, ni les gendarmes. Ils se contentent de sillonner la campagne, à la recherche de leur oncle. Personne ne semble l'avoir vu. Mais bientôt, cette histoire commence à faire jaser. Deux jeunes qui cherchent leur oncle, dans ce coin où il ne se passe jamais rien, ça fait beaucoup parler. Et très vite, sans aucune raison apparente, tout le canton se met à parler d'assassinat. Le mobile ? Le vol, bien sûr. Si on l'a tué à l'aller, c'était pour le dépouiller de l'argent qu'il allait dépenser à la foire. Si c'était au retour, on lui a pris ce qu'il restait et la génisse en plus. Entre nous, de la spéculation pure. Quoi qu'il en soit, ce sont ces rumeurs qui parcourent la campagne. Au bout de quinze jours de recherches, les deux neveux finissent par rencontrer un homme qui affirme avoir vu Enjolras et sa génisse sur le chemin qui relie Saint-Cirgues et Peyrebeille. Ça n'avance pas à grand-chose, mais on sait désormais qu'il aurait été tué après la foire. La rumeur va faire le reste et désigner un coupable : Pierre Martin, le propriétaire de l'auberge de Peyrebeille. Il n'est pas très apprécié dans le coin. « Ce Martin... Il paraît qu'il a un pécule énorme en banque ! Pour quelqu'un qui s'est installé depuis peu, c'est pas bien normal. Et comment croyez-vous qu'il a amassé tout ça, à votre avis ? » Les gens pensent que les Martin détroussent les clients de leur auberge avant de les faire disparaître. Enjolras serait donc leur dernière victime. L'idée germe dans la tête des neveux et, quelques jours plus tard, ils décident de faire appel à un juge de paix. La machine est lancée : dès le lendemain, le juge de paix Étienne Filiat-Duclaux décide de se rendre à l'auberge, juste pour jeter un coup d'œil. Une visite informelle, pas une perquisition ni une audition. Sur place, il tombe immédiatement sur le gérant, Louis Galland.

« Un certain Jean-Antoine Enjolras, il est venu coucher chez vous il y a douze jours environ ?

— Ah non, ça ne me dit rien du tout, désolé. »

Que reste-t-il à faire ? Le juge ne prend même pas la peine de rédiger un procès-verbal. On lui parle d'assassinat, mais il n'y a même pas de cadavre ! On lui dit que l'homme a disparu dans une auberge, mais l'aubergiste ne l'a jamais vu ! Allez hop, affaire classée, au suivant ! Mais, dans le coin, la visite du juge à Peyrebeille ne fait que gonfler les rumeurs. Et pendant ce temps, les deux neveux continuent de battre la campagne à la recherche de leur oncle. Et un soir, à la tombée de la nuit, non loin du village de Langogne, ils retrouvent, dans un ravin qui longe l'Allier, le cadavre de Jean-Antoine Enjolras, salement amoché. Il a le crâne cabossé et le visage boursouflé de plaies. Assassinat ou simple accident ?

Une autopsie aurait permis de trancher. Mais, à l'époque, on se contente d'un examen de surface par le docteur du coin. Celui-ci constate qu'Enjolras a subi une mort violente, et que certaines de ses blessures lui ont été infligées après son décès, dans le but de faire croire à un accident. Donc, il s'agit bien d'un assassinat. Et, puisque c'est un assassinat, un juge d'instruction est nommé. On s'empresse de lui parler du coupable présumé, Pierre Martin. On est persuadé que c'est lui qui a fait le coup, faisant complètement fi du fait que c'est Louis Galland qui gère l'auberge, pas Martin. Peu importe, le juge fait arrêter Pierre Martin et son neveu André, dans la foulée. Au passage, on embarque aussi Jean Rochette, le domestique. Ils occupent tous les trois la même cellule à la maison d'arrêt de Largentière.

Il faut ici préciser que tout cela se déroule dans un contexte particulier : la monarchie de Juillet, qui gouverne le pays depuis près d'un an, est de plus en plus contestée. Des révoltes éclatent un peu partout dans le pays, notamment en Ardèche. Le pouvoir a besoin de marquer son autorité. Alors, l'arrestation de Pierre Martin pourrait être une démonstration de force de la part du gouvernement. La preuve ? Cette lettre, datée de fin novembre, signée de la main du préfet de Largentière : « Il serait à souhaiter qu'on puisse faire un exemple de ces sauvages sylvains. » Les Martin feront office de « sauvages sylvains ». En attendant, ils continuent de croupir en prison. Au bout de quelque temps, Pierre Martin rédige une procuration pour permettre à sa femme Marie, qui n'a pas été arrêtée, de gérer ses affaires et ses comptes en banque. Mais voilà que le 8 mars, les gendarmes sont de retour à Peyrebeille. « Madame Marie Breysse-Martin, au titre du mandat d'amener à l'arrestation dont nous sommes en possession, nous vous arrêtons. »

Et Marie Martin rejoint sa famille à la prison de Largentière, quatrième inculpée pour le meurtre d'Enjolras. Mais pourquoi elle ? Y a-t-il du nouveau dans l'enquête ? Quelque chose qui l'implique, qui l'inculpe ? Non, seulement la rumeur.

Et maintenant que les époux Martin sont en prison, le gérant de l'auberge, Louis Galland, décide d'arrêter de payer son loyer. Lorsqu'il l'apprend, du fond de sa cellule, Pierre Martin se met dans une colère noire. Il assigne Galland devant le tribunal de commerce et obtient gain de cause. L'autre est obligé de lui rembourser son loyer. Voilà quelque chose qui explique l'impopularité de Martin dans le canton : c'est un procédurier, il ne laisse rien passer. Dès qu'il s'agit d'argent, de ses prés ou de son auberge, c'est un rapia ! C'est comme ça qu'il s'est constitué tout ce patrimoine qu'on lui jalouse. Plusieurs corps de ferme, des terres alentour, et aussi d'autres champs, d'autres prairies plus éloignées... Et bien sûr, son auberge ! Alors, n'exagérons rien, Martin n'est pas non plus Crésus. D'autres sont tout aussi riches que lui. Mais son mauvais caractère l'a emporté dans l'opinion publique.

Pendant ce temps, l'enquête avance. Le juge a interrogé des dizaines de personnes. Le problème, c'est qu'ils parlent tous en patois. Et le juge a rédigé les procès-verbaux en français. Si bien que, au moment de signer, les différents témoins sont incapables de comprendre leur propre déposition ! Ils signent, et puis c'est tout. « Je vous fais confiance, monsieur le juge. » Le dossier Enjolras est géré très maladroitement. À la décharge du juge, en 1832, il n'existe aucun manuel d'instruction, le premier ne paraîtra que quatre ans après l'affaire. Alors, en attendant, il improvise. Son enquête dure longtemps, onze mois en tout, durant lesquels il n'apprend pas grand-chose. Il n'est même pas certain qu'Enjolras se soit bien rendu à l'auberge. En revanche, il a trouvé des témoins qui lui ont affirmé avoir vu Pierre Martin transportant le cadavre du paysan. C'est mal parti pour lui !

Mais, celui que tout le monde semble oublier, c'est Louis Galland. Pourquoi tout le monde se focalise autant sur les Martin, alors qu'ils ne gèrent même pas leur auberge ? Certains ne profiteraient-ils pas de l'enquête pour régler leurs comptes avec les Martin ?

Le juge reçoit un jour le témoignage de deux gardes forestiers, qui prétendent avoir entendu les confidences de la lingère des Martin, Marie Armand. « Monsieur le juge, la petite Armand, elle nous a dit qu'elle avait vu Enjolras entrer dans la maison le soir du 12 octobre.

— Et après, messieurs ?

— Après, elle nous a dit que sa patronne, Mme Martin, lui avait demandé de ne jamais parler des bruits et des cris qu'elle avait entendus pendant la nuit. »

Le juge convoque immédiatement la lingère, qu'il avait déjà rencontrée et qui lui avait présenté une tout autre version des faits. Celle-ci nie fermement les dires des deux gardes forestiers. Tout le reste de l'enquête est du même acabit : des rumeurs, des mensonges, des commérages. Rien de cohérent et surtout, rien de vérifié.

De leur côté, les Martin n'ont pas grand-chose pour se défendre. Certes, ils ont un avocat, mais ils le voient peu. Le juge les a interrogés plusieurs fois mais c'est allé vite, ils ont répondu « Non » à toutes ses questions. Peu importe, le juge en est maintenant convaincu : l'assassinat de Jean-Antoine Enjolras a bien eu lieu à l'auberge de Peyrebeille. Il est un peu embêté de ne pas pouvoir dire comment les choses se sont passées exactement, mais elles se sont passées à l'auberge, ça, il en est sûr.

Et ensuite ? Comment expliquer que l'on ait retrouvé le corps sur les bords de l'Allier, treize jours plus tard ? Les témoins se contredisent. Ils parlent maintenant de deux hommes, transportant un corps sur un cheval, dont ils n'ont pas distingué le visage. C'est beaucoup trop vague. Pour faire un geste, le juge consent à blanchir le neveu des Martin, André, de l'accusation de meurtre. En revanche, il garde les trois autres enfermés, bien résolu à les faire juger pour meurtres. Oui, au pluriel. Car c'est une originalité du dossier : apprenant la déconvenue du couple Martin, les gens se sont mis à les accuser de toutes sortes de disparitions, certaines remontant à des années, et dont personne ne s'était plaint jusque-là. Un certain M. Hugon, par exemple, vient trouver le juge.

« Voilà, monsieur le juge, il y a sept ans de cela, je rentrais de la foire de Jaujac et je me suis arrêté pour coucher à Peyrebeille, à l'auberge des Martin. Et voilà que j'ai échappé de peu à la mort !

— Que s'est-il passé exactement ?

— J'ai fait la bêtise de dire que j'avais une bourse bien pleine sur moi. Et voilà qu'en quittant l'auberge, le tavernier m'attendait dans un coin. Il a commencé à me frapper à coups de pioche. Mais je me suis défendu, j'ai crié. C'est là que Rochette, le domestique, est arrivé. Il disait à son patron de frapper plus fort ! Par chance, j'ai pu m'enfuir. »

Hugon ajoute que, ce soir-là, il y avait huit clients à l'auberge. Pensez-vous que le juge les ait fait chercher pour les interroger ? Pas

du tout ! Il ne pense pas non plus à demander à Hugon pourquoi il a attendu sept ans avant de se manifester pour se plaindre d'une tentative d'assassinat. Il ne retient que la pioche et le motif, l'argent. Ça l'arrange bien.

Ensuite, entre en scène un dénommé André Leyre, qui vient aussi de miraculeusement recouvrer la mémoire. « C'était il y a quatre ans, je rentrais de la foire et j'ai dormi sur un tas de foin à l'auberge de Peyrebeille. En pleine nuit, un homme est entré dans la grange et m'a tiré par les pieds. Comme des charrettes sont passées, il a dû me lâcher. C'est là que j'ai reconnu M. Martin. En partant, il m'a dit que j'avais eu une sacrée chance que du monde soit passé... »

Le juge se frotte les mains. Un témoignage de plus ! Il ne se demande pas pourquoi Leyre dormait sur un tas de foin dans une auberge. Il ne va pas vérifier dans le registre s'il y a bien dormi ce soir-là. Il n'envisage pas une seconde que Leyre ait pu squatter le tas de foin et que Martin l'ait tiré par les pieds parce qu'il n'avait tout simplement rien à faire là. Non, le juge ne retient qu'une tentative de meurtre de plus. Et les gens viennent, les uns derrière les autres, raconter leurs souvenirs « qui remontent » et nourrir le mythe selon lequel, à l'auberge de Peyrebeille, les clients disparaissent un à un. Ils sont mal partis, les Martin. Ils sont très mal partis même.

Le juge arrive au bout de son enquête et décide de renvoyer Pierre Martin, Marie Martin et Jean Rochette devant la cour d'assises pour sept crimes. Il n'a strictement rien vérifié des derniers témoignages, mais peu importe, c'est écrit dans son rapport :

« La cour royale de Nîmes, chambre d'accusation, a fait le rapport de la procédure instruite contre Pierre Martin, Marie, sa femme et Jean Rochette, son domestique, demeurant à Peyrebeille. Les surnommés sont auteurs ou complices d'un assassinat commis durant le mois d'octobre 1831 sur la personne du nommé Jean-Antoine Enjolras. Martin et Rochette, d'une tentative d'assassinat contre le nommé Hugon. Pierre Martin d'une tentative d'assassinat sur le nommé Leyre. Pierre Martin, Marie Martin et Jean Rochette d'une tentative d'assassinat sur un jeune homme inconnu il y a six ans. »

Vous noterez qu'on leur reproche d'avoir tenté d'assassiner un inconnu, c'est la meilleure ! À toutes ces accusations s'ajoutent des plaintes de vol. Certains parlent d'argent, d'autres d'un mouton... Le juge croit tout le monde, tous les ragots, c'est une calamité. On pourrait presque en rire si, derrière tout cela, ne se dessinait pas la

figure sinistre de la guillotine...

Le procès du couple Martin et de Jean Rochette s'ouvre le 18 juin 1833, devant la cour d'assises de Nîmes. Il va durer sept jours. La salle est remplie mais, notez-le bien, il n'y a aucun journaliste. Le premier article relatant le procès paraîtra le 11 juillet, trois semaines plus tard.

On dresse avant tout le portrait des accusés. Marie Martin en prend pour son grade. On en fait une femme redoutable, on dit que c'est elle qui porte la culotte dans le couple, qui tient les cordons de la bourse. En 1833 ? Une femme ? Cela ne se fait pas... Tant qu'à faire, on prétend qu'elle a une liaison avec le domestique, Jean Rochette. Puis on parle d'argent, de leur argent, de leurs écuries, de leurs remises, de leurs terres... Du fait qu'ils étaient paysans puis, tout d'un coup, propriétaires. On sort des chiffres et, au grand étonnement de l'assemblée, on se rend compte qu'ils ne sont pas si riches que ça.

Puis vient le défilé des témoins. Du grand n'importe quoi. On fait remonter des affaires prescrites. L'un des témoins étant mort, un autre homme prend sa place pour dire « ce qu'il aurait dit ». On n'a jamais vu un tel carnaval ! Viennent ensuite ceux qui prétendent avoir vu les deux hommes transporter le cadavre sur un cheval. Un autre prétend qu'il a vu passer le corps sur une charrette tirée par des bœufs. On commence à s'y perdre. Tout cela est complètement discordant, cela ressemble à une énorme farce. On commence même à envisager un acquittement, la plaisanterie a assez duré ! Mais survient un coup de théâtre tragique pour les accusés. Un homme fait son entrée dans la salle, un certain Laurent Chaze. Il est mendiant. Et il a son mot à dire : « J'ai dormi dans la grange de l'auberge de Peyrebeille, la nuit du crime. J'ai vu un homme que je ne connaissais pas. J'ai parlé avec lui, il m'a dit qu'il avait perdu sa génisse. Et là, trois hommes et une femme sont entrés dans la grange. Je me suis caché, mais j'ai entendu les cris de l'homme. Ils l'ont forcé à boire quelque chose, certainement du poison, puis ils l'ont frappé avec une barre de fer. Une fois l'homme mort, ils ont emporté son corps... » La cerise sur le gâteau ! Un témoignage spontané qui donne à l'accusation tout ce qui lui manquait, car, pour la première fois, on désigne nommément Pierre Martin ! Les avocats du couple sont furieux. « C'est un calomnieur professionnel ! Une conscience avinée ! Un cerveau malade ! » Personne ne songe à vérifier les dires de Chaze, on se contente de le croire aveuglément.

À l'issue de ce procès, ou plutôt de ce simulacre de procès, Pierre

Martin, Marie Martin et Jean Rochette sont tous les trois reconnus coupables d'assassinat et de vol et promis à la guillotine. Une dernière chose demande à être déterminée : le lieu de l'exécution. On finit par décider qu'ils seront guillotins en place publique, devant l'auberge, pour donner un côté plus spectaculaire à l'événement. Le trio, pour la forme, se pourvoit en cassation, mais leur demande est rejetée le jour même. Il ne leur reste plus qu'à espérer une grâce royale, qui ne leur sera pas accordée.

Le 2 octobre 1833, presque un an après la disparition de Jean-Antoine Enjolras, Marie et Pierre Martin et Jean Rochette sont exécutés devant près de quatre mille personnes, devant leur auberge à Peyrebeille. On raconte qu'avant de mourir, Rochette a crié « Mais mon Dieu, que ne m'avez-vous pas fait faire ? » Un aveu au dernier moment ?

Ils sont enterrés au cimetière du village. Avant l'inhumation, on a procédé à une drôle d'opération : des moulages de leurs crânes ont été faits, au nom d'une pseudo-science de l'époque, la phrénologie, qui visait à étudier les caractères humains en fonction de leurs crânes. On peut toujours observer les trois moulages au musée Crozatier du Puy-en-Velay. Quant à l'auberge de Peyrebeille, si le cœur vous en dit, vous pouvez toujours y séjourner ! Mais ne vous fiez pas aux apparences. Si ça se trouve, personne n'y est jamais mort... À part peut-être trois personnes, le matin du 2 octobre 1833.

L'ASSASSINAT DU PROCUREUR FUALDÈS

Cette nouvelle affaire a eu lieu il y a plus de deux cents ans, en 1817, à Rodez dans l'Aveyron. Elle a été médiatisée partout en France et dans le reste du monde, ce qui, pour l'époque, était peu banal. En d'autres termes, il s'agit de la toute première saga judiciaire.

Tout commence le 20 mars 1817, à l'aube. Mme Salacroup se rend à Rodez à pied, en longeant l'Aveyron. Le jour se lève, il fait encore froid. Au loin, elle voit la ville, perchée sur un plateau. À environ un kilomètre de Rodez, en arrivant au niveau du moulin des Besses, elle aperçoit, dans les remous de la rivière, une forme noire. Elle s'approche... C'est un corps ! Elle appelle le meunier à l'aide. « Foulquier ! Foulquier ! Viens voir ! » Foulquier, avec une perche, parvient à tirer le corps hors de l'eau et à le traîner sur la rive. « Regarde, c'est un monsieur. » Un « monsieur », car le cadavre porte un pardessus, un gilet noir, un pantalon, une cravate et des chaussures.

Le lieutenant de gendarmerie et le docteur Bourget arrivent au moulin aux alentours de 9 heures. Ils reconnaissent immédiatement le mort. Ce grand front, ces cheveux blancs, ce nez fort... Il n'y a pas de doute : « Bon sang, mais c'est Fualdès, l'ancien procureur ! » L'ancien procureur se serait donc noyé dans ce quartier excentré ? Un homme de son âge et de sa condition, en pleine nuit ?

Quand le docteur Bourget coupe la cravate du défunt, les témoins de la scène poussent un cri d'épouvante. Il a été égorgé, saigné à blanc même ! Le corps est transporté dans une salle de la mairie de

Rodez, afin de procéder à l'autopsie. L'entaille a coupé le larynx, la veine jugulaire et la carotide gauche. La blessure est bizarre, irrégulière et sinueuse, comme si elle avait été infligée avec un couteau mal aiguisé ou une scie. Selon le docteur Bourget, Fualdès a été égorgé, saigné à blanc puis jeté dans l'Aveyron.

La nouvelle fait très vite le tour de la ville. C'est que, d'ordinaire, il ne se passe pas grand-chose à Rodez, alors un procureur égorgé comme un cochon, forcément, ça fait causer. D'autant plus qu'Antoine-Bernardin Fualdès était un enfant du pays, issu d'une grande famille de magistrats. Ancien membre du Tribunal révolutionnaire de Paris, nommé procureur impérial de l'Aveyron sous l'Empire, il a pris sa retraite deux ans auparavant. Il a refusé de servir les Bourbons. Alors, forcément, tout de suite, on pense à un assassinat politique. C'est vrai qu'il s'est beaucoup enrichi pendant la Révolution et sous l'Empire, comme beaucoup d'autres... Mais c'était un modéré, pas un enragé. Et depuis deux ans, il vivait une vie tranquille de bourgeois de province, installé confortablement dans le centre-ville. Franc-maçon, membre de la Grande Loge de Rodez, il ne dérangeait personne. Enfin, *a priori*...

Pour l'instant, il n'y a aucune piste tangible. Alors, la rumeur fait son œuvre et parcourt les rues de la ville. Certains disent avoir vu Fualdès, la veille, en grande discussion avec son agent de change, Joseph Jausion. Un peu plus loin, on dit que Fualdès avait l'air très préoccupé et que les deux hommes se sont disputés. Comme la foire de printemps vient de s'achever, certains accusent les marchands espagnols. Et, comme Fualdès était franc-maçon, d'autres croient à la piste de la vengeance maçonnique. D'après ce qu'on dit, il y a eu de nombreux problèmes à la Loge. Des rivalités dont on ne sait évidemment rien, mais dont on parle tout de même. Bref, partout, la ville bruisse de rumeurs toutes plus abracadabrantes les unes que les autres.

L'affaire est en tout cas suivie de près par le préfet de la ville, le comte d'Estournel, qui a de grandes ambitions et tient à résoudre cette affaire. Quand le maire annonce qu'il s'agit sans doute d'un suicide, tout le monde lui rit au nez. « Un suicide en se tranchant la gorge ? Il y en a qui n'ont peur de rien ! » La manœuvre échoue lamentablement. Inévitablement, on revient à la thèse de l'assassinat. À quelle heure Fualdès a-t-il quitté son appartement ? Où allait-il ? Quand a-t-on perdu sa trace ? On interroge sa gouvernante. « Dans l'après-midi, M. Fualdès m'a parlé d'un rendez-vous qu'il avait le soir même, à 8 heures. Il devait rencontrer un

homme, pour échanger des valeurs. » « Échanger des valeurs »... On vérifie, et ça colle : Fualdès avait bien des problèmes d'argent, des dettes. Il avait vendu un de ses domaines et était en possession de lettres de change, les chèques de l'époque, qu'il cherchait sans doute à échanger contre des espèces. Sa gouvernante continue : « À 8 heures, il a mis sa redingote, son chapeau et a pris sa canne à pommeau d'argent. Il est sorti. Il portait un paquet volumineux sous le bras gauche. Et il n'a pas pris sa lanterne. » Ça, c'est intéressant. À l'époque, l'éclairage public n'est pas encore répandu partout en France. Si Fualdès n'a pas pris sa lanterne, c'est qu'il ne voulait pas être vu. Mais avec qui avait-il donc rendez-vous ?

À la gendarmerie de Rodez, des témoins spontanés défilent toute la journée. Il faut dire que comme le procureur Fualdès était connu et vivait en plein centre-ville, beaucoup de gens l'ont vu la veille du meurtre. Lui, et possiblement le ou les assassins. Un homme, par exemple, explique qu'il a vu, le soir, un homme qui semblait attendre quelqu'un au coin de la rue des Hebdomadiers, tout près de chez Fualdès. D'autres parlent d'un groupe d'hommes, dont un très grand, qui semblait faire le guet, dans cette même rue des Hebdomadiers. Des habitants de la rue disent avoir entendu des joueurs de vielle et un orgue de Barbarie, entre 8 heures et 9 heures ce soir-là. Peut-être était-ce pour couvrir le bruit ? D'autres, enfin, parlent de cris, de coups de sifflet et même de bruits de lutte. Mais il faut se méfier de tous ces témoignages, car la rue des Hebdomadiers, à Rodez, est avant tout le théâtre de tous les fantasmes. Autrefois, elle était habitée par des ecclésiastiques, qui servaient l'évêque une semaine sur deux, d'où ce nom, « Hebdomadiers ». Mais aujourd'hui, c'est l'une des rues les plus mal famées de la ville, sale, étroite, longée par un mur crasseux. La nuit, seule la lune l'éclaire. Il n'empêche qu'on retrouve la canne à pommeau d'argent de Fualdès dans l'égout à ciel ouvert qui coule au milieu de la rue. On tient peut-être finalement une piste. Le commissaire chargé de l'enquête ordonne à ses hommes de fouiller toutes les maisons suspectes de la rue, à commencer par le numéro 65, la maison Bancal. Un bouge qui porte bien son nom, tant ce qui se passe à l'intérieur n'est pas net. Le commissaire appelle cela une « maison à parties », parties fines j'entends, où l'on accueille des couples illégitimes et des prostituées. C'est donc la première à être perquisitionnée et, ma foi, la pêche est bonne car, dans un tas de linge sale, les policiers saisissent une couverture pleine de sang et, sous l'escalier, d'autres linges tachés de sang eux aussi. Dans la foulée, les voisins, bien contents que l'on s'intéresse à la maison Bancal plutôt qu'à eux, se mettent à cancaner tout ce qu'ils peuvent. « Le soir du crime, la porte du 65 était fermée, alors

qu'elle est toujours ouverte !

— Le lendemain, la table et le sol de la cuisine ont été lavés à grande eau !

— La mère Bancal, le lendemain, elle est allée laver son linge à la rivière... et elle est revenue sans linge ! Elle qui pourtant n'est pas bien riche... »

Le juge fait immédiatement arrêter le couple Bancal, leur fille et plusieurs locataires de la maison. Voici le scénario qui s'esquisse : le pauvre Fualdès a été conduit de force dans la maison Bancal (bien sûr, il est tout à fait inimaginable qu'un homme comme lui se soit rendu de lui-même dans un tel bouge). Il a été égorgé dans la cuisine et saigné comme un cochon, sur la table. Et voilà ! Notez bien qu'en dehors du linge taché de sang, il n'y a aucune preuve. Mais il y a des témoignages et, à l'époque, c'est ce qui compte. Le couple Bancal et cinq de leurs locataires sont donc emprisonnés. Madeleine, leur petite dernière âgée de huit ans, est placée dans une maison d'enfants. Et les Bancal ont beau nier, jurer leurs grands dieux qu'ils sont innocents, rien n'y fait, l'arrestation de ces « mauvais sujets » arrange tout le monde. D'autant qu'à force d'insister, la petite Madeleine finit par raconter la scène du crime au juge : « Le monsieur, il a été amené de force dans la cuisine. Ils l'ont couché sur la table et ils lui ont coupé le cou. Et le sang, dans la bassine, on l'a donné à manger aux cochons. » Elle dit aussi qu'il y avait là un homme gigantesque et une femme masquée. Ça ressemble un peu à une fable d'enfant mais bon, ça rend service. Sauf qu'entre nous, ça ne colle pas du tout avec les déclarations de la gouvernante. Elle a dit que Fualdès avait rendez-vous à 8 heures pour négocier des lettres de change. Il n'allait sûrement pas négocier avec les Bancal, qui n'ont pas un sou ! Non, il allait forcément voir quelqu'un en qui il avait confiance.

Malgré l'arrestation des Bancal, les témoins continuent de défiler au commissariat. Et beaucoup d'entre eux parlent d'un homme de très grande taille. En cherchant un peu, on en trouve un dans l'entourage immédiat de Fualdès : son beau-frère, Bernard-Charles Bastide, dit Gramont. Il mesure 1,90 mètre et en 1817, ce n'est pas banal ! Quand on interroge les domestiques, ils disent que, le lendemain de la mort de Fualdès, Gramont est passé récupérer un papier. Il a fouillé un secrétaire et est reparti. Le lendemain même du meurtre, c'est tout de même étrange. Certains disent l'avoir vu près du marché, un sac de pièces à la main, qui devait peser dans les 5 kg, au moins. D'autres prétendent l'avoir vu avec Fualdès, l'après-

midi même, en train de se disputer. Tout cela est bien intrigant. Ce Gramont serait-il le commanditaire du meurtre ? Entre nous, il n'est pas très aimé à Rodez. Trop grand, trop riche, trop prétentieux. Il est immédiatement arrêté et, avec lui, Joseph Jausion, l'agent de change qui faisait affaire avec Fualdès et qui, lui aussi, est venu récupérer un papier chez le procureur le lendemain du drame. On pense que ce sont eux qui ont commandité le meurtre, et que les Bancal ont fait le sale boulot. Le préfet va pouvoir rassurer Paris, l'enquête a été rondement menée. Peu importe qu'ils clament tous leur innocence, le procès va bel et bien avoir lieu. Ce qu'il ignore, c'est que rien ne va se passer comme prévu.

On décide de les juger devant la cour prévôtale de Rodez, une juridiction d'exception créée deux ans plus tôt, pour juger les auteurs de crimes et d'attentats. Pas de jurés, pas de possibilité d'appel, pas de recours en cassation. De la bonne justice, rapide et efficace, pour rassurer le peuple. Mais il y a un hic. Le procureur général de la cour d'appel de Montpellier ne veut pas d'un procès d'exception. Il veut que le procès se tienne devant une cour d'assises, hors du département de l'Aveyron. En clair, il soupçonne le juge de Rodez d'avoir bâclé son enquête. Il écrit au garde des Sceaux : « Il convient de faire transférer les accusés en un lieu où ils seraient équitablement jugés, sans ennemis pour manipuler les témoignages. » Dans la foulée, il envoie aussi un détachement de soldats à la prison de Rodez, pour transférer les détenus à Montpellier. Mais à Rodez, ça se passe mal, les gens se rassemblent devant la prison, en colère. « On veut nous voler nos assassins ! » Les autorités locales refusent de livrer les prisonniers. Le général de Vautre, qui dirige les soldats, est hors de lui : « Qu'on me livre les détenus bon sang ! Ce n'est pas aujourd'hui que je vais me laisser faire par un ramassis de péquins ! Au large, ou je fais charger ! » La foule se met à hurler, des hommes brandissent des bâtons, d'autres lancent des pierres sur les soldats. Le général est obligé d'abdiquer. Les détenus restent à Rodez. Le président du tribunal accepte de renoncer à la cour prévôtale, ils seront jugés aux assises.

Le problème, c'est que l'enquête n'est pas terminée. Vous vous souvenez que la petite Madeleine Bancal avait parlé d'un homme gigantesque, mais aussi d'une femme masquée, qui n'a jamais été identifiée. On pense très vite à Clarisse Manson, un sacré numéro. Tout le monde la connaît à Rodez. Une femme sulfureuse de trente ans, jolie, passionnée de littérature romantique. Son père, figurez-vous, est le président de la cour prévôtale. Il a réussi à la marier à dix-huit ans à un officier, imaginant que ça allait calmer ses ardeurs.

Mais dès que son mari a rejoint son régiment, la belle Clarisse a pris des amants. Quand il est rentré, elle a refusé de le voir, et ils ont fini par divorcer. Et pourquoi est-elle soudain impliquée dans cette histoire ? Parce qu'elle aurait fait des confidences à un de ses amants. Elle lui aurait dit : « La femme masquée, c'est moi. J'étais à la maison Bancal pour un rendez-vous. Je ne peux rien dire, c'est une affaire d'honneur, mais j'ai tout vu. » Son amant, un lieutenant, est allé tout répéter au préfet, histoire de se faire bien voir. Le préfet en a parlé au juge, qui a immédiatement convoqué Clarisse. Mais son interrogatoire est un grand spectacle ! Un jour, elle affirme avoir vu Fualdès à la maison Bancal, le lendemain elle dit le contraire. Une fois elle dit qu'elle était présente, et la fois d'après qu'elle ne peut rien dire car on la menace. Finalement, le juge décide de la faire comparaître en qualité de témoin. Tous ces attermoissements font le bonheur de la presse. Rodez est devenu le centre du monde, l'affaire passionne partout en France et ailleurs. Le procès s'annonce, et il sera haut en couleur !

Le procès est prévu pour le 19 août mais, dès le 15, les magistrats sont en ville. On les voit parader dans les rues de Rodez pour les processions du 15 août, dans leur habit rouge. Toute la ville est en ébullition en vue du procès. Dans la salle d'audience, on a même fait construire une estrade, pour les dames de la bonne société, 10 francs la place. Des journalistes parisiens du *Moniteur*, de la *Quotidienne* et du *Journal de Paris* ont fait le déplacement avec leurs sténographes pour prendre des notes et leurs polygraphes pour réaliser des illustrations du procès. Il y a aussi des imprimeurs-éditeurs, pour faire des comptes rendus exhaustifs et journaliers du procès, avec des récits complets de l'affaire, avec des gravures et des plans. Tous les jours, des centaines d'exemplaires sont envoyées aux abonnés partout en France, mais aussi en Belgique, en Allemagne, aux États-Unis et même à la cour du Tsar, à Saint-Pétersbourg, où l'on suit avidement, avec un léger décalage, les derniers rebondissements de l'affaire Fualdès. C'est la première fois, dans l'histoire judiciaire, que l'opinion mondiale se passionne pour une affaire française. En 1817, Rodez est le centre du monde. Cent soixante-dix ans avant l'apparition d'Internet, les prémices de la mondialisation se font sentir. Il faudra des décennies à la préfecture de l'Aveyron pour se défaire de l'image détestable qu'elle avait acquise à l'époque, celle d'une cité sinistre, effrayante et mal famée, livrée aux complots de sociétés secrètes et à toutes les turpitudes. Avant même l'ouverture du procès, la presse n'y est pas allée avec le dos de la cuillère. Les accusés y sont décrits comme des monstres.

« La tenancière Bancal n'est pas dotée d'une figure heureuse. La ruse et la dissimulation y sont empreintes. » « La physionomie de Bastide est dure, son regard est faux. » Et j'en passe.

Cinq mois après le crime, le 19 août, le procès débute. D'entrée, la star, c'est Clarisse Manson. Elle fait la joie des journalistes, qui font des gorges chaudes de son parfum de scandale. Clarisse, fidèle à elle-même, ne fait que se contredire. Elle s'évanouit plusieurs fois et est régulièrement prise de tremblements et de convulsions. Elle prétend avoir peur, être menacée. « Tous les coupables ne sont pas derrière des barreaux ! » Du très grand spectacle, qui nourrit l'intérêt du monde entier pour cette histoire. À un moment, le président, excédé par ces simagrées, finit par l'envoyer en prison.

En tout, ils sont neuf accusés. Les Bancal, Bastide-Gramont, Jausion et des comparses. Ils clament tous leur innocence. En trois semaines de procès, cent soixante-deux témoins doivent être entendus, principalement des commères. C'est le défilé du grand n'importe quoi. Ne nous attardons pas sur les détails du procès, vous allez comprendre pourquoi. Sachez juste qu'à la fin, Bastide-Gramont et Jausion sont condamnés à la peine de mort, et deux autres à l'emprisonnement à perpétuité. Mais en raison d'une faute de procédure, le verdict est cassé. Un second procès s'ouvre donc à Albi, devant la cour d'assises du Tarn. Et là, nouveau rebondissement : Mme Bancal avoue qu'elle a égorgé le procureur... avant de se rétracter le lendemain. Finalement, Bastide-Gramont, Jausion et un de leurs comparses sont condamnés à mort et exécutés. Le mari Bancal s'est suicidé en prison et sa femme est condamnée à perpétuité. L'histoire est finie. Mais on ne connaît toujours pas la vérité. Dès l'annonce du verdict, les chroniqueurs s'insurgent. Pour eux, l'enquête et le procès ont été bâclés. Il fallait des coupables, il fallait rassurer les braves gens et ne pas faire de vagues avec une histoire trop politique. Voilà ce qu'écrivent la plupart des journalistes qui ont suivi le procès. Dans les années qui suivent, ce « drame provincial français » a connu un retentissement incroyable dans toute l'Europe. Balzac, Flaubert, Victor Hugo, tous y font allusion dans leurs œuvres. Aujourd'hui encore, l'affaire Fualdès reste en mémoire. On retiendra surtout que c'est avec cette affaire qu'est née l'alliance toujours solide entre la presse et les récits judiciaires.

L'ÉVADÉ DE L'ÎLE DU DIABLE

Une histoire de bagnard, ça commence toujours par un crime. Pour être envoyé au bagne en Guyane, il faut avoir fait quelque chose de grave, de très grave. En ce qui concerne notre bonhomme, René Belbenoit, c'est plutôt moyennement grave puisqu'il s'agit d'un vol, rien de plus. René Belbenoit est un Parisien né dans les années 1900. Il a grandi dans la boîte de nuit de son oncle, à Pigalle. C'est vous dire s'il a appris la vie très jeune ! Maison de redressement à dix-sept ans, service militaire en pleine guerre de 1914... En août 1921, il se fait embaucher comme garçon de salle dans un restaurant de Dijon, Le Pré aux Clercs. Dès le lendemain, il s'enfuit avec la caisse, 2 800 francs ! Il prend le train pour Paris, persuadé que la police dijonnaise ne le retrouvera jamais. Le problème, c'est que René Belbenoit est un provocateur qui ne sait pas tenir sa langue. À peine arrivé à Paris, il envoie une lettre au patron du Pré aux Clercs, qu'il vient de dépouiller. Une lettre de « sincères remerciements ». Ça n'est pas très malin... Le patron s'empresse de transmettre la lettre à la police. Sur l'enveloppe, il y a le tampon du bureau de poste d'où elle a été envoyée. C'est ainsi que les policiers vont identifier le voleur de Dijon. René Belbenoit, vingt-deux ans, est déjà bien connu des services de police. On le recherche à Tours, à Saint-Nazaire, à Chartres, à Nantes et à Besançon, toujours pour des affaires de vol. En mai 1922, il se retrouve devant la cour d'assises de Dijon. « Vous reconnaissez les faits ? lui demande le président.

— Ouais, c'est bien moi qui ai pris l'argent dans la caisse. »

Les jurés délibèrent pendant trente-neuf minutes. Et en trente-neuf minutes, la vie de René Belbenoit va basculer. C'est un récidiviste. Il écope de huit ans de travaux forcés en Guyane. Belbenoit n'est pas bête, il sait que « huit ans », ça veut dire en

réalité qu'il y passera le restant de ses jours. Quand on file au bagne, on ne revient jamais. Au mieux, on meurt de paludisme, au pire, on y est coincé définitivement. On appelle ça la peine de doublage. Après avoir purgé sa peine, Belbenoit ne sera pas totalement libre. Il devra rester en résidence surveillée, en Guyane. Il ne rentrera plus jamais en Métropole. Il ne reverra plus jamais les rues grouillantes de Pigalle. Et il ne sait pas encore que cette condamnation est en réalité la chance de sa vie.

René Belbenoit est transféré au centre pénitentiaire de Saint-Martin, sur l'île de Ré. Une grande bâtisse en bord de mer, accolée à un petit port, qui existe encore de nos jours. Quand il y débarque en janvier 1923, Belbenoit n'est pas au mieux de sa forme. Pendant la guerre, il a combattu en Orient, où il a contracté le typhus et le paludisme. Il est rentré maigre comme un coucou et, comme il n'est pas bien grand, il ressemble à une crevette.

Un matin de juin, on vient les chercher, lui et les autres condamnés. On les aligne dans la cour de la prison pour leur expliquer la suite des événements. « Vous allez embarquer sur *La Martinière*, et je vous conseille de vous tenir à carreau. À bord, si vous désobéissez, si vous faites le moindre faux pas, vous le paierez très cher. »

La Martinière... C'est ce célèbre bateau-prison, un ancien cargo allemand, qui fait plusieurs fois par an l'aller-retour entre l'île de Ré et la Guyane, pour y déverser des centaines de bagnards. Le matin du 7 juin 1923, ils sont donc quatre-cent-huit prisonniers à embarquer à quitter le pénitencier de Saint-Martin, alignés en rang d'oignons, enchaînés les uns aux autres. Dehors, il y a toute une foule de curieux venus assister au spectacle, à l'embarcation des bagnards sur ce rafiot puant qui va les conduire tout droit vers leur destin. À bord du navire, figurez-vous qu'il y a des cabines de 1^{re}, 2^{nde} et 3^{me} classe, réservées à ceux qui ont acheté un billet pour les colonies. Les bagnards quant à eux sont entassés dans la cale, dans de grandes cages en fer qui peuvent contenir près de cent détenus. Quand une cage est pleine, on passe à la suivante. « Il n'y a même pas 1 m² par paire de pattes¹ », écrira Belbenoit.

Le commandant envoie un coup de sirène et le bateau quitte le port de Saint-Martin. Dans la cage de René, un prisonnier lance, presque joyeux : « Au revoir la France ! » Avant de prendre la direction de la Guyane, *La Martinière* va faire une escale à Alger, où l'on embarque deux cent cinquante bagnards de plus. Et puis c'est l'Atlantique, la houle, les vagues... Dans la cale puante, les hommes

se marchent dessus et sont tous malades. Ils n'ont droit qu'à une demi-heure de promenade par jour, et encore, promenade est un bien grand mot : on leur ordonne de fixer le large, personne n'a le droit de parler ni de se regarder. Ensuite, on les renvoie dans l'enfer de la cale. Souvent, les esprits s'échauffent et des bagarres éclatent. Surgissent alors de nulle part des couteaux de fortune, des bouts de métal aiguisés que certains ont réussi à cacher. Parfois, un homme tombe, mais qu'importe s'ils se tuent entre eux ?

Le 23 juin 1923, après seize jours de mer, *La Martinière* arrive en vue de la Guyane. Le bateau entre dans l'estuaire du fleuve Maroni et aborde à Saint-Laurent-du-Maroni. Terminus, tout le monde descend.

À peine débarqués, les détenus sont répartis en trois catégories : bons pour les travaux de force, bons pour les travaux légers et impotents. René, du haut de ses vingt-quatre ans et certainement à cause de son allure souffreteuse, est affecté aux travaux légers. Pour lui, c'est une chance, il n'ira pas couper du bois dans la forêt. Il fabriquera des chapeaux de paille et dormira, comme tous les autres, dans une case qui abrite entre trente-cinq et quarante hommes. Dans son livre, René Belbenoit écrira plus tard :

« La première année de bagne est meurtrière pour le forçat. Près de la moitié du convoi disparaît. La fièvre et la diarrhée déciment surtout les jeunes et les vieillards. Beaucoup meurent parce qu'ils se laissent aller. Parce qu'ils n'essaient pas de réagir, ni de tenir tête à la maladie. »

Mais lui n'a pas l'intention de se laisser aller. Il s'acoquine avec un autre jeune homme, Léonce et, très vite, les deux garçons projettent de s'enfuir. C'est ce rêve d'évasion qui va maintenir René en vie. Léonce, lui, a une autre raison de vouloir se faire la malle. Il est plutôt beau garçon et, depuis son arrivée, il doit subir les assauts sexuels répétés de ses codétenus. Il n'en peut plus. Leur idée est toute simple : ils vont fabriquer un radeau avec de gros bambous, grimper dessus et se laisser glisser jusqu'à l'autre rive du fleuve Maroni, à Albina, en Guyane néerlandaise. Ensuite, ils s'enfonceront dans la forêt et s'enfuiront à pied. Le plan paraît simple, trop simple. Les anciens du bagne les ont prévenus : « En face ? Il n'y a rien en face, dans deux jours ils vous ramènent. » Mais les deux bleus refusent d'écouter les rabat-joie. Ils piquent quelques boîtes de sardines, du lait, des couvertures et se font la malle ! Le 14 août 1923, un mois et demi à peine après leur arrivée en Guyane, René et Léonce jettent leur radeau de fortune dans les eaux boueuses du

Maroni. Et, d'entrée, c'est moins simple que prévu. Le radeau est entraîné par des courants, des contre-courants et des tourbillons. Ils n'arrivent pas à le diriger et subissent les caprices du fleuve. Après quelques heures de navigation chaotique, ils échouent sur la rive française, à seulement quelques kilomètres en aval du bagne. C'est là qu'ils passent leur première nuit de cavale, dévorés par les moustiques et terrifiés par les singes hurleurs. Plus tard, Belbenoit racontera cette expérience dans son livre :

« Aux abords des fleuves, il est impossible de marcher.

L'eau recouvre le sol jusqu'à plus d'un mètre.

Le sol vaseux est recouvert d'une grande quantité de racines [...] si nombreuses que le pied se prend dedans [...]

Les troncs épineux sont si rapprochés qu'il est difficile d'avancer sans s'écorcher le visage.

Ajoutez à cela [...] la puanteur qui se dégage de la vase, les moustiques, les serpents qui habitent cette fange [...] et vous avez une faible idée des difficultés que les hommes éprouvent pour marcher lorsqu'ils s'approchent d'un fleuve.

Non, l'évasion par la brousse n'existe pas. »

Certes, les conditions sont extrêmement difficiles. Mais pour eux, il est hors de question d'abandonner. Le lendemain, ils retentent une traversée et cette fois-ci, miracle, parviennent à fendre les eaux du fleuve capricieux. Ils accostent avec succès à Albina, en Guyane hollandaise. Les deux garçons ont peine à y croire. Ça y est ? Ils sont libres ? Malheureusement pour eux, les vieux bagnards avaient raison : de l'autre côté du fleuve, ils ne trouveront rien qu'un billet retour. Dès qu'ils mettent un pied dans la jungle, ils se retrouvent encerclés par des Indiens, qui les remettent aussitôt aux autorités hollandaises, en échange d'une prime. Ils sont ensuite renvoyés au bagne sans autre forme de cérémonie. Fin du périple... Bien sûr, on ne les accueille pas avec des fleurs, on les envoie tout droit dans le quartier disciplinaire, qu'on appelle le « blockhaus ». Là-bas, ils ne sont pas seuls :

« On ne nous donna pas de couverture et nous dûmes nous étendre à même les planches nues, la cheville prise dans un anneau de fer. Il régnait dans le blockhaus une chaleur étouffante. La dysenterie, les vers, la malaria s'en mêlent. De semaine en semaine, des hommes autrefois robustes [...] s'affaiblissent. »

Et ce n'est pas tout. Au blockhaus, ils se retrouvent entourés

d'autres bagnards qui, tout comme eux, ont raté leur évasion. Là, les nerfs sont à vif et chaque conflit, aussi insignifiant soit-il, se règle à coups de couteau. L'administration ferme les yeux, ça l'arrange bien. René Belbenoit va survivre à son passage au blockhaus. En revanche, on ignore ce qu'il est advenu du beau Léonce, dont on n'entendra plus jamais parler.

René finit par retrouver le camp. Il est nommé infirmier, une bonne planque qui lui laisse tout le temps d'échafauder sa prochaine évasion. Eh oui, cette première expérience infructueuse ne lui a pas ôté l'envie de partir ! Et cette fois, il a bien retenu la leçon : il ne partira pas avec un bleu comme Léonce, il est bien décidé à s'acoquiner avec des durs à cuire. Il a repéré une bande de Marseillais qui, d'après ce qu'on dit, prépare une évasion. Drôle de bande, d'ailleurs. Le chef s'appelle Lulu. Il y a aussi un Basque et un boiteux, un dénommé Gypsy qui porte une jambe de bois. Ce Gypsy est accompagné d'un petit jeune, Jojo, qui est en fait son petit ami. Il y a une certaine tolérance à ce sujet au bagne, dans ces années-là. Bref, René va vite rejoindre cette bande. En tout, ils sont huit. Ils ont volé une pirogue et monté un mât de fortune, fabriqué une quille et un gouvernail avec des bouts de tôle et cousu une voile avec de vieux vêtements.

Le départ a lieu au soir du 18 novembre 1924, après le dernier appel. L'idée, cette fois-ci, n'est pas d'aller simplement de l'autre côté du fleuve pour se faire prendre par les Hollandais, mais de profiter de la marée descendante pour se laisser glisser vers l'embouchure et donc vers l'océan. Et ça marche ! Vers minuit, la pirogue franchit sans encombre l'embouchure du Maroni et les gars se retrouvent en mer. Forts de cette première victoire, ils chantent à tue-tête. Mais leur bonheur est de courte durée. Au petit matin, le vent se lève et voilà la pirogue poussée vers les côtes hollandaises. C'est à ce moment-là que le Basque propose de prendre la barre. Il dit qu'il a l'habitude de le faire, qu'il s'y connaît. Alors les autres le laissent faire. Mais ils se rendent bien vite compte que le Basque a menti. Avant d'être envoyé au bagne, il était certainement cordonnier ou berger, mais sûrement pas marin ! D'un coup, trois grosses vagues s'abattent sur l'embarcation. À la troisième vague, le mât, la voile et le gouvernail volent en éclats. Tout a été emporté ! La pirogue n'est plus qu'une coquille de noix, qui finit par s'échouer sur une plage de la Guyane hollandaise. Les Marseillais sont furieux contre ce fichu Basque qui leur a menti. Lulu, le chef, fait un mouvement de tête en sa direction. Aussitôt, un de ses hommes s'approche du Basque, qui ne fuit pas, et lui enfonce un couteau

dans le ventre. Maintenant, ils ne sont plus que sept. Tout est à recommencer. Il faut trouver un nouveau bateau et reconstituer des réserves de nourriture. La petite bande marche pendant deux jours dans la forêt, en longeant la mer, dans la vase et la mangrove épineuse avec, comme bruit de fond, le bourdonnement incessant des moustiques. Un soir, ils finissent par atteindre une clairière. Mais Gypsy, qui porte une jambe de bois, et son compagnon Jojo manquent à l'appel. Au bout d'un moment, Gypsy finit par arriver, seul, et il est dans un sale état. « Il est où ton Jojo ?

— T'inquiète, il va arriver, il est juste un peu fatigué. »

Mais, une demi-heure plus tard, toujours pas de Jojo. Alors les autres se mettent à sa recherche et finissent par le retrouver, mort, défiguré par des coups de sabre. Quand ils reviennent à la clairière, pas de quartier : « Oh Gypsy ! Ton Jojo là, il est pas fatigué ! Tu l'as tué pour pouvoir le dépouiller ! » En face, Gypsy se met à trembler. Lulu, le chef de la bande, s'approche lentement de lui, avant de lui planter un couteau dans le cœur. Gypsy s'effondre sur le sol. Et maintenant, ils ne sont plus que cinq. La suite est extrêmement pénible. Les hommes marchent depuis plusieurs jours, ils sont tenaillés par la faim. Alors ils se penchent sur le corps sans vie de Gypsy, lui ouvrent le ventre et lui arrachent les entrailles. Ils allument un feu de fortune et font cuire son foie, avant de le manger, ainsi qu'une de ses jambes. L'un des Marseillais remarque qu'« On dirait du cochon ». Et René, bien sûr, participe aux ripailles. Il en parlera plus tard :

« Le désespoir engendre une espèce de folie. On n'est plus un homme mais de la chair qui a besoin d'une autre chair pour continuer à vivre. Je n'étais plus René Belbenoit, j'étais un cannibale. »

Le lendemain matin, les cinq survivants reprennent leur marche dans la jungle, en silence, tête baissée. Et, manque de chance, ils tombent sur un groupe d'Indiens. Au premier abord, leur chef a l'air accueillant, il leur fait préparer un peu de poisson. Mais évidemment, il fait prévenir la police hollandaise qui débarque quelques heures plus tard, capture les fuyards et les rend aux Français. Retour au bagne, retour au blockhaus, retour à zéro. Les Marseillais écopent d'un an de placard, René de six mois seulement. Tout est à recommencer. Mais, rassurez-vous, René n'a toujours pas renoncé à s'enfuir !

Après six mois au blockhaus, René est de retour dans sa case. Et

là, en attendant de s'évader à nouveau, pour donner le change, il s'improvise « écrivain public ». La plupart des bagnards ne savent ni lire, ni écrire. Lui a obtenu son brevet élémentaire. Alors il écrit des lettres à la place des prisonniers, à leurs familles, à leurs amis et, surtout, à l'administration du bagne, pour se plaindre de leurs conditions de détention, des gardiens et de la nourriture. Ce qui ne manque pas d'agacer l'administration, évidemment. En 1925 et 1926, René multiplie les séjours au quartier disciplinaire pour insubordination, insultes ou encore pour réclamations infondées. C'est une femme qui va définitivement changer son destin au bagne. Une journaliste américaine, Blair Niles, qui déboule à Saint-Laurent-du-Maroni en 1927, pour écrire des articles sur le bagne. Bien évidemment, elle recherche des témoignages venant de l'intérieur et, rapidement, elle entend parler de René, qui sait parler et surtout qui sait écrire. Elle prend contact avec lui et il accepte de lui raconter sa vie de bagnard, de décrire le bagne et même de faire des croquis. En échange, il réclame de l'argent. Qu'importe, elle lui en donne. En juillet et en août 1927, Blair Niles publie quatre articles d'affilée dans le *New York Times Magazine*. Pour René, c'est le début de la célébrité et ça ne fait que commencer. Dans la foulée, elle écrit un roman dont le héros s'appelle Michel, mais qui pourrait tout aussi bien s'appeler René, car c'est véritablement son histoire qu'elle raconte ! L'ouvrage rencontre un vif succès et est même adapté au cinéma. René Belbenoit est aux anges. Se sentant pousser des ailes, il tente une troisième évasion, en se cachant dans le bateau de la journaliste américaine, mais il se fait prendre. Qu'importe, il réessaie quelques mois plus tard, toujours sans succès. Cela fait cinq ans qu'il est arrivé en Guyane, et il en est à sa quatrième tentative d'évasion. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il est persévérant ! Le temps passe et René Belbenoit finit par arriver au bout de sa peine. Il est « libéré » le 21 septembre 1930 mais a interdiction formelle de rentrer en France. Il est condamné à rester en Guyane, à lui de se débrouiller pour survivre. Là, il va avoir de la chance, une chance qui tient probablement à son charme ou à son intelligence. Le gouverneur lui accorde l'autorisation exceptionnelle d'aller passer un an au Panama, étant entendu qu'ensuite, il devra rentrer en Guyane. Et, comme vous vous en doutez, il n'en a pas la moindre intention !

René Belbenoit s'installe au Panama au début de l'année 1931. Là, il retrouve son amie Blair Niles, qui lui dégote un travail à l'hôpital américain. Il nettoie les ustensiles chirurgicaux pour soixante-cinq dollars par mois. Son caractère flambeur reprend rapidement le

dessus. Certes, il est bien installé au Panama, où il mène une existence plutôt confortable mais, très vite, lui prend l'envie de rentrer en France. Il finit par embarquer sur un bateau, le *Wyoming*, direction Le Havre. C'est à croire qu'il se jette volontairement dans la gueule du loup... À peine débarqué au Havre, il se fait cueillir par la police française et se retrouve devant un juge. « Monsieur Belbenoit, vous auriez dû réintégrer la Guyane. Eh bien vous allez y retourner ! » Le 14 octobre 1933, René Belbenoit est de retour à Saint-Laurent-du-Maroni, où il écope de trois ans de travaux forcés supplémentaires pour cette tentative d'évasion ratée. On pourrait le croire guéri de ses rêves d'évasion, mais non, il ne pense qu'à ça, encore et toujours ! Il s'acoquine avec une nouvelle équipe, Bebert, Dadar, Casquette, Panama et Chifflet et c'est parti ! Ils embarquent tous les six sur un canot à voile, le 2 mai 1935, en direction de l'embouchure du Maroni. Après dix jours en mer, ils accostent au sud de l'île britannique de Trinidad où, soit dit entre nous, ils ne sont pas les bienvenus. Au début, les Anglais les tolèrent mais très vite, ils décident de mettre dehors ces Français encombrants. « Vous avez deux semaines pour partir ! » Alors ils repartent.

Le 26 mai 1935, René Belbenoit et ses compagnons reprennent la mer et mettent le cap sur Miami ! Du moins c'est ce qu'ils croient, il n'y avait pas de GPS à l'époque ! Ils finissent par échouer en Colombie, ce qui est extrêmement problématique pour eux car la Colombie, tout comme la Guyane néerlandaise, a conclu un accord avec la France, à qui elle rend tous les bagnards fugitifs. Au début, Belbenoit et ses amis se font discrets, craignant de se faire prendre. Ils se cachent et survivent en mangeant des œufs de tortue, sur la plage. Puis un jour, ils décident de se rendre en ville, juste pour voir. Ça ne loupe pas, ils sont immédiatement interpellés et jetés à la prison de Barranquilla. Prochaine étape : le bagne ! Enfin, normalement...

René sait très bien ce qui l'attend. On va le renvoyer à Cayenne, pour ce qui lui semble être la millième fois et, pour la millième fois, il faudra tout reprendre à zéro. À moins qu'il n'arrive à s'échapper de cette fichue prison d'abord... Un matin d'avril 1936, il se retrouve seul dans le quartier d'isolement, sans gardiens et, par un coup du sort, la porte est ouverte. C'est un véritable miracle ! Une minute plus tard, il est dehors. Libre, mais sans un sou en poche pour poursuivre l'aventure. Il lui vient alors une idée géniale. Il sait qu'en Colombie, comme dans toute l'Amérique centrale, chasser et vendre des papillons est un excellent moyen de subsistance ! Pendant toutes ses années de bagne, il a appris la technique, et il

sait qu'un Morphos bleu se vend comme un petit pain. Ni une ni deux, il dégote un filet à papillons et se met à l'œuvre. C'est comme cela qu'il finance son voyage vers Panama City. Il y a vécu pendant un an, il y a encore des relations. En chemin, il échoue dans une tribu d'Indiens, les Kunas. C'est risqué ! Jusqu'ici, toutes les tribus l'ont dénoncé et rendu aux autorités. Mais pas ceux-là... Les Kunas lui offrent l'asile. Pendant de longs mois, il va se refaire une santé auprès d'eux, après toutes ces années de cavale. Il va même y épouser une autochtone ! Et surtout, il va recommencer à monnayer son histoire auprès des journalistes. Vous l'aurez compris, René est un flambeur qui a toujours besoin de se faire mousser. C'est comme ça qu'on le retrouve en photo dans un magazine américain, *The Family Circle Magazine*, en train de poser aux côtés de son épouse indienne, avec son filet à papillons. En juillet 1937, il accorde une interview au journal *The Oregonian*, dans laquelle il raconte sa vie chez les Kunas :

« J'aurais pu rester là jusqu'à la fin de mes jours, à apprécier l'agréable silence de mon épouse, sous ma hutte couverte de feuillage, rêvassant ou chassant – des jaguars et des cochons sauvages... Bref, vivant comme un pacha. »

Mais Belbenoit est-il un homme à vivre comme un pacha ? Bien sûr que non. Il a un rêve inassouvi : se rendre aux États-Unis ! Déjà lors d'une de ses précédentes escapades, avant d'échouer en Colombie, il voulait se rendre à Miami. Qu'à cela ne tienne, il tente le coup. En mars 1937, il débarque avec succès aux États-Unis. Comment a-t-il réussi ? Il raconte qu'il a pris un bateau chargé de bananes, puis un camion chargé de journaux, jusqu'à la frontière avec le Costa Rica. Ensuite, il a soudoyé un trafiquant de soie japonaise pour pouvoir traverser la frontière. Arrivé au Costa Rica, il a loué un cheval et chevauché pendant cinq jours avant de rejoindre la frontière avec le Nicaragua. Puis il a traversé le Honduras, le Salvador, pour finalement se glisser à bord d'un cargo en partance pour la côte ouest des États-Unis, avant de débarquer à Los Angeles. Sacré périple ! Bien évidemment, tout cela est impossible à vérifier, mais le récit est porteur d'imagination.

Enfin, après deux ans de périple, René Belbenoit est enfin en Amérique, et pas n'importe où : à Hollywood ! Il va pouvoir vendre son histoire ! Un matin, il débarque aux studios de la Columbia et, en échange de quelques centaines de dollars, il va déballer toute son histoire à des producteurs américains éberlués. Ils prennent des notes, poussent des oh ! et des ah !, des *incredible* et des *I can't*

believe it ! Lui est comme un poisson dans l'eau, il biche, il est au centre de l'attention et se délecte de cette notoriété, qui ne fait que commencer. Quelques mois plus tard, il se rend à New York et se lance dans l'écriture d'un livre sur sa vie, *Dry Guillotine, La Guillotine sèche*, qui retrace le récit de son quotidien au bagne et de ses cinq tentatives d'évasion. Le livre rencontre un succès monstre, tout le monde se l'arrache et Belbenoit donne des conférences, répond à des interviews... Enfin, il est parvenu au succès ! Puisque ça marche si bien, il écrit un second livre, *Hell on trial, Condamné à l'enfer*, un véritable réquisitoire contre l'administration pénitentiaire française, qu'il décrit comme pourrie par le vice et la corruption.

Autant vous dire qu'en France, on est furieux. Le livre a bien sûr été traduit, et les autorités, hors d'elles, réclament aux Américains l'extradition immédiate de Belbenoit. Bien sûr, il n'est plus question de l'envoyer en Guyane : le bagne vient d'être aboli. Mais Belbenoit est confortablement installé aux États-Unis et n'a pas l'intention de repartir. Ça tombe bien, la Seconde Guerre mondiale vient d'éclater, et les Américains renoncent à l'extrader dans un tel climat. Il s'installe à Hollywood et épouse une Américaine, Lee Grumpert. En 1945, à la fin de la guerre, il tente de revenir en France une dernière fois. Mais les Français refusent d'effacer l'ardoise, Belbenoit a trop provoqué, trop abusé, trop tiré sur la corde.

Alors il entame les démarches de naturalisation et, en janvier 1956, il décroche la nationalité américaine. Il n'en profitera pas très longtemps : René Belbenoit meurt le 25 février 1959, à Lucerne Valley, en Californie, de causes naturelles, après neuf ans de bagne, deux ans de cavale et vingt et un ans de semi-clandestinité.

Notes

1. Toutes les citations suivantes sont extraites du livre de René Belbenoit, *Les Compagnons de la belle (Dry Guillotine)*, trad. P.-F. Caillé, Les Éditions de France, 1938.

Avec la collaboration de Thomas Audouard,
Olivier Hondelatte et Nicolas Loupien.

Maquette de couverture : Le Petit Atelier
Photos © Christophe Lartige / SIPA et Ebru
Sidar / Arcangel

© Éditions Jean-Claude Lattès, 2019.
Première édition janvier 2019.

www.editions-jclattes.fr

ISBN : 978-2-7096-6289-5

SOMMAIRE

Couverture

Page de titre

Du même auteur

L'empoisonneuse de Corrèze

Le monstre de Montmartre

Le dernier guillotiné

Les amants diaboliques
de Bourgneuf

Meurtrier à quinze ans

Le cannibale de Rouen

Tailleur de pierres
et tueur en série

Un coupable idéal

Le triple meurtre
du château d'Escoire

Le charcutier du marché
Saint-Martin

Le prédateur de Marseille

Un médecin au bagne

La disparition
de Suzanne Viguié

Jeu, set et mort

L'affaire Charles Manson

L'assassinat du lord anglais

L'héritière dépouillée

Le Docteur Mystère

Jacques Fesch, saint et assassin

Crime au Palace

Le prêtre assassin

L'Auberge rouge

L'assassinat du procureur Fualdès

L'évadé de l'île du Diable

Page de copyright